# RECHERCHES HISTORIQUES

---

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC., ETC.

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

---

VOLUME NEUVIÈME

---

LÉVIS

—

1903

VOL. 9 JANVIER 1903 No 1

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit.*
*Is mihi non civis sed peregrinus erit*

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

# RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de janvier : La maison d'Arnoux où Montcalm est mort, P.-B. Casgrain ; L'abbé Louis Raby ; La visite de paroisse, L'abbé A.-C. Dugas ; Autrefois, T.-P. Bédard ; L'amiral de Grasse, F. de St-M. ; Le nom de Nouvelle-France, L. W. S. ; Le héros de Châteauguay et le voyageur Faribault, Joseph Tassé ; François de Ré dit M. Gand, N.-E. Dionne ; Le moulin Baude, J.-Edmond Roy ; Le monument de Wolfe dans l'abbaye de Westminster ; Questions, etc., etc.

Gravure : L'abbé Louis Raby.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

**Abonnement : $2 par annee.**

**Les abonnes des " Recherches Historiques " voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1902 est maintenant du.**

## PUBLICATION RECENTE

*Sous les pins*, par Adolphe Poisson. Illustrations par Henri Julien—Montréal, librairie Beauchemin (A responsabilité limitée)—1902. Prix : $1.00. S'adresser à l'auteur à Arthabaskaville, P. Q.

*Les jubilés et les églises et chapelles de la ville et de la banlieue de Québec*, 1608 1901, par Joseph Trudelle, – Québec ; Compagnie d'imprimerie " Le Soleil "—1901. Prix : $2.50. Plus 25 centins pour frais de poste.

*Souvenir de la première messe célébrée dans la quatrième chapelle du monastère des Ursulines le* 21 *novembre* 1902. *Sermon prononcé par M. l'abbé L. Lindsay, de l'Archevêché, à l'occasion de la benédiction de la chapelle des Ursulines a Quebec le* 21 *novembre* 1902.

*Recherches généalogiques*, par F.-L. Desaulniers.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 JANVIER 1903 No 1

## LA MAISON D'ARNOUX OU MONTCALM EST MORT

Il doit sembler étrange aux gens de Québec et encore plus aux étrangers qui visitent leur ville, d'entendre dire qu'on n'a pu encore déte miner le site précis de la maison dans laquelle Montcalm est mort. Pourtant la date d'un événement aussi remarquable est comparativement récente, et ce détail historique aurait dû être facilement conservé par la tradition orale, sinon autrement. D'autant plus que le nom de cet illustre guerrier leur a toujours été cher, particulièrement à cause de sa fin glorieuse, malgré que le sort des armes lui eût enlevé la victoire. Cependant, il faut le dire, cet endroit est tombé dans l'oubli au lieu d'être marqué par un monument.

Voyons ce qui en est aujourd'hui.

Dans une étude publiée en 1872 par Sir James LeMoine, notre laborieux et infatigable écrivain sur le vieux Québec, étude intéressante qu'on peut lire dans l'*Album du Touriste*, page 47, sous le titre, *Où est mort Montcalm*, l'auteur se pose cette question dans le but de la résoudre ; mais après un examen minutieux des données historiques connues et des traditions accréditées, il a fini par conclure, en voyant les divergences d'assertions et diversités d'opinions, de laisser la question ouverte aux archéologues.

Plus tard, dans le *Canadian Antiquarian*, il les invite à la

résoudre et les presse de nouveau en 1901 de trouver une solution.

Nous allons essayer de jeter quelque nouveau jour sur le sujet aux moyens de pièces authentiques et documents contemporains, en établissant premièrement l'endroit certain de la maison d'Arnoux, c'est-à-dire, celle lui appartenant à titre de propriétaire sur la rue Saint Louis ; ensuite le fait de la mort de Montcalm dans cette même maison.

Notons en passant la diversité dans les relations des historiens sur ces deux points.

Knox qui le premier en parle fait expirer Montcalm positivement à l'Hôpital Général. Quoique généralement exact, il a été mal renseigné sur ce détail, qu'il n'a dû écrire que sur ouï-dire dans le moment. Si tel eût été le cas le brigadier Townshend, devenu commandant en chef, qui le soir même de la bataille d'Abraham, s'est emparé de cet hôpital ouvert aux blessés des deux camps, n'aurait pas manqué d'apprendre sur le champ que le général qu'il venait de vaincre était parmi les prisonniers de guerre. Car on sait qu'il déclara tels tous les blessés français recueillis à l'hôpital, prenant l'endroit comme formant partie du champ de bataille ; et il y établit une garde en conséquence.

Au reste Townshend n'était pas homme à négliger dans son rapport de se glorifier d'une telle prise si le nom de Montcalm se fût trouvé sur la liste des prisonniers De même, non plus, les religieuses de l'Hôpital-Général n'auraient pas oublié de signaler dans leurs annales, parmi d'autres événements moins saillants, celui de la réception et de la mort chez elles dans de telles circonstances, d'un personnage aussi important que le marquis de Montcalm, général en chef de l'armée française. Or la *Relation d'une religieuse de l'Hôpital-Général* ignore complètement le fait rapporté par Knox. Nous ne craignons pas d'affirmer que celui-ci a été induit en

erreur, erreur d'autant plus étrange qu'ayant fréquenté l'hôpital il avait eu l'occasion directe et immédiate de la rectifier. Car n'ayant pas accompagné le piquet envoyé par Townshend, il aurait dû s'informer personnellement de la verité de son assertion. Au reste le fait de la mort du général de l'armée française étant pour lui le point dominant, l'indication de l'endroit précis lui importait peu, en présence de la grande portée des événements qui allaient se dérouler. Nous allons essayer de rectifier son erreur sur ce point par la preuve qui va suivre.

Après lui les variations ont continué sur cet endroit.

Dans *l'Histoire des Ursulines*, il est rapporté, volume II, page 331, que Montcalm mourut au château Saint-Louis ; mais en référant aux annales mêmes de la communauté, d'où serait puisé ce renseignement, comme on serait porté à le croire, on n'y trouve par cette mention du château Saint-Louis, laquelle est simplement empruntée par l'annaliste de l'historien Garneau. Celui-ci tenait de son ami M. Faribault et de messire Maguire, chapelain des Ursulines, les mêmes renseignements que ces derniers fournirent plus tard au lieutenant-colonel Beatson, officier du génie, en garnison à Québec en 1854, qui, dans son opuscule *Notes of the Plains of Abraham*, repète cette mort au château Saint-Louis.

Feu M. Faribault était un érudit dont le grand sens et les travaux de bibliophile méritent une sérieuse considération. Les particularités qu'il énonçait sur les derniers moments de Montcalm provenaient de traditions orales accréditées et reçues, entre autres, de feu l'honorable John-Malcolm Fraser, petit-fils d'un des officiers de Wolfe dans le " Fraser's Highlanders " ; et de son autre petit-fils feu John Fraser, deux de ses grands amis. Ce dernier avait pu, dans sa jeunesse, recueillir du milicien Joseph Trahan, témoin oculaire, des détails sur la bataille des Plaines qui sont rapportés

textuellement par Sir James LeMoine. Cependant nous ne pouvons trouver dans ces traditions rien de positivement assuré ni sur la maison d'Arnoux, ni sur l'endroit où serait mort Montcalm.

Garneau, historien grave et consciencieux, imbu peut-être des traditions alors courantes, a fait ainsi expirer Montcalm au château Saint Louis, mais il n'indique pas la source d'où découlerait l'authenticité de la preuve à l'appui de ce point.

Suivant Sir James LeMoine, " la maison du chirurgien Arnoux, occupait, dit on, le site de *l'Hôtel-de-Ville*. (*l'ancien*).

Plus tard, il parle de la vieille maison en face de la rue du Parloir qui passe, dit-il, pour occuper le site de la maison d'Arnoux, le jeune, en 1759. *Picturesque Quebec*, p. 35.

M. le Dr Dionne, M. S. R. C., dans un opuscule intitulé *Etudes Historiques*, publié en 1880, indique le même endroit de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire l'encoignure nord-ouest des rues Sainte-Ursule et Saint-Louis. Cependant il n'est pas prêt aujourd'hui à confirmer son premier dire.

Dans son *Cours d'histoire du Canada*, (vol. II, p. 579) feu l'abbé Ferland dit que " Montcalm après avoir été blessé fut enlevé et porté dans la maison du sieur Arnoux, médecin." Cependant sur ses derniers jours il avouait ingénuement ne pas le savoir.

Il suivait, pour ainsi dire, quant à la maison, la version du chevalier Johnstone, telle qu'elle est écrite, mais il n'allait pas audelà et ne savait pas où fixer le site de cette maison.

On parait assez d'accord aujourd'hui, et, quant à nous, il nous paraît certain, que Montcalm grièvement blessé, fut porté et déposé dans la maison du chirurgien Arnoux ; de plus qu'il y fut *logé* et est mort là. Ajoutons du même

coup qu'il n'est pas possible qu'on ait songé à le transporter ailleurs du moment qu'il était condamné par le médecin,qui ne lui accordait plus que quelques heures à vivre, le temps de se préparer, et recevoir les derniers sacrements de l'Eglise comme catholique.

Il s'agit donc de déterminer le site de la maison d'Arnoux et d'établir ensuite, suivant le texte de Johnstone, que Montcalm fut porté et *logé dans la maison d'Arnoux*, c'est-à-dire, sa maison propre, lui appartenant à titre de propriétaire, et non pas entendre qu'il fut simplement logé *chez* Arnoux, qui aurait pu en ce cas occuper une maison quelconque en ville.

En faisant un relevé des propriétaires et résidants de la rue Saint-Louis à cette époque, depuis l'ancien Hôtel-de-Ville, jusqu'au bout est de cette rue, chez M. l'avocat Dunbar, et de plus en remontant jusqu'aux titres primitifs de concession et referant aux divers aveux et dénombrements, particulièrement à celui de 1756 ; aussi aux censiers concernant ces terrains, il ne s'y trouve pas le nom d'un seul Arnoux, ni d'un membre du nom ou de la famille d'André Arnoux, soit comme propriétaires, soit comme résidents, dans la rue Saint-Louis, sauf un seul, celui de ce même André Arnoux, chirurgien-major ordinaire des troupes du détachement de la marine et des armées du Roi, en Canada, ainsi que nous allons le démontrer quant à lui.

Puis nous examinerons les motifs réels et les raisons particulières de choisir, en ce cas, cette maison pour y recevoir et loger Montcalm, en considération des rapports intimes d'amitié entre lui et Arnoux, indépendamment de l'absence de celui-ci alors auprès de M. de Bourlamaque à l'Isle aux Noix.

De plus nous établirons pour toucher au même but, les mêmes rapports d'amitié de ces deux personnages partagés

ensemble avec la famille Péan et particulièrement maintenus avec eux par madame Péan.

Pour préciser exactement le site en 1759 de la propriété et maison d'Arnoux dessus construite, laquelle a disparu depuis 1812, il faut remonter aux titres primitifs de concession du fond, et les suivre jusqu'à cette dernière date, à cause des changements subséquents de limites de propriétaires et de voisins.

Le 19 octobre 1670, les RR. Mères Religieuses Hospitalières de Québec, par acte devant Mtre Rageot, notaire royal, concédèrent à Jean-Baptiste Morin, sieur de Rochebelle,(1) " Un arpent ou environ de terre en quarré, en nature de pré, clos, joignant d'un côté (*sud-ouest*) la Delle de Repentigny, d'autre (*nord-est*) à Jean Moslin, d'un bout le chemin du Fort à la grande allée(*la rue Saint-Louis d'à présent*) et par derrière le bord du coteau et chemin qui va chez le sieur de Villerai ", (*passant le Mont-Carmel et continuant par la rue Sainte-Geneviève* ;) (2) appartenant aux Religieuses par donation de Dame Marie-Barbe (Charles) de Boulogne, veuve et héritière de monsieur Louis D'Ailleboust, vivant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, passée devant Rageot, notaire royal le 5 juillet 1670, qui le tenait de Nicolas Juchereau, écuier, sieur de St Denis. par contrat passé devant le même notaire Rageot, le 26 août 1668, qui l'avait par transport de Mr de Charny: étant en la censive de Québec, et chargé de six deniers de cens et de 20 livres tournois de rente foncière payables chaque année aux dites religieuses, au jour de St Rémy, chef d'octobre."

(1) Le même qui fut conseiller au Conseil Souverain ; marié le 22 novembre 1667 à Catherine de Beland, alors qualifié bourgeois. Il est dit, cabaretier, dans un procès-verbal d'alignement du grand-voyer Robineau Bécancourt, en date du 13 juin 1668.

(2) Comprenant les casernes actuelles et s'étendant sur la rue Saint-Louis jusqu'à et compris la maison du juge Caron à l'est.

Rochebelle ou plutôt sa veuve, vendit ensuite une partie de ce terrain pour servir d'enplacement au nommé Castonguay ; et sur décret forcé, en la prévosté de Québec.contre la veuve de Castonguay, qui ainsi représentait Rochebelle, la propriété de cette partie avec la maison à deux étages dessus construite, étant en la censive et domaine du Roi,fut adjugée à Mtre Jacques Barbel, notaire royal, le premier décembre 1705. Celui-ci acquit de plus 30 pieds de front à l'est, comme étant aux droits de Queslà, cessionnaire de Rochebelle.

Barbel en détacha trente pieds de front sur la rue Saint-Louis, du côté ouest, sur toute sa profondeur, par convention verbale du mois de mai 1729, en faveur de son gendre Louis Fournel, négociant de Québec, et de Delle Marie-Anne Barbel, son épouse, fille issue d'un second mariage avec feue Delle Anne le Picard. Ce terrain de 30 pieds de front se trouvait borné d'un côté (*nord-est*) au dit Mtre Barbel et de l'autre (*sud-ouest*) au même sieur Fournel, représentant aussi le nommé Queslà (Cayla) par derrière le terrain de la Fabrique,—à charge de payer 225 livres,principal de la rente de 12 livres cinq sols, créée pour arrérages échus dont la totalité de l'emplacement était chargée envers l'Hôtel-Dieu, suivant et incluant la rente créée par le titre de Rochebelle.

Le 19 avril 1733, les parties ratifièrent cette vente verbale par acte authentique devant Mtre Louet, notaire royal, et transigèrent au sujet des arr'rages de la rente foncière ci dessus mentionnée, attendu que depuis les vingt-huit dernières années écoulées, elles n'avaient rien payé, n'ayant pu jouir de la totalité du terrain à cause des fortifications que Sa Majesté y avait élevées.

De fait Mtre Barbel refusait, pour ce motif, de payer la

rente de vingt livres à l'Hôtel-Dieu, ce qui ne l'empêcha pas d'y être condamné par sentence de la Prévosté du 7 février 1710. Néanmoins il avait encore persisté, comme on va le voir, à ne pas payer, non plus que d'autres créanciers si bien qu'à sa mort, survenue le 1er octobre 1744, il laissa sa succession fort endettée. Quoique seigneur d'Argentenay et secrétaire de Bégon, il menait un train de vie qui semble avoir été au delà de ses ressources.

Sa veuve et troisième femme, Marie-Madeleine Amiot, et sa fille Delle Barbel, se virent assignées devant la Prévosté pour le paiement de trente quatre années de la rente foncière se montant en arrérages à 680 livres tournois échues le 1er octobre 1744, et furent condamnées au paiement par sentence du 14 décembre suivant.

Dans ces circonstances la veuve et la fille avaient dû abandonner leur maison (1) pour la louer à Michel-Hugues Péan, père, lequel demeurait auparavant au coin des rues de Buade et du Fort, en face du presbytère. Son fils, le chevalier Péan, continua la jouissance après la mort de son père survenue le 26 janvier 1747.

C'est pendant cette dernière occupation que la maison et ses dépendances furent saisies réellement sur la succession Barbel, le 30 avril 1750, et vendues en la Prévosté le 13 octobre suivant, à la poursuite de Mtre Michel Bégon, conseiller du Roi, en ses conseils, intendant du Hâvre-de-Grâce, auquel il était dû une somme de 3000 livres et les intérêts accumulés depuis longtemps. La maison fut vendue à la charge de laisser le locataire M. Pean, aide-major des place,

(1) Sa veuve est portée au recensement paroissial de 1744 comme demeurant en sa maison, rue Saint-Louis, sous son nom Marie-Madeleine Amiot, veuve de Jacques Barbel, notaire.

château et gouvernement de Québec, continuer sa jouissance jusqu'au 1er mai 1751.

Or Péan s'étant porté adjudicataire au prix de 9000 livres, continua sa possession, mais à titre de propriétaire et à charge d'acquitter annuellement la rente foncière de 20 livres tournois due à l'Hôtel-Dieu. Il devint ainsi débiteur personnel de la rente ; et ce fut à lui que les Religieuses s'adressèrent directement par la suite pour la perception malgré les mutations effectuées.

Afin de ne pas perdre de vue l'identité du terrain et de la maison, suivons la sentence d'adjudication qui les décrit comme suit :

" Une maison scise en la haute-ville de Québec, rue Saint-Louis, présent occupée par Mr Péan............... consistant en plusieurs chambres, cabinets, cuisine, mansardes au-dessus, cour et jardin derrière ; bornée par devant à la rue St-Louis, d'un côté aux héritiers du sieur Fournel, d'autre aux représentants Bégas (*cessionnaire de Rochebelle*), par derrière à la clôture du jardin de la dite maison."

C'est en cette qualité de détenteur et propriétaire que Péan se présenta à l aveu et dénombrement fait pour Québec en 1756, et déclara posséder dans le domaine du Roy, (mais sans exhiber ses titres) 70 pieds de terrain de front sur la rue Saint-Louis sur 120 pieds de profondeur, avec maison, cour, jardins et dépendances. Il agrandit bientôt l'étendue de son terrain de manière à posséder 102 pieds de front, et en augmenta la profondeur jusqu'à la rue Sainte-Geneviève en achetant un reste de trente pieds de la Fabrique de Québec.

En même temps il avait réparé, décoré et embelli cette résidence avec un grand luxe intérieur pour un colon, et y tenait état à rivaliser avec les beaux hôtels de Paris.

Le chevalier Péan, (1) Michel-Jean-Hugues Péan de la Livaudière, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, capitaine et aide-major, etc., ce Verrès de Sicile comme l'appelle Montcalm, était aussi habile et avisé que rapace et actif. Il passa en France dans l'hiver 1756-57 pour se ménager des influences à la Cour ; et en mari accommodant et satisfait de sa façon de faire fortune, il laissa madame Péan aux soins obligeants et continus de l'intendant Bigot, qui s'il n'était pas le prince charmant y allait en prince opulent. (2)

Le 23 septembre 1757. Péan était alors à Québec et s'y rencontrait avec Montcalm, " lequel " alternait entre Mme de la Naudière, Mme Péan, parfois Mmes Marin et Saint-Ours."......... Nous avons, écrit il, " deux bonnes maisons l'hôtel Péan (rue Saint-Louis) et Mme de la Naudière." (rue du Parloir).

Cependant honni soit qui mal y pense quant aux dames de la rue du Parloir. La malignité du temps ne les a pas attaquées. Montcalm lui-même donne clairement à entendre qu'il ne fréquentait leur compagnie qu'en tout bien, tout honneur, sans penser plus loin qu'à l'agrément et au bon ton qu'il rencontrait dans leurs salons.

Entrons, en passant, à cet hôtel, rue Saint-Louis. L'hôtesse madame Péan, née Marie-Angélique Davennes Desmeloises, mariée à Québec le 3 janvier 1746, à l'âge de 21 ans,

---

(1) Le chevalier Péan serait venu de France à Québec vers le 10 juillet 1757, en qualité de lieutenant, parmi les 4, pour la Reine. Serait-ce son fils ? Il n'aurait été âgé tout au plus que de 12 ans. " Montcalm à Lévis, Montréal, 14 juillet 1757, p. 44."

(2) Montesquieu peint les mœurs françaises de ce temps avec une vérité tout-à-fait cynique. (Lettres Persanes, ch. 55) :

" Ici les maris prennent leur parti de bonne grâce, et regardent les infidélités comme des coups d'une étoile inévitable...... Un homme qui, en général, souffre les infidélités de sa femme, n'est point désapprouvé ; au contraire, on le loue de sa prudence ; il n'y a que les cas particuliers qui déshonorent."

était une femme charmante et aimable, spirituelle, ambitieuse et habile. L'auteur des *Mémoires sur les affaires du Canada 1749 à 1760*, l'a connue dans tout l'éclat de ses charmes et de sa jeunesse. La description qu'il fait de sa personne, de son influence et de son entourage qui l'adulait comme Sultanne en titre vaut bien la peine d'être lue. Nous y référons. Maintenant laissons, pour le moment, les personnages civils et militaires de la ville s'amuser et jouer gros jeu à l'hôtel Péan, pour y revenir quand il deviendra bientôt la propriété du chirurgien Arnoux ;—sans pourtant oublier ce qui nous intéresse, et pour corroborer ce que nous disions plus haut, qu'à la fête des Rois, en 1758, au palais de l'intendant, un hasard prévoyant, comme de raison, donna la fève à Montcalm et Mme Péan pour reine.

Voyons d'abord qu'elle était cette famille des Arnoux et qu'elles étaient leur position sociale et leurs relations avec les personnages marquants de la ville, particulièrement avec Montcalm et les Péan.

Les Arnoux, dont il s'agit, du moins André, ne seraient venus au Canada qu'après 1740. Ils étaient natifs de la ville et paroisse de Saint-Paul, diocèse de Vence, dans le midi de la France, et issus du mariage d'Alexandre Arnoux et de Lucrèce Musse, domiciliés en cet endroit. C'est ainsi qu'Alexandre-Joseph-Xavier Arnoux, marchand apothicaire, de Québec, frère d'André, désigne ses père et mère à l'acte de son mariage là, le 10 décembre 1764, avec Delle Charlotte Soupirant, veuve de Gaspard Hiché, vivant lieutenant d'infanterie, fille de feu Simon Soupirant, (1) et de défunte Delle Marie-Anne Gaultier, son épouse. Mtre Jean-Claude Panet, notaire-royal, et autres notables assistent à ce mariage.

---

(1) Chirurgien juré de l'amirauté à Québec. " Cf. Prévosté, 2 février 1751. Il demeurait rue Buade, voisin ouest de Nicolas Jacquin et vis-à-vis le bureau de poste actuel.

Nous croyons que Mgr Tanguay a fait erreur en donnant comme lieu d'origine d'André Arnoux, la paroisse de Saint Louis, de la ville et diocèse de Toulon, ainsi qu'il l'a extrait en mal interprétant l'acte de mariage de Madeleine, sa fille, à Montréal, le 20 septembre 1760, au sieur Nicolas Fayolles. André Arnoux était alors décédé depuis peu, et c'est sa veuve, Dame Suzanne Levret, qui, elle, s'y dit *native* de cette paroisse Saint-Louis de Toulon.

Un autre frère, Blaise Arnoux, figure à ce mariage comme oncle de l'épouse. Nous le signalons ici comme pouvant bien être le frère plus jeune qui a pansé Montcalm en l'absence du chirurgien André ; car notons que Joseph Arnoux, l'apothicaire, l'autre frère, semblerait par ses noms patronimiques devoir être l'aîné.

Quant au principal personnage qui nous intéresse, le sieur André Arnoux, il demeurait à Rochefort en 1749 et dès lors était chirurgien-major des vaisseaux du Roy. (1) En juin de cette année il monta la " Frégate du Roi," la *Diane*, en destination pour le Canada. Il avait à son bord une pacotille à son compte ; de plus une autre de la valeur de 6000 livres au compte d'une maison de Leipsick, dont l'un des associés se nommait George-Henri Sander. Arnoux s'était engagé, par écrit du 23 mars 1749, à faire assurer cet envoi, aller et retour ; mais pris à l'improviste il n'eut pas le temps d'effectuer l'assurance, et en donna aussitôt avis à ses mandants, qui, d'après son dire, en prirent une. Le navire " le Lys " capitaine de Gorgerie, qui rapportait le produit des 6000 livres, fut pris au retour, le 7 juin 1754, par l'amiral Boscawen lors des premières hostilités sur mer. *Cf. Voyage en Canada, par P. B. C.* p. 112.

(1) Le dossier des Archives Nationales, Paris, C. F 9, 28 février 1778—13 oct, 1786, concerne un certain Arnoux, chirurgien ordinaire puis major attaché à la Compagnie des gardes marines à Rochefort et semblerait référer au même personnage.

Les expéditeurs n'avaient pas voulu attendre si longtemps, et ils avaient assigné Arnoux devant le siège de l'amirauté de LaRochelle, qui adjugea le 3 janvier 1753, qu'il devait le montant à lui confié, intérêt et frais, s'élevant à 7.004 livres. Copie de cette sentence, duement légalisée, fut transmise par envoi du 10 mai 1753, de la part de M. DeLaire, négociant de LaRochelle, fondé de pouvoir, au notaire Panet, à Québec, pour effectuer le recouvrement. Vraisemblablement Arnoux depuis son arrivée à Québec, sur la *Diane*, y avait établi sa résidence fixe, puisqu'on le retraçait là et qu'il y occupait le grade de chirurgien-major de la marine et des troupes du Canada. Suivant une note de lui, après une demande de paiement réitérée, du 10 janvier 1759, il montre sa bonne foi, et se déclare prêt à en passer par la décision de deux négociants experts de la ville, ne se croyant pas tenu de payer.

L'affaire a dû en rester là vu les circonstances de la guerre et la mort d'Arnoux l'année suivante. *Cf. Liasse de papiers non classés, étude de J. C. Panet, notaire.*

André Arnoux demeurait donc à Québec depuis au moins quelques années avant 1759, comme le constate aussi l'acte de naissance de son troisième enfant baptisé là, le 16 décembre 1751. L'aînée, Madeleine, née vers 1743, puisqu'elle est dite âgée de dix-sept ans lors de son mariage en 1760, semblerait ne pas être née en Canada ; il en serait de même de sa sœur Adélaïde, qui la suit ; car nos registres de l'état civil ne contiennent rien sur leur naissance.

Ces trois membres connus de cette famille Arnoux semblent avoir reçu une bonne éducation et une instruction satisfaisante pour leur temps.

Suivant une note de notre estimé bibliophile, M. Philéas Gagnon, André Arnoux habitait dans la côte de la Montagne en 1752.

Peu après en 1755 on trouve un singulier document émis de sa main, à la demande de Mtre Bedout, conseiller au Conseil Supérieur, (1) qui probablement voulait constater le fait de sa naissance et, par là même, la qualité d'esclave d'un enfant à naître de sa négresse. Voici ce document qui est un extrait des registres publics.

" L'an mil sept cent cinquante cinq le mois (*mai*) du courant, nous soussigné, chirurgien-major de la marine et des troupes du Canada, certifions nous être transporté à la requisition de Mtre Bedout, Con. au cons.[1] Supr. de ce pays, en son hôtel, rue St-Pierre, pour y visiter sa négresse malade, qu'il nous a dit se nommer Marie-Anne, laquelle j'ai trouvée prête d'accoucher ; et étant accouchée sur les heures du soir d'une fille que j'ai reçue moi-même, paraissant se bien porter ; n'a été portée aux fonts de baptême que le lendemain quatre du dit et baptisée par M. Gamelin, à l'issue de la grande messe paroissiale, nommée Françoise, par Louis Labranche et la veuve Corneau ; ce que nous certifions véritable.

En foi de quoi nous avons délivré le présent pour servir et valoir ainsi que de raison, à Québec, le cinq May 1755.

(Signé) Arnoux

L'acte ci-dessus a été enregistré par nous Greffier de la Prévosté, ce requérant mon d. Sr. Bedout, qui en a requis l'enregistrement pour lui servir et valoir ce que de raison, et a signé avec nous ce jourd'hui, neuf May 1755, et a été l'original du dit acte à nous présenté remis à mon d. Sr. Bedout le jour et an susdits.

(Signé) Bedout. Boisseau."

P.-B. Casgrain

(*A suivre*)

(1) Son fils, né au Canada, devint l'amiral français de ce nom.



L'ABBE LOUIS RABY

Il naquit à Québec le 2 février 1787 du mariage d'Augustin Raby et d'Héloïse Turgeon. Ordonné prêtre le 8 octobre 1809, il fut vicaire à Saint-Laurent de Montréal, 1809 ; missionnaire de Madawaska, 1810 ; curé de Ste-Claire, 1813 ; curé de St-Antoine de Tilly, 1814 ; curé du Château-Richer, 1835 ; et enfin, curé de Beaumont, 1838. Il mourut dans cette paroisse le 17 juin 1843.

## LA VISITE DE PAROISSE

C'était au mois janvier de 1879, au Sault-au-Récollet, où demeurait, dans sa solitude, le vénérable Mgr Bourget, archevêque de Martianopolis. La visite de paroisse s'ouvrait, et, comme il convenait, la première visite fut au distingué prélat. Le jeune vicaire d'alors, M. Joseph Lévêque, décédé à Sainte-Sophie, entre chez monseigneur, qui l'attend au salon, avec tous les prêtres de son palais. Intimidé d'abord en présence de ce beau vieillard de quatre-vingts ans, il fut ensuite comme frappé de stupeur en voyant ce prince de l'Eglise tomber à genoux devant lui, ainsi que ses compagnons, pour lui demander et en recevoir la bénédiction. Aux yeux de Mgr Bourget, ce jeune prêtre est le représentant de Dieu, dans la visite de paroisse, et Sa Grandeur le reçoit comme tel ; Mgr veut aussi faire revivre la tradition de nos pères et la pratique de sa famille, à Saint-Joseph de Lévis, en donnant à tout le diocèse une excellente leçon de respect dû au sacerdoce et faire connaître au peuple la place que le prêtre doit occuper dans les familles catholiques. Malgré ses objections bien fondées, le vicaire fut obligé de céder et de lever la main pour bénir celui qui lui-même bénissait depuis soixante ans. Quel bel exemple à mettre sous les yeux de nos bonnes familles ! Quel beau tableau digne du regard des anges !

L'ABBÉ A.-C. DUGAS

## AUTREFOIS

Le louis du Canada valait $4 de notre monnaie actuelle, le louis sterling anglais vaut $5. Il fallait 12 deniers pour faire un chelin et 20 chelins formaient un louis.

T.-P. BÉDARD

## REPONSES

**L'amiral de Grasse.** (VIII, XII, 910.)—François-Joseph-Paul de Grasse-Rouville, comte de Grasse, marquis de Tilly, naquit en 1723. Il fit la campagne de Grenade avec d'Estaing et prit une part brillante au siège de Savannah Fait prisonnier par l'amiral Rodney, le 12 avril 1782. il perdit la faveur du roi, et mourut le 14 janvier 1788. Un historien de la marine française, Guérin, dit en parlant de lui :

" Excellent et brave capitaine de vaisseau, il etait un commandant en chef embarrassant et un amiral prédestiné au malheur."

Le comte de Grasse se maria trois fois. De sa première femme il eut six enfants qui se réfugièrent aux Etats-Unis lors de la révolution française. Une de ses filles vécut à Salem, Massachusetts. Le révérend William Bentley, D. D., pasteur du East Church de cette ville, a fait les entrées suivantes dans son livre :

" 1795, 21 février—On écrit un certificat pour les filles du comte de Grasse, nommées Amélia, Maxima, Rosalia Grasse, Gustava-Adélaïde-Maxima Grasse, Mélanine-Véronica-Maxima Grasse, Sylvia-Alexandria-Maxima Grasse. Elles sont arrivées à Boston, le 7 juillet 1795, venant de France, et depuis cette date elles sont toujours demeurées dans cette ville : d'abord chez les Robertson et dernièrement dans la maison du colonel Pickman, près de son manoir. Elles se sont bien comporté."

L'aîné des fils, Alexandre-François-Auguste Rouville comte de Grasse, marquis de Tilly, fut nommé par le gouvernement ingénieur de la Géorgie et des Carolines. Ses sœurs avaient une pension de $10,000 par année, gage de reconnaissance bien mérité donné à une famille dont le chef

avait hypothéqué ses propriétés pour lui permettre de donner à Washington l'argent nécessaire pour faire la solde de son armée. (Introduction au journal de Grossencourt, page 23).

La plus jeune des filles, Sylvia, se maria à M. de Pau, et mourut à New-York le 5 janvier 1855, à l'âge de 83 ans, laissant deux fils et cinq filles (Stone, *Our French Allies*, page 413.)

Dernièrement un journal du Nouveau-Brunswick affirmait que l'un des frères du comte de Grasse vint s'établir dans le comté de Gloucester où il mourut. Il y a dans les provinces maritimes du Canada une foule de familles qui portent encore le nom de *Grasse*.

F. DE ST-M.

**Le nom de Nouvelle-France.** (I, VIII, 74.) — Pourquoi Jacques Cartier désigna-t-il le Canada sous le nom de Nouvelle-France ?

A cette question il y a plusieurs réponses, mais je ne crois pas qu'il y en ait de meilleure que celle que j'ai trouvée à la Bibliothèque Nationale de Paris, dans l'*Histoire notable de la Floride située ès Indes Occidentales*, par Basanier, publiée à Paris, en 1586.

Parlant de l'Amérique, il dit : " Je la diviserai pour plus facile intelligence en trois principales parties, celle qui est vers le Pôle Arctique ou Septentrion, est nommée la Nouvelle France, pour autant que l'an 1524, Jean Verrazano, florentin fut envoyé par le Roi François premier par madame la Regente, sa mère aux terres neuves, auxquelles il prit terre et découvrit toute la coste qui est depuis le tropique du Couar, à sçavoir depuis le 28e degré jusques au cinquantième : et encore plus devers le nord. Il planta en ce païs les enseignes et armoiries du Roy de France de sorte

que les Espagnols mêmes qui y furent depuis ont nommé ce pays terre francesque. Elle s'étend donc en latitude depuis le 25e degré jusqu'au 54e vers le septentrion : et en longitude depuis le 210e jusques au 330e."

L. W. S.

**Le heros de Chateauguay et le voyageur Faribault.** (VIII, XII, 912.)—Jean-Baptiste Faribault naquit, en 1774, à Berthier. Il eut l'avantage de recevoir une assez bonne éducation, et il quitta l'école, à l'âge de seize ans, pour accepter une place de commis chez un marchand du nom de Thurseau, à Québec. Après deux ans de service, il fut employé par MM. McNiders & Cie, importateurs.

Quoique traité avec beaucoup d'égard par ses patrons, le jeune Faribault n'envisageait pas sans effroi la perspective de passer la meilleure partie de sa vie derrière un comptoir. A cet esprit ardent il fallait un horizon moins uniforme, un théâtre plus vaste, plus fécond en émotions. La vie de marin avec tous ses dangers s'offrit à lui pendant quelque temps avec un irrésistible attrait, et, sans la résistance de ses parents, il serait allé braver la fureur de l'Océan.

Indécis plus que jamais sur le parti à prendre, un incident eût décidé Faribault à embrasser la carrière des armes, s'il eût pu vaincre l'opposition de sa famille. Le duc de Kent, père de la reine Victoria, était alors au Canada avec le régiment des Fusiliers Royaux qu'il commandait. Son régiment séjournait à Québec, et les jours de parade étaient autant de spectacles vivement recherchés par la population. La tenue imposante du prince, les brillants uniformes de son état-major, la précision des mouvements des soldats, émerveillèrent Faribault, au point qu'il en fit une représentation en carton découpé, qui fut fort admirée. Faribault

n'avait jamais pris de leçons de dessin, mais les quelques croquis qu'il lui prenait parfois fantaisie de tracer, révélaient du talent et du goût. Les officiers du régiment ayant communiqué son esquisse au prince, celui-ci en fut tellement satisfait, qu'il fit mander le jeune artiste, auquel il offrit une commission d'officier dans son régiment.

Faribault aurait accepté avec empressement l'offre inespérée d'entrer dans l'armée, sous de pareils auspices, mais sa famille s'opposa énergiquement à son départ. Ce n'est pas sans peines qu'il renonça à la brillante perspective que la proposition du prince lui faisait entrevoir. Aussi, lorsque dans sa vieillesse, il rappelait cet incident de ses jeunes années, ii ne manquait jamais d'ajouter que le respect seul pour ses parents l'avait empêché d'embrasser l'état militaire.

Le prince ayant permis à Faribault de désigner l'un de ses amis pour remplir le poste qu'il lui offrait, il le pria, si l'on en croit le *Mémoire* (1) de notre héros, de conférer cette faveur au jeune de Salaberry pour lequel il avait une vive affection. Ce dernier, qui brûlait de prendre du service, se garda bien de refuser une pareille chance et il justifia surabondamment le choix de Faribault en gagnant d'emblée tous les grades auxquels peut aspirer un soldat canadien dans l'armée anglaise, et en se signalant par maints exploits—dignes préludes de la victoire de Châteauguay qui allait l'immortaliser.

Nous devons faire remarquer, à ce sujet, que le *Mémoire* de Faribault est seul à prétendre que c'est à notre héros que M. de Salaberry est redevable de la protection du duc

(1) Faribault a laissé des notes autobiographiques qui ont été publiées par son ami le général H.-H. Sibley, de Saint-Paul, dans un des volumes des " Minnesota Historical Society's Collections ".

de Kent. Sans l'autorité de son témoignage, il ne serait guère facile d'ajouter foi à cette assertion ; car le duc de Kent se lia d'amitié avec la famille de Salaberry presque immédiatement après son arrivée à Québec, au mois d'août 1791, et fut un habitué du manoir seigneurial qu'elle occupait à Beauport.

Salaberry ne reçut sa commission d'officier qu'au commencement de l'année 1794, à une époque où le prince faisait des démarches actives pour récompenser dignement le seigneur de Beauport, M. Louis-Ignace de Salaberry, des services précieux qu'il avait rendus à la cause anglaise dans la dernière guerre. Aussi, est-il plus que douteux que le héros de Châteauguay doive à l'incident raconté plus haut, d'avoir obtenu la haute protection du duc de Kent qui, dans ses lettres à M. de Salaberry, parle toujours dans les termes les plus affectueux de " son jeune protégé."

Le *Memoire* de Faribault dit encore que de Salaberry était commis à l'époque où il fut l'objet des faveurs du prince. Il est permis d'en douter, car de Salaberry n'avait que seize ans lorsqu'il fut nommé officier, et il avait servi les deux années précédentes comme volontaire dans le 44e régiment.

JOSEPH TASSÉ

**Francois de Re dit M. Gand.** (IV, IX, 504.)— François de Ré, sieur de Gand, ou monsieur Gand, comme on l'appelait, était arrivé à Québec en 1634 ou 1635, on ne sait pas au juste, car les *Relations* ne le signalent qu'à partir de cette dernière année. Peut-être même avait-il suivi Champlain en 1633. Quoi qu'il en soit, Gand était chargé d'une fonction importante dans la colonie : celle de commissaire général de la compagnie des Cent-Associés,et l'autorité dont il se trouvait revêtu, lui permit de donner à ses œuvres une plus haute portée. Jamais il ne parut en abuser. Em-

ployé fidèle, désintéressé, dévoué à la religion et à ses ministres : tel était M. Gand. Nous pourrions même ajouter,sans exagération, qu'il a été l'un des fondateurs de la colonie, non pas sans doute au même degré que Champlain, dont les attributions étaient plus relevées, mais à des titres non moins vrais que ceux des pionniers de notre nationalité, comme Hébert, Couillard et Martin, auxquels revient de plus la gloire d'avoir doté leur pays d'une génération forte et vivace, et d'avoir inspiré à leurs enfants de saines traditions religieuses.

M. Gand n'avait pas de famille. Nous nous trompons,car il en avait une nombreuse, mais composée celle-là de petits Sauvages des deux sexes. Plusieurs lui durent la vie ; d'autres étaient envoyés dans des familles riches de France par son intervention et sa protection. C'est ainsi qu'en 1636 il adressait un de ces petits déshérités de la nature à M. des Noyers, secrétaire d'état, à Paris. Dans d'autres circonstances, il recueillait dans la maison de la compagnie où il avait sa chambre (rue Sainte-Anne) des Sauvages rendus au dernier échelon de la misère.

Sa charité et sa compassion pour les pauvres Sauvages étaient si grandes qu'elles excitaient à chaque instant l'admiration des missionnaires. Non content de leur ouvrir sa bourse et sa maison, il courait au devant d'eux pour les secourir, tantôt pansant leurs blessures, tantôt portant des remèdes dans leurs cabanes, et souvent en tenant sur les fonds baptismaux les enfants de ces infidèles.

Cette conduite digne d'un missionnaire fait souvent tomber sous la plume de l'écrivain des *Relations* des éloges comme ceux ci : " M. Gand, homme tout à fait charitable..." (1) " M. Gand, n'a rien à soi..." (2) " M. Gand,

(1) " Relation," 1635, p. 11.
(2) " Relation," 1637, p. 24.

homme vraiment charitable..." (1) Que de traits ne pourrions-nous pas citer de son inépuisable charité vis-à-vis de ces barbares dont il voulait améliorer le sort ? C'était, à son avis, un moyen sûr d'opérer leur conversion, sans compter les profits matériels qui pourraient en résulter pour le pays. (2)

M. Gand donna les plus beaux exemples de piété et de dévotion. S'agissait-il de la célébration solennelle d'une fête religieuse, on le voyait toujours au premier rang. Ainsi se faisait-il un honneur de porter le dais aux processions du saint Sacrement. La *Relation* de 1639 fait le récit d'une grande cérémonie religieuse, à l'occasion de la naissance d'un Dauphin. M. Gand figurait en tête de la procession avec six Sauvages à sa suite, habillée à la façon française, dans des costumes tout chamarrés d'or sur tissus de soie, satin et velours. Madame de la Peltrie et M. de Montmagny formaient aussi partie du cortège.

M. Gand fut le bras droit des Jésuites dans l'œuvre d'évangélisation des Sauvages. Que de services ne leur rendit-il pas ! Citons-en quelques exemples tirés des écrits des supérieurs de l'ordre.

C'était en décembre 1635, quinze jours avant la mort de Champlain. Un Sauvage, mu d'un bon sentiment, rare chez les gens de son espèce, vint offrir aux Jésuites une petite fille pour la garder et la faire instruire. " Cela nous réjouit fort, écrit le P. LeJeune, car jusques ici la difficulté d'avoir des filles a été fort grande. Or, pour me délivrer de l'importunité de ces barbares, je leur conseillai de la présenter à quelque capitaine français ; c'est ainsi qu'ils nomment tous ceux qui ont quelque autorité ; je lui insinuai M. Gand,

(1) " Relation, " 1639, p. 19.

(2) M. Gand figure le premier sur la longue liste des marguilliers de la paroisse de Notre-Dame de Québec.

lequel je supplia d'accepter cette enfant, et de faire quelque présent à ce Sauvage, l'assurant que nous satisferions à tout. Il n'y manqua pas : il se montra fort content, il témoigna de l'affection à ce barbare, lui fit présent d'une couverture et d'une bourrique de galette qu'on mit sur nos parties, la fit loger chez le sieur Hebout (1), et incontinent nous la fimes habiller à la française, payant en outre sa pension ; il est vrai que M. Gand lui voulut donner une robe à ses propres coûts, tant il était joyeux de voir cette pauvre fille dans les voies de son salut, et encore de plusieurs autres." (2)

Dans une autre circonstance, M. Gand ne se montra pas moins bien disposé à venir au secours des Jésuites, souvent ahuris par le voisinage trop immédiat des Sauvages. Un soir du mois de mars 1637, une troupe de petits Sauvages, garçons et filles, chassés de leurs cabanes par la peur des Iroquois, fit soudainement irruption dans le couvent de Notre-Dame des-Anges. Dans leur alarme ils venaient demander l'hospitalité pour la nuit. " Nous leur dîmes, écrit le P. LeJeune, que nous recevrions les garçons, mais que les filles ne couchaient point en nos maisons ; ces pauvres petites Sauvagesses ne voulaient point sortir ; enfin nous nous avisâmes de prier M. Gand de les recevoir, ce qu'il fit fort volontiers, les faisant dormir auprès d'un bon feu. Ils firent de même quelques autres fois, et toujours nous prenions les garçons, et les filles se retiraient en la chambre de M. Gand."

Une des œuvres capitales de cet homme charitable, et peut-être la moins connue, est le don qu'il fit aux Jésuites

(1) Il s'agit de Guillaume Hubou, qui avait épousé Marie Rollet, veuve de Louis Hébert.

(2) " Relation." 1636, pp. 54 et 55.

de ses terres de Sillery, pour permettre l'établissement de la mission chrétienne de Saint-Joseph, devenue plus tard si florissante. " M. Gand avait pris ce lieu pour soi, lisons-nous dans la *Relation*, mais il le consacra volontiers à un si bon dessein." (1)

Une aussi belle vie devait être couronnée par une mort prédestinée. Dieu l'appela à lui le lundi de la Pentecôte, 20 mai 1641. Le même jour on chanta les vêpres des morts en son honneur, et le lendemain, après l'office des morts et le service funèbre, son corps fut déposé solennellement dans le *sepulcre particulier*, à côté des restes mortels de son ami, le premier gouverneur de la Nouvelle-France. Dix-huit mois plus tard, le P. Raymbault, l'apôtre des Nipissiriniens, venait à son tour partager la couche funèbre de ces deux justes. La Providence a voulu que ce tombeau n'abritât que trois personnages, mais qu'ils étaient bien dignes de reposer ensemble dans la mort, après avoir vécu de la même vie d'apôtre, chacun dans sa sphère spéciale.

Avant de fermer le cercueil de François de Ré, écoutons l'éloge qu'en a laissé le P. Barthélemy Vimont : " Cet homme de bien secourait fortement les Sauvages qui se retirent à Saint-Joseph ; leurs conversions lui touchaient les yeux et gagnaient le cœur. Il est mort dans un sublime exercice de patience ; en un mot il est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire en homme qui cherche Dieu avec vérité." (2)

Champlain et Gand étaient tous deux actionnaires dans la compagnie des Cent-Associés, mais pour une bien minime partie. Ils n'en retirèrent, comme bien d'autres, aucun profit particulier, donnant plus qu'ils ne reçurent jamais.

N.-E. Dionne

(1) " Relation," 1638, p. 17.
(2) " Relation," 1641, p. 55.

**Le moulin Baude.** (VIII, XI, 909.) - Une distance de trois milles sépare le moulin Baude du village de Tadoussac. Ceux qui connaissent quelque peu l'histoire du pays ne manquent jamais de pousser une pointe jusqu'au moulin Baude pour y voir les marbres dont parlent tous les anciens écrivains.

Charlevoix raconte qu'en arrivant au moulin Baude, en 1720,il demanda à voir ce moulin,et qu'on lui montra quelques rochers d'où sortaient un ruisseau d'une eau claire. " C'est du moins, dit-il, de quoi bâtir un moulin à l'eau, mais il n'y a guère d'apparence qu'on en bâtisse jamais." La prédiction du P. Charlevoix ne s'est pas accomplie. Sur ces rochers dénudés un moulin a été construit, mais son propriétaire ne parait pas y avoir fait fortune, si l'on en juge par les chaussées en ruine et le misérable aspect de l'établissement. Un meunier fait tourner ses meules sur le mince filet d'eau qu'alimente le ruisseau le plus souvent tari du moulin Baude. Mais tel qu'il est ce moulin suffit pour moudre les quelques épis que produit ce sol aride et ingrat.

D'où vient le nom de moulin Baude donné à cet endroit désert, dès les commencements de l'établissement de la Nouvelle-France ? Champlain et tous les écrivains qui l'ont suivi parlent du moulin Baude, sans s'inquiéter d'en faire connaître l'histoire. Cet endroit était autrefois la rade de Tadoussac. " Pour que le mouillage soit bon, il faut que le moulin Baude soit en vue, écrivait le fondateur de la colonie. C'est un saut d'eau venant des montagnes et au travers jetez l'ancre."

D'après la tradition des habitants du pays, la rive gauche du ruisseau qui coule au moulin Baude se terminait autrefois par une longue pointe de terre qui s'avançait dans le fleuve et formait comme une baie naturelle. Deux rochers isolés formaient l'extrémité de cette presqu'île, et ils avaient

été appelés par les marins le *bonhomme et la bonne femme Baude*. Nous donnons la légende pour ce qu'elle vaut.

Le vent et la mer ont-ils rongé cette langue de terre ? Est-elle disparue dans quelque cataclysme ? Mystère. C'est l'opinion de plusieurs géologues que la physionomie de toute cette côte a été changée dans les violentes secousses du fameux tremblement de terre de 1663. L'historien Parkman raconte que des pêcheurs, qui descendaient le fleuve en chaloupe, se virent subitement arrêtés près de Tadoussac, par une haute montagne couverte d'arbres qui fut précipité dans les eaux à quelques verges d'eux.

Quoiqu'il en soit, le moulin Baude renommé jadis comme bon mouillage n'offre plus aucun abri aux marins.

Ce qui a contribué surtout à faire connaître le moulin Baude, c'est que tous les anciens écrivains ont rapporté que les rochers qui l'environnent étaient composés de marbre. Il n'en fallait pas plus pour exciter la convoitise des spéculateurs. Malheureusement, il s'est trouvé après examen, que les quelques veines blanches que l'on voit courir aux flancs des mornes, n'étaient pas de nature à permettre une exploitation payante. Ce marbre qui s'effrite facilement à l'air ne pouvait tout au plus être employé que dans quelques travaux d'ornementation. (J.-Edmond Roy, *Voyage au pays de Tadoussac*).

**Le monument de Wolfe dans l'abbaye de Westminster.** (VI, X, 750.)—Le corps de Wolfe fut inhumé sous les dalles de la chapelle de sa famille dans la vieille église de Greenwich le 17 novembre 1759. Quatre jours après, la Chambre des Communes décidait l'érection d'un monument au héros dans l'abbaye de Westminster.

La résolution adoptée par la Chambre des Communes en cette occasion a été conservée.

" The Honorable House of Commons resolved that an humble address be presented to His Majesty, and most humbly demand that he will be graciously pleased to give direction that a monument be erected in the Collegiate Church of St. Peter's Westminster, to the memory of the ever lamented late Commander in Chief of His Majesty's land forces on an expedition to Quebec, Major-General James Wolfe, who surmounted by ability and valor all obstacles of art and nature, was slain in the moment of victory at the head of his conquering troops in the arduous and decisive battle against the French army near Quebec, fighting for their capital of Canada, in the year 1759 and to assist His Majesty the House will make good the expense of erecting the said monument."

(L'honorable Chambre des Communes a résolu qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, et très humblement demande qu'il lui plaise de donner ordre qu'un monument soit érigé dans l'église collégiale de Saint-Pierre, Westminster, à la mémoire du toujours regretté commandant en chef des forces de terre de Sa Majesté dans une expédition à Québec, le major-général James Wolfe, qui, surmontant tous les obstacles de l'art et de la nature, fut tué au moment où il tenait la victoire à la tête de ses troupes victorieuses dans la bataille ardue et décisive contre l'armée française près de Québec, défendant la capitale du Canada, en l'année 1759, et pour aider à Sa Majesté cette Chambre paiera les dépenses de l'érection du dit monument.)

Le roi nomma un comité chargé de s'occuper de l'érection du monument. C'est le duc de Devonshire qui fut élu président de ce comité.

Le dessin de Wilton fut accepté, mais ce ne fut qu'en 1772 que le monument fut terminé. Il fut dévoilé le 4 octobre 1773.

Il est principalement composé de marble blanc, et consiste en un socle élevé et un sarcophage sur lequel, dans un lit de camp, à la porte d'une tente, repose le héros mourant, supporté par un grenadier qui indique de sa main droite la Victoire descendant avec une branche de palmier et une couronne de laurier. A l'arrière plan, on voit un sergent et la branche d'un chêne sur laquelle sont fixés des tomakawks, des scalpes, etc. Les vêtements et les armes du général sont sur le sol. Deux lions couchant sont gravés sur le socle, sur les flancs duquel on voit les armes de la famille, une tête de loup. Le socle bombé est orné d'une scène remarquable : les troupes anglaises gravissant les hauteurs d'Abraham. Une grande tablette ovale au milieu du sarcophage contient l'inscription suivante :

" To the memory of
James Wolfe,
Major-General, and Commander-in-chief
Of the British Land Forces,
On an Expedition against Quebec,
Who after surmonting by ability and valour
All obstacles of art and nature
Was slain in the moment of victory
On the XIIIth September, MDCCLIX,
The King of Great Britain
Dedicates this Monument."

(A la mémoire de James Wolfe, major-général et commandant en chef des forces de terre britanniques, dans une expédition contre Québec, qui après avoir surmonté par son habilité et sa valeur tous les obstacles de l'art et de la nature, fut frappé au moment où il tenait la victoire, le 13 septembre MDCCLIX, le roi de la Grande-Bretagne élève ce monument.)

## QUESTIONS

914—Quel est ce prince, fils naturel de Louis XV, que la Révolution française jeta sur nos rives et qui mourut obscurément dans une de nos paroisses du bas Saint-Laurent ? Rı ›

915 –Plusieurs concessions des paroisses environnantes de Lévis portent le nom de " Jean Guérin." Ce nom rappelle-t-il l'héroique compagnon du Père Mesnard ? R. P.

916—Le 8 octobre 1665. le capitaine Isaac Berthier fait abjuration d'hérésie à Québec. Au printemps de l'année suivante, on voit le nom d'un capitaine Alexandre Berthier dans les registres de Québec. Il y avait donc deux capitaines Berthier dans le régiment de Carignan ? XXX

917—Dans son ouvrage sur le général Wolfe, James Grant, racontant la prise de Québec, prétend que Montcalm mourant aurait dit : " Je meurs en combattant les troupes les plus braves du monde mais à la tête des plus grands poltrons qui aient jamais porté les armes.' Où Grant a-t-il puisé ce propos éhonté ? J. H. L.

918—On me dit que le véritable nom de M. l'abbé Antoine Villade, décédé curé de Ste-Marie de la Beauce le 2 juillet 1839, était Villain. Pourquoi changea il son nom ? STE-MARIE

919—J'ai été surpris d'apprendre, hier, en causant avec un vieillard, qu'en 1837-38, le fils du duc de Wellington était venu à Marieville avec un corps de troupes. Il paraîtrait qu'il est resté dans une vieille école en bois (où se trouve aujourd'hui le collège). Peut-on me dire ce qui en est ? L. C. B.

VOL. 9 FEVRIER 1903 No 2

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit.
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

## PUBLICATIONS RECENTES

*Premier péché*, recueil de nouvelles et chroniques et d'une pièce de théâtre en 1 acte, par Madeleine. Montréal—1902. Prix : $0.75. Déposé, à Québec, chez Garneau, rue de la Fabrique, et Pruneau & Kirouac, rue de la Fabrique.

*L'Oublié*, par Laure Conan. Montréal. Librairie Beauchemin (A responsabilité limitée)—256, rue St-Paul. 1902. Prix $0.75.

*Histoire du collège de Nicolet*, par l'abbé J. A. W. Douville. 2 vols.

*Le manuel de l'inspecteur des bâtiments*, par J. Alcide Chaussé.

*Frontenac et ses amis*, par Ernest Myrand.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 FEVRIER 1903 No 2

## LA MAISON D'ARNOUX OU MONTCALM EST MORT

*(suite)*

André Arnoux eut plusieurs enfants de son mariage avec Susanne Levret. Ils naquirent dans l'ordre suivant :

| | |
|---|---|
| 1. Madeleine vers.......................................... | 1743 |
| 2. Adélaïde...... ....... ....................... ..... ........ | |
| 3. Charles-Louis, baptisé à Québec...... ...... | 16 déc. 1751 |
| 4. Charles-Henri, b. le 13 et s..................... | 21 nov. 1752 |
| 5. Marie-Anne-Victoire, b.......................... | 20 déc. 1753 |
| 6. Pierre, b......................................... ... | 22 avril 1755 |
| 7. François-Louis,............................. .... | |
| 8. François,.......................................... | |
| 9. Louis Joseph, filleul de Montcalm, b.... ... | 30 sept. 1757 |
| et s. à Charlesbourg......... ..................... | 30 août 1758 |
| 10. Marie-Angélique, filleule de Mme Péan,b. | 1er sept. 1758 |

Nous ferons remarquer que dans l'intervalle de 1743 à 1750 on ne voit pas de naissances connues, malgré la fécondité évidente de la mère, et nous constatons qu'au 5 septembre 1760, date de l'acte de tutelle des enfants mineurs d'André Arnoux et de son épouse, émané alors de la juridiction royale de Montreal, six d'entre eux seulement avaient survécu jusque là, suivant que leurs noms apparaissent à cet acte, par lequel la mère est nommée tutrice et Joseph Arnoux, oncle, subrogé-tuteur.

Les deux frères du chirurgien demeuraient aussi à Qué-

bec. On ne recueille que fort peu de détails sur Blaise. On le voit parrain à Québec, le 20 décembre 1753, et signataire à l'acte de baptême de sa nièce Marie-Anne Victoire, conjointement avec Madeleine, la toute jeune sœur de celle ci. Nous l'avons vu présent au mariage de son autre nièce, à Montréal, le 20 septembre 1760.

Jusqu'à quel point il était habile comme chirurgien, ou assistant de son frère, nous n'en connaissons pas autre chose, sinon le fait, que comme plus jeune frère, il fut, peut-être, celui appelé à panser Montcalm en l'absence du chirurgien André. Il est possible que Joseph, l'apothicaire, à cause de son état, fut celui même qui pansa Montcalm. Il pouvait être ou reputé être le cadet d'André. On sait d'ailleurs que pour lors des apothicaires faisaient aussi les fonctions de chirurgien, (1) et nous penchons pour lui.

Quant à ce Joseph Arnoux, son nom apparait plusieurs fois dans les documents publics. On le rencontre devant la Prévosté le 15 novembre 1757, réclamant le prix de médicaments fournis comme apothicaire à une feue Dame Caron, que la Cour lui adjuge. Plus tard il est qualifié de marchand apothicaire, probablement à cause de son succès dans sa ligne d'affaires.

Il est remarquable que dans les actes de l'état civil des Arnoux, les meilleurs noms de la ville se rencontrent avec le leur, tels que Delangle, lieutenant-général de la Prévosté, Doreil, Péan, Daîne, Dumets de Prémarain, Paumereau, Courmeiller de Bellefeuille, etc. Henri-Albert de Saint-Vincent (2), baron de Narcy, est parrain avec Delle Char-

(1) Jacques-Denis Dénéchaud était chirurgien et apothicaire à Québec, au temps d'Arnoux.

(2) Le même désigné Mtre Henri Albert, baron de Saint-Vincent, chev. de l'O.-R. et M. de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, dans l'acte d'achat qu'il fait d'Antoine Simon de Saint Simon, devant de Blanzy, notaire à Montréal, le 25 mai 1755.

lotte-Henri de la Gorgendière, épouse de M. de la Marque de Marin, au baptême de Charles-Henri Arnoux, le 13 novembre 1752. Le père signe à l'acte et c'est la première fois que nous avons rencontré sa signature.

Arnoux

L'intimité des relations entre les Arnoux et les Péan est aussi très marquée. Elle a son importance pour nous à raison de la vente de leur hôtel déjà faite par eux à Arnoux, en mars 1758. Elle continue de se manifester, et hautement, à l'occasion de la naissance qui suivit, de Marie-Angélique Arnoux, laquelle eut lieu le 1er septembre, même année, (1758), en l'absence de son père le chirurgien. Madame Péan tint l'enfant sur les fonts baptismaux conjointement avec Joseph Arnoux, l'apothicaire et comme témoignage d'amitié, elle donna son propre nom de baptême à sa filleule. Le commissaire Doreil et demoiselle Gilette Daîne, fille du lieutenant-général de la Prévosté, signent entre autres témoins au baptême. L'enfant était-elle née dans la maison déjà vendue comme hôtel Péan ? On serait porté à le croire. Péan était reparti pour la France, et Mme Péan n'avait qu'un enfant avec elle et un grand logis. Elle était très liée avec Arnoux et son épouse, comme on le voit ; et grâce à Bigot elle disposait d'une sage-femme.

Quelques années auparavant, vers 1750, Arnoux avait été promu chirurgien-major des troupes de la marine et de terre, et, il avait la direction des hôpitaux militaires dans la colonie.

C'était un personnage en vue à Québec et qui fut remarqué comme tel par le marquis de Montcalm à son arrivée en mai 1756.

Celui-ci s'était empressé de se rendre le plus tôt possible auprès du gouverneur M. de Vaudreuil à Montréal, pour se concerter avec lui sur le plan de campagne à entreprendre. Là, désirant avoir Arnoux auprès de lui pour le tenir à l'armée, il confia, pendant l'absence de ce dernier, la direction des hôpitaux au sieur Henri, chirurgien major du Royal Roussillon. (1)

Comme dès lors Arnoux a suivi constamment l'armée en campagne il s'ensuit qu'on ne le retrouve à Québec qu'après les opérations terminées avec la clôture de la saison. C'est ainsi qu'il était revenu à Québec le 24 novembre 1756. (*Montcalm à Bourlamaque*, à cette date) Il y était même le 23 décembre 1757. (*Montcalm à Lévis*, p. 103.)

Dans son contrat avec lui il se lia d'amitié avec Montcalm et ils entretinrent ensemble un commerce de lettres amicales. " Je crois, écrit-il, le 14 octobre 1757, qu'il faudra garder mes lettres pour Pouchot, Arnoux...... pour leur arrivée."

Il en parle en termes affectueux : " Demandez au cher petit Arnoux par qui et sur quelle barque vient une barrique de vin." (*Montcalm a Bourlamaque*, 17 mai 1757).

Au même : le 27 mai, Montréal.

" Le cher petit Arnoux part demain pour vous joindre et vous porte un précis que j'ai fait des nouvelles omises par M. Doreil."

Cette amitié continua jusqu'à la fin.

On peut lire dans un article publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, août 1902, que ce fut Arnoux qui s'entremit et prépara pour Montcalm, à sa demande, la maison qu'il vint occuper à Québec, sur les Remparts.

En septembre 1757, comme on vient de le voir, Montcalm

(1) Lettres de Montcalm au chevalier de Lévis, Montréal, 3 juin, 1756, p. 19.

se trouvait temporairement à Québec. Il était venu pour inspecter un petit envoi de troupes et pour visiter la côte de là au Cap Tourmente au point de vue de la défense. Pendant ce temps, Arnoux était toujours absent à l'armée, et son ami, le marquis, avait consenti à devenir le parrain de l'enfant dont Mme Arnoux attendait sous peu la naissance.

" J'avais résolu, écrit Montcalm, de ne jamais tenir d'enfant au baptême, après l'honneur d'en avoir tenu un avec Mme la marquise de Vaudreuil, cependant Arnoux m'y force avec Mme de la Naudière." (1) Et écrivant à Bourlamaque le 20 septembre : " Dites à Arnoux que je suis furieux de

(1) Née Geneviève de Boishébert, et co-seigneuresse de la seigneurie la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle. C'était une de ces belles dames qui ont rendu célèbre la rue du Parloir, où demeuraient aussi mesdames Marin et Beaubassin.

Fixons donc une fois pour toutes l'endroit de cette rue, qui a donné et donne encore lieu à tant de méprises, lesquelles ne sont guère pardonnables à des écrivains québecquois. Il ne faut plus la confondre avec celle du même nom d'aujourd'hui, qui conduit de la rue Saint-Louis au parloir des dames Ursulines. L'ancienne rue du Parloir passait devant la maison de M. de la Naudière et celle de madame Vve Charles Perthuis au haut de la côte Lamontagne, c'est-à-dire devant l'archevêché actuel, et se rendait au parloir du Séminaire. Son nom primitif était la rue du " Petit-Séminaire " ou du " Séminaire " suivant les anciens procès-verbaux des grand-voyers. Elle fut limitée et fixée, portant ce nom le 22 juin 1728 à vingt-cinq pieds de largeur à aller au mur du jardin du presbytère. " Cf. les procès-verbaux, nos 163, 197 et 199." Ce fut après qu'elle prit le nom de Parloir parcequ'elle conduisait au parloir du séminaire.

Depuis la construction du Palais Episcopal, elle a été close pour en former la cour intérieure d'entrée moderne.

La rue du Parloir d'à présent était appelée en premier lieu " Sainte-Ursule," et la petite rue Donacona qui la rencontre se nommait rue " Ursulines, " comme on le voit sur le plan présenté par les RR. Mères Religieuses Ursulines de Québec et approuvé par Frontenac, le 25 juin 1674, pour donner les alignements et régler les concessions des lots à bâtir sur leurs terrains. Ce plan porte : " rue Ursulines règnant le long et vis-à-vis l'église et le parloir et qui forme une équerre avec la rue Ste-Ursule." Ce dernier nom a fait place ensuite à celui DES URSULINES comme on le voit par les procès-verbaux du grand-voyer des 28 avril et 17 mai 1735. " Cf. aussi acte du 10 sept. 1728, Louet & Barbel, notaires, vente Lacombe à Montcherveau." Ce qui n'empêche pas qu'il y eût concurremment une autre rue DES URSULINES, au quartier et chantier du Palais, près de la fontaine du

tenir son enfant sur les fonts et qu'il doit m'en savoir gré, car cela me fait une grande affaire."

Cette petite boutade ne fait que rehausser le sentiment d'amitié qui prédomine par le fait même. Bien plus Montcalm donna son propre nom à l'enfant.

On sera peut-être curieux de lire l'entrée faite de ce baptême et les noms des personnages qui s'y rencontrent. La voici :

" Le trente septembre mil-sept-cent-cinquante-sept, par

---

Roi en la censive des Ursulines. [1] Cf. Prévosté, 30 octobre 1758, fol. 106, 167, vol. 174 et 176.

Il y avait également une autre rue " Saint-Louis " ou " Capitale " en la haute-ville, savoir : " La dite rue St-Louis qui a son issue dans la rue St-Joseph (Garneau) et dans celle des dames Hospitalières (St-Joachim), laquelle nous avons trouvé avoir quatorze pieds de large depuis la maison de la dite Delle Vve Soumande, jusqu'à la ligne de l'emplacement de la dite Vve Lafond, suivant l'alignement que notre commis lui avait donné le 13 mai dernier en présence de M. de Léry, ingénieur en chef de ce pays ; dix-sept pieds vis-à-vis le passage commun des dits sieurs Radisson, Despré et Latour, treize pieds vis-à-vis la maison du sieur Laferté, et au bout de la dite rue St-Louis du côté de la dite rue des dames Hospitalières trois pieds dix pouces." Cette rue aboutissait au nord à la petite muraille du chemin de ronde sur les remparts, au bout de la rue St-Flavien, mais a disparue comme telle. " Cf. Procès-verbal du Grand-Voyer 15 juin 1737, No 206."

Un peu d'observation locale aurait fait voir que madame Péan, et les autres dames de la rue du Parloir, ne demeuraient pas près des Ursulines, vu qu'il n'y avait en tout en 1759 que 3 maisons sur toute la rue du Parloir d'aprésent et habitées par d'autres, savoir : à l'encoignure sud-ouest les représentants de M. de la Martinière 1674 ; Lachesnaye 1687 ; Hurault 1688 ; Levasseur 1691 ; Dme Castonguay 1720 ; Duchesneau, 1737 ; La Sansregret 1746 ; Dubourg dit Picard 1750 ; Frs. Duval, 1780 ; aujourd'hui, héritiers Duchesnay.

L'encoignure est vis-à-vis avec une vieille petite maison en bois, appartenait à François Tisserand, sieur de Montcherveau, cornette des gardes du corps du gouverneur, absent depuis 1729, qui tenait de Lacombe et ux 1728 ; qui tenaient de Perthuis 1715 ; qui tenait de Bonnière, concessionnaire 1674. C'est la maison que Murray, la voyant sans maître, donna en 1762, après la conquête, au sergent James Thompson, qui s'y logea et bâtit comme propriétaire. A ce titre il fut assigné en déclaration d'hypothèque par la Vve Lacombe. Celle-ci qui représentait son mari réclama le prix de la vente à Montcherveau et réussit à l'obtenir.

Jean Michelon dit Larose occupait la troisième maison voisine du côté nord, aujourd'hui le juge Pelletier.

Les archives des Dames Ursulines peuvent vérifier plus amplement ces détails et la date assez récente du nom de la rue du Parloir à cet endroit.

nous curé de Québec soussigné, a été baptisé Louis-Joseph Arnoux, né le jour précédent du légitime mariage de Mr. André Arnoux, Chirurgien-Major des troupes de terre et de la marine, et de Dame Suzanne Levret, son épouse. Le parrain a été haut et puissant seigneur, Louis-Joseph de Montcalm Gozon, Marquis de Montcalm, Baron de Calériac et des États de Gevaudan, Maréchal des Camps et armées, Commandeur de l'Ordre Royal et militai.e de St-Louis, Commandant en Chef les troupes de terre dans l'Amérique Septentrionale, et la marraine a été Dame Geneviève Boish bert, épouse de Mr de la Naudière, Capitaine d'une compagnie du détachement de la marine ; lesquels ont signé ; le père absent.

Montcalm. Boishébert-Delanaudière.
Trecesson. v. beaubassin. Doreil.
DeBougainville.
Madeleine Arnoux (*âgée de* 14 *ans*).

F.-J. Récher, curé."

L'année suivante Montcalm rend témoignage du mérite de son ami.

" Le sieur Arnoulx, chirurgien major des troupes que j'avais amené et que je ramène est très actif et m'a été fort utile pour ce qui regarde les hôpitaux." (*Montcalm au ministre, Montréal,* 20 *juillet* 1758.)

Arnoux, après la campagne de 1757, retourna à Québec, où il passa l'hiver. Le 16 mars suivant (1758) il fit l'acquisition de l'hôtel Péan par écrit sous-seing-privé, moyennant le prix de 30.000 livres payées comptant à Péan,et à charge des rentes dues sur le terrain ; s'obligeant le vendeur de livrer la maison lors du passage de sa femme en France,qui pour lors lui en ferait le contrat, l'autorisant par cet écrit à le faire.

Nous croyons important de mettre ce document en entier

sous les yeux du lecteur *verbatim.* Il montre la liaison intime et la confiance mutuelle entre Péan et Arnoux.

" Je soussigné reconnois avoir vendu à Mr. Arnoux chirurgien de la marine et chirurgien major des troupes de terre ma maison scitué rue St-Louis et son terrain à prendre depuis la borne de la Mde Fournelle jusqu'à la maison du nommé Malouin sur lad. rue St-Louis et en profondeur jusqu'à la rue qui passe derrière mon jardin y comprenant même un terrain de trente pieds environ de profondeur que j'ay acheté de la fabrique à la suite de mon jardin et qui court derrière le terrain de Mad. Fournelle et les baptiments qui sont sur le dit terrain tel que hangard, remise, écurie, pigeonnier et glassière cyterne dans cette partie seulement ne vendant pas aud. Sr. Arnoux un autre terrain de l'autre côté de la rue joignant au nommé Barbeau l'ayant acheté séparément m'obligeant de luy livrer ma maison lors du passage de ma femme en France qui pour lors luy en fairat passer le contrat l'autorisant par le présent à le faire. Je laisse en outre aud. Sr. Arnoux les glasses attachées aux cheminées, le trémeau de la grande chambre de compagnie et tous les tableaux au dessus des portes le coin en bois et les armoires garnie de fil de leton et de tafetas qui est dans mon cabinet me servant pour mettre mes livres et ce aux charges suivantes scavoir que led. Sr. Arnoux se chargerat des rentes due pour led. terrain moyennant quoy il retirerat celles du à la maison par les terrains de Md. Fournelle et la maison du nommé Malouin qui équivallent à peu près la rente que paye ma maison. Et en la somme de trente mil livres que je reconnais avoir reçue comptant de Md (mon dit) Arnoux et le tiens quitte par le présent fait à Québec de bonne foi le 16 mars 1758.

(signé) Péan "

Péan partit aussitôt avec Cadet pour Montréal où ils arrivèrent en grande pompe le 18. Très occupé à brasser ses affaires de péculat dans cette région, il ne paraît être revenu que pour s'embarquer avec le capitaine Canon pour la France, en août 1758. En sorte qu'il n'avait plus à s'occuper d'une demeure à Québec, dont d'ailleurs il prévoyait le siège prochain.

Après la reddition de cette ville, madame Péan s'était réfugiée à Montréal ainsi que madame Arnoux, et lors de l'investissement de cette place par le général Amherst et sa capitulation le 8 septembre 1760, elles se virent en conséquence toutes deux nécessairement sur le point de laisser le pays. Alors elles passèrent un acte de vente en bonne et due forme de l'hôtel Péan devant Mtre Danré de Blanzy, notaire royal, de Montréal, en date du 12 du même mois, en conformité du seing privé ci-dessus. L'acte fut fait au nom de la veuve Arnoux, vu le décès de son mari depuis peu.

L'hôtel et dépendances ainsi vendus y sont de nouveau décrits et comme suit :

" Une maison assise en la ville de Québec, rue St-Louis, consistant en un corps de logis à rez-de-chaussée, composé de salles, chambres, cabinets, cuisine, grenier au-dessus avec des chambres pratiquées en iceluy, cave au-dessous, cour et jardin derrière, avec les hangards, remises, écuries, pigeonnière, glacières et citernes,......... tenant d'une part à la borne de la Dame Fournel, d'autre part à la maison du nommé Malouin, d'un bout par devant au niveau de la rue St-Louis, l'autre bout par derrière à la rue qui passe derrière le dit jardin, (*rue Ste-Geneviève*) y compris un terrain d'environ trente pieds de profondeur acquis par le dit sieur Péan de l'Oeuvre et Fabrique de l'église paroissiale de Québec ; dans laquelle vente sont comprises les glaces atta-

chées aux cheminées, le trumeau de la grande chambre de compagnie et les tableaux au-dessus des portes dont les coins sont en bois, en outre les armoires garnies en fil de leton et de tafetas étant dans le cabinet du dit sieur Péan et servantes à mettre ses livres."

Mme Péan y reconnait que le prix de 30.000 livres a été payé par feu sieur Arnoux comme le seing-privé l'atteste.

Madame veuve Arnoux partit ensuite d'après l'article de la capitulation finale, sur les premiers transports fournis par les Anglais pour la France, et laissa son beau-frère Joseph Arnoux, comme son procureur.

Elle avait pris soin de se faire élire tutrice à ses enfants mineurs dès le 5 septembre et s'était hâtée de faire célébrer le 20 du même mois, le mariage de sa fille mineure l'aînée, au sieur St Nicolas Fayolles,écrivain ordinaire de la ma rine et garde des magasins du Roi à Montréal.

Nous nous sommes demandé si cette vente sous seing-privé par Péan était bien réelle, ou fictive, basée comme elle l'était sur un simple écrit dit de *bonne foi*, qui n'avait alors en loi aucune valeur pour transférer un bien-fond, et sur un reçu de 30.000 livres comptant, sans autre quittance authentique pour une somme aussi élevée, représentant trois fois ce chiffre aujourd'hui.

De plus la tradition et possession étaient remises au départ de Mme Péan pour la France.

Mais d'après la ratification de cette vente et la location et transmission par la veuve Arnoux de la propriété qu'elle en fit par la suite, et les précautions prises par elle alors comme aussi les rapports visibles d'amitié et de confiance mutuelle entre Péan et Arnoux, nos doutes et soupçons ont disparus ; et nous disons qu'Arnoux était devenu propriétaire absolu et de bonne foi à l'égard de Péan et de tous

autres, vu qu'il allait légaliser son titre en bonne forme ; et que de ce moment l'achat fut connu ; car alors, comme à présent, dans une petite ville comme Québec, la vente et l'achat d'une maison importante volait de bouche en bouche de manière à pouvoir dire généralement *la maison d'Arnoux* en en parlant.

Arrivons maintenant à la relation attribuée et avec raison au chevalier Johnstone qui l'a mentionné comme telle dans le récit qu'il fait de la mort de Montcalm. Nous considérons Johnstone comme un témoin compétent et digne de foi. Il servait dans l'armée depuis quelque temps et comme lieutenant des troupes de la marine, il était au siège de Louisbourg. Il aimait et admirait Montcalm. L'ayant perdu, il passa aide-de-camp de Lévis. Il avait pris part à la bataille des Plaines, jusqu'à la fin de la journée ; il en parle comme témoin qui a vu, entendu, agi. Nous ne voyons pas en quoi et comment il est ou peut être contredit sur les derniers moments et la mort de Montcalm tel qu'il les rapporte.

Ecossais et jacobin émigré, Johnstone, comme on est naturellement porté à le croire par le milieu où il s'était trouvé, c'est-à-dire en France pendant plus de dix ans, devait posséder les deux langues. Il est certain que la langue française lui était familière ; elle détint sur sa relation. “ *The campaign in Canada from the death of Montcalm......* ” Il nous semble, à la simple lecture, que la tournure de phrase et le choix d'expressions annoncent une rédaction primitive en français. Cette première impression s'accentue par des variantes dans les deux textes anglais des manuscrits qui ont été imprimés, lesquels tout en conservant le sens propre ont chacun, par endroits, une nuance de style soit plus nette ou plus élégante. Nous voulons indiquer la publication faite par *La Société Littéraire et Historique de Qué-*

*bec,*" dans ses *Transactions*, et l'autre éditée depuis, en 1885, sous les auspices de la Législature de Québec, dans la *Collection de Manuscrits, etc., relatifs à la Nouvelle-France*, vol. IV, p. 231.

Il est fort possible que Johnstone, plutôt guerrier qu'écrivain, ait eu pour collaborateur quelqu'officier français en service actif comme lui, qui pour cacher son nom et ne pas nuire à son avancement se serait entendu avec lui pour dépister les envieux en écrivant dans une langue étrangère.

Montcalm indique dans son *Journal* un personnage auprès de lui, *secret*, sur lequel il compte pour écrire (1) et faire un rapport véridique de ce qu'ils ont pu observer ensemble. Serait-ce le même narrateur que celui des *Mémoires sur les affaires du Canada*, qui a voulu rester anonyme. La discrétion des noms sur certains sujets, s'imposait alors en France devant la toute puissance monarchique et en vue des intrigues, jalousies et rivalités de la Cour, d'où partait exclusivement toutes les faveurs et d'où tombaient fatalement les disgrâces.

Quoiqu'il en soit de la rédaction primitive du chevalier Johnstone, nous avons en lui un homme du métier, plein de courage et d'une indépendance d'esprit peu commune sous le régime du jour ; un observateur sagace et judicieux. S'il se laisse quelque fois entraîner à des dissertations philosophiques, ces hors d'œuvres ne sont pas lus sans laisser une belle impression de ses sentiments élevés. On y admire la hauteur d'un cœur bien né et sympathique au malheur et à l'infortune.

Prenons, sans plus tarder, le texte anglais des deux manuscrits, sur le point qui nous intéresse et qui ne diffèrent que de quelques mots. Nous le ferons suivre de la version française la plus exacte qu'il nous est possible de donner.

---

(1) J'en ai un fin qui l'écrit —" Journal de Montcalm."

" The Marquis de Montcalm, endeavoring to rally the troops in their most disorderly flight, was wounded in the lower part of the belly. He was transported immediately to Quebec and lodged in the house of Mr Arnoux, the King's Surgeon, who was absent with Monsieur de Bourlamarque ; but his brother, the young Arnoux,having visited the wound declared it mortal This truly great and worthy hero heard Arnoux (having visited) pronounce his sentence of death with a stoic and undaunted soul ; his mind calm and serene ; his countenance soft and pleasing ; and with a look of his indifference to live or to die.

" He prayed Arnoux to be so kind and outspoken with him as to tell him ingenuonsly how many hours he thought he might yet live ? Arnoux answering him, that he might hold out until about three in the morning. He passed that small remainder of life in conversing with a few officers about him upon indifferent subjects with great coolness and presence of mind, and ending his days near the hour that Arnoux had (had) foretold him. His last words were : " I " die content, since I leave the affairs of the king, my dear " master, in good hands. I always had a very great consideration for the talent and capacity of Monsieur de Lévis."………

"When I was informed of Monsieur de Montcalm's misfortune, I sent him immediately his servant Joseph, (1) begging him to acquaint me if I could be of any service to him, and in that case I would be with him at Quebec immediately. Joseph came back in that moment to the hornwork and grieved me to the inmost of my soui by

(1) Joseph Barbeau, décédé à Ste-Thérèse, âgé de 88 ans, 10 mois et 18 jours, avait été domestique et palefrenier de Montcalm pendant trois ans. Il accompagna son maître avec ses chevaux sur le champ de bataille des Plaines. " Cf. Gazette de Québec, 2 oct. 1828."

Monsieur de Montcalm's answer. "That it was needless to come to him, as he had only a few hours to live ; and he advised me to keep with Monsieur Poularies until the arrival of Monsieur de Lévis at the army......" Thus perished a great man, generally unknowen and unregretted by his country men, a man who could have become the idol and ornament of any other country in Europe."

" Le marquis de Montcalm en s'efforçant de rallier ses troupes dans leur fuite, la plus désordonnée, fut blessé au bas ventre. Il fut immédiatement transporté à Québec et logé dans la maison de M Arnoux, chirurgien du Roy, qui était absent auprès de monsieur de Bourlamaque, (1) mais son frère le jeune Arnoux, après avoir visité la blessure, la déclara mortelle.

" Ce héros vraiment grand et digne, écouta Arnoux prononcer sa sentence de mort, après cet examen, avec une âme stoïque et intrépide ; un esprit calme et serein ; une expression douce et souriante et montrant son air d'indifférence soit de vivre ou de mourir.

" Il pria Arnoux d'être assez bon et ouvert avec lui pour lui dire franchement combien il pensait qu'il pouvait lui rester d'heures encore à vivre. Arnoux lui ayant répondu qu'il pourrait aller jusque vers les trois heures du matin, (2) il passa ce court espace de vie qui lui restait, à converser avec quelques officiers autour de lui sur des sujets indifférents, avec grand sang-froid et pleine présence d'esprit, et termina ses jours vers l'heure qu'Arnoux lui avait prédite. Ses derniers mots furent : " Je meurs content, puisque je laisse les affaires du Roy, mon cher maître, entre bonnes

---

(1) Alors malade à l'Isle-aux- Noix. " Cf. sa lettre à Lévis du 18 sept. et du 7 oct. 1759.

(2) Tant mieux, dit-il, je ne verrai pas les Anglais dans Québec.

mains. J'ai toujours eu la plus haute estime pour le talent et la capacité de M. de Lévis."

" Lorsque je fus informé du malheur arrivé à M. de Montcalm, je lui envoyai aussitôt son domestique Joseph, pour le prier de me faire savoir, si je pouvais lui être de quelque service, et que dans ce cas, je me rendrais immédiatement auprès de lui à Québec. Joseph revint dans le même moment à l'ouvrage-à-cornes, et m'affligea jusqu'au fond du cœur, par la réponse de M. de Montcalm : " Qu'il était inutile d'aller le voir, vu qu'il n'avait plus que peu d'heures à vivre." Et il me conseilla de rester avec monsieur Poularies jusqu'à l'arrivée de monsieur de Lévis à l'armée."

" Ainsi périt ce grand homme, généralement méconnu et pas regretté par ses concitoyens, un homme qui aurait pu devenir l'idole et l'ornement de n'importe quel autre pays d'Europe."

Johnstone ajoute en note qu'il tient d'Arnoux lui-même sa version des derniers moments de Montcalm.

Nous nous en rapportons non seulement à ce récit comme véridique, mais nous voyons le lieu où Montcalm fut blessé, le caractère et l'endroit de sa blessure, de plus sa rentrée en ville, *confirmée* officiellement par Bigot.

" C'est dans cette retraite que M. de Montcalm reçut une balle dans les reins comme il était prêt d'entrer en ville par la porte Saint-Louis. *Lettre de Bigot, à Montréal*, 25 *oct.* 1759, *au ministre.*

En suivant la rue en descendant de la porte Saint-Louis, à trois cents verges à droite, se trouvait en chemin la maison d'Arnoux, de beaucoup la meilleure et la plus à la main pour recevoir le général déjà affaibli et soutenu pour le maintenir en selle par deux grenadiers.

Il importe peu que madame Péan restée seule, (1) occupa encore ou dans le moment cette demeure ; ce qui semblerait peu probable si Bigot lui avait fait construire une casemate chez elle, comme le rapporte Montcalm dans son *Journal*, page 542. Le revers du Montcarmel se prêtait à cet abri. Mais même si elle eût été chez elle madame Péan, comme on l'a vu, n'aurait pu être autrement que portée à recueillir avec empressement un ami commun dont le malheur inspirait à tous la plus tendre pitié.

Le blessé fut donc porté, pansé, et, ajoute Johnstone, *logé* dans la maison d'Arnoux, le chirurgien du Roi.

Après son arrêt de mort si clairement prononcé et à si bref délai, il ne restait plus à Montcalm qu'à se préparer avant tout et au plustôt à mourir en bon chrétien. (2)

Il fut assisté à ce moment suprême par l'évêque de Québec, a-t-on dit, et le curé Récher, qui présida à l'inhumation, atteste qu'il mourut *muni des sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion.* Cette attestation indiquerait l'assistance du curé, suivant nous, avant sa mort, au lieu de celle de l'évêque.

Dans ces circonstances il n'est guère probable et même croyable qu'on ait songé à transporter le mourant ailleurs.

P.-B. Casgrain

(*La fin dans la prochaine livraison*)

---

(1) Péan était absent : il était parti, comme on l'a dit, par la frégate du Roy " La Valeur ", capitaine Jacques Canon, à la fin d'août 1758, et on ne voit pas qu'il fut revenu depuis. On ne le trouve à l'armée ni le 13 septembre, ni le 28 avril 1760 ; mais à cette dernière date il devait déjà être renfermé provisionnellement à la Bastille De plus on constate qu'en juin 1759, le général Amherst, par courtoisie, fit parvenir une lettre de son ami à Mme Péan, dans Québec.

(2) On sait qu'il voulut consacrer ses derniers moments exclusivement à trouver grâce devant le Juge Suprême. Il répondit à M. de Ramezay ; " Je n'ai plus d'ordre ni d'avis à donner sur terre. Mon temps est court. J'ai des affaires bien plus importantes à régler." Et à Poularies, colonel du Royal Roussillon ; " Quant à moi je vais passer la nuit avec Dieu et me préparer à la mort."



L'ABBÉ LOUIS PROULX

Il naquit à la Baie du Febvre le 10 avril 1804 du mariage de Louis Proulx et de Elisabeth Grondin. Ordonné prêtre à Boucherville le 28 septembre 1828, il fut d'abord professeur au collège Saint-Hyacinthe, puis, en 1830, directeur du collège Ste-Anne de la Pocatière, en 1834, curé de St-Pierre les Becquets et de St-Jean Deschaillons, en 1835, curé de St-Antoine de Tilly, en 1850, curé de Notre-Dame de Québec, et, en 1851, curé de Ste Marie de la Beauce. Il décéda dans cette paroisse le 6 juillet 1871. En 1867, M. Proulx avait été nommé vicaire-général de l'archidiocèse de Québec.

## LOUIS ROBERT

Ouvrons n'importe quelle *Histoire du Canada*, à l'année 1663, et, au sujet de l'intendant que le roi venait de donner au pays, nous lisons invariablement dans chacune à peu près dans les mêmes termes : " Le 21 mars 1663, le roi nomma intendant M. Robert, qui pourtant n'alla point en Canada."

M. Robert, il est vrai, ne s'est jamais soucié d'entreprendre le voyage d'outremer pour occuper sa charge. Pourquoi ? C'est ce que nous nous sommes demandés, et, après mûres réflexions, avec ce que nous connaissons de l'époque, nous nous sommes dis : " La santé de M. Robert pouvait être une cause pour ne point sortir de France, ou bien croyait-il réussir à s'acquitter des devoirs relatifs à l'intendance sans plus se déranger, les jugeant faciles à conduire, même de si loin, ou bien donc, il ne lui plaisait guère d'entreprendre une si dangereuse traversée pour vivre au sein de peuplades farouches et barbares."

La dernière hypothèse doit prévaloir, selon nous, car la charge d'intendant, en France, était créée, surtout pour contrôler les actions et l'office du gouverneur, lieutenant-gouverneur, ou d'autre premier officier de province, et le même motif, fournissait à la colonie naissante, ce fonctionnaire.

Mais ce M. Robert, nommé ainsi tout simplement, qui est-il ? Quel est son lieu natal, et à quoi s'occupait-il ? Sujet de peu d'importance peut-être pour l'histoire du Canada, mais sur lequel il fallait jeter ou vouloir tenter de faire un peu de clarté pour parfaire la série des monographies des intendants de la Nouvelle-France, entreprise par nous dans le *Bulletin des Recherches Historiques*.

Garneau accole au nom du premier intendant du Canada le titre de conseiller du roi, ce qu'il a cueilli sans doute, au tome I des *Edits et Ordonnances.* La commission de Robert comme intendant ne s'y voit point. A l'Ordonnance du 21 mars 1663, révoquant les concessions non défrichées, le roi étant au Conseil, il est fait mention de Robert, intendant au dit pays (Canada), et conjointement avec M. de Mézy, gouverneur et l'évêque de Pétrée, on lui ordonne de tenir la main à l'exécution ponctuelle du dit arrêt, etc. Toutes les personnes présentes au Conseil, apposent leur signature à ce document, mais celle de Robert est absente.

C'est tout ce qu'il y a, et avec d'aussi faibles données comment nous assurer de l'identité de notre personnage ? Il faut avoir le goût et la persévérance d'un chercheur pour ne pas se rebuter.

Les intendants, tant en France qu'en Canada, furent choisis parmi ceux qui avaient déjà eu quelque emploi au ministère public.

Nos recherches à la Bibliothèque du Parlement ainsi qu'au Bureau des Archives, à Ottawa, établissent positivement que M. Louis Robert fut notre intendant.

Louis Robert, sieur de Fortelle, est l'homme du temps. Il est l'oncle du chevalier Edmé-Nicolas Robert, nommé intendant en 1724. Ce Louis Robert, baptisé le 22 février 1636, fut fait Conseiller d'Etat le 22 septembre 1666 ; intendant à Bergues en 1667 ; deux ans plus tard à Dunkerque, et en Hollande en 1672. Il eut ensuite l'intendance des armées du roi en Italie, Candie et Hongrie, selon D'Hozier mais d'après la commission de Robert que nous avons lu dans le vol. I. F. 1556-1663, collection Moreau Saint-Méry, aux archives d'Ottawa, il est dit que Robert venait de servir comme intendant des finances de l'armée en Italie et

en Candie. Ce brevet est un modèle : il est long, clair et bien precis. Les commissions d'intendants à la Nouvelle-France, émis par la suite, n'ont jamais été aussi complètes et bien détaillées que celui-là.

Enfin, Louis Robert reçut la présidence en la Chambre des Comptes, le 18 mai 1679.

Il fut l'impassible exécuteur des ordres impitoyables de Louvois pour écraser de contributions les peuples de Hollande, et de retour à Paris, avec le fruit de ses exactions, il aurait, dit-on, perdu toute sa fortune au jeu. (1)

Son père, Nicolas, Conseiller du roi, fut trésorier de France au bureau des finances à Riom. Un des frères de Louis fut docteur en Sorbonne (Gilles). Ses deux filles épousèrent, l'une, le marquis de Livri, premier maître d'hôtel du roi ; l'autre, le comte Des Marets, (2) Grand Fauconnier de France.

Louis Robert créa la branche de Fortelle, mais elle s'éteignit avec lui. Dans les preuves de noblesse de cette famille, enregistrées pardevant d'Hozier, juge d'armes de France, il est le VIIe degré dans la filiation.

Nous avons remarqué que les noms favoris dans cette famille sont : *Antoine*, *Nicolas* et *Edmé*.

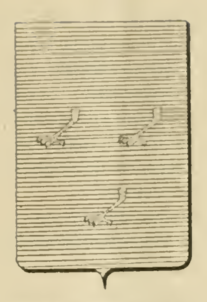
Son anoblissement date de juillet 1481 par Louis XI, Antoine Robert étant alors notaire et secrétaire de ce monarque.

*D'azur à trois pattes de griffon d'or, posées deux et une*, formait leur blason.

---

(1) " Colbert " par Clément, tome II, 1863.

(2) La mère du comte s'appelait : " Marie Colbert," sœur du ministre.



ARMES DES ROBERT

## EDMÉ-NICOLAS ROBERT

Le 22 février 1724, Edmé-Nicolas Robert, chevalier, conseiller du roi, en ses conseils, et au Grand Conseil, fut nommé intendant en remplacement de M. Bégon.

Le chevalier était issu de la famille *Robert*, originaire de l'Orléanais et de Paris, dont les chefs eurent qualité de seigneurs de Villetaneuse, de la Fortelle et de Pesselières. (1)

Antoine Robert, anobli en 1481 par Louis XI est le premier degré généalogique enregistré par le juge d'armes de France.

Antoine mourut à Amboises, mais il eut une épitaphe posée au cinquième pilier de l'église Saint-Paul, à Orléans.

Il eut postérité : c'est la branche des Villetaneuse. Louis Robert, que nous donnons comme premier intendant du

(1) D'Hozier, "Armorial Général," Registre III.

Canada, était seigneur de la Fortelle ; il n'eut que deux filles, bien mariées, dont une l'apparenta à Colbert.

Le chevalier Edmé-Nicolas appartenait à la branche cadette des Robert de Pesselières. Vers 1716-18, il était au port de LaRochelle, fonctionnaire du roi.

Tous les membres de cette famille ont rempli des charges royales ; et il n'y a jamais eu de plaintes formulées contre eux durant leur terme d'office.

D'après l'inventaire des effets, que le chevalier Robert emportait avec lui, on constate que c'était un homme ayant assez d'aisance, et la composition de sa bibliothèque nous donne une opinion agréable de son érudition.

Le 15 juillet 1724, ses préparatifs de départ terminés, il fit ses adieux au ministre. Le 24, il s'embarquait à LaRochelle, sur le *Chameau*, avec sa femme : Marie-Anne Picard de Mauny (1) et son fils unique : Edmé-Antoine, âgé de onze ans. Son secrétaire, M. de Mousseau, et plusieurs domestiques, l'accompagnaient. Il avait fait embarquer *plus de cent cinquante ballots* (2) d'effets, comprenant tous ses meubles, sa garde-robe et sa bibliothèque.

Depuis quelque temps M. Robert ne se sentait pas bien ; pas assez, cependant pour différer son voyage, et il s'embarqua, mais le soir du départ du vaisseau, il empira et rendit l'âme.

Le lendemain, son corps fut jeté à la mer, le navire étant encore en vue des côtes.

Madame Robert soutint cette affliction avec beaucoup de vertu et de force d'esprit. Madame de Vaudreuil qui était à bord fit tout ce qu'elle put pour adoucir les peines de la malheureuse veuve et la consoler. Rendu à Québec, la fem-

---

(1) D'Hozier place les Mauny en l'Orléanais et à Paris tout comme les Robert.

(2) Frontenac n'en emporta que 18 lorsqu'il vint à Québec.

me du gouverneur manda au ministre cette nouvelle et le pria d'essayer d'obtenir pour madame Robert, une pension considérable. (1)

A Québec, madame Robert se retira à l'Hôtel-Dieu, refusant un appartement au château, que M. de Vaudreuil voulait lui faire accepter.

Le Conseil Souverain, par arrêt du 14 octobre, ordonna un service à la cathédrale pour le repos de l'âme de feu le chevalier Robert.

Afin de pouvoir faire l'inventaire des effets de l'ex-intendant, Bégon nomma le marquis de Vaudreuil, le commissaire-ordonnateur d'Aigremont, le procureur-général Collet, les conseillers Sarrazin, de Lino, de Lotbinière et Lanouiller pour élire un tuteur à Antoine, fils mineur du chevalier.

Madame Robert fut choisie tutrice, et M. Collet, subrogé-tuteur. L'inventaire se fit le 16 octobre. Madame Robert et son fils retournèrent en France, aux premiers jours de novembre, par le *Chameau*.

Les armes du seigneur de Pesselières sont les mêmes que celles de La Fortelle : *D'azur à trois pattes de griffon d'or, posées deux et une.*

Régis Roy

## RÉMI VALLIERE DE ST-RÉAL

Protégé par l'illustre Mgr Plessis, dans dix-huit mois, il apprend la langue latine assez bien pour lire Horace dans l'original. Un jour, un jeune Portugais arrive à Québec. Ne parlant que sa langue maternelle le jeune homme s'ennuyait beaucoup. Introduit à Vallière, ils deviennent tous deux amis. Vallière se met à étudier la langue du Portugais : au bout de vingt-deux jours, Vallière conversait avec lui sans hésiter un seul instant.

(1) On avait déjà accordé 3000 livres à un intendant pour couvrir ses frais de déplacement, ce qui motivait la supplique de madame de Vaudreuil.

## RÉPONSES

**Les deux capitaines Berthier.** (IX, I, 914.)— " Le marquis de Tracy, écrivait Mgr de Laval à Sa Sainteté le pape, le 21 octobre 1664, viendra ici le printemps prochain, et parcourra, de la part du roi, cette colonie naissante, afin d'y établir le règne de la paix et de la justice. Il est allé d'abord dans l'Amérique méridionale, avec sept gros navires, pour y faire la guerre. Nous espérons qu'il nous amènera l'année prochaine plus de mille soldats, qui nous aideront à détruire, si possible, avec le secours de Dieu, cette nation iroquoise, dont la cruauté et la barbarie sont un obstacle invincible à la diffusion de la lumière de l'Évangile chez les autres peuples Sauvages." (1)

C'est le 30 juin 1665 que M. de Tracy arriva à Québec, accompagné des Pères Bardy et Dupéron, et de quatre compagnies du régiment de Carignan. Les autres compagnies arrivèrent avant l'automne.

Parmi les capitaines du régiment de Carignan se trouvaient deux frères : Isaac et Alexandre Berthier. Ils étaient fils de Pierre Berthier et de Marguerite Bariac, de Saint-Jacques de Bergerac, évêché de Périgueux.

Isaac Berthier, avant de faire partie du régiment de Carignan, avait été capitaine au régiment de l'Allier. Il était huguenot, mais il se convertit peu après son arrivée à Québec.

" Le 8 (octobre 1665), lisons-nous dans le *Journal des Jésuites*, un capitaine d'une des compagnies de Monsr de Tracy fait abjuration d'herezie dans la grande Eglise entre les mains de Monseig. habillé pontificalement accompagné de tout le clergé en surplis, en présence de Monseig. de

(1) L'abbé Auguste Gosselin, " Vie de Mgr de Laval," tome premier, page 465.

Tracy, Mons. de Courcelles, gouverneur, et Mons. l'Intendant et de nos Pères." (1)

L'intendant Talon écrivait au roi à cette occasion : " Nous avons assisté, MM. de Tracy, de Courcelle et moi, à l'abjuration que M. Berthier, capitaine du régiment de Carignan-Salières, a faite de son hérésie entre les mains de M. l'évêque de Pétrée ; il l'a fait en secret. Depuis mon arrivée, et il n'y a pas encore un mois, voilà le seizième converti. Ainsi Votre Majesté moissonne déjà à pleines mains de la gloire pour Dieu, et pour elle bien de la renommée dans toute l'étendue de la chrétienté." (2)

C'est la seule mention de Isaac Berthier dans nos archives. Nous sommes donc en droit de présumer qu'il ne resta pas longtemps dans la Nouvelle-France.

Alexandre Berthier était âgé de 27 ans à son arrivée à Québec.

" Deux jours après son retour de sa malheureuse expédition contre les Iroquois, nous apprend M. l'abbé Gosselin, le gouverneur de Courcelle voulut aller à confesse à son confesseur ordinaire, le P. Chastelain, et fit ses dévotions. Le premier jour de mai, il donna à ses soldats et à tous les citoyens de Québec un autre exemple de foi. Mgr de Laval administrant la confirmation dans l'église paroissiale, il profita lui-même de ce bienfait spirituel qu'il n'avait pas encore reçu. Le premier sur la liste des confirmés de ce jour fut " Messire Daniel de Remy, seigneur de Courcelle, gouverneur de ce pays. Il était accompagné du capitaine Alexandre Berthier, frère de celui qui avait fait abjuration d'hérésie l'année précédente." (3)

(1) L'acte d'abjuration de M. Berthier est conservé aux archives de l'archevêché de Québec.

(2) Lettre de octobre 1665. Archives de l'archevêché de Québec.

(3) L'abbé Auguste Gosselin, " Vie de Mgr de Laval," tome premier, p. 479.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concéda à Alexandre Berthier la seigneurie de Bellechasse (aujourd'hui Berthier en-bas).

Le 3 novembre de l'année suivante, Berthier achetait la seigneurie du sieur Randin, et, le 27 août 1674, il obtint un " agrandissement " de cette seigneurie qui prit alors son nom (Berthier-en-haut.)

La plupart de nos historiens ont fait un seul et même personnage des deux Berthier. (1)

P. G. R.

**Un pont de glace entre l'ile aux Grues et le Cap Saint-Ignace.** (VIII, IX, 895.)—La distance qui sépare l'île aux Grues du Cap Saint-Ignace est d'une lieue. Avant et depuis 1844, jamais les froids de l'hiver n'avaient réussi à former un pont de glace sur cette nappe d'eau, et la traversée avait toujours dû se faire en canots : mais, vers la fin de janvier de 1844, un pont solide se forma et l'on put voyager tout à son aise d'un endroit à l'autre ; aussi s'en donna-t-on à cœur joie. Jamais les insulaires n'avaient reçu d'aussi nombreuses visites, à cette saison de l'année, époque où les visiteurs se font rares, à cause des difficultés de la traversée. Il vint des gens de toutes ou de presque toutes les paroisses comprises entre la Pointe-Lévis et Rimouski ; il en vint même de ce dernier endroit. Il y eut des journées où l'on compta de 50 à 60 voitures chargées de curieux. La débacle eut lieu le 16 mars, et il était temps. Durant ces quelques semaines de visites nombreuses et ininterrompues, l'hospitalité proverbiale des insulaires fut mise à une rude épreuve, et ils se trouvèrent presque dans la position de soldats renfermés dans un fort pris par la famine. Les provisions étaient devenues excessivement rares. Les visiteurs

(1) Voir " Recherches Historiques," volume VII, page 155.

avaient été comme les nuées de sauterelles qui s'abattent quelquefois sur Manitoba et dévorent tout sur leur passage. Le pont de glace de 1844, le premier et probablement le dernier, entre le Cap Saint-Ignace et l'île aux Grues, fut comme une plaie d'Egypte pour cette île.

A. BÉCHARD

**Jean-Louis de Bourbon.** (IX, I, 914.)—Plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé, des milliers de prêtres—on évalue leur nombre à plus de 20,000—n'hésitèrent pas à quitter leur patrie et à prendre le chemin de l'exil. Ils avaient à choisir entre la mort, l'exil ou la trahison de leur conscience : Ils choisirent l'exil, suivant le conseil de l'Evangile : "*Quum persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam.*"

Un bon nombre passèrent en Angleterre : et quelques années plus tard, quarante d'entre eux obtinrent du gouvernement anglais la permission de venir au Canada, cette autre France L'illustre Plessis les accueillit avec ce tact, cette bienveillance, cette générosité qui le caractérisaient, et leur confia des postes importants : ils se montrèrent dignes de sa confiance : c'étaient en général des ecclésiastiques du plus haut mérite. Qui pourrait dire le bien que firent au milieu de nous ces hommes de cœur, de zèle et de dévouement ? Au point de vue simplement français, qui pourrait dire l'influence que purent exercer parmi nous ces bons prêtres, dans nos différentes campagnes, pour resserrer les liens d'attachement qui nous unissent à la France ?

Détail inédit, je crois : l'un de ces prêtres, M. Courtin, émigrant au Canada, en 1795, était accompagné d'un jeune prince de sang royal, fils naturel de Louis XV, frère du grand Dauphin, oncle par conséquent de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Jean Louis de Bourbon—

c'était son nom—passa incognito au Canada, et y vécut sous un nom emprunté, pratiquant l'humble métier d'orfèvre dans quelque paroisse de la vallée de la rivière Chambly, où il se maria. Plus tard il vint se fixer à Bécancour, où il mourut en 1812. Il laissa plusieurs enfants, dont quelques-uns furent se fixer aux Etats-Unis, d'autres à Montréal. Une de ses filles est décédée, il y a quelques années, à un âge très avancé, et fut inhumée à Saint-Valère de Bulstrode, comté d'Arthabaska. Son père ne lui avait raconté son histoire que dans les dernières années de sa vie, et elle-même en fit la confidence à son confesseur avant de mourir. La vieille mentionnait surtout le fait qu'on avait coupé le col à un de ses parents (Louis XVI), parce qu'il y avait eu *du train*, *par en haut*. Je tiens ces détails du vénérable prêtre lui-même qui l'assista à ses derniers moments.

Jean-Louis de Bourbon portait la croix de Saint-Louis : cette croix fut léguée à une pauvre paroisse des Cantons de l'Est, et servit à orner l'ostensoir du Saint-Sacrement.

L'abbé A.-H. Gosselin

**Les Francais restes a Quebec en 1629.** (IV, X, 527.)—Lorsque Louis Kertk parut devant Québec au milieu du mois de juillet 1629, la position n'était plus tenable. L'on se mourait littéralement de faim. Il n'y avait plus que quelques livres de poudre en magasin, et l'on se trouvait en présence d'une flotte bien armée et parfaitement équipée. Devant cette extrémité, Champlain n'avait d'autre alternative que de se soumettre aux lois du vainqueur. C'est ce qu'il fit le 19 juillet, par une honorable capitulation. Louis Kertk prit aussitôt possession de l'habitation, alors gardée par Corneille de Vendremur et Olivier LeTardif et il en confia la garde à LeBaillif, ancien commis de Guil-

laume de Caën qui avait été obligé de le chasser de son service à cause de ses malversations. C'était, au témoignage de Champlain, un homme sans foi ni loi, accoutumé à renier et à blasphémer le nom de Dieu à tout propos, bien qu'il se dît catholique. Mais il entendait pratiquer la religion à sa guise, sans en observer les préceptes. Blasphémateur et larron, tels furent, d'après Champlain, ses vices capitaux. A peine eût il mis le pied dans le magasin, qu'il déroba parmi les effets de Corneille cent livres en or et en argent. Les Pères le soupçonnèrent aussi fortement d'avoir enlevé dans la chapelle de la basse-ville un calice d'argent doré, d'une valeur de cent livres.

Le Baillif n'était donc catholique que de nom, un peu à la manière de Brûlé, truchement des Hurons. Champlain ne trouve pas d'expressions assez sévères pour flétrir sa conduite déplorable. D'autres personnages mériteraient aussi une mention, pour avoir trahi Champlain au moment de la détresse. Pierre Reye, " l'un des plus perfides traîtres et méchants qui fut en la bande," et Nicolas Marsolet s'étaient aussi volontairement et délibérément livrés aux Anglais, afin de capter leur faveur et de pouvoir rester au pays où ils auraient pleine et entière liberté de se livrer impunément à tous leur penchant vicieux. Champlain avait beau leur reprocher leur vie licencieuse parmi les Sauvages, ils n'en faisaient aucun cas. Quelques jours après la capitulation de Québec, il rencontra Brûlé et Marsolet à Tadoussac et leur reprocha leur trahison en termes amers bien que paternels. " Nous avons été pris de force, firent-ils comme excuse ; nous savons très bien que si l'on nous tenait en France qu'on nous pendrait, nous sommes bien fâchés de cela, mais la chose est faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes, et nous résoudre de jamais ne retourner en France." " Si on vous attrape, fit Champlain, vous qui êtes

sujets à voyager, vous courez fortune d'être pris et châtiés."

Brûlé retourna aux Hurons où il fut traîtreusement assommé quelques années plus tard.

Marsolet eut un meilleur sort. Il avait beaucoup à se faire pardonner, mais la miséricorde divine lui ayant donné le courage de rompre avec ses inclinations perverses, il changea de vie et devint un respectable citoyen de Québec. Le registre mortuaire (1) de l'eglise paroissiale de Québec lui attribue environ 90 ans à sa mort, arrivée vers le 16 mai 1677, tandis que le *Dictionnaire Généalogique* ne lui en donne que 76. L'âge consigné au régistre nous paraît être plus conforme à la vérité, car Marsolet devait avoir plus que huit ans quand il vint à Québec pour la première fois, en 1608.

Les interprètes, pour la plupart, continuèrent leurs courses chez les Sauvages, entre autres Jacques Hertel, Jean Nicolet, Jean-Paul Godefroy, Thomas Godefroy, Gros-Jean et François Marguerie. (2)

Tous les commis s'embarquèrent pour l'Europe et aucun d'eux ne revint au Canada, si ce n'est Thierry Desdames que l'on revoit plus tard à l'île de Miscou.

Plusieurs colons restèrent au pays, et ce fut un bonheur pour la colonisation future, car ils surent attirer à eux des parents et des amis de l'autre côté de l'Atlantique. Qui sait si la France eut revendiqué aussi énergiquement la restitu-

---

(1) Voici cet extrait : " Nicolas Marsolet âgé de 90 ans ou environ, ancien habitant de ce pays, est décédé en la communion de la Sainte Eglise, après avoir reçu les Saints Sacrements de pénitence, viatique et l'Extrême-Onction, duquel le corps a été inhumé, le seizième du présent mois, dans le cimetière de cette paroisse." (Signé) H. de Bernières, Prêtre.

(2) L'histoire a conservé le nom de deux autres interprètes du temps de Champlain ; Jean Manet, (Sagard, p. 563) arrivé en 1617, et Jean Richer, truchement des Nipissiriniens (Sagard, p 801.)

tion du Canada, si elle n'eût eu d'autre intérêt à sauvegarder que celui du commerce ? Ils n'étaient pas nombreux à la vérité, les habitants qui eurent le courage de rester attachés à une terre dont ils n'étaient plus les maîtres, sans protection, sans ministre de leur culte, pauvres, presque plongés dans le plus profond dénuement. Honneur donc à ces braves Français ! Aussi que leurs noms ne soient jamais oubliés. Ce furent : Guillaume Couillard et sa famille, Guillemette Hébert, sa femme et trois enfants, Louise, Marguerite et Louis ; Nicolas Pivert, sa femme Marguerite Lesage et une nièce ; Pierre Desportes, sa femme Françoise Langlois et Hélène Desportes, leur nièce ; Abraham Martin, sa femme Marguerite Langlois et leurs enfants, Anne, Marguerite et Hélène ; Guillaume Hubou ; Marie Rollet, veuve de Louis Hébert ; Guillaume Hébert ; Adrien Duchesne, chirurgien et sa femme. Ces différentes familles formaient un contingent de vingt-un. D'après mes calculs, trente-quatre personnes d'origine française demeurèrent au pays, après le départ de Champlain et des missionnaires, en 1629. Sur ce nombre, il y avait huit interprètes et cinq Français. Interprètes : Etienne Brûlé, Nicolas Marsolet, Thomas Godefroy, Jean Godefroy, François Marguerie, Jacques Hertel, Gros-Jean et Jean Nicolet. Les cinq autres étaient : Le Baillif, Pierre Reye, Froidemouche, Lecoq et l'homme de Pivert.

N.-E. Dionne

---

## QUESTIONS

920—Est-il bien certain que le nom Anticosti soit d'origine montagnaise ? Ce nom ne viendrait-il pas plutôt des mots espagnols *anti*, avant, et *costi* (ou *costa*) la côte ?

RIX

921—Y a-t-il, au Canada, des descendants des Rouer de Villeray qui ont joué un si grand rôle en Acadie et dans la Nouvelle-France ? GÉNÉA.

922—Quelle est la raison qui a valu aux habitants de l'île d'Orléans le surnom de *sorciers* ? A-t-on des données certaines à ce sujet ? I. O.

923—Pierre Douville, officier dans l'armée américaine lors de la guerre de l'Indépendance, était-il un Canadien français ? A.

924—Ne pourriez vous me renseigner sur le compte du capitaine Anthony Vialar ou Vialars qui figura au siège de Québec en 1775 ? Comme aussi sur le capitaine Robert Lester, officier dans l'armée anglaise pendant le même siège ? L. H.

925—J'ai lu quelque part, qu'en juillet 1788, le capitaine de Lotbinière avait été inclu par lord Dorchester dans la liste des citoyens reconnus comme dignes de récompenses pour leurs services au pays, et qu'il lui fut accordé 700 acres de terre dans le comté de l'Assomption. Fut-il donné suite à ce projet ? L. H.

926—Le sieur de Villieu qui fut officier au régiment de Carignan est-il mort en la Nouvelle-France ? Où et quand ?

ST-A.

VOL. 9 MARS 1903 No 3

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit,*
*Is mihi non civis sed peregrinus erit*

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

# RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de mars : La maison d'Arnoux où Montcalm est mort (suite et fin), P.-B. Casgrain ; L'hon. Henri-Elzéar Juchereau Duchesnay ; Les serviteurs et servantes de Dieu que je croy estre dans le ciel et qui ont esté zellé pour le bien de cette Eglise de Canada et desquels Dieu s'est servi pour l'establir ; Procureurs-généraux de la Nouvelle-France, Ignotus ; La seigneurie de Maur ou Saint-Augustin, P. G. R. ; Où fut inhumé M. de Senezergues ? ; Jean Guérin, P. G. R. ; Le mot " Anticosti ", Mgr Charles Guay ; Pierre Douville, F. de St-M. ; Questions, etc.

Gravure : L'hon. Henri-Elzéar Juchereau Duchesnay.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

**Abonnement : $2 par annee.**

## PUBLICATIONS RECENTES

*Lettres sur l'Ile d'Anticosti*, par Mgr Guay.

*Historique de la Bibliothèque du Parlement à Québec*, par N. E. Dionne.

*Le progrès de la société contemporaine.* Conférence donnée à l'Union Catholique de Montréal le 16 février 1902 par Joseph-Alfred Dorais, étudiant en notariat. Montréal, imprimerie Georges Pinault, 1263½, rue Ste-Catherine—1902.

*Saint-Joseph, Sa Vie, Son Culte*, par le R. P. Frédéric de Ghyvelde—Imprimerie Franciscaine Missionnaire—Québec. 1902.

*Séminaire de Rimouski. Quel est le véritable fondateur du Seminaire de Rimouski ?*—1902. Prix : $0.30. S'adresser à F. X. Letourneau, éditeur, Rimouski.

# BULLETIN

DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 | MARS 1903 | No 3

## LA MAISON D'ARNOUX OU MONTCALM EST MORT

*(Suite et fin)*

Le transport sur une civière n'aurait fait qu'augmenter ses souffrances et hâter sa fin, sans but possible de pouvoir lui apporter le moindre soulagement. Pourquoi d'ailleurs transporter un homme fini, auquel on est sur le point d'administrer les derniere sacrements pour le laisser mourir en paix.

Il n'y avait qu'un autre endroit en ville où Montcalm aurait pu demander de lui-même à se retirer, c'est-à-dire à sa maison sur les Remparts. Mais elle était fermée ; toute sa domesticité était passée au camp avec lui. pour lors près du Sault Montmorency, où il avait transporté ses quartiers depuis le 10 août et il n'y aurait eu dans cette maison personne pour le recevoir et en prendre soin. Suivant Marcel, son secrétaire, il ne serait rien resté dans cette demeure. (1)

Le même jour il écrit au chevalier de Lévis

" Mon Général. (Les italiques sont de nous.)

" C'est avec un cœur pénétré de la plus vive douleur que

---

(1) On y aurait mis les scellés, s'il fut resté là quelques biens. Daine, lieutenant-général de la Prévosté, avait obtenu l'assentiment de Murray de rester à Québec pour veiller aux intérêts civils de ses compatriotes.

Cf. l'échange de lettres entre Lévis et Vaudreuil au sujet de ses papiers et de l'apposition des scellés sur les papiers et effets de Montcalm.

J'ai l'honneur de vous donner avis de la perte que nous venons de faire de M. le marquis de Montcalm, *ce matin à cinq heures. Je ne l'ai pas quitté un moment jusqu'à sa mort*, et je crois que c'était ce que je pouvais faire de mieux, surtout après en avoir eu la permission de lui......

" Il y a *à Montreal* soit *chez M. de Montcalm ou au séminaire*, une caisse de papiers de conséquence. L'intention de M. de Montcalm, est qu'elle vous soit remise, ainsi que les autres papiers lui appartenant. Je crois, mais je n'en suis pas sûr, que Mme de la Naudière ou Mme de Beaubassin en ont aussi et d'autres effets à lui. Joseph, qui a suivi, je pense, les troupes avec les bagages qu'il avait ordre de conduire ici, a le portefeuille plein de papiers.......

" J'écris à Mr. le Chevalier de Montreuil de vous les faire parvenir."......

Comme on le voit il n'est pas plus question de la maison des Remparts que si elle n'existait pas, quand il s'agit de ramasser tous les effets de Montcalm. De plus, Marcel n'ayant pas quitté le chevet du mourant depuis qu'il fut déposé dans la maison d'Arnoux, confirme par ce fait, l'exactitude de la version de Johnstone.

Quant au château Saint-Louis il y avait une raison qui, seule, aurait déterminé un homme de la trempe de Montcalm à n'y pas aller. Ses démêlés avec Vaudreuil et la conduite si extraordinaire de celui-ci le matin de la bataille, y mettaient un obstacle insurmontable. En outre le château était inhabité. Exposé, comme il était, immédiatement en face des batteries du siège, il était criblé de boulets et d'obus et devenu inhabitable, sans compter le danger imminent d'y aller demeurer. Le château resta longtemps en cet état. Il n'y avait pas lieu, pour les Anglais, de le restaurer avant la cession du pays en 1763. Cependant ils y établirent quelque temps après leur entrée des bureaux publics dans la

partie la moins endommagée ; et ce ne fut qu'à l'automne de 1764, qu'ayant été réparé, le gouverneur Murray put aller l'occuper. (1)

Nous croyons donc que Montcalm a expiré paisiblement à 5 heures du matin le 14 septembre 1759, dans la maison d'Arnoux, rue Saint-Louis, d'où on a transporté son corps le même soir, pour être enterré dans la chapelle des Ursulines qui se trouvait auprès.

Il n'entre pas dans notre cadre d'ajouter d'autres détails, pourtant si intéressants, sur la mort héroïque du marquis de Montcalm, ainsi allons retrouver le chirurgien Arnoux.

Il était revenu à Québec le 11 janvier 1759, où il est parrain avec Marie-Joseph Courneiller de Bellefeuille, de l'enfant Marie-Anne Guyon ; puis on le suit reparti en campagne et rendu à l'isle aux-Noix, en sept. 1759 avec de Bourlamaque. Ensuite on le voit à Montréal, après la capitulation de Québec, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Le 29 décembre 1759, Lévis écrit au gouverneur Murray pour lui annoncer que le sieur Arnoux, chirurgien major de l'armée, doit se rendre à Québec pour visiter les officiers et soldats des troupes (françaises) blessés. " J'ai l'honneur, dit-il, de vous le recommander." (*Lettres du chevalier de Lévis*, 29 déc. 1759, p. 275).

Le 4 mai 1760 : " Recommandez bien de ma part à Arnoux et à tous les chirurgiens de porter toutes leurs attentions au pansement tant des officiers que soldats." (*Id*, p. 301.)

Depuis cette date on perd Arnoux de vue jusqu'à ce que l'on découvre le fait de sa mort établi le 5 septembre 1760 par la tutelle de ses enfants mineurs. L'extrait mortuaire qui la constate, que nous n'avons pu encore nous procurer

(1) Les plans du château par le capitaine Mann, au tracé de 1767 et élévation et section de 1768, peuvent être consultés pour la reconstruction.

en ce pays, existe dans le greffe de feu Mtre Le Noir, conseiller du Roi, notaire au Châtelet de Paris, qui en a expédié une copie à Québec, collationnée par lui et légalisée, accompagnant une procuration du 15 juillet 1763 ; mais cette copie, autrefois déposée dans le greffe du notaire Saillant a été perdue depuis. (1)

Nous en attendons de Paris une autre qui établira l'endroit et la date du décès d'Arnoux.

Nous devons remarquer ici que malgré les recherches les plus minutieuses dans les archives de l'Hôpital-Général et dans celles de l'Hôtel Dieu, on ne trouve aucune mention du nom d'Arnoux. Cependant il a dû, en conformité aux ordres de Lévis, aller visiter et soigner les blessés français à l'Hôpital-Général, dès son arrivée à Québec, en janvier 1760 et jusqu'au mois de mai suivant.

Qu'est devenue la maison d'Arnoux après sa mort et le départ de sa veuve pour la France ?

Le général Murray s'en empara pour s'y loger lui-même aussitôt qu'il put s'installer dans la ville conquise. C'était une du très petit nombre de maisons sauvées des incendies causées par les pots-à-feu et une de celles qui avaient le moins souffert du bombardement, étant abritée en quelque sorte derrière le Montcarmel.

Peu après Murray, laissé pour gouverneur à Québec, et dont la probité, l'aménité et la bienveillance envers les

---

(1) Jusqu'à présent nous n'avons pu que constater que les pièces citées concernant la succession d'André Arnoux existent encore et se trouvent à Paris aux Archives Nationales, ayant échappé à l'incendie de la commune en 1871. Elles sont sous la garde de Mtre Pérard, notaire, 66, rue des Petits-Champs. Il se refuse à laisser faire les recherches dans ses répertoires à moins que la famille ne lui donne un tableau de sa parenté avec André Arnoux. Or il n'existe pas en Canada de membres connus de cette famille. Nous espérons cependant surmonter cette difficulté.

Canadiens ne sauraient être trop appréciées, (1) s'entendit avec Joseph Arnoux, comme procureur de sa belle-sœur, pour prendre à loyer comme résidence officielle, tout ce en quoi consistait le bel Hôtel Péan, cour, jardin et dépendances, moyennant un loyer annuel de 60 louis sterling, et en acquittant en sus la rente foncière due à l'Hôtel-Dieu. Il l'habita jusqu'à l'automne de 1764.

Dans l'intervalle il avait fait réparer le château Saint-Louis et y transporta alors sa résidence comme gouverneur, après avoir remis l'Hôtel Péan à la veuve Arnoux. Joseph Arnoux, qui la représentait, mit alors comme tel la propriété en vente suivant annonce dans la *Gazette de Québec* du 1er novembre 1764, disant que la maison qu'avait habitée Son Excellence le Gouverneur, dans la rue Saint-Louis, en la haute-ville, était offerte en vente " consistant en un corps de logis à rez-de-chaussée, composée d'une salle, quatre chambres, deux cabinets, une cuisine, un grenier avec différents appartements logeables, un second grenier sans appartement, avec voûte d'un bout à l'autre, glaces, trumeaux et les tableaux placés au dessus des portes ; cour hangar, écuries, remises, pigeonnier, glacière, citerne et jardin ;

" Le terrain sur le front 102 pieds, et 135 pieds sur le derrière, sur 421 pieds de profondeur, entouré d'une bonne muraille de pierre."

On voit par là que cette belle résidence s'était conservée intacte à l'intérieur malgré deux mois de terrible bombardement. Elle consistait en un étage au-dessus du rez-de-chaussée, ce qui la mettrait à deux étages telle que décrite lors de la vente à Barbel. Elle est dite ailleurs à un étage bâtie en pierre avec perron en pierre, mais elle en avait cer-

(1) Il avait pris la peine de faire évaluer par experts choisis entre les principaux marchands les loyers de toutes les maisons disponibles et habitables de la ville. " Cf. sa lettre du 14 sept 1764 à Lord Halifax.'

tainement deux complets en 1811, après sa reconstruction par M. Monk.

Cette annonce n'empêcha pas Arnoux de la louer dans l'intervalle, au profit de sa belle-sœur au receveur général Thomas Mills, qui en prit possession en cette qualité et en fit en même temps son habitation personnelle. S'y trouvant bien il en fit l'acquisition en son nom par son procureur Thomas Dunn, le 29 mars 1766, de la veuve Arnoux, par son fondé de pouvoir spécial Joseph Arnoux, suivant procuration passée devant Mtres le Pot D'auteuil et Le Noir, notaires au Châtelet de Paris, en date du 15 juillet 1763. transmise et déposée en l'étude de Mtre Saillant, notaire, à Québec, devant lequel cette vente fut consentie.

En effet. et c'est ce qui est important pour nous, comme preuve finale et complète,cet acte énonce que " la dite dame veuve Arnoux tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le défunt André Arnoux,son mari, que comme tutrice élue par avis et assemblée de parents, par acte émané de la Juridiction Royale de Montréal le cinq septembre mil-sept-cent-soixante. aux nommés Magdeleine Arnoux. Adélaïde Arnoux, Marie-Anne Arnoux, François Louis Arnoux,François Arnoux et Pierre Arnoux, enfants mineurs issus du mariage d'entre le dit feu sieur André Arnoux, et la dite Suzanne Levret, sa veuve, héritiers chacun pour un sixième de leur père, desquels le dit Joseph Arnoux est subrogé-tuteur, vend, etc., etc.

De plus la minute de la procuration ci-dessus est dite " restée entre les mains du dit Mtre Le Noir, notaire, dont copie dûment légalisée a été collationnée par les dits Saillant et collègue, notaires,avec l'extrait mortuaire, acte de tutelle et certificat à la suite des uns des autres qui sont demeurés annexés au dit acte de vente pour y avoir recours en cas de besoin." Ces documents ne se trouvent plus annexés à l'acte

et sont adhirés,mais leur existence est ainsi prouvée authentiquement.

Il est à noter que les mêmes rentes ci-devant mentionnées payables à l'Hôtel-Dieu furent mises à la charge de l'acquéreur Mills. Le prix fut fixé à 18.000 livres de France, plus 400 livres en argent tournois par forme d'épingles ou de chapeau pour la veuve. Ce dernier détail confirme la réalité de la vente.

Pour tout terminer en ce qui concernait la location antérieure de la maison faite au gouverneur Murray et confirmée par arrêté de son Conseil, Thomas Dunn paya de ses propres deniers 840 livres de France pour 7 mois de loyer échus et en prit pour se refaire, une quittance subrogatoire devant le même notaire Saillant, le 15 avril 1766. Depuis lors on ne découvre rien pour suivre la famille des Arnoux en Canada, laquelle a dû toute retourner en France.

Leur maison, rue Saint-Louis, passa (1778) des mains de Mills en celles de John Coffin ; de celui-ci à William Grant qui en fit l'acquisition en 1782 et qui la vendit en 1783 à M. Monk, avocat-général. C'est pendant la jouissance de ce dernier que la maison fut incendiée le 6 septembre 1796 par le feu qui prit dans l'écurie voisine de M. Dunn à l'ouest, et alla le communiquer à l'église des Récollets qui fut détruite de fond en comble.

L'avocat général Monk reconstruisit à deux étages ou répara sa demeure, puis la vendit conjointement avec son épouse au juge en chef Elmsley, par contrat passé devant Mtre Tétu, notaire, le 3 janvier 1803.

Quelques années après le gouvernement militaire ayant besoin d'un grand terrain en ville pour y construire des casernes pour les officiers et un hôpital militaire, jeta les yeux sur la propriété appartenant alors à Mde veuve Elmsley, comme légataire de feu son mari, et il en fit l'acquisition

par acte devant Mtre Planté, notaire, en date du 5 avril 1811.

Il y fut stipulé, entre autres choses, que la vente était faite à la charge, entre autres, de payer chaque année, 1er octobre,la rente foncière de 20 livres tournois aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, suivant le contrat par elle consenti à Jean-Baptiste Morin, sieur de Rochebelle, devant Rageot, notaire royal, en date du 9 octobre 1670. C'est le même titre de concession que nous avons cité en premier lieu.

Le prix d'achat fut arrêté à 4.000 louis sterling. Les autorités militaires firent alors commencer les casernes de la rue Saint-Louis sous la direction de feu M. James Thomson, le même déjà mentionné et dont le nom est historique à Québec ; et dans la construction il eut la bonne idée de conserver les voûtes de l'Hôtel Péan comme on peut les voir aujourd'hui (1) à l'encoignure est sur la rue Saint-Louis et la rue du Corps de Garde. Lorsqu'il fallut percer le mur il y a peu d'années pour introduire l'eau de l'aqueduc et le gaz, il résistait au pic par sa solidité et dûreté. On peut remarquer aussi que le perron en pierre et l'entrée d'autrefois ont conservé la même position au centre de l'ancienne maison.

Les autorités militaires jugèrent à propos en 1821 d'amortir la rente due à l'Hôtel-Dieu par le paiement du principal.

En terminant nous offrons nos respectueux hommages et remerciements aux Révérendes Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, et particulièrement à madame Révérende Mère St-André, dépositaire des archives de la Communauté qu'elle tient avec un ordre si intelligent,

(1) Nous les avons visitées en compagnie de Sir James LeMoine le 6 octobre dernier (1902). Elles sont parfaitement conservées et très fortes.

de leur obligeance à nous communiquer les pièces, notes et renseignements indispensables qui nous ont mis à même de conduire à fin cette étude.

Remarque. Nous n'avons pu trouver aucune preuve pour établir que la photographie de la vieille maison prise par M. Frederick-C. Wurtele en 1897 avant sa démolition pour faire place à la résidence actuelle et bureau de M. P. Campbell, numéro 45, rue Saint-Louis, eût été habitée ou possédée par un Arnoux en 1759, comme on l'a affirmé.

M. de Tilly, conseiller au Conseil Souverain, était propriétaire de ce lot en 1688 et de lui doit dériver le titre jusqu'à 1759. Alors et après cette date la famille Dubourg dit Picard et ses descendants apparaissent comme propriétaires. L'ancêtre est Pierre Dubourg dit Picard dont le nom apparait au recensement paroissial de 1715 et à celui de 1744-45. Il est le même dont descendaient Henri Dubourg, qui épousa Geneviève Guay ou Gastonguay, ainsi que Marguerite Dubourg, épouse de Jean-Frs. Duval, aïeule de feu le juge en chef Duval, lequel devint avec le juge Polette, de Trois-Rivières, les légataires de cette aïeule. Elle leur légua tout le terrain à partir de la maison actuelle du juge Caron à aller et y compris le terrain de M. P. Campbell, voisin du côté est de la propriété de l'autre feu juge et ensuite lieutenant-gouverneur Caron. (1)

Et rien n'indique jusqu'à présent, que le nom d'Arnoux ou de Montcalm, puisse se rattacher d'une manière quelconque à cette vieille maison qui se trouvait sur le lot que M. Campbell tient des héritiers Duval. La manière dont le chevalier Johnstone a formulé le passage qui va à préciser

---

(1) Cf. le plan de la ville de Québec, à l'Hôtel-de-ville, fait par Mtre J.-B. Larue, l'arpenteur d'office, en 1824, indiquant le tout sous le nom d'héritiers Duval,—et le cadastre officiel de la cité, quartier Saint-Louis, qui le met sous ces mêmes noms lors de sa mise en force en 1872.

l'absence d'Arnoux et qui est continuée en énonçant que, malgré cette absence, Montcalm fut déposé et logé dans la maison d'Arnoux, et en identifiant celui-ci comme étant bien le chirurgien du Roi, nous paraît exclure toute idée d'un transport chez son frère, même en supposant que ce dernier aurait habité la rue Saint-Louis et la maison photographiée comme telle et reproduite à cette fin dans l'ouvrage récent de M. Doughty, ouvrage d'ailleurs éminemment instructif.

Après ces données qui nous paraissent certaines, nous nous demandons en quelle autre maison d'Arnoux, auprès, on aurait pu trouver à panser et loger Montcalm. Cependant nous serions obligés à celui qui nous fournirait d'autres renseignements, plus précis encore, qui iraient à établir autrement, mais avec certitude, au moyen d'une preuve authentique, ou d'écrits dignes de foi, parfaitement satisfaisants, un point historique intéressant, démeuré jusqu'à présent indéterminé.

Mais nous devons réclamer contre ce que nous lisons dans un guide courant de la cité de Québec.

*Chambers' Quebec Guide*, p. 59 :

" Passing by Campbell's livery stable, in the office of which Montcalm expired in 1759, when it was Dr Arnoux surgery, we come on the same side of the street, to the old fashioned stone edifice, now bearing the number 59, which was presented 150 years ago by the French Intendant Bigot to the beautiful Angelique de Meloises, Madame Péan, as a new year's gift,...... her hushand having been sent away to a distant post, where every opportunity was afforded him of making a fortune."

De toutes ces diverses assertions, qui semblent puis es dans le roman de Kirby " *The Golden Dog* ", nous n'en

voyons pas une seule qui puisse être affirmée authentiquement.

Ainsi allons donc chercher ailleurs quelque chose de mieux pour la bonne bouche.

Feu notre bon, spirituel et aimable ami Auguste Soulard, trop tôt enlevé à une brillante carrière au barreau et dans les lettres, va nous fournir une élégie qu'il a composée spécialement en souvenir de la mort de Montcalm. Elle est d'une simplicité charmante, d'une vérité de sentiments délicats qui vont au cœur. Elle est aussi pleine d'élégance dans la forme. Nous profitons de l'à-propos pour la tirer de l'oubli et en faire goûter la saveur :

## LE MONUMENT DE WOLFE ET DE MONTCALM

---

Sur cet obélisque de pierre,
Deux noms de héros sont gravés ;
Dans une lutte meurtrière
Ces guerriers furent enlevés.
Mais la divine Providence
N'équilibra pas la balance
En leur distribuant ses dons :
Elle qui règle toutes choses
A réservé pour l'un, les roses,
Pour l'autre, les âpres chardons.

Le premier, fils de l'Angleterre,
Dans la victoire enveloppé,
Ne maudit point, dans sa colère
La balle qui l'avait frappé ;
Car, semblable en cette journée
Au fier Thébain de Mantinée,
Il voyait vivre ses enfants ;
Autour de lui, quand la blessure
Rendait sa mort prochaine et sûre,
Se pressaient ses fils triomphants.

Mais l'autre, noble enfant de la France
Sans guerriers comme sans espoir,
Sut, à l'heure de la souffrance,
Etre l'esclave du devoir.
Il fut vaincu : par sa défaite
La France perdit sa conquête ;
Mais l'Anglais honore ses os ;
Car, son ennemi le confesse,
Montcalm, en ce jour de détresse
Tomba comme tombe un héros.

Grâces aux soins de Dalhousie,
Un monument fut érigé
Au Français que la poésie
Parmi les plus grands a rangé.
Mais par un bizarre contraste,
Les héros de ce jour néfaste
Côte à côte furent placés,
Et les Canadiens magnanimes,
D'Albion sujets légitimes,
Ne s'en trouvent point offensés.

Cependant, nous devons le dire,
Si le fils noble et généreux
Du gaulois ne sait pas maudire
Celui qui vainquit ses aïeux,
Encor plein d'amour pour sa mère,
La France chérie, il préfère
A ce nom superbe et vainqueur
D'un fils aimé de la victoire,
Celui du vaincu, dont la gloire
Sera toujours chère à mon cœur.

P.-B. Casgrain

---

# L'HONORABLE HENRI-ELZÉAR JUCHEREAU DUCHESNAY

M Duchesnay naquit le 19 juillet 1810 au manoir de Beauport. Son père, l'honorable Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, et sa mère, Marie-Louise Fleury de la Gorgendière, présidèrent à sa première éducation, et le confièrent bientôt à d'habiles précepteurs. Grâce à leurs soins, grâce à ses communications constantes avec l'élite de notre société, il acquit cette variété de connaissances pratiques,cette distinction de manières, cette noblesse et cette franchise de caractère qui devaient le conduire aux postes les plus élevés de notre pays.

Il fut admis à la profession d'avocat le 10 janvier 1832.

Le 2 juillet 1839, il était nommé magistrat stipendiaire pour le district de Montréal.

L'année suivante, il recevait sa nomination de magistrat de police pour le même district.

En 1845, il se retira à Sainte-Marie de la Beauce.

Il lui fallut quitter les douceurs de sa retraite pour répondre à la confiance de ses compatriotes. Le 29 septembre 1856, il fut pour la première fois unanimement élu membre du Conseil législatif, par la division de Lauzon. Le 5 octobre 1865, la même unanimité le portait au même honneur.

Il fut appelé au Sénat de la Puissance le 23 octobre 1867.

C'est à Sainte-Marie de la Beauce, à l'âge de 61 ans et 10 mois, qu'il s'éteignit le 12 mai 1871.

" L'honorable M. Duchesnay a été dans toute la force du mot, le *vir probus*, l'homme loyal, intègre et probe.

" Sur un théâtre moins vaste que celui de la politique,M. Duchesnay a déployé des qualités plus admirables encore. Son influence à Sainte-Marie,cette capitale de la Beauce, était

offerte à tous ceux qui avaient quelques difficultés. Quand on ne venait pas le trouver, il ne craignait pas de se rendre auprès des parties qui voulaient aller en cour, il s'informait de leur malentendu, et presque toujours, il réussissait à le faire disparaître.

" Il serait impossible de redire, ici, ce que la paroisse de Sainte-Marie lui doit pour l'éducation de ses enfants. M. Duchesnay, pendant quatorze ans, s'est condamné à prélever la contribution volontaire des habitants de sa paroisse, pour subvenir à dix écoles.

" Ces œuvres d'un intérêt public ne l'absorbaient pas au point de lui refuser le bonheur d'une bienfaisance d'un autre genre. C'était en 1849, aux premières neiges de l'hiver. Un incendie venait de réduire en cendres la grange d'un cultivateur. Grain, voitures, fourrage, bétail, tout avait été enveloppé dans le même désastre. La perte était considérable. M. Duchesnay assemble la paroisse, le dimanche suivant ; il organise chaque rang pour venir au secours de cet infortuné. Un mois et demi après l'incendie, la grange sortait de ses ruines, aussi remplie qu'auparavant, et ne laissait plus au sieur Gagné que le devoir d'une reconnaissance sans bornes envers son bienfaiteur. Les chevaux et les voitures de M. Duchesnay avaient transporté les effets collectés, pendant quinze jours. Lui-même avait présidé à la construction du bâtiment, comme au reste.

" Un jour, une suite de malheurs incontrôlables força un cultivateur à vendre sa terre et tous ses biens. Ses créanciers payés, il lui restait encore une dette d'arrérage chez le seigneur Duchesnay, pour grains achetés à ses moulins. Avant de s'éloigner de Sainte-Marie pour aller prendre une terre en bois debout, le pauvre ruiné se rend chez M. Duchesnay et lui demande son compte.

"—C'est juste cinquante louis.



L'hon. Henri-Elzéar Juchereau Duchesnay

"—Eh bien ! voilà vos cinquante louis, dit le malheureux, comptez et payez-vous.

"—Mais, mon cher ami, lui demande le bienfaisant seigneur, vous reste-t-il quelque chose pour recommencer votre petite fortune ?

"—Pas une obole, monsieur, pas même de quoi acheter du pain pour mon voyage.

"—Eh bien ! mon ami, reprend avec émotion M. Duchesnay, je ne veux, ni ne puis vous arracher la vie. Si vous réussissez, vous me paierez quand vous pourrez ; sinon vos enfants paieront mes enfants. Sinon, nous serons payés ailleurs.

" M. Duchesnay revenait d'une des concessions reculées de Sainte-Marie. Il faisait nuit noire. Tout le monde semblait reposer d'un profond sommeil. Cependant, au bord du bois dans une petite cabane, une pauvre femme dangereusement malade, veillait avec sa douleur, et à son chevet, se tenait un enfant qui essayait, par ses soins, d'abréger la longueur de la nuit. Tout à coup la malade et l'enfant entendent le bruit d'une voiture.

"—Vas vite, dit la mère à l'enfant, c'est peut-être un médecin.

" L'enfant accourt, M. Duchesnay arrête aussitôt sa marche, se rend auprès de l'infortunée, s'informe avec bonté de son état, et lui laisse tout l'argent qu'il porte sur lui, et lui promet un médecin pour le lendemain. Il tint parole, et lui-même conduisit, auprès d'elle, le docteur Wistaff. Pendant près de deux mois, aux frais du distingué bienfaiteur, deux fois la semaine, le même médecin prodigua des soins à cette femme délaissée, et réussit à la ramener à la santé."

## LES SERVITEURS ET SERVANTES DE DIEU QUE JE CROY ESTRE DANS LE CIEL ET QUI ONT ESTÉ ZELLÉ POUR LE BIEN DE CETTE EGLISE DE CANADA ET DESQUELS DIEU S'EST SERVI POUR L'ESTABLIR (1)

Monseig François de Laval, premier esvesque.

M. l'abbé de Quellus (Queylus), M. Bourdon.

M. l'abbé Ollier, M. de Lauzon, M. Guiotte.

M. de Bernières, M. Dudöuit, M. Morel.

M. Certein, M. Beaudoin. M. Dechambost, M. Tury, M Filion, M. Petit.

Les Rds. pères Brebeuf et Gabriel Lalemant.

Les Pères Jerosme et Louis Lalemant, le père Cotton.

Le père La colombière et le père Garnier.

Les pères Lejeune et Ragueneau.

Les pères Chastelein et Mercier, le père Cassot.

Les pères Chaumonnot et Dablon.

Les pères Fremin et Crespieul, le père Monin.

Les pères Dalmas et Pierron.

Le père Bouvart et le père Isaac Jogues.

Le père Antoine Daniel.

Le frère Bonnemer et le frère Juchereau

Mme nostre fondatrice.

La mère Marie St-Ignace, nostre 1o Supr.

Les mères Ste-Marie, Ste-Bonnaventure, de St-Joseph St-Paul.

La mère Catherine de St-Augustin.

La mère Françoise (Giffard) St Ignace. La mère de la-

(1) Cette note conservée à l'Hôtel-Dieu de Québec et que nous devons à l'obligeance de la Mère Saint-André semble être de la Mère Jeanne Françoise Juchereau de Saint Ignace.

Nativité, la mère Guillemette de St-Augustin, Marie du Sacré-Cœur et toutes celles de cette commté qui sont au ciel.

Mme D'Ailleboust, Mme Eliot.

Les Mères de St-Joseph et l'Incarnation, ursulines, Mme de la Peltrie, la Mère St-Ignace, ursuline.

La sr Bourgeois, la sr Tardif et la sr Anne.

M. de Bernière, le laïque.

M. le baron de Fancam, M. D'Ailleboust.

M. de Maizonneuve.

M. de la Dauversière, Mlle Mance.

La bonne Catherine du Sault.

---

## PROCUREURS-GÉNÉRAUX DE LA NOUVELLE-FRANCE

---

Jean Bourdon, avec des suspensions, de 1663 à 1668 ; Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, de 1674 à 1679 ; dans l'intervalle, MM. Taillon de Mouchy et Chartier de Lotbinière, agirent comme substituts ; François-Madeleine Fortuné Ruette d'Auteuil, de 1680 à 1707 ; Jean le Duc des Fontaines, de 1709 à 1710 ; M. Macart fit les fonctions de procureur-général de 1707 à 1710, date de l'arrivée de M. le Duc des Fontaines, qui mourut deux semaines après être débarqué à Québec, en 1710 ; Mathieu-Benoit Collet, de 1712 à 1727 ; M. Macart remplit encore l'interim, de 1710 à 1712 ; Louis Guillaume Verrier, de 1728 à 1758 ; M. Perthuis fit les fonctions de cette charge durant les deux dernières années du régime français.

IGNOTUS

---

## RÉPONSES

**La seigneurie de Maur ou Saint-Augustin** (VI, VIII, 735.) —Le 18 septembre 1647, le gouverneur de Montmagny concédait à Jean Juchereau, sieur de Maur, " cinquante arpents de terres situées le long du fleuve Saint-Laurent, proche Québec." C'est la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin. La Compagnie de la Nouvelle-France ratifia cette concession le 29 mars 1649. Juchereau de Maur fut mis en possession de sa seigneurie par le gouverneur d'Ailleboust, le 9 avril 1650. (1)

Jean Juchereau, sieur de Maur, mourut à Beauport le 7 février 1672.

Jean Juchereau de Maur, sieur de la Ferté, son fils aîné, hérita de la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin. Il mourut le 16 novembre 1685. Il laissa sa seigneurie à son fils Paul-Augustin Juchereau de Maur. Celui-ci périt dans l'automne de 1714 dans le naufrage du *Saint Jerôme* sur l'île de Sable.

Il ne s'était pas marié et légua ses biens, y compris la seigneurie de Maur, à son neveu François Aubert, sieur de Maur et de Mille-Vaches. Ce dernier fut le quatrième propriétaire de la seigneurie de Maur.

François Aubert, sieur de Maur et de Mille-Vaches, fut comme son père conseiller au Conseil Souverain. Il périt dans le naufrage du *Chameau* sur l'île Royale (Cap Breton) dans la nuit du 27 au 28 août 1725.

Le 22 septembre 1734, la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin était adjugée pour le prix de 19,000 livres aux

---

(1) On a écrit de Maur, de Maure, Des Maures, de More. Maur est la véritable orthographe. Saint-Maur est un lieu de pélerinage célèbre situé à quelques kilomètres de la Ferté-Vidame, d'ou partirent Noël Juchereau des Châtelets et Jean Juchereau de Maur pour venir s'établir dans la Nouvelle-France. Voyez " Bulletin des Recherches Historiques," volume VII, page 52.

religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec, qui l'avaient saisie sur dame Marie-Thérèse Gayon de la Lande, veuve de François Aubert, au nom et comme mère et tutrice de Pierre-François Aubert, son fils mineur, héritier. Il était dû, sur cette propriété, plus de 10,000 livres aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui étaient créancières privilégiées. Par la sentence d'adjudication, elles étaient obligées de payer la balance du prix d'achat aux héritiers du premier seigueur, Jean Juchereau, sieur de Maur.

De ce jour, la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin prit le nom de *Seigneurie des pauvres*. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu adressèrent, peu après leur acquisition, une supplique à Sa Majesté la priant de leur faire remise, en faveur des pauvres, des droits revenant à la couronne. Le roi accéda à cette demande par son brevet du 21 mars 1735.

L'Hôtel-Dieu de Québec garda la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin (Seigneurie des pauvres) pendant 134 ans. La loi seigneuriale qui abolissait les lods et ventes en les remplaçant par une indemnité payée par le gouvernement, engagea les dames de l'Hôtel-Dieu à vendre leur seigneurie. M. J. Docile Brousseau s'en porta acquéreur, le 8 avril 1868, pour la somme de $4000. M. Brousseau avait déjà acheté, le 8 mai 1860, le moulin banal pour la somme de $2,200.

La seigneurie de Maur ou Saint-Auguctin est, depuis le 14 mai 18?7, la propriété de M. Arthur Juchereau Duchesnay, descendant direct du premier seigneur Jean Juchereau, sieur de Maur. Il est le septième seigneur de Maur ou Saint-Augustin.

P. G. R.

**Ou fut inhume M. de Senezergues ?** (II, I, 127.) —Le lieutenant-colonel de Senezergues de la Rode vint ici en qualité de commandant du bataillon de la Sarre.

Il se distingua en plusieurs circonstances, notamment à la prise du fort Georges et à la bataille de Carillon.

Montcalm et Lévis l'avaient en très haute estime. C'est sur leur recommandation expresse qu'il obtint le grade de brigadier.

A la bataille des Plaines d'Abraham, M. de Senezergues était le second en commandement. C'est donc sur lui que retombait la direction de l'armée française à la disparition de son chef. Malheureusement il fut blessé à mort presque en même temps que l'héroïque marquis de Montca'm.

Le général Townshend, dans un rapport adressé au secrétaire d'Etat de Sa Majesté, nous apprend que le brigadier de Senezergues mourut à bord d'un vaisseau anglais :

" Au front des bataillons ennemis tomba aussi M. de Montcalm. Son second en commandement est depuis mort de ses blessures sur un de nos vaisseaux."

Maintenant, où fut inhumé M. de Senezergues ?

Nous pouvons affirmer sans crainte d'être démenti qu'il ne fut pas inhumé à Québec. Les registres de Notre-Dame de Québec mentionnent les sépultures de plusieurs soldats tués pendant le siège. Montcalm, inhumé le lendemain même de la bataille des Plaines d'Abraham, dans la chapelle des Ursulines, a son acte de sépulture dans les mêmes registres. Il est impossible de croire que l'inhumation d'un personnage de l'importance de M. de Senezergues aurait passé inaperçue.

Voici notre humble opinion à ce sujet :

Après la bataille des Plaines d'Abraham les Anglais transportèrent sur la rive opposée les blessés trouvés sur le champ de bataille. Ils les déposaient dans l'église de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy qui avait été transformée en hôpital.

M. de Senezergues blessé à mort fut ramassé sur le champ de bataille et déposé sur un bateau afin de le transporter dans l'hôpital improvisé de la Pointe-Lévy. Il mourut pendant le trajet. Les Anglais commirent ils la barbarie de jeter son cadavre dans le fleuve ? Nous ne le croyons pas. Il fut donc inhumé dans le cimetière de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy alors adossé à l'église paroissiale.

Comment se fait-il que les registres de Saint Joseph de la Pointe-Lévy ne fassent aucune allusion à la sépulture de M. de Senezergues ? Pour une raison bien simple. Au mois de septembre 1759, le curé de cette paroisse était dans les bois avec ses paroissiens.

C'est notre théorie. Est-elle rationnelle ?

**Jean Guerin**. (IX, I, 915.)—Jean Guérin était un humble *donné*. On connait l'héroisme de ces domestiques qui dans le but de se sanctifier s'engageaient pour toute leur vie à assister et servir gratuitement les missionnaires Jésuites qui travaillaient au salut des pauvres Sauvages.

C'est en 1642 que Guérin se donna ainsi au service des missions. Le contrat passé entre lui et le R. P. Jérôme Lallemant à cette occasion a été conservé :

" Je soussigné supérieur des missions de la Compagnie de Jésus aux Hurons, certifie par ces présentes, que Jean Guérin nous ayant instamment représenté son désir de se consacrer au service de Dieu et de notre Compagnie en se vouant pour le reste de sa vie au service de nos Pères qui sont aux Hurons, et autres endroits de la Nouvelle-France, ainsi qu'on jugera être pour la plus grande gloire de Dieu ; icelui nous ayant donné suffisante preuve de sa piété et fidélité ; nous l'acceptons, par ses presentes, comme donné, en qualité de serviteur domestique sa vie durant pour continuer les mêmes services que pour le passé, ou autres tels

qu'aviserons bien être, aux dits Hurons, ou ailleurs : lui promettant de notre part, de l'entretenir selon sa condition en son vivre et vêtir, sans autres gages ou prétentions de sa part, et de le soulager charitablement en cas de maladie, jusques à la fin de sa vie, sans le pouvoir congédier en ce cas, sinon de son consentement. Pourvu que de son côté il continue à vivre avec probité, diligence et fidélité à notre service, ainsi que par ces présentes il promet et s'oblige.

" Fait à la résidence fixe de Sainte-Marie aux Hurons ce 19 mars 1642.

Hierosme Lalemant
Jean Guérin." (1)

Jean Guérin accompagna les missionnaires Jésuites dans presque tous les quartiers du Canada et toutes leurs missions, soit aux Iroquois, soit aux Hurons, aux Abénaquis et aux Algonquins. Partout il fut exposé à d'innombrables dangers et supporta de grandes fatigues, donnant à chaque endroit où il passait les marques d'une sainteté très rare.

Le *Journal* et les *Relations* des Jésuites sont très sobres de renseignements au sujet de Jean Guérin.

En 1650, il accompagne le P. Druillettes chez les Abénaquis : " Le premier (septembre 1650) partit le P. Druillettes avec Jean Guérin pour les Abénaquiois ; Noël était le conducteur." (2)

L'année suivante, il se rend dans la Nouvelle-Angleterre : " (22 juin 1651) Le P. Druillettes, M. Godefroy et Jean Guérin partent avec les Abnaquinois et un Sokoquinois, pour la Nouvelle-Angleterre. 7 ou 8 canots. Noël Tek8erimat est de la partie ". (3) Ce voyage ne fut pas une excursion de plaisir. On peut appliquer à Jean Guérin ce que le

(1) " The Jesuit relations and allied documents," vol. XXI, p. 302.
(2) " Journal des Jésuites," année 1650.
(3) Idem, année 1651.

P. Ragueneau disait du P. Druillettes à l'occasion de ce voyage : " Je ne puis dire ni le succès de son voyage, ni ce que Dieu y a fait par son moyen, mais ce que je scay bien. c'est qu'il a eu beaucoup à souffrir." (1) Ils ne furent de retour que le 30 mars 1652. " Le P. Druillettes arriva à la pointe de Lauzon avec Jean Guérin, après bien des fatigues, retournant de la Nouvelle-Angleterre et de la mission des Abnaquinois." (2)

En 1660, une nombreuse députation d'Outaouais se rendit à Montréal. " Le P. Menar, le P. Albanel ; Jean Guerin et 6 autres François s'en allèrent avec eux. (3) Ni le P. Ménard ni Jean Guérin ne devaient revenir de ce voyage. Le P. Ménard s'écarta dans le bois, au pays des Outaouais, le 10 août 1661, et on n'entendit plus parler de lui. Fut-il assassiné par les Outaouais ? Mourut-il de faim ? Dieu seul pourrait répondre à ces questions.

Jean Guérin qui était au moment de la mort du P. Ménard chez les Hurons n'eut pas plutôt appris la disparition de son saint compagnon qu'il résolut d'aller chercher son corps afin de lui donner la sépulture chrétienne. Malgré toutes ses recherches et ses démarches, il ne put réussir dans son pieux projet. Il passa l'hiver à l'anse Sainte-Thérèse. Il y baptisa plus de deux cents enfants moribonds, la plupart Outaouais. L'été suivant il fit plusieurs courses. Il devait y trouver la mort. Un jour, une pluie abondante l'avait forcé lui et les Français qui l'accompagnaient à chercher un abri sous un canot renversé. Pendant qu'ils étaient là attendant la fin de l'orage, l'un d'eux remuant son fusil, la déclin se débanda, et la charge alla droit dans le côté

(1) " Relation des Jésuites," année 1650-51.
(2) " Journal des Jésuites, année 1652.
(3) Idem, année 1660.

gauche de Jean Guérin. Il tomba mort en prononçant le nom de Jésus.

Le P. Jérôme Lalemant fait un éloge bien mérité du bon Guérin :

" C'était, dit-il, un homme de Dieu, d'une éminente vertu et d'un zèle très ardent pour le salut des âmes : il s'était donné à nous afin de coopérer par ses services à la conversion des Sauvages.

" C'était un homme de grande oraison ; il y employait souvent une partie de la nuit, et le matin venu il se retirait hors du bruit, pour la continuer dans le silence de la forêt : c'est pour cela que les Outaouais disaient qu'il faisait tous les matins la découverte hors de leur palissade : parce qu'il ne manquait point d'aller hors des cabanes se cacher à l'écart pour faire son oraison, dans laquelle il recevait des consolations bien particulières ; il la continuait même pendant le sommeil de la nuit depuis plusieurs années, et avait souvent des songes si mystérieux, que vous eussiez dit qu'il était même raisonnable en dormant.

" Il était si réservé avec les femmes, qu'il ne les voulait jamais regarder en face ; ce que voulant persuader à ses compagnons, ils lui répondaient en riant : " Si nous faisions tous comme vous, nous serions bientôt dépouillés de tout le peu que nous avons." Ils voulaient lui reprocher que les femmes Sauvages lui avaient dérobé quantité de choses faute de les avoir voulu observer. Et parmi les Iroquois, lorsqu'il allait à la chasse, il est arrivé que quand nous demandions à des femmes qui venaient du lieu où il était allé, si elles ne l'avaient point vu : " Nous l'avons vu, disaient-elles, mais lui ne nous a pas vu ; car il ne nous regarde pas quand il nous rencontre."

" Son humilité était tout à fait rare, il s'offrit une fois à être bourreau en Canada, afin d'être en horreur à tout le

monde par cet office. Et une chose l'empêcha de presser pour être en notre Compagnie : " De peur seulement, disait-il, que la soutane qu'il porterait, ne le fit estimer plus qu'il ne valait." (1)

P. G. R.

**Le mot " Anticosti.** " (IX, II, 920)—Certains étymologistes prétendent que le mot Anticosti appartient à la langue des Sauvages.

En parlant de l'île d'Anticosti, voici ce que nous dit Jacques Cartier dans son second voyage (1535) en la Nouvelle-France :

" Le lendemain, jour de Notre-Dame d'août ; quinzième du dit mois, nous passâmes le détroit : la nuit devant, et le lendemain eûmes cognoissance des terres qui nous demeuroient vers le su, qui est une terre à hautes montagnes à merveilles, dont le cap susdit de la dite Isle que nous avons nommée " L'Isle de l'Assomption " et un Cap des dites hautes terres gisant Est-Nord-Est, et Ouest-Su-Ouest : et y a entre eux, vingt-cinq lieues, et voit-on les terres du Nord encore plus hautes que celles du Su, à plus de trente lieues." (2)

Champlain, en mai 1603, écrit : " Le 20 du dit mois, nous eûmes connaissance d'une île qui a quelques vingt-cinq ou trente lieues de long, qui s'appelle Anticosty, qui est l'entrée de la rivière du Canada."

Ce nom d'Anticosti était déjà suffisamment connu à cette époque, puisque Champlain se dispense de faire aucune re-

(1) " Relations des Jésuites, " année 1662-63.

(2) Edition des " Voyages de Quartier," imprimée sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec, en 1843. Dans une note à la page 29, il est dit que l'île d'Anticosti est appelée par les Sauvages " Natiscotec " et depuis par les Européens " Anticosti."

marque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son *Grand Insulaire*, rapporte que les Sauvages du pays l'appelaient " Naticousti." Ce nom est confirmé par Lescarbot, du temps même de Champlain. " Cette île est appelée, écrit-il, par les Sauvages du pays, Anticosti."

De son côté, Hakluyt, vers 1600, l'appelle " Natiscotec " (1) et Jean de Laët accepte cette orthographe. " Elle est nommée, dit-il, en langage des Sauvages Natiscotec."

Roberval et son pilote Jean Alphonse la nomment " l'Ile de l'Ascencion." (2)

Champlain nous dit encore dans un de ses voyages : " Au Nord-Est de Gaspé, est l'île d'Enticosty sur la hauteur de cinquante dégrés au bout de l'Ouest-Nord Ouest de l'île, et celui de l'Est-Sud-Est, 49 dégrés, elle gît Est-Sud-Est, et Ouest-Nord-Ouest, selon le vrai méridien de ce lieu, et au compas de la plus part des navigateurs, Sud-Est et Nord-Ouest, elle a quarante lieues de long, et large de quatre à cinq par endroits. La plus part des côtes sont hautes et blanchâtres comme les falaises de la côte de Dieppe, il y a un port au bout de l'Ouest Surouest de l'isle qui est du côté du Nord, il ne laisse d'y en avoir d'autres, qui ne sont pas connus, elle est fort redoutée de ceux qui naviguent, pour être baturière, et y sont quelques pointes qui avancent en la mer, toutefois nous l'avons rangée, n'en étant éloignés que d'une lieue et demie, et la trouvâmes fort saine de fon, bon à trente brasses ; la côte du Nord est dangereuse y ayant entre la terre du Nord et cette île des batures et d'autres îles, bien qu'il y ait passage pour des vaisseaux, et dix à douze lieues jusqu'à la dite terre du Nord."

Dans une carte de Champlain, imprimée en 1632, il est écrit " Antis Coti."

---

(1) Hakluyt, volume III, pa ,e 241.

(2) Jean Alphonse, ' Rapport de Voyages en 1542."

Le docteur Peter Heyleyn, un célèbre royaliste, dans sa *Cosmographie* (1660). dit " que le nom propre de l'île est Nanticotec." Il suppose que c'est une corruption des Espagnols qui venaient faire la pêche dans les eaux du Saint-Laurent.

Le Frère Sagard, dans son *Histoire du Canada*, nous dit que l île d'Anticosti " est longue d'environ 35 ou 40 lieues, sous la hauteur de 50 degrés. Nous l'avions a main droite, qui est au Nord-Est de Gaspé, et en suite des terres plates couvertes de sapinières et autres petits bois, jusqu'à la rade de Tadoussac.

" Cette Isle avec le cap Gaspé,opposite,sont l'embouchure de cet admirable fleuve, que nous appelons St-Laurent, admirable en ce qu'il est l'un des plus beaux fleuves du monde."

L'abbé Laverdière fait remarquer que ce dernier mot se rapproche davantage de " Natas couel " (où l'on prend l'ours.)

Charlevoix, cité par l'abbé Ferland, nous dit que l'ancien nom sauvage " Natiscotec " s'est changé en celui d'" Anticosti " dans la bouche des Européens.

Le nom donné par les Sauvages Montagnais est celui-ci : " Natiskuan ", lieu ou l'on va chasser l'ours.

J'ai toujours pensé avec beaucoup d'autres qu'Anticosti était un nom sauvage, mais lorsque dans les étés de 1881 et 1882, je fus envoyé sur les côtes lointaines et brumeuses du Labrador et des îles adjacentes, par sa Sainteté Léon XIII, pour y administrer le sacrement de confirmation, j'eus occasion d'y rencontrer grand nombre de Sauvages, et de me faire conduire par eux dans leurs frêles canots d'écorce ; car sur cette côte nord, la seule voie de communication d'un lieu à un autre était celle de mer, les chemins publics étaient encore inconnus à cette époque.

Dans nos longs trajets sur l'onde amère, je demandai plusieurs fois à mes guides montagnais qu'elle était la signification du mot Labrador et Anticosti. Tous me répondirent que ces deux noms n'appartenaient point à leur langue et qu'ils l'ignoraient.

Depuis cette date déjà reculée, le doute est toujours resté dans mon esprit sur la vraie étymologie du mot Anticosti.

Dernièrement, je m'adressai au R. P. Charles Arnaud, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, missionnaire zélé et infatigable, depuis cinquante ans revolus, au milieu des Montagnais du Labrador. Ce vénérable père possède à fond la langue de ces enfants des bois, mieux j'oserais dire que les Sauvages eux-mêmes.

Je me permettrai de citer sa réponse, datée du 15 décembre dernier, de Betshiamits (1) et qui pour moi fait autorité en pareille matière.

" Je regrette de ne pouvoir vous donner l'explication du mot Anticosti. La raison est bien simple : je l'ignore et mes Sauvages aussi.

" Les uns prétendent que ce sont les Espagnols ou Basques qui venaient chasser la baleine à l'entrée du golfe, bien avant l'arrivée de Jacques Cartier, qui donnèrent ce nom à cette longue île qui court presque parallèle à la terre ferme du nord.

" Nos Montagnais l'ont toujours appelée : " Notiskuan," endroit, lieu où ils vont chasser l'ours.

" Natashkuan ", (2) endroit où l'on voit l'ours nager, soit pour traverser la rivière ou se transporter sur les îles.

" Plusieurs de nos Sauvages ignorent le nom d'Anticosti et connaissent très bien " Notiskuan " et " Nataskhuan ",

(1) Telle est la vraie orthographe du mot Betshiamits.

(2) Rivière sur la côte Nord.

ainsi que la signification. Voilà, mon cher Monseigneur, tout ce que je connais."

Pour plus amples informations, je demandai à la Révérende Mère Provinciale. du couvent de Jésus-Marie, à Sillery, par la bienveillante entremise de la Révérende mère St-Augustin, de la même maison, si les mots Anticosti et Labrador étaient espagnols.

La Révérende Mère Provinciale est née en Espagne, et connait parfaitement bien sa langue maternelle.

Sans vouloir blesser l'humilité de ces deux excellentes Dames religieuses, je citerai quelques extraits de la réponse qui me fut donnée, le 16 du mois dernier :

" Je suis heureuse de vous donner les explications demandées sur les mots Anticosti et Labrador, qui sont, dit mère Provinciale, des mots espagnols ; voici la signification de chacun d'eux :

" Anticosti est un mot composé espagnol, avec une petite altération à la finale ; au lieu de costi, ce serait costa, côte, et anti, avant. Anticosti serait donc *avant la côte.*

" Le mot Labrador est espagnol et signifie cultivateur ou riche laboureur, lors même que ce laboureur ne laboure pas lui-même ses terres ; il suffit que ses richesses consistent dans le produit de ses terres pour qu'il soit un labrador, cultivateur."

Il est évident que ce nom de Labrador a été donné par dérision à cette terre inculte, formée de rochers dénudés, riches très probablement en minéraux, mais tout à fait impropre à la culture."

Jacques Cartier, en parlant de la côte du Labrador, qu'il avait visitée dans son premier voyage, écrit :

" Je pense que cette terre est celle que Dieu donna à Caïn ", en effet, on y voit sur tout le long de cette côte que

des rochers dépouillés de toute verdure, présentant un aspect des plus tristes et des plus désolants."

Après les explications précitées, il me parait ne plus rester de doute sur l'origine véritable et l'étymologie du mot Anticosti.

On doit admettre qu'il est espagnol, et non sauvage. Il est très probable que cette île reçut ce nom longtemps avant la découverte du Canada par Jacques Cartier, car il est prouvé maintenant, par l'histoire, que les côtes du Saint-Laurent furent visitées par les Espagnols et les Basques, longtemps avant son arrivée dans ces parages.

MGR CHARLES GUAY

**Pierre Douville.** (IX, II, 923.)—Claude Blanchard, commissaire de l'armée française pendant la guerre de l'Indépendance américaine, était un profond observateur. Il a laissé des Mémoires bien faits et forts intéressants. Ce fut lui qui un jour fit à Pawket la rencontre d'un Canadien-Français, Pierre Douville, né sujet de France. Etabli comme marchand à Providence, il servit comme lieutenant de vaisseau pendant la guerre de l'indépendance, puis une fois les Etats-Unis constitués, il fut rappelé en France par le roi, reçut le commandement du vaisseau de ligne l'*Impétueux* et fut tué à la bataille d'Ouëssant, le 1er juin 1794, après un combat désespéré avec l'Anglais qui lui avait rasé son pont. Douville, lorsqu'on l'enterra en mer avait dix-huit blessures. Son portrait existe encore dans la galerie de peintures de l'université de Brown.

F. DE ST-M.

## QUESTIONS

927—Quel est l'auteur du drame tiré des *Anciens Canadiens* de feu M. Aubert de Gaspé ? Ce drame a-t-il été publié ? AMATEUR

928—Où trouverais-je des détails sur la carrière de Jérémie qui accompagna d'Iberville à la baie d'Hudson en 1694 ? D'où venait-il ? Est-il mort dans la Nouvelle-France ? A. B. C.

929—Quel était ce capitaine Saint-Martin qui, à la tête de partis de Canadiens, tint en alerte la garnison de Québec commandée par Murray tout l'hiver de 1759-60 ? RIOT.

930—On me dit que l'église de Saint-Henri de Lauzon possède des peintures de grands maîtres. Ces tableaux ont-ils été examinés par des connaisseurs ? En connait-on les auteurs ? PINX.

931—Où était située les villes de la Nouvelle-Amsterdam et d'Orange fondées par les Hollandais vers le commencement du dix-septième siècle ? New-Amsterdam n'était-elle pas établie sur le territoire actuel de New-York ?
AMÉRI.

932—Le marquis d'Alogny, commandant des troupes entretenues en la Nouvelle-France en 1712, est-il mort dans notre pays ? On cesse d'en faire mention vers 1714.
TR. R.

933—A Percé, dans le comté de Gaspé, il y a une montagne qu'on appelle le mont Sainte-Anne. Ferland l'appelle Table de Rolland, Bouchette, Table Roulante, le P. Jumeau, récollet, Table à Rolland ; d'où viennent ces différents noms?
P. S.

VOL. 9 AVRIL 1903 No 4

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit,
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

# RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'avril : M. Jean-Félix Récher, curé de Québec, et son Journal, 1757-1760, (suite à la prochaine livraison). Mgr H Têtu ; Eugène L'Écuyer, R.; L'abbé Antoine Villain ou Villade, L'abbé Louis Proulx ; Le marquis d'Alogny de la Grois, P. G. R. ; Les Gardes-marines, P. Daniel ; Questions, etc.

Gravure : L'abbé Antoine Villade.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

**Abonnement : $2 par annee.**

## PUBLICATIONS RECENTES

*Aux Canadiens-Français. Notre drapeau*, par un compatriote. Cadieux & Derome, éditeurs, Montréal—1903.

*The first Legislators of Upper Canada*, by C. C. James. 1902.

*Lévis ou abandon de la Nouvelle-France*, drame historique en 5 actes, par l'abbé M. J. Marsile, C. S. V. 1902. Montréal, librairie Beauchemin, 256 et 258, rue St-Paul.

*Notes historiques sur le tiers-ordre à Québec*, 1678-1902, par Fr. Bienvenu d'Osimo, du tiers ordre—1903.

*Honneur à la province de Québec ! Mémorial sur l'Education au Canada*, par C.-J. Magnan. Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—MDCCCCIII. Prix : $0.25.

*Charles Lesieur et la fondation d'Yamachiche*, par F.-L. Desaulniers—Montréal, librairie Beauchemin – 1902.

*Le petit livre d'or du cultivateur et du colon. Traité de médecine vétérinaire*, par le Dr W. Grignon, Ste-Adèle, Terrebonne. Prix : $0.50.

# BULLETIN
DES
# RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 AVRIL 1903 No 4

## M. JEAN-FÉLIX RÉCHER, CURÉ DE QUÉBEC, ET SON JOURNAL
### 1757-1760

Il y a quelques jours, je revoyais dans les archives de l'archevêché un manuscrit de 1759, ayant certainement perdu ses premières pages et ses dernières,et en conséquence le titre et la signature. Après l'avoir lu avec attention et intérêt, je constatai tout de suite que l'auteur était prêtre, et bientôt après je trouvai le nom qui est celui de M. Jean-Félix Récher, curé de Québec.

D'abord j'ai découvert facilement que l'écriture est la même que celle d'autres documents signés par le curé Récher ; puis on lit dans le vieux manuscrit : " 7 novembre à onze heures du soir, je suis volé et blessé. 8, j'entre aux Uusulines ". Or dans *Les Ursulines de Québec*, à la page 44 du tome troisième, je trouve : " Au commencement de l'ouverture qui se fit de la cure dans notre église, dit le *Récit*, M. Récher, curé de Québec, avait la peine de venir tous les jours pour dire la sainte Messe. Il était demeuré au séminaire pour le conserver ; mais il ne fut pas longtemps sans être obligé d'en sortir, ayant été dangereusement blessé par un soldat anglais. Nous le reçumes dans notre maison. Il y est entré *le 8 de novembre* 1759."

La partie du journal que j'ai entre les mains commence le 29 août 1759 et finit le 8 septembre 1760, elle embrasse

donc les deux sièges de Québec, la bataille d'Abraham et celle de Sainte-Foye. Malheureusement et comme il arrive toujours en pareil cas, on n'y trouve pas tous les détails désirables, mais assez cependant pour piquer et satisfaire en partie la curiosité de tous ceux qui s'occupent de notre histoire. Je décidai donc de publier ce mémoire dans les *Recherches Historiques*, en y ajoutant des notes et quelques commentaires. Mais auparavant il fallait bien examiner un peu si ce précieux document n'était pas déjà connu du public. On m'assura que non. Mais en même temps, l'intelligent éditeur, M. Pierre-Georges Roy me rappela ce que j'avais absolument oublié : qu'à la page 330 de *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, il y avait une note reproduisant un passage du " Journal de M. Récher, curé de Québec." passage daté des 18, 25 et 30 septembre et 1er octobre 1757, et reproduit de *l'Histoire manuscrite du séminaire de Québec.* On comprend que je me hâtai de consulter ce dernier ouvrage, et grâce à l'obligeance de M. l'abbé Amédée Gosselin qui voulut bien le mettre à ma disposition, je pus en extraire toute la partie du *Journal* que l'illustre auteur avait citée dans son *Histoire du séminaire.* La première citation est, comme on le verra, du 4 juillet 1757 et la dernière du 27 août 1759. M. Taschereau n'avait évidemment entre les mains que le commencement de ce mémoire et il ignorait l'existence du reste, puisqu'il cesse absolument de le mentionner après le 17 août 1759. Or mon manuscrit vient immédiatement à la suite puisqu'il commence deux jours après, le 29 août de la même année. Quant à cette partie du mémoire qui se trouvait au séminaire et qui n'existe certainement pas dans nos archives de l'archevêché, inutile de dire que je l'ai cherchée, en compagnie de M. l'abbé Rhéaume et de M. l'abbé Gosselin, mais nous n'avons pas encore réussi à mettre la main sur le fameux cahier. Il faudra donc

nous contenter de ce que nous avons, en attendant d'autres découvertes agréables.

Pour faire mieux goûter le mémoire en question, je crois bon d'en faire connaître l'auteur, d'autant plus qu'il a été le dernier curé de Québec revêtu de la dignité de chanoine honoraire et que sa vie a été remplie par bien des épreuves et mêlée à des événements extrêmement importants.

M. Jean Félix Récher était du diocèse de Rouen et il n'était âgé que de vingt-quatre ans quand il arriva à Québec en 1747, pour devenir l'un des directeurs du séminaire. Il était envoyé par les directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, en même temps que M. Simon Lebansais et M. de Bray. On disait de M. Récher que c'était un esprit solide, appliqué, attentif à tous ses devoirs.

Le 20 septembre 1749, " M. Lebansais, directeur, qui depuis son arrivée en 1747, était chargé de la cure de Québec, sans titre fixe, s'étant retiré chez les Jésuites pour y faire son noviciat, les directeurs résolurent 1o qu'il convenait de nommer un directeur titulaire, 2o que l'on choisirait M Récher pour cette charge.

" Le 1er octobre il fut présenté comme curé élu à Mgr l'évêque qui différa de répondre jusqu'au 3 novembre." (1)

Voici l'acte de présentation de la cure de Québec à M. Récher. (2)

" A Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec.

" Nous prêtres supérieur et directeurs du Séminaire des Missions Etrangères établi en cette ville de Québec, représentés par Christophe de Lalane, prêtre, docteur en théologie, directeur du Séminaire des Missions Etrangères de Paris et supérieur du Séminaire des Missions de cette ville,

(1) " Histoire manuscrite du séminaire de Québec."
(2) " Archives de l'archevêché.

Mathurin Joseph Jacrau, procureur, et François Sorbier de Villars, directeur du Seminaire, y demeurant.

" La cure de Québec érigée sous le titre et invocation de la Sainte-Famille étant présentement vacante par le décès de M. Charles Plante, prêtre de votre diocèse, ancien chanoine de la cathédrale de cette ville et dernier pourvu de la dite cure, décédé le vingt mars dix-sept cent quarante-quatre, de laquelle cure la nomination et la présentation appartient aux dits supérieur et directeurs du dit Séminaire de Québec, à cause de l'union qui a été faite au dit Séminaire, et à vous, Monseigneur, la provision, l'institution et toute autre disposition a cause de votre dignité épiscopale, nous avons nommé et présenté M Maître Jean-Félix Récher, prêtre du diocèse de Rouen, l'un des directeurs du dit séminaire de cette ville, de bonnes vie et mœurs, et que nous espérons que Votre Grandeur trouvera capable de bien et dûment desservir la dite cure, pour être pourvu d'icelle, vous suppliant et requérant à cet effet de lui en accorder toutes les provisions requises et ne le priver, à l'effet qu'il en puisse prendre possession en gardant les formalités ordinaires, sans préjudice de notre droit et de celui d'autrui.

" Fait et passé à Québec au dit séminaire, en présence et pardevant les notaires royaux en la prévôté de Québec y résidant soussignés ; l'an mil sept cent quarante-neuf, le premier jour d'octobre, et avons avec les dits notaires signé ces présentes avec leur minute demeurée à Maître Boucault, l'un des dits notaires et apposé le cachet de nos armes aux présentes. Ainsi signé : Lalane, sup. Jacrau prêtre, Villars prêtre, Du Laurent, Boucault."

Le 3 novembre, Mgr de Pontbriand nomma donc M. Récher à la cure de Québec, l'en regardant comme très digne, mais en ajoutant qu'il ne pouvait avoir égard à la présentation qu'on avait faite, *soupçonnant quelque défaut*

*dans l'union de la cure au séminaire*, vu surtout qu'en 1684, c'étaient les mêmes personnes qui y renonçaient comme chanoines et qui la recevaient comme membres du séminaire !

Le lendemain, 4 novembre, M. Récher prit possession solennelle de la cure, tout en protestant contre les clauses de la lettre épiscopale contraires au droit du séminaire.

Deux jours après, le nouveau pasteur se présenta, le matin avant la messe, à M. de Lavillangevin, théologal et président du Chapitre, en l'absence des autres dignités, et lui demanda à être reçu chanoine honoraire selon l'usage observé par les curés de Québec. Le théologal le remit après la messe du chapitre. Les chanoines consultés consentirent à la nomination, à l'exception de M. de Tonnancour qui refusa nettement, disant qu'il n'avait pas vu une pareille réception depuis qu'il était chanoine.

Sur cette réponse, M. de Lavillangevin alla trouver l'Evêque auquel il raconta le fait. Le prélat fut d'avis de ne pas tenir compte de cette opposition, et ayant cherché dans les archives la nomination de M. Dupré comme chanoine honoraire, il envoya porter le registre aux chanoines avec une marque pour indiquer la page qui contenait les pièces justificatives. Tout ceci se passait pendant la grand'messe.

Après l'office, M. Récher se présenta de nouveau avec M. Lalane, supérieur du séminaire, mais on les pria de se retirer jusqu'à ce qu'on eût examiné l'affaire. Enfin après avoir lu tous les actes : celui de la nomination de M. Dupré et celui de la provision de M. Récher, on décida que ce dernier recevrait le même honneur que l'autre et la cérémonie eut lieu à onze heures du matin *sans opposition de personne*.

Un mois et demi après, le 29 décembre 1749, M. de Lavillangevin représenta au Chapitre qu'ayant été chargé par

Mgr et par ses collègues d'examiner et de mettre en ordre tous les papiers des archives, il avait fait apporter de chez les Pères Récollets, où il était gardé depuis trois ans, le coffre qui les contenait.

Il avait, dit-il, ouvert une serrure avec la clef à lui remise par le feu doyen et fait lever l'autre serrure dont la clef, remise autrefois à M. Vallier, n'avait pu se trouver. Sur la demande du théologal, il fut résolu de faire faire une autre serrure dont la clef serait remise à M. le syndic, et M. Gaillard fut adjoint à M. de Lavillangevin pour examiner et mettre en ordre tous les titres, afin que les chanoines pussent enfin connaître et leurs droits et leurs devoirs.

Ces deux messieurs se mirent donc à parcourir tous ces papiers poudreux avec l'aide de M. de Tonnancour qui montra, dit la chronicle, un zèle qu'on eût trouvé admirable, s'il eût pu se contenir dans les bornes de la charité et de la modération chrétienne.

Entre autres titres, ils trouvèrent la bulle de 1674 pour l'érection de l'Evêché et du Chapitre. Par cette bulle, le Pape Clément X éteint et supprime la paroisse de Québec, érige l'église en cathédrale, donne au Chapitre les droits les plus amples sur le temporel de cette église et le charge de la desserte de la paroisse.

A la vue de cette pièce, les chanoines se frappent la poitrine, s'accusent eux et leurs prédécesseurs d'indifférence, d'ignorance coupable et honteuse : la cure leur appartient et ils viennent de reconnaître publiquement un étranger pour curé ! les biens de l'église sont à eux et voici qu'en même temps qu'ils font cette belle découverte, ils apprennent que les marguilliers sont sur le point de conclure des marchés pour faire bâtir un presbytère sur le terrain du Chapitre, sans même avoir daigné en parler aux chanoines !

On comprend que ces derniers ne furent pas lents à préparer une protestation et à réclamer leurs droits. Mécontents de l'Evêque qui leur avait proposé des moyens de régler cette affaire, ils rédigèrent un mémoire de cinquante et une pages in-folio qu'ils adressèrent au Conseil Supérieur. Les messieurs du séminaire répondirent ; mais je ne me propose pas d'analyser toutes ces pièces, car je n'en ai ni la place ni le temps.

M. Récher cité conjointement avec le séminaire, en sa double qualité de directeur et de curé, présenta lui aussi un mémoire et le Conseil Supérieur lui donna gain de cause, le 16 octobre 1750, déclarant qu'il n'y avait pas eu abus dans la collation qu'on lui avait faite de la cure, et qu'il le maintenait en possession de sa dignité. Les appelants, c'est-à-dire les chanoines, furent condamnés à l'amende de soixante et quinze francs et aux frais de la cause. Quant à l'affaire principale, un arrêt du Conseil d'État la fit traverser les mers et évoquer devant le Roi, et ce à la demande de Mgr de Pontbriand et des directeurs du séminaire de Paris. Lorsque cet édit en date du 8 avril 1751 arriva à Québec, M. Récher était très dangereusement malade. Quoique jeune, il se trouvait abattu par l'excès du travail et les œuvres d'un zèle vraiment apostolique.

Il ne fut cependant pas lent à revenir à la santé, car comme il était de Rouen et normand jusqu'au bout des ongles, les chanoines lui administrèrent le vrai remède, en l'aiguillonnant par de nouveaux procès et de nouvelles misères. Il s'agissait des chantres, des enfants de chœur, de la distribution des argents, des processions et des prédications. L'évêque ne put lui non plus dormir tranquille, car grâce aux ineffables complications que l'on avait créées en n'exécutant pas la bulle de Clément X, il y avait toujours eu des querelles plus ou moins sérieuses entre le premier pasteur du

diocèse, les chanoines, les prêtres du séminaire et le curé de la cathédrale. Voici comment, dans *Les Evêques de Quebec*, j'ai raconté en peu de mots la fin des procès.

" En 1756, les chanoines firent imprimer un mémoire de soixante-trois pages in-folio et les messieurs du séminaire en firent autant ; la discussion se prolongeait de mois en mois, d'année en année, et les mémoires pleuvaient sur les juges qui attendaient la fin de l'orage, avant de rendre une décision quelconque.

" Le canon les devança, et sa voix couvrit pour toujours celle des plaideurs. Le siège de Québec dispersa les prêtres du séminaire et du Chapitre, l'incendie détruisit les stalles des chanoines, et au milieu des malheurs si lamentables de l'Eglise et de la patrie, ces ecclésiastiques, vertueux d'ailleurs, ne pensèrent plus à leurs querelles de normands, qui restèrent à jamais ensevelies sous les cendres. M. Récher demeura paisible possesseur de la cure jusqu'à sa mort, en 1768, et à cette époque, le séminaire la remit pour toujours à l'évêque." (1)

Je n'ai pu trouver le cahier de prônes de M. Récher ; mais je vois dans son *Journal* que dans l'été de 1757, il eut fort à faire pour préparer les enfants de sept ans et au-dessus à recevoir le sacrement de Confirmation. Trois fois la semaine et pendant trois semaines, il y eut des cathéchismes à la paroisse, à la basse-ville et à Saint-Roch. Ce fut le 4 juillet que la cérémonie fut célébree dans la cathédrale où l'évêque confirma le nombre extraordinaire de douze cents personnes, les enfants à la mamelle y étant admis.

Le 31 août de la même année, on trouve le digne curé à la retraite ecclésiastique et y donnant à ses confrères un sermon sur le Paradis. Je ne trouve ensuite aucun détail

---

(1) " Les Evêques de Québec." p. 228, 229.

sur sa vie jusqu'au mois de juillet 1759. Les Anglais ont commencé à bombarder la ville le 12. Le 16, l'église de la basse-ville est brûlée avec cent cinquante maisons. Dans la nuit du 22 au 23, c'est le tour de la cathédrale et du presbytère.

M. Récher avait déjà quitté son domicile pour aller se réfugier au séminaire, mais le 16, n'y pouvant recevoir les pauvres et les autres personnes qui avaient affaire à lui, à cause des boulets qui tombaient dans tous les environs, il était allé se réfugier chez Pierre Flamand, hors des murailles du fauboug Saint-Jean. Il y demeurait jour et nuit et y établit la chapelle paroissiale.

Le 21 juillet, les bombes arrivant jusque là, il est obligé de changer encore de place et s'en va demeurer chez un nommé Primault, tanneur, près de l'Hôpital-Général, où n'ayant qu'une chambre à sa disposition, il ne pouvait garder le Saint Sacrement, comme il le faisait au faubourg Saint-Jean.

Le 12 du mois d'août, cinq à six bombes viennent tomber, pendant la nuit, derrière la maison de Primault et le curé se lève effrayé et s'en va passer la nuit à l'Hôpital-Général.

Le mémoire donne très peu de détails sur la bataille d'Abraham, mais on ne manquera pas de remarquer un passage intéressant à ce sujet. Pas un mot sur la mort de Montcalm, ni sur son inhumation aux Ursulines. Et à ce propos je me demande avec M. P. B. Casgrain (1) si Mgr de Pontbriand a réellement assisté le général mourant. Ce jour-là, le prélat n'était-il pas à Charlesbourg ?—Ce qui est certain, c'est qu'on ne le vit pas aux funérailles.

Monsieur P. B. Casgrain dit : " Le curé Récher qui présida à l'inhumation, atteste qu'il mourut *muni des sacre-*

---

(1) "La maison d'Arnoux où Montcalm est mort." Très intéressante étude historique.

*ments qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion.* Cette attestation indiquerait l'assistance du curé, suivant nous, avant sa mort, au lieu de celle de l'évêque." Il y a ici une erreur manifeste : M. le curé Récher a bien pu procurer au général les derniers secours de la religion, mais ce n'est pas lui qui lui donna la sépulture chrétienne ; il n'était pas même présent à la cérémonie funèbre.

" Etaient présents à son inhumation, Messires Resche, Cugnet et Collet, Chanoines de la cathédrale ; M. de Ramsay, commandant de la place et tout le corps des officiers."

(Signé) Resche, Ptre, chanoine
Collet, " "

Il est facile d'expliquer l'absence de M. Récher qui, comme nous l'avons vu, s'était installé chez un nommé Primault près de l'Hôpital-Général, et il est permis de croire qu'il n'avait pu encore remonter à la haute-ville.

Ces paroles de l'acte mortuaire : " Il mourut muni des sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion " ne prouvent rien, à mon avis, pour ce qui regarde la question de savoir si ce fut l'évêque ou le curé qui administra les derniers sacrements à Montcalm.

L'abbé Casgrain écrit dans *Montcalm et Lévis :* " Un instant après, entra le vénérable évêque de Québec, dont la figure de mourant portait l'empreinte d'une douleur inexprimable. Il le prépara à la mort et lui administra les derniers sacrements. Mgr de Pontbriand ne voulut pas le quitter avant d'avoir reçu son dernier soupir ". Il était cinq heures du matin. Montcalm fut enterré le soir du même jour, 14 septembre, à 9 heures. L'abbé Casgrain ajoute : " Le curé de Québec, l'abbé Resche... entonna le chant du *Libera.*" C'est une erreur : l'abbé Joseph Resche n'était pas curé de Québec, mais chanoine de la cathédrale et confesseur des Ursulines. Le curé de Québec, c'était, comme je l'ai dit plus haut, M. Jean-Félix Récher. La même erreur

est répétée à la page 195 du IIIème volume de *The siege of Quebec*, by A. Doughty : " The sad ceremony was presided over by M. Resche, the parish priest of Notre-Dame, assisted by canons Collet and Cugnet." J'ai lu plusieurs mémoires, Garneau, Ferland, l'*Histoire manuscrite du Séminaire*, *la Collection des manuscrits*, etc., et je n'ai rien trouvé sur la présence de Mgr de Pontbriand aux derniers moments de Montcalm. Dans *Les Evêques de Québec*, je me suis abstenu de mentionner ce fait dont je n'était pas certain. Il est vrai que *Les Ursulines de Québec* l'affirment ; mais le passage où il en est question n'est pas extrait des *Annales* du monastère, comme je m'en suis assuré, et l'auteur me paraît s'être livré à un tel effort d'amplification que je ne puis ajouter foi à son récit. Dans *Mgr de Saint- Vallier et l'Hôpital-Général*, je lis en note de la page 350 : " Dans son journal historique, tome IIème, page 76, le capitaine Knox écrit, à la date du 14 septembre 1759, que l'infortuné marquis de Montcalm était alors dans notre maison, qu'il se mourait de sa blessure, qu'il était assisté par Mgr de Pontbriand et ses chapelains ; il dit formellement, dans un autre endroit, que le général français est mort à l'Hôpital-Général. Rien ni dans nos mémoires, ni dans les registres, ni dans la correspondance ne vient à l'appui de cette assertion..." Knox aura répété une rumeur, une nouvelle comme il s'en fait tant, si souvent et si facilement. Un autre historien venu après lui ne peut pas continuer de dire que Montcalm est mort à l'Hôpital-Général ; personne ne l'aurait cru. Mais il garde une partie de l'histoire et le fait assister ailleurs par Mgr de Pontbriand. Dans *De Montcalm au Canada .. par un ancien missionnaire*, je lis à la page 207 :

" Quelques auteurs font assister de Montcalm à la mort par monseigneur de Pontbriand, évêque de Québec. Les procès-verbaux de ses derniers moments font foi du con-

traire. L'Evêque avait quitté la ville au moment de l'invasion anglaise."

*The Siege of Québec*, vol. III, p. 193, dit ce qui suit sur le même sujet : " According to some relations, Mgr de Pontbriand... came to Quebec to minister to the hero during his supreme ordeal."

De tout cela il résulte que jusqu'à présent, on n'a cité aucun document authentique pour prouver que Mgr de Pontbriand assistait à la mort de Montcalm. Je regarde le fait comme simplement possible et très improbable.

Après la capitulation de la ville, M. Récher retourna avec son vicaire loger au séminaire, dans la cuisine, seule pièce logeable, comme le dit un mémoire de Mgr de Pontbriand. C'est-là que, le 7 de novembre, à 11 heures du soir, il fut volé et blessé par un soldat anglais. Le lendemain, il alla se réfugier aux Ursulines où il demeura avec M. Resche. " Ces deux messieurs y remplissent tour à tour toutes les fonctions du service divin, tant la semaine que les fêtes et les dimanches." (1) Tout le temps que les blessés anglais y séjournèrent, les offices de l'église anglicane étaient aussi célébrés dans la chapelle du monastère.

" Depuis le printemps de 1759, il n'y avait point eu de première communion dans Québec. L'automne de 1760, et l'hiver qui suivit servirent comme de préparation éloigné à ce grand acte de la vie chrétienne. Au mois de mars, M. Récher, curé de la paroisse eut la charité de commencer dans notre église les cours de catéchisme pour les enfants des deux sexes, et il les fit communier pour la première fois, le 26 avril de cette présente année 1761, notre église continuant à servir de paroisse, tant pour les baptêmes que pour le service divin qui se fait avec beaucoup de piété."(2)

Je lis dans le même ouvrage que le 12 avril 1764, aux noces

(1) " Les Ursulines de Québec."
(2) " Les Ursulines de Québec."

d'or de la Mère Supérieure, M. Resche joua de l'orgue et M. Récher fit un très beau sermon sur la vie religieuse.

Les *Annales* disent qu'il était " grand prédicateur, charitable à soulager l'indigent et l'orphelin. Sa bienveillance pour notre communauté a toujours été la même, étant prêt en toute occasion à nous rendre service et nous faire plaisir."

Ce fut la veille de Noël de cette année 1764, que M. Récher quitta définitivement les Ursulines après cinq ans et trois mois, pour aller demeurer au séminaire (1) et faire les offices paroissiaux dans la chapelle de cette maison. (2)

On peut se faire une idée des fatigues et des travaux pénibles du curé de Québec durant le siège et durant les premières années qui suivirent et qui furent les dernières de sa vie. Songea-t-il à retourner en France, sa patrie, et à quitter une ville dévastée par la guerre et devenue la conquête des ennemis ?—Quoiqu'il en soit, il fit bravement son sacrifice et n'abandonna pas les ouailles confiées à ses soins. D'autres n'eurent pas le même courage, car il est certain qu'à l'exemple de quelques membres de la noblesse,quelques membres du clergé partirent et dirent un éternel adieu à la Nouvelle-France.

Il est bien difficile de détruire un préjugé historique fortifié par le temps. Dans son intéressante étude *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*, l'honorable juge Baby a prouvé de la façon la plus lucide et la plus victorieuse qu'une infime minorité seulement des classes élevées et instruites s'était éloignée sans esprit de retour; au reste il donne les noms et tous ceux qui liront cette brochure seront absolument convaincus. Il semblerait après cela que l'on cesserait de répéter une erreur qui a trop duré et qui est

(1) " Les Ursulines de Québec."
(2) On logea le curé au-dessus du parloir. " Histoire du Séminaire."

d'une criante injustice. Eh bien ! non,et pendant longtemps encore on écrira des phrases comme celles-ci que je trouve dans *La Nouvelle-France*, page 15, acticle d'ailleurs très remarquable, intitulé *Les Canadiens-Français et l'Empire Britannique :*

“ La guerre terminée, tous les hauts fonctionnaires de l'armée et de l'administration passèrent en France, ainsi que les derniers régiments et plusieurs des habitants les plus riches de la colonie. Les prêtres, les religieuses et le peuple restèrent...

“ Envisagé sous certains aspects, le départ d'une partie des classes dirigeantes fut une perte pour la colonie, qui se trouva ainsi privée d'un nombre assez considérable de ses citoyens les plus influents. Toutefois l'absence de toute autre classe privilégiée que le clergé rendit plus facile l'entente entre les vainqueurs et les vaincus et assura à ceux-ci une sécurité plus complète. ......Le clergé resta la seule classe dirigeante.”

Cela n'est pas exact. *Principale* aurait mieux fait que *seule.*

Dans un intéressant travail qui vient de paraître : *Notre Drapeau*, je lis ce qui suit :

“ Après la capitulation, les troupes françaises... regagnèrent la France pour ne plus jamais revenir. Les fonctionnaires, les nobles, les commerçants et d'autres notables laissèrent (quittèrent ferait mieux) bientôt le pays.”

Il serait plus véridique de dire : “ A part quelques exceptions dont il ne faut pas tenir compte,les membres du clergé, les fonctionnaires, les nobles, les commerçants, les hommes de profession restèrent au pays.”

Après avoir lu la liste des élèves des Ursulines immédiatement après la conquête, et surtout la nomenclature interminable publiée par le juge Baby, je suis sous l'impression —je ne puis affirmer absolument—qu'il y avait alors en

Canada, plus de noblesse, plus de véritable aristocratie, et plus de noms vraiment beaux que l'on n'en pourrait trouver aujourd'hui. Il serait souverainement injuste d'écrire qu'après la cession du Canada, le clergé partit pour la France et qu'il ne resta ici que les nobles et les habitants. Cependant en ne tenant compte que des exceptions comme on a fait pour la noblesse, on aurait pu arriver à fausser l'histoire de la même manière et à formuler cette absurde affirmation : le clergé a quitté le pays en 1759. Car il y eut des exceptions : M. le grand vicaire Langevin dit qu'en 1763,(1) six chanoines,juste la moitié du Chapitre, étaient en France.

" De 1759 à 1800, il est mort ou retourné en France 210 prêtres. M. le grand-vicaire Taschereau dit que dès l'année 1765, le clergé canadien était réduit de près de moitié." (2)

" Des cent quatre-vingt un prêtres que l'on comptait dans le diocèse de Québec en septembre 1758, il n'en restait plus que cent-trente-huit en juillet 1766." (3) Il est certain que la mort avait fait bien des victimes et que le recrutement du clergé était nul ; mais il y eut plusieurs départs regrettables.

L'abbé de l'Isle-Dieu écrivait à ce sujet au Saint-Siège : " M. l'Evêque de Québec (Mgr Briand qui venait d'être sacré) est un homme sage et prudent...... je suis persuadé qu'il réussira...... Son clergé, pour ce qui lui en reste est bien composé, car pour ce qui en est resté en France, il y a toute apparence qu'ils n'avaient pas grand zèle pour l'œuvre qu'ils ont quittée quand ils l'ont abandonnée." La même année (1766) le même vénérable abbé écrit encore :

" Il aurait été bien à souhaiter, monseigneur, que le doyen du Chapitre de cette pauvre église, qui est en France

(1) " Notice biographique sur Mgr de Laval," p. 237.

(2) " Les Ursulines de Québec," p. 157. IIIème volume.

(3) " Les Evêques de Québec," p 292.

depuis 16 ans, et quelques chanoines de cette même Eglise, *qui y sont repassés depuis la perte que nous avons faite de notre pauvre colonie*, eussent pris le parti d'y repasser, surtout étant encore jeunes et bien en état de travailler ; mais ils ont trouvé sans doute qu'il était plus commode, plus agréable et moins pénible de vivre en France ; et assurément l'exemple de leurs confrères qui sont restée en Canada était bien propre à les exciter et à les encourager à y repasser, puisqu'ils s'y sont consacrés à tout ce qu'il y a de plus pénible dans les fonctions de notre saint ministère, sans y trouver même de quoi fournir à leur subsistance et à leur entretien, et qu'ils n'ont eu pour toute ressource depuis la perte des revenus de leur Chapitre, que les secours que j'ai pu leur procurer. Je ne parle point ici, monseigneur, de deux anciens chanoines qui sont en France depuis longtemps, mis hors de combat, puisque l'un est aveugle et l'autre beaucoup plus qu'octogénaire, mais je parle de trois autres qui sont jeunes et encore en état de se consacrer aux fonctions de notre saint ministère. Cela en fait cinq de moins et un vide qu'on aurait pu éviter......"

Après la conquête, M. Récher se trouva dans une position absolument délicate et voici quelle en fut l'occasion.

Après la prise de Québec, les Anglais qui n'avaient pas encore de cimetière, enterrèrent leurs morts partout où ils voulurent ; et comme la plupart des jardins n'avaient plus de clôtures, ils déposèrent des cadavres dans un grand nombre d'endroits et entre autres dans le jardin du curé, entre le chœur de la cathédrale et la rue qui conduit à la basse-ville. Il y avait de beaux arbres qu'ils coupèrent sans façon, personne n'osant réclamer contre les vainqueurs. Dès que les choses commencèrent à se régulariser, les particuliers firent enclore leurs terrains et en reprirent possession, sans

difficulté. M. Récher ne fut pas aussi empressé et laissa les Anglais enterrer dans le sien pendant trois années entières. A la fin, désirant en reprendre possession, il ne voulut pas le faire de sa propre autorité, dans la crainte de donner quelque sujet de plainte aux Anglais. Il alla donc chez le gouverneur pour lui en demander la permission, mais ne l'ayant pas trouvé, il exposa le but de sa visite à M. Mills, major de place, qui lui dit que cela ne pourrait souffrir de difficulté qu'il pouvait enclore son terrain et que les Anglais trouveraient une autre place pour leur servir de cimetière.

Quelques semaines après, trois particuliers prièrent M. Récher de leur louer de petits emplacements pour y élever des boutiques, parce que ce terrain était avantageusement situé pour le commerce. Il y consentit, parce qu'il ne voyait pas jour à pouvoir de si tôt rebâtir le presbytère qui avait été brûlé pendant le siège. Pour plus grande sûreté, les contrats furent montrés au major de place qui écrivit, au bas et en anglais, que le gouverneur permettait de bâtir en ce lieu, et signa son nom. Il ajouta même verbalement, comme s'il était fatigué de ces demandes réitérées, que le curé pouvait faire de ce terrain tout ce qu'il voudrait.

Un des particuliers ayant ensuite résilié son bail, le terrain fut loué au sieur Arial qui commença à faire creuser par deux hommes une grande cave de quarante pieds de front sur autant de largeur. Les journaliers déterrèrent cinq ou six corps que leur maître ordonna de porter dans une fosse creusée exprès au bout du jardin. M. Récher n'eut connaissance de ce fait que le troisième ou quatrième jour ; il se transporta aussitôt sur les lieux et blâma fortement les travailleurs en présence de plusieurs citoyens anglais et français. Il fit cesser l'ouvrage immédiatement et alla reprocher au sieur Arial d'avoir fait une action blâmable et criminelle à la vue de tout le monde.

Pour dissiper tous les soupçons et surtout pour empêcher que les Anglais n'accusassent les catholiques et spécialement les prêtres d'avoir commis cet excès en haine de la religion protestante, le curé publia une protestation dans la *Gazette de Québec* du 11 octobre 1764 contre cette exhumation faite sans son aveu et qu'il *condamne et déteste de tout son cœur.* Peu de temps après, le grand jury de la province tout composé de protestants profita de ces faits pour grossir son exposé de griefs contre les catholiques qu'il représenta comme une *nuisance publique* dans une colonie anglaise.

M. Récher s'adressa alors à la cour, exposa sa conduite et fut acquitté. Les fanatiques jurés en furent quitte pour la confusion justement due à leurs préjugés contre les Canadiens. (1)

Lorsqu'en 1895 la fabrique céda une partie de son jardin à l'archevêché, les ouvriers trouvèrent un certain nombre de squelettes de soldats anglais qui avaient été enterrés à cet endroit en 1759. Mais il n'y eut pas de procès comme alors, et M. le curé Faguy n'eut pas à paraître à la cour pour se défendre devant le jury ! Il est vrai qu'il est plus pacifique que son prédécesseur d'il y a cent quarante ans. Ce dernier n'eut pas à lutter seulement contre les chanoines et contre les fanatiques protestants d'alors, il eut le malheur de plaider contre son évêque et je m'empresse de dire que cette fois il était loin d'avoir le beau rôle. Voici en quels termes j'ai raconté cette triste affaire dans *Les Evêques de Québec* :

" Ce ne fut qu'en 1767 que les marguilliers commencèrent à rebâtir la cathédrale incendiée pendant le siège ; mais encouragés par le curé Récher, ils signifièrent à Mgr

(1) Cet épisode est extrait presque mot à mot de l'" Histoire manuscrite du Séminaire de Québec "

Briand qu'elle ne serait plus désormais qu'une église paroissiale et non point une cathédrale. Ils lui accordaient bien le droit d'y officier, mais ils ne voulaient pas lui permettre de s'y installer comme un évêque dans sa cathédrale, avec son chapitre. C'était certainement de leur part le fait de la plus grande ingratitude envers un évêque qui s'était sacrifié par amour pour eux et à qui ils devaient en grande partie la liberté dont ils commençaient à jouir dans l'exercice de leurs droits religieux. Ils firent preuve dans toute cette affaire d'un esprit d'entêtement et de chicane que l'on ne saurait trop condamner. Le curé Récher était encore plus inexcusable que ses paroissiens. Profitant de la vacance du siège, et croyant à tort que l'abbé Briand ne reviendrait de Londres qu'avec le titre précaire de Vicaire Apostolique, il s'était accoutumé à tout gouverner par lui-même dans l'église ; et maintenant qu'un évêque en titre était donné au siège de Québec, au lieu ne s'en réjouir et d'en louer le Seigneur, il s'employait à susciter des difficultés au prélat, et refusait même de signer l'acte de possession de son trône épiscopal." (1)

Lui et ses marguilliers avaient même refusé, pour sauvegarder leurs prétendus droits, la somme de quinze mille livres que Mgr Briand leur avait offerte pour la reconstruction de la cathédrale. (2)

Mgr Briand résume toute cette affaire dans une admirable lettre écrite au cardinal Castelli, préfet de la Propagande. Je ne puis résister au plaisir d'en citer une partie. Elle pourra fournir des arguments et au postulateur et à l'avocat du diable dans la cause de canonisation du premier évêque de Québec sans compter qu'elle pourra figurer avec avantage dans la prochaine édition de la *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin.

(1) " Les Evêques de Québec." p. 284.
(2) Archives de l'archevêché, Registre C. p. 269.

"......Quant à la cathédrale, il faudrait un livre pour mettre Votre Eminence au fait de cette affaire.

" Le premier évêque qui érigea l'évêché, soit qu'il ne fût pas versé dans cette sorte de matières, quoique ce fût un saint et un bon missionnaire, soit qu'il fût trop attaché à son séminaire, à qui il avait uni par quatre à cinq fois la paroisse de Québec, n'exécuta point la Bulle d'érection donnée par Clément X, ni les ordres réitérés de Louis XIV. Depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis 1681, il y a des troubles, des procès dans cette Eglise, tantôt entre les évêques et le séminaire, possesseur de la cure, tantôt entre les chanoines et le dit séminaire ; et il y en avait encore un pendant à Paris, quand le pays a été conquis par les Anglais, entre l'évêque, le chapitre et le séminaire. C'est dans ces circonstances que je suis entré évêque à Québec. Quoique je fusse auparavant chanoine, je n'épousai pas un procès que j'avais toujours désapprouvé et trouvé mauvais. Ce qui restait de chanoines à mon arrivée entrèrent dans mes vues, et tout devait être paisible. Les directeurs du séminaire se rendirent aussi à mon sentiment, excepté celui qui était chargé de la cure. Il ne me manifesta pas son opinion qu'au moment où je prenais des mesures pour rebâtir ma cathédrale ; alors il s'expliqua et me dit de la manière la plus indécente que ce n'était point une cathédrale et que le Pape et Louis XIV n'avaient pu donner le bien des paroissiens. Ma surprise fut grande et je vis au premier coup d'œil que j'allais avoir bien des contradictions. Je m'y préparai et ne fis voir aucune émotion. Ce prêtre d'ailleurs zélé et très capable et que j'avais comblé d'honneurs pendant que j'avais été grand vicaire du diocèse *sede vacante*, avait, pendant mon voyage à Londres, soulevé l'esprit des marguilliers et d'une partie du peuple, et quelque chose que j'aie pu faire, je n'ai pu ni les calmer ni les ramener. Tout s'est passé

cependant entre moi et eux dans les termes les plus doux et les plus polis, quoique je susse qu'ils faisaient courir dans le peuple des lettres, où ils disaient que mes prédécesseurs n'avaient jamais été dans l'église, que parce qu'ils l'avaient choisie pour y faire leurs fonctions, et que les chanoines y avaient été par tolérance, et que moi plus fier et plus ambitieux que les autres evêques, je voulais m'attribuer cette église. ses biens, ses revenus,et que,s'ils mollissaient, j'aurais bientôt chassé les paroissiens de cette église. Cette fourberie n'a pas pris chez les gens d'esprit et de probité, mais le peuple l'a crue et n'a plus entendu raison. Voilà en abrégé, la situation des choses, dans laquelle, ne croyant pas devoir entrer dans la cathédrale, après qu'elle a été réédifiée, à moins que les marguilliers ne se rétractassent. J'ai donné un mandement par lequel je déclarais que je ferais mon office dans l'église de mon séminaire où je veillerais sur mes ecclésiastiques et leur enseignerais les cérémonies (ce qui était bien nécessaire ; car, depuis huit ans, il ne restait personne qui les sût) et où, en même temps, je ferais toutes les fonctions épiscopales, tandis que ma cathédrale de droit ne serait censée que paroisse et que je n'y ferais aucune fonction. Cela s'exécute. Je ne désavouerai pas qu'un nombre du clergé me désapprouve, mais leur sentiment ne me fait pas d'impression. Les plus éclairés louent ma fermeté et ma conduite. Les Anglais eux-mêmes, surtout monsieur le gouverneur, sont étonnés de la conduite du peuple de Québec. Celui-ci (le gouverneur) m'a dit : " Ne faites pas de procès. laissez-les faire." C'était bien mon intention, et d'ailleurs, je suis bien plus décemment que je ne serais dans ma cathédrale, parce que je n'ai pu nommer de chanoines. Le curé et les marguilliers s'y sont opposés. Cela finira-t il, monseigneur,je n'en sais rien ; je n'y vois point d'apparence, je me tiens tranquille et je ne fais aucune démarche à pré-

sent pour le raccommodement que je ne crois ni bien utile à l'Eglise ni plus avantageux à la gloire de Dieu. La paix n'a pas été, je le pense, essentiellement altérée, parce que j'ai tout souffert et parlé avec modération.

" Les choses étant ainsi, je n'ai pas cru devoir viser trois indulgences que le curé, sans m'en parler, a fait demander pour son église : 1o parce que, dans le Bref, il y est marqué que c'est à ma prière, ce qui est faux, 2o parce que cette église est dite cathédrale, et que les peuples de la ville de Québec refusent de la reconnaître pour telle. Il y en a même un certain nombre qui ont poussé le fanatisme jusqu'à dire qu'on ne satisfaisait pas à l'obligation d'entendre la messe et de faire ses Pâques, quand on l'entendait dans l'église où j'assiste, et qu'on y communiait à Pâques. Je n'ai pas fait d'attention à de pareilles sottises. On a cité au peuple un auteur de Paris, Collet. J'y ai opposé le sentiment de Benoit XIV, sans leur en dire davantage, excepté à nos professeurs auxquels j'ai défendu de soutenir sans modification le sentiment de cet auteur.

" Voilà, Monseigneur, tout ce qui regarde l'affaire de la cathédrale, voilà ma conduite. Si notre Saint Père la trouve blamâble, je suis prêt à me soumettre à tout ce qu'il décidera......"(Lettre du 15 octobre 1772).

28 octobre 1767—Mgr Briand écrit : " J'ai bien d'honnêtes gens d'entre les bourgeois pour moi et toute la noblesse, (1) mais cela ne suffirait pas pour conserver la paix, si j'agissait."

En novembre de la même année :

" Selon lui (le curé) tout est nul, point d'évêché érigé en forme,point de chapitre. " Et qu'avons-nou sbesoin, a-t-ildit, en pleine assemblée de marguilliers, d'un évêque titulaire,

(1) Il parait qu'il en restait encore ! et de la bonne !

un vicaire apostolique suffirait. Et la colonie n'avait demandé que cela ". Voilà ses propos. A moi-même il m'a dit qu'il profitait des circonstances pour se mettre au large et se tirer de servitude.

......" Voilà, mon cher grand vicaire, (M. Marchand) où aboutissent des affaires mal faites. M. de Laval avec vos anciens directeurs du séminaire si renommés dans le pays, ont si mal fait les affaires, qu'il n'y a rien de certain maintenant vis-à-vis de ceux qui vivent actuellement. Mgr de Pontbriand, ennemi des procès, n'a jamais voulu me croire, quoique cent fois je lui ai dit de prendre en mains l'érection solide, stable et en forme, de son église. A présent le temps est-il propre pour agir ? " Plus loin, le prélat dit de M. Récher : " Je ne puis nier qu'il soit un excellent curé." Dans une lettre adressée à M. Porlier, curé de Sainte-Anne de la Pocatière en 1774, je trouve le passage suivant : " Le supérieur du séminaire veut conserver à sa maison la cure. Car il faut que je boive jusqu'à la lie le calice qu'elle m'avait préparé. Le Seigneur a disposé de MM. Récher et Jacrau ; il en reste encore un qui vient de me traduire à M. Cramahé. J'espère pourtant que tout ira bien."

La même année, le prélat écrit à M. de la Corne : " Le temps des souffrances n'est pas encore fini ; il faut que jusqu'à la fin le séminaire des Missions Etrangères mette le trouble dans cette pauvre église. Vous savez le passé vis-à-vis de moi. M. Récher a donné le branle... M. Jacrau semble n'être venu avec moi que pour être mon adversaire... Enfin M. Gravé .. a levé la tête après la mort des deux autres."

A cette époque, Mgr Briand essaya de nommer M. Porlier à la cure de Québec,mais celui-ci ne voulut pas accepter. " Hélas,mon cher Porlier,écrit encore l'évêque, quand aurai-je donc la paix ? Je la cherche depuis huit ans et je ne la

puis atteindre. Dieu soit béni ! les Français seuls en sont la cause." Mgr Briand était né en France, mais il était devenu absolument canadien. Après avoir été témoin des dilapidations éhontées de plusieurs fonctionnaires français, après avoir souffert des prétentions exorbitantes et de l'esprit chicanier de plusieurs membres de l'ancien clergé, il s'était fait l'avocat, le protecteur et le père des Canadiens prêtres et laïques,au risque de devenir la victime des insupportables partisans de l'ancien régime. Quelle reconnaissance nous devons à la mémoire de ce vénérable prélat ! Quelles actions de grâces devons nous rendre surtout à la divine Providence de nous avoir délivré de l'administration gallicane et de nous avoir ménagé des libertés qui font notre bonheur et que nous envient les peuples les plus catholiques du monde !

Mgr Briand voulait avoir un clergé bien à lui et il n'était pas du tout admirateur du système commencé par Mgr de Laval. On en peut juger par le passage suivant d'une de ses lettres :

" Le projet d'union des curés avec les séminaires est un beau et bon projet dans la spéculation, impossible et quasi ridicule quant à la pratique, dégoutant pour les uns,onéreux et couteux aux autres et gênant pour les uns et les autres. Telle pensée ne m'est jamais venue dans l'esprit. A la bonne heure que les curés se retirent aux seminaires ! Je fais mon possible pour que ceux de ce canton y viennent et s'y plaisent, mais non par obligation. Nous allons chez eux comme chez des frères et des amis, ils viennent ici de la même façon. Voilà qui est bien et voilà tout ce qui peut être bien. Quand nous serons tous du même état, et qu'on ne dira plus : celui-ci est français, celui-là est canadien, je juge qu'alors tout ira encore mieux et plus cordialement." 28 octobre 1767.

Dans l'affaire de la cathédrale, le Pape approuva en tout la conduite de Mgr Briand qui fut certainement l'un des plus grands et des plus sages évêques du pays. Mais ce ne fut que le 16 mars 1774, la paix étant conclue, qu'il fit solennellement son entrée dans la cathédrale. Le curé Récher n'était pas là pour le recevoir, car il était décédé six ans auparavant.

Voici ce que je trouve au sujet de sa mort dans l'*Histoire manuscrite du Séminaire.*

" Le 26 avril 1768, M. J.-F. Hubert fut nommé directeur du séminaire pour remplacer M. J.-F. Récher, curé, qui était mort le 16 mars. Ce digne prêtre, natif de Rouen, n'avait que quarante-quatre ans et trois mois ; il avait desservi la cure de Québec durant dix-huit ans ; il n'en avait que vingt-six lorsque la confiance de l'évêque et de ses confrères l'appelèrent à ce poste important dont les travaux finirent par épuiser ses forces à un âge où il pouvait se promettre encore une longue vie. Son corps repose dans la chapelle du séminaire...... Les marguilliers protestèrent qu'ils n'avaient consenti à cette inhumation de leur curé dans une église étrangère que parce que l'église paroissiale était encore *en masures.*"

Le 22 avril 1768, Mgr Briand écrivant à M. Marchand, son vicaire général, résumait ainsi les impressions que lui avait faites le décès de M. Récher :

" La mort du curé m'a beaucoup affligé. Malgré les tracasseries qu'il m a suscitées, je l'aimais et je l'estimais. C était un digne ouvrier." Voilà certes un témoignage qui honore celui qui le donne et celui qui l'a mérité.

Je n'ai pas en ma possession le portrait de M. Récher dont je vais maintenant publier le Journal ; mais on peut le voir à la page 173 d'un livre extraordinaire publié dernièrement et qui a pour titre : *Eglises et chapelles de*

*Québec.* Au reste, il y a peu de portraits qu'on ne puisse trouver dans cette admirable collection ! Tous sont, je le suppose du moins, d'une parfaite ressemblance. J'espère que dans le second volume, l'auteur pourra nous mettre sous les yeux les traits de Louis Hébert et du bon frère Houssart !

MGR H. TÊTU

(*Suite à la prochaine livraison*)

## EUGÈNE L'ÉCUYER (1)

Dans la nuit du 22 au 23 d'avril 1898, décédait, à Saint-Philémon de Bellechasse, un littérateur dont le nom avait été populaire, il y a cinquante ans, dans notre petit monde littéraire.

Né à Québec en 1822, Eugène L'Ecuyer fit ses études avec beaucoup de succès au séminaire de sa ville natale.

Notaire, il pratiqua sa profession d'abord à Saint-Romuald, puis, successivement à Saint-Christophe d'Arthabaska, à Saint-Vallier, à Saint-Raphaël, et finalement à Saint-Philémon de Bellechasse.

Le notaire L'Ecuyer avait cependant plus de goût pour les lettres que pour les actes notariés. Il collabora au *Ménestrel*, au *Moniteur Canadien*, à la *Revue Littéraire*, au *Foyer domestique*, à *l'Album des familles*, etc., etc.

C'est dans le *Ménestrel* qu'il publia *La fille du brigand* ou *Les brigands du Cap Rouge*. Il publia plus tard, en 1853, croyons-nous, dans la *Ruche littéraire*, dont M. Emile Chevalier, un Français, était le directeur, une autre nouvelle *Episode de la vie d'un faux dévôt.*

R.

(1) VII, IX, 834.

## RÉPONSES

**L'abbe Antoine Villain ou Villade.** (IX, I, 918.)—Ce vénérable prêtre, exilé loin du sol natal, comme tant d'autres, pendant les horreurs de la révolution française, fut accueilli avec empressement par l'évêque de Québec, qui lui confia la desserte de la grande cure de Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, sur les bords d'une belle rivière, à dix lieues de la ville. Le premier acte signé pas M. Villain dans les registres pour les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Sainte Marie est daté du 25 septembre 1796. En prenant possession de cette belle paroisse, M. Villain crut devoir changer son nom en celui de Villade, qu'il conserva et signa toujours jusqu'à sa mort. Le clergé du diocèse, qui le connaissait sous son véritable nom, le traita constamment comme un frère bien-aimé et sut apprécier ses éminentes qualités ; en sorte que sa maison était un centre où les curés aimaient à se rencontrer, pour se délasser de leurs travaux apostoliques. Son esprit fin et plein d'une aimable et délicate jovialité, les attachait à sa personne, et sa vertu les édifiait.

Toujours zélé et fervent ecclésiastique, toujours généreux et désintéressé, il se fit chérir de ses paroissiens, qu'il combla de ses bienfaits, et surtout des pauvres auxquels il distribuait tout ce qui ne lui était pas nécessaire. Un homme si richement doué des dons de l'intelligence et du cœur, pourrait-il ne pas s'attacher par les liens les plus forts à sa patrie d'adoption ? Aussi on le vit, le calme étant revenu en France, refuser une cure que lui offrait son évêque, et se déterminer héroïquement à finir ses jours au milieu de ses chers paroissiens de Sainte-Marie. Comme il connaissait parfaitement le prix et la nécessité de l'éducation religieuse dans les lieux dont sa paroisse était le centre, il fonda un

couvent, qui fut dirigé par les religieuses de la Congrégation, établies à Montréal dès les premières années de la colonie française en Canada. Cette admirable institution de Marguerite Bourgeoys a pris dans le pays une expansion extraordinaire et la maison de Sainte-Marie n'a cessé de prospérer et de répandre sa bienfaisante lumière, non seulement dans la paroisse de M. Villade, mais dans les paroisses qui l'environnent.

Après de nombreuses années de travaux incessants, affaibli par l'âge, miné par des infirmités contractées dans ses voyages multipliées pour administrer les malades en toutes saisons, et desservir sa populeuse paroisse, il se vit enfin contraint d'abandonner l'exercice actif du saint ministère. Le 1er octobre 1837, il se retira avec le consentement de l'évêque, dans une maison convenable, qu'il avait acquise auprès de son église.

Il y vécut encore près de deux ans dans des souffrances qui ne lassèrent jamais son inaltérable soumission à la volonté de Dieu. Ainsi il voulut terminer sa sainte carrière au milieu de ses chers paroissiens, qui ne cessèrent de lui témoigner leur respect et leur attachement, jusqu'à sa mort, qui arriva le 2 juillet 1839.

Le corps de M. Villade repose dans le chœur de l'église de Sainte-Marie. Son épitaphe, gravée en lettres dorées sur un marbre élégant, est placée en vue de tous les fidèles réunis pour les offices et conçue en ces termes :

Ici repose
le corps
du
Révérend Messire
Antoine Villade,
natif de Blois en France,
curé de cette paroisse



L'ABBÉ ANTOINE VILLADE

pendant 44 ans
décédé le 2 juillet 1839
âgé de 72 ans.

———

Sincèrement aimé
justement regretté.

En ce moment, M. Villade avait légué ce qu'il possédait à sa vieille et bonne ménagère, du nom de Luce Guay, qui l'avait toujours servi avec dévouement depuis un grand nombre d'années. C'est sans doute d'après ses intentions exprimées que la bonne fille, morte de vieillesse en mai 1864, donna par testament ce qui lui restait de son héritage à l'église de Sainte-Marie, aux pauvres et pour l'instruction des pauvres dans la paroisse.

L'église de Sainte-Marie a été rebâtie depuis magnifiquement en architecture gothique, et l'on y voit un autel remarquable de même style, qui a 25 pieds de hauteur et cet autel est le fruit des épargnes de M. Villade.

Le portrait du révéré curé, pris dans sa vieillesse, est placé dans la sacristie attenante à l'église, et les anciens paroissiens en le voyant répètent toujours, " C'est bien M. Villade."

L'ABBÉ LOUIS PROULX

**Le marquis d'Alogny de la Grois.** (IX, III, 931.)—Charles-Henri, marquis d'Alogny de la Grois, était fils de Louis d'Alogny et de Marie Chasteigner, d'Ingrande, de Chastellereau, Poitou.

Il vint dans la Nouvelle-France en qualité de major dans les troupes du détachement de la marine.

Le 5 novembre 1703, il épousait, à Québec, Geneviève

Macard, fille de Nicolas Macard dit Champagne et de Marguerite Couillard, et veuve en première noces de Charles Bazire et en secondes noces de François Provost.

Dès 1711, le marquis d'Alogny est mentionné comme commandant des troupes entretenues en la Nouvelle-France.

Il périt dans le naufrage du *Saint Jérôme* sur l'île de Sable, dans l'automne de 1714.

Le *Saint-Jérôme* était un navire de 30 canons qui s'en retournait en France avec une très riche cargaison de pelleterie. Périrent en même temps que le marquis d'Alogny : M. Lechter de Chalus, M. Dumontier, secrétaire du marquis de Vaudreuil, qui laissait une veuve et quatre filles, M. Paul-Augustin Juchereau de Maur, etc., etc.

P. G. R.

**Les Gardes-marines.** (VI, XI, 755.)—Louis XIV institua, en 1682, des académies de gardes-marines. Le dessein que le roi se proposait était de former des braves et habiles officiers de marine. Ils devaient être tous gentilshommes ; mais on y reçut depuis des jeunes gens d'honnête condition et vivant noblement. Le roi leur donna des maîtres d'écriture, de dessin, de mathémathiques, de fortification, d'hydrographie, des maîtres à danser, des maîtres d'escrime et pour l'exercice de la pique. Les gardes embarqués sur les vaisseaux y servaient comme soldats, et en faisaient toutes les fonctions sans aucune distinction.

P. Daniel

QUESTIONS

934—Mgr de Saint-Vallier, dans son *Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année* 1683, dit : " La seigneurie de Lafferté dite de la côte Saint-Ange. contient environ 3 lieues et on y dit la messe dans une maison distante de 3 lieues de la résidence du prêtre ; il y a 30 familles et 176 âmes."

Où était situé, dans les environs de Québec, cette côte St-Ange ? LORETTE

935—Robert Giffard était-il qualifié de sieur de Beauport avant son arrivée dans la Nouvelle-France ? P. O.

936—Croyez vous qu'il existe un portrait de Bras de-fer de Châteaufort qui fut administrateur de la Nouvelle-France du 25 décembre 1635 au 11 juin 1636 ? R.

937—Bibaud, dans son *Dictionnaire des hommes illustres*, rattache à notre famille Rouer de Villeray, le brave louisianais Joseph de Villeré ou Villeray qui, en 1768, s'opposa avec 400 hommes à la prise de possession de la Louisiane par les Espagnols. Joseph de Villeré, dont le fils fut gouverneur de la Louisiane, n'était-il pas plutôt un Roy de Villeré ? RIO

938—Quels sont les ouvrages que je pourrais consulter sur le héros de la Monongahéla ? MONTMORENCY

939—Le M. de la Forest qui accompagna LeMoyne d'Iberville à la baie d'Hudson en 1695 est-il le même personnage qui avait été un des principaux lieutenants de Cavelier de la Salle dans les pays d'en haut ? RIO.

VOL. 9 MAI 1903 No 5

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit,
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LEVIS

# RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de mai : M. Jean-Félix Récher, curé de Québec, et son Journal, 1757-1760, (*Suite*) Mgr Henri Têtu ; La seigneurie de Beauport, P. G. R. ; Les tableaux de l'église de St-Henri de Lauzon, J. Edmond Roy ; Jacques et Antoine-Denis Raudot, Régis Roy ; Questions, etc., etc.

Gravures : L'honorable Adam Mabane ; Armes des Raudot.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue. Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

***Abonnement : $2 par année.***

## PUBLICATIONS RÉCENTES

*De la fondation du collège de Rimouski et son fondateur*, par R. Ph. Sylvain, chanoine—Rimouski, imprimerie générale F.-X. Létourneau—1903—. 9 pp. in-8. S'adresser à l'auteur, à l'évêché de Rimouski.

*Articles et études*, par l'abbé Elie-J. Auclair. Montréal : La cie de publication de la " Revue Canadienne " 1903. S'adresser à l'auteur, au séminaire St-Charles Borromée de Sherbrooke.

*L'excellence de la dévotion au coeur adorable de Jésus-Christ, par le R. P. Joseph de Gallifet S. J.* Edition canadienne publiée par un père de la même compagnie d'après l'édition de 1745. Montréal, Messagers du Sacré-Cœur—1903.

*Monographie de St-Ignace du Cap St-Ignace depuis 1672 à 1903*, par l'abbé N.-J. Sirois. Lévis—" Revue du Notariat "—1903. S'adresser à l'auteur au Cap St-Ignace.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 MAI 1903 No 5

# M. JEAN-FÉLIX RÉCHER, CURÉ DE QUÉBEC, ET SON JOURNAL
## 1757-1760
*(Suite)*

1757. 4 juillet. Mgr donne dans l'église paroissiale la confirmation à plus de douze cents hommes, les enfants à la mamelle y étant admis. Les enfants de sept ans et au-dessus y ont été préparés par des catéchismes faits exprès, trois fois dans la semaine, pendant trois semaines, à la paroisse, à la basse-ville et à Saint-Roch, et par une confession générale.

31 août. Mercredi au soir commence la retraite de MM. les curés au nombre de vingt, laquelle a fini le mercredi suivant après l'oraison, après avoir duré six jours complets et francs. M. Jacreau y a prêché deux sermons sur le petit nombre des élus et sur la Pénitence comme vertu ; M. Collet, trois sur le zèle et la gloire de Dieu, du salut des âmes, sur les devoirs des confesseurs, et moi un sur le Paradis. Mgr a mangé au séminaire pendant toute la retraite et a assisté à tous les exercices.

1757. 18 septembre. Mort de M. Rousseau, directeur du séminaire, à l'Hôpital-Général où il a été enterré le lendemain, et du Père Gélase, Récollet, qui a été enterré aux Récollets, y ayant été apporté sur un cabrouet, le Père Labrosse, jésuite, le précédant en étole avec la croix et deux acolytes jusqu'à la porte des Récollets, ce qui n'a pas été approuvé.

25. Mgr voyant que la mort de deux récollets et de M. Rousseau et que la maladie du Père Bansais jésuite et de M. Lamiq l'empêchaient de trouver des aumôniers pour l'Hôpital-Général, prend le parti d'y aller lui-même un jour en faire les fonctions et de faire faire la même chose par chaque prêtre religieux ou séculier tour à tour.

30. Mort de M. de Tonnancour théologal.

Octobre 1. Mort de M. Lamiq directeur du Petit Séminaire, qui avait contracté la maladie en faisant les fonctions de vicaire à la basse-ville, à la place de M. Collet, depuis quinze jours absent pour raison de santé. M. Lamiq est mort au séminaire et inhumé dans l'église de la paroisse par M. Pressart, supérieur du Séminaire.

1759. 1er juillet. Mgr quitte le séminaire et se retire à Charlesbourg.

6. Depuis quelques jours, par ordre des puissances, la basse-ville et les faubourgs sont évacués et les familles retirées dans les maisons de la haute-ville.

Juillet 10. Les bourgeois préparent un plan pour demander qu'on aille démolir la batterie de la Pointe Lévis.

11. Présentation du plan, réponse négative, parce qu'on ne voulait pas affaiblir l'armée de Beauport, craignant une attaque au sault Montmorency. Nonobstant cette réponse, M. Dumas, major-général des troupes, persuadé par les bourgeois, fait de nouvelles instances et obtient de MM. les généraux d'aller à la batterie anglaise avec un détachement d'environ deux mille hommes qui sont composés de cent soldats de la colonie, soixante de Languedoc, des habitants des campagnes et de ceux de Québec de bonne volonté (il s'en présente de ceux-ci plus qu'on en demande) et d'environ deux cents Sauvages, Abénaquis pour la plupart. Ce détachement fait cesser les alarmes de la ville que cause le bom-

bardement prochain et donne les plus grandes espérances. Ce détachement part de Sillery le 12 au soir.

13. A 8 h. on vit revenir notre détachement sans avoir rien fait contre les ennemis. Dès qu'il fut passé au sud, la terreur se saisit des esprits, de sorte que vers minuit ou un peu plus, quelques uns d'entre eux, ayant aperçu à une petite distance un nombre considérable des nôtres, les prirent pour des ennemis et tirèrent dessus, en tuèrent un et en blessèrent quatre ; ce qui mit la confusion dans nos gens qui prirent la fuite pour la plupart. M. Dumas les rallia cependant un peu en les rassurant, mais la crainte empêchant le plus grand nombre d'avancer, les uns s'arrêtaient un peu plus tôt, les autres un peu plus tard, de sorte que M. Dumas s'étant presque rendu au retranchement des Anglais, à la tête du détachement, et y voulant faire la revue de son monde, ne trouva plus que trois cent cinquante hommes, ce qui le détermina à les congédier, jugeant qu'il y aurait eu de la témérité à attaquer sept cents hommes retranchés avec cette poignée de monde. Ainsi s'est évanouie l'espérance qu'on avait conçue de cette expédition.

12 juillet. A 9 heures du soir, les Anglais commencent à canonner et à bombarder la ville. Cinq mortiers et quatre gros canons tirent de vingt-cinq en vingt-cinq minutes jusqu'au 13 à midi sans interruption, ce qui remplit la ville d'effroi et endommage considérablement plusieurs maisons et églises, spécialement la cathédrale, les jésuites et la congrégation. Notre presbytère a été percé de deux boulets de trente deux livres.

16. Lundi. La nuit du 15 au 16, cinq bombes tombent sur le séminaire.

9 août. Eglise de la basse-ville brûlée avec cent cinquante maisons. Il n'y reste plus qu'une maison. (1)

---

(1) La cathédrale incendiée dans la nuit du 22 au 23 juillet, avec le presbytère. Manuscrit de Hartwell, p. 24. Le presbytère eut certainement le même sort que la cathédrale comme le prouve une lettre de M. Récher en 1764.

16 juillet 1759. Ayant à faire la distribution des aumônes aujourd'hui, lundi au soir, et ne pouvant les (pauvres) faire venir au séminaire à cause du trop grand danger du feu des ennemis qui ne dirigent leurs boulets et leurs mortiers que sur la paroisse et ses environs depuis le jardin du Séminaire jusqu'aux Ursulines, j'ai choisi la maison de Pierre Flamand hors des murailles du faubourg St-Jean pour m'y fixer, y manger, y coucher et y établir la chapelle paroissiale.

21 juillet. Samedi, ayant passé la nuit sans me coucher à cause des bombes qui passaient sur le faubourg St-Jean, où j'avais fixé ma demeure et la chapelle paroissiale depuis lundi dernier, j'ai quitté ce quartier et suis descendu chez Primaut, tanneur, assez près de l'Hôpital Général, où n'ayant qu'une chambre en tout, je ne garde pas le Saint-Sacrement comme au faubourg St-Jean ; mais je le prendrai à l'Hôpital-Général pour le Saint-Viatique et y ferai enterrer les morts de la paroisse.

6 août. Il y a quatre jours (le 2 août), deux habitants jouant aux cartes sur les degrés par lesquels on descend au jardin du séminaire, ont eu l'un la cuisse cassée et l'autre les fesses écorchées.

7. Mardi. Deux habitants de la batterie des remparts, ainsi que les précédents, étant au Séminaire dans la chambre des gens ou domestiques, ont eu l'un la jambe cassée, l'autre la cuisse écorchée par le même boulet.

12 août. Dimanche. A 1 heure après minuit, il vient cinq à six bombes et un pot-à-feu aux environs des tentes de M. de Villars, de Vienne, Desgranges et ...... placées au bas du côteau derrière la maison de Primaut et même plus loin et au-delà de Manseau, au haut du côteau, ce qui nous a fort surpris et nous a fait lever pour aller passer le reste de la nuit à l'Hôpital-Général.

24 août. Les Anglais brûlent les maisons de l'Ange-Gardien et du Château.

27 août. (Un déserteur rapporte)

6o. Qu'un détachement d'Anglais étant allé jusqu'à la quatrième église au-dessous de Beauport, y avaient trouvé douze hommes et entre autres un prêtre, qui, se trouvant sans doute trop faibles, se jetèrent à genoux, demandant quartier, et que sans égard à leurs prières, les Anglais avaient tué le prêtre avec quelques autres. Cela fait craindre pour M. de Portneuf curé de Saint-Joachim. (En marge on lit) C'est lui en effet qu'ils ont pris avec huit habitants, après les avoir attirés du bois dans la plaine, en feignant de fuir et les avaient environnés. Ils lui ont levé la chevelure et fendu la tête. Il y a lieu de croire qu'ils ne l'ont pas tué à coups de fusil, mais à coups de sabre ainsi que les sept habitants dont les cadavres ont été trouvés dans la maison avec celui de M. de Portneuf. Les Anglais étaient piqués contre nos gens qui les avaient injuriés de loin.

Août 29. Mercredi. M. Sayot me dit qu'un Ecrivain employé au camp lui avait assuré avoir entendu lire une lettre de France.

30. J'apprends (...... le papier est mangé par les souris) ...... hier deux allemands déserteurs...... dirent que les Anglais...... sous huit jours ; et qu'au...... Québec ils sont...... ilité des efforts ..........................

30. On...... de M. de Montcalm...... et les douze autres ......parmi eux 6 soldats et un sergent de la Sarre qui les commandait (c'était la garde ordinaire de cette maison) et cinq Canadiens, qu'on dit n'avoir été en cette compagnie que par ignorance.

30. Depuis 3 ou 4 jours, les personnes de la ville sont réduites au quarteron de pain ; et les soldats et autres guerriers aux 3 quarterons de pain avec la demi-livre de

lard et un coup d'eau-de-vie. Et les personnes de la ville qui sont en moyen de se procurer de la farine sont averties de prendre à cet effet leurs précautions, attendu que la police ne leur en fournira point après le siège.

31. Il nous déserte un soldat au Royal Roussillon.

1759. Août 31. Vers 11 heures du soir, à la faveur de la nuit et d'un bon vent de Nord-Est, les Anglais font passer devant Québec cinq bâtiments, dont une...... assez fortes et 3 autres......; et ce malgré le...... des batteries d'en haut et ......ont à présent 17......Québec. On pense ici ...... veulent aller attaquer ...... sont à Batiscan et ......

30...... 1 heure du soir, tirent plus de 150 coups de canon ...... sur l'église et le presbytère de Saint-Augustin, croyant que c'était là qu'était un détachement de 2 à 3 cents hommes qu'ils avaient vu le soir autour ; et nous y blessent trois hommes. La même nuit, après avoir fusillé la grève pendant une demi-heure, ils essayent de descendre dans deux berges au bas du moulin, et ils sont aussitôt repoussés au large par deux décharges d'une vingtaine de nos gens.

1759. 30 août. Vers le 26 du mois, M. Courval s'avançant sans rien dire, parce qu'il n'entendait pas le mot du guet, à la rencontre d'une sentinelle vers Saint-Augustin, se fait tirer un coup de fusil qui lui casse le haut de l'os de la cuisse (1). Trois jours après, un sergent de Languedoc,

---

(1) M. Louis-Pierre Poulin de Courval était né à Québec. Sous constructeur des vaisseaux du roi, son nom apparaît très souvent dans les relations et les lettres de l'époque. Montcalm écrit : " Que l'on emploie les canadiens à faire les cageux avec le sieur Courval."

Le 23 mai 1759, il est envoyé à l'Ile-aux-Coudres pour y seconder M. de Lanaudière. Le 15 juin, il va reconnaître les bâtiments anglais qui ont fait la traverse. Le 28 juillet, Montcalm écrit : " M. de Bougainville était de l'expédition des cageux avec un détachement des grenadiers. Il a bien rendu justice à M. de Courval qui a mis le feu près de l'escadre ". Le malencontreux accident qui lui arriva à Saint-Augustin ne fut pas mortel ; car je vois dans " Tanguay " qu'il ne mourut qu'en 1764.

au faubourg Saint-Roch, par la même imprudence, se fait tuer raide par une sentinelle.

Septembre 1. Samedi. Rien de nouveau. Les 17 bâtiments anglais montent au-dessus de la Pointe-aux-Trembles ; ce qui fait craindre qu'ils n'aillent attaquer nos vaisseaux.

1. Nouvelle que la " Belle-Manon, " l'un des navires de la flotte de Canon (1) s'est crevée sur la batture des Grondines.

2. Dimanche. Les 17 bâtiments anglais sont revenus à Sillery. Les Anglais font beaucoup de mouvements qui annoncent une descente prochaine à la ville, du moins à ce que nous croyons. Ils avaient placé, durant la nuit, deux bouées vers la Canardière et le Palais, pour y embosser deux vaisseaux ; nous avons été les ôter. Nous pensons qu'ils veulent en embosser trois autres devant la ville.

3. Lundi matin. Les Anglais brûlent leurs retranchements du Sault, après l'avoir évacué et en avoir retiré tous leurs effets les jours précédents. Ils ont brûlé toutes les maisons depuis le Sault jusqu'au Cap Tourmente. Ils n'ont épargné que les églises. Encore ont-ils brûlé celle de Saint-Joachim. Ils ont brûlé les pêches des habitants et ils ont essayé de brûler les grains et surtout les blés ; mais ils n'ont pu le faire, parce qu'ils étaient encore trop verts. (2)

3. Toute la matinée on s'attend à une descente à la ville. On bat la générale, mais inutilement : point de descente.

---

(1) On écrit aussi Kanon. C'était un capitaine français. Il avait six frégate sous ses ordres.

(2) Murray écrit de l'Ange-Gardien : " I am quartered in a fine church...... We have not hurt any of their ornaments, as the general has excepted every thing sacred in his orders for destroying the country ". Histoire inédite de l'Ange-Gardien par M. abbé René Casgrain.

4. J'apprends 1o que nous avons fait, vers Saint-Frédéric, deux prisonniers, dont un ingénieur qui dit que l'armée Anglaise ne doit point venir par l'Ile-aux-Noix, mais par un chemin qu'ils doivent se pratiquer à travers le bois par les montagnes, pour venir tout de suite à Saint-Jean.

2o Que nos gens ayant abandonné la Présentation et l'Ile au-Galop, se sont repliés aux Cèdres.

4. Nouvelle par le courrier de Montréal que les Anglais d'en haut ne devaient point passer cette année, le fort de Saint-Frédéric qu'ils rétablissent ; et qu'ils ont même déjà congédié leurs troupes de milice. Cette nouvelle qui paraît vraie nous réjouit, d'autant plus qu'elle nous assure que le pays ne sera pas pris au moins cette année ; et de plus que les Anglais ne brûleront point la récolte du gouvernement de Montréal, qui est si abondante qu'on la fait monter par estimation à seize cent mille minots de blé.

5. Vers 4 h. du soir, nos carcassières tirent une cinquantaine de coups de canon contre une frégate qui poursuivait un bateau chargé de farines venant de Montréal, qui entrait dans la rivière du Cap-Rouge, et elle a reçu trois boulets dans le bois. Ce qui fait penser au camp que ce sont les Anglais qui veulent y faire une descente. Ce qui parait confirmé par le rapport d'un déserteur venu à midi de la côte du Sud,qui dit que les Anglais doivent faire, ce jour-là même ou la nuit suivante, une fausse attaque au Cap-Rouge et une véritable à la ville. Après quoi, si cette attaque ne réussit pas, ils doivent s'en aller quelques jours après ; qu'un détachement est déjà parti pour aller ravager la côte du Sud au-dessous de la Pointe-Lévi, lequel doit ensuite s'embarquer sur les vaisseaux qui sont vers Kamouraska. De plus, l'armée anglaise s'avance vers la côte du Sud vis-à vis Sillery ; ce qui, joint au passage de quarante

berges qui ont monté devant Québec jusqu'aux vaisseaux anglais qui sont à Sillery, nous donne lieu de nous attendre à une attaque ; et à quoi nous nous tenons prépares toute la nuit, mais inutilement.

5. Bellet de Québec entre dans la rivière du Cap-Rouge, commandant un bateau dans lequel il apporte de Montréal 300 quarts de farine ancienne et la farine de deux mille minots de blé recueilli, battu et moulu cette année à Montréal.

6. Jeudi à 5 h. du soir, passe devant la ville en montant, une grande berge anglaise avec pavillon anglais. Elle avait deux petits mats et trois petites voiles latines y compris le foc. Elle traînait avec elle une petite berge et un petit canot ; elle pinçait le vent au plus près, le vent du sud-ouest; la marée montait. Les canons de la ville et les deux de Samos lui ont envoyé plus de deux cents boulets sans l'atteindre. Les voiles ont cependant été percées de quatre boulets devant la ville. Et à cette humiliation de nos canonniers a été ajouté un plus grand malheur : un boulet envoyé de la batterie anglaise sur la batterie de M. Levasseur a tué M. Combe, commandant de cette batterie, deux matelots et blessé deux autres qui, après le feu de leurs canons, s'étaient mis imprudemment sur un merlon de leur batterie, pour regarder sans doute la berge anglaise qui venait de passer.

7. Comme nos gens voient monter les vaisseaux anglais vers la Pointe-aux-Trembles, et 4000 hommes de l'armée anglaise monter par terre vers St-Antoine, nos gens au nombre d'environ 2000 montent aussi vers la Pointe aux-Trembles pour empêcher la descente à la côte du Nord.

8. Samedi à 3 h. du matin passent devant la ville, malgré le feu très vif de nos batteries, 4 bâtiments anglais dont 3 bateaux, dit-on, et une petite frégate, en montant.

9. Dim. Pluie continuelle ainsi que le 8.

9. A 8 h. du soir, on tire quelques coups de canon au Cap-Rouge.

9. Les Sauvages d'en haut défilent pour s'en retourner dans leur pays. Il y en a qui ont, dit-on, 7 à 800 lieues à faire pour retourner chez eux.

9. Nota. Un écrivain (Mr Sébet) m'a dit que nous avions ici cet été 1800 Sauvages portant les armes ; du nombre desquels étaient 162 Christinaux(1) qui ne sont point venus ici armés de fusils (dont ils n'avaient pas encore l'usage), mais seulement de flèches pour la garniture desquelles nous avions fait faire 3 à 4 mille petits bouts de fer pointus en forme de langues serpents. Mais ces Sauvages ayant essayé ici à se servir du fusil et ayant réussi, ces flèches sont devenues inutiles. Le même m'a dit que le chef de ces Christinaux avait dit à M. le général que s'il voulait, il lui ferait venir des pays d'en haut 20 mille Sauvages de différentes nations qu'il connaît, et que nous ne connaissons point encore.

10. On pend en ville un maître canonnier et un petit matelot de 17 ans de la batterie des remparts pour avoir volé chez M. Morin (2) C'était M. Beaudoin et M. Parent, curé de Sainte-Anne, qui les assistaient.

---

(1) Les Christinaux ou Kiristinous sont les Cris de nos jours. Cette tribu souvent mentionnée dans les " Relations " habitait le pays qui se trouve entre le Lac Supérieur et la Baie d'Hudson. A l'origine de la colonie, elle faisait grand cas du Soleil qu'elle adorait et mettait à toutes les sauces.

Ce qui paraît aussi avoir distingné les Christinaux, c'est qu'ils étaient de grands bavards, les autres sauvages du continent étant plutôt des silencieux. On les classe dans la famille des Algonquins. Ces intéressants détails me sont fournis par l'inépuisable M. Philéas Gagnon. Quel puits !

(2) La maison de M. Marin se trouvait sur le terrain du palais épiscopal actuel. A cette époque la justice était sévère. Pendre un jeune homme de 17 ans parce qu'il a volé ! Aujourd'hui les assassins de première classe seuls peuvent monter sur l'échafaud.

11. Mort à l'Hôpital-Général de Mr Damour, conseiller et gentilhomme.

12. Mercredi, ordre donné par M. de Montcalm et ensuite révoqué par M. de Vaudreuil disant nous verrons cela demain,au bataillon de Guyenne d'aller camper au foulon. (1)

13. Les Anglais descendent un peu au-dessous du foulon à 3 hrs après-minuit, font M. de Vergor prisonnier, et à 10 hrs ½ mettent notre armée en déroute.

17. M. de Ramezay propose la capitulation.

18. Le général anglais l'accepte et prend possession de la ville, notre armée composée de 10 mille hommes étant au-dessous de Ste-Foye revenant, ou à peu près.

20. Départ de M. de Ramezay.

Novembre 7. A 11 h. du soir je suis volé et blessé.

8. J'entre aux Ursulines. (2)

21. Six de nos navires passent sans aucun mal devant la ville, durant la nuit.

---

(1) C'est à une accusation des plus graves contre M. de Vaudreuil et qui ne s'accorde pas beaucoup avec ce qu'il a écrit lui-même : " Je fis, dit-il, rester l'armée au bivouac la nuit du 12 au 13. Je comptais beaucoup sur le bataillon de Guyenne, je le croyais toujours sur la hauteur de Québec ; mais M. de Montcalm l'avait rappelé, le même jour à l'entrée de la nuit, " sans m'en prévenir. " " Montcalm et Lévis " p. 305. Edition Mame. Comme cette note serait trop longue ici, je la continuerai à la suite du Journal de M Récher, et je tâcherai de donner à chacun ce qui lui appartient. Je profiterai de l'occasion pour parler de la bataille des Plaine d'Abraham et du splendide ouvrage de M. Doughty, etc.

(2) Je lis à ce sujet, le passage suivant dans les " Annales de l'Hôtel-Dieu :

" M. Récher, curé de Québec, faisait sa résidence au séminaire, mais ayant reçu une blessure considérable de la part d'un soldat anglais fanatique, il fut reçu et logé, le 8 novembre suivant, aux Ursulines, où il occupa la chambre actuel du chapelain jusqu'au 24 décembre de cette année, époque à laquelle la chapelle du Séminaire devint paroisse, en attendant le rétablissement de la cathédrale."

Mgr de Pontbriand écrivait à M. Briand, V. G., le 9 décembre 1755 : " La Supérieure (des Ursulines) n'aurait pas dû placer dans le noviciat MM. Rèche et Récher sans vous en prévenir. " C'est dans l'appartement de ces messieurs, ci-devant le noviciat, que les chanoines s'assemblèrent, le 2 juillet, après la mort de Mgr de Pontbriand, pour pourvoir au gouvernement de l'Eglise de Québec.

Décembre 3. Les ordonnances sont abolies à Québec.

Froid de 19 degrés avec un vent fort, ce qui gèle plusieurs anglais en sentinelle, jusqu'à en faire mourir un et même trois selon quelques-uns.

Nota. Pendant le siège, les anglais ont tiré 40 et quelques mille coups de canon et près de dix mille bombes.

Différents bruits au sujet de notre armée qui revient, à ce qu'on assure.

15. Au matin froid de 19 degrés de glace. Elections des Ursulines.

16. Froid de 20 degrés.

17. 21 degrés de froid......... Défense faite aux anglais, dit-on, par leur général de parler des gelés.

18. 20 degrés de glace avec du vent, enterrement du P. de Gono. (Jusqu'au 21 avril, le journal, à quelques exceptions près, ne fait que continuer la marche du thermomètre ; c'est pourquoi je ne publierai de cette partie que ce qui peut offrir quelque intérêt.)

Décembre 21. Enterrement du frère Le Tellier.

28. Retour et reconciliation ecclésiastique de St-Sta. Nta., ça été le 29. (1)

Février, 2. 20 degrés ½ avec un vent fort. Le pont est pris devant Québec, celui du Sault de la Chaudière l'était depuis 14 jours.

13. Affaire de la Pointe-Lévi.

15. 15 degrés, découverte anglaise attaquée vers le Sault de la Chaudière.

24. 5 degrés de glace. Attaque de la garde anglaise de l'église de la Pointe Lévi.

---

(1) Je n'ai pu comprendre ce passage. H. T.

26. Ecrit à Monseigneur. (1) 8 degrés de glace. Incendie des maisons de la Pointe-Lévi au nombre de 17 ou 23.

Mars 5. A la glace, gros vent de Nord-Est qui brise le pont jusqu'à la côte de la Citière.

19. Les anglais à St-Augustin font 60 et quelques prisonniers.

20. 13 degrés avec un gros vent de Nord-Ouest. A 2 h. après-minuit se fait le coup rapporté ci-dessus où les anglais ont peu d'hommes tués ou blessés, mais beaucoup de gelés ; on a dit en tout 300.

24. 12 degrés. Départ, dit-on, d'un petit bâtiment de Québec à la voile. (2)

26. Nouvelle de vaisseaux français à Gaspé.

28. La nouvelle d'une trève se débite.

29. Neige abondante.

Avril 2. Légère attaque des français à Lorette.

20. Le pont de glace s'en va totalement de devant Québec.

21. Ordre de M. Murray pour faire sortir tout le monde de Québec (excepté les deux communautés religieuses) avec défense d'y revenir jusqu'à nouvel ordre sous quelque prétexte que ce soit, fait mettre les effets des particuliers en dépôt chez les PP. Récollets et permet de transporter les malades à l'Hôpital-Général ; le tout sous trois fois vingt-quatre heures.

22. L'avant-garde de l'armée française attaque une garde anglaise au Cap-Rouge.

23. M. le Mercier, dit-on, est revenu de France et passé au camp.

---

(1) Mgr de Pontbriand à Montréal.

(2) La navigation commençait aussi à bonne heure qu'aujourd'hui où l'on parle de naviguer l'hiver sans pouvoir le faire au commencement du printemps !

25. Le terme de la sortie des français de Québec est prolongé jusqu'au soir de ce jour.

26. Nul français ne sort de la ville ou n'y entre qu'avec un permis......orage et tonnerre.

27. Avant le jour, 10 bateaux français descendent audessous de la Pointe-Lévi. Un fait naufrage ; un seul homme est sauvé sur une glace et retiré par les anglais qui l'interrogent et à qui il dit que, cette nuit-là même, 7 mille français viennent par la Suède à Ste-Foye, ce qui s'est trouvé vrai. En conséquence, tous les anglais, excepté 400 qui restent dans la ville, vont, le général en tête,dès avant le jour, au-devant des 7 mille français. Ils les rencontrent, mais n'en faisant paraître que 2 mille au lieu de 8 mille qu'ils étaient. Les 2 mille suivant leur ordre, lâchent pied et plient. Les anglais les poursuivent et tombent bientôt entre les deux autres parties de l'armée française qui se tenait dans les bois pour attaquer à propos les anglais par les flancs et de front tout à la fois. Les anglais plient à leur tour et sont menés battus jusqu'à la ville depuis Ste-Foye. Le combat qui a commencé le matin n'a fini que le soir à cinq ou six heures, où les anglais sont entrés dans la ville ; et les français sont restés ayant dix pièces de canon avec eux vers les maisons de Borgia et de Mansau, (1) Cependant 10 bâtiments chargés de vivres et de munitions descendent à proportion de l'armée française. Les anglais avaient brûlé les églises de Lorette et de Ste-Foye et se retranchaient au Cap-Rouge et y faisaient des batteries pour empêcher nos bâtiments d'entrer dans cette petite rivière pour y débarquer, comme les anglais le pensaient, leur ar-

---

(1) Ce n'est pas tout à fait comme cela que les choses se sont passées le 27 avril 1760. Le curé Récher avait été mal informé. Voir "Montcalm et Lévis." Jean-Baptiste Manseau était marié à Marie-Jeanne Levasseur dit Borgia.

tillerie. Ce même jour, à une heure, M. Hertel avec un détachement de français attaque les deux redoutes anglaises de la Pointe-Lévi. Lss anglais au nombre de 80, ne pouvant les conserver, y mettent le feu et se retirent en ville.

28. 3 d. au-dessus de la glace. Beau temps et soleil. Vers 6 h. du matin, un détachement de volontaires anglais est sorti de la ville pour aller attaquer les français, et après avoir fui et essuyé quelques décharges assez vives, se sont rapprochés de la ville. Ceci n'a été qu'un prélude d'un combat des plus animés, des plus continuels durant une heure entière qui a commencé à 10¼ h et a fini à 11¼ h entre des français et toute la garnison anglaise qui avait ses drapeaux et 22 pièces de canon de campagne, et Mr Murray, gouverneur et général anglais à sa tête. Après avoir soutenu environ trois quarts d'heure d'un combat continuel avec le canon et le fusil, sur la butte à neveu, les anglais se sont repliés en abandonnant leurs 22 canons et deux drapeaux, et avec beaucoup de morts et de blessés, et sont entrés dans la ville où ils se sont rengés sur les murailles jusqu'à midi ou un peu plus tard, 17 canonniers anglais ont été faits prisonniers, ainsi que le colonel Young qui était le juge de Québec et des pays conquis. Nouvelle ce matin de 13 navires français vis-à-vis de l'Ile d'Orléans, desquels on a débarqué, dit-on, 2 mille hommes de recrues sans doute, qui ont dû, la nuit dernière, passer à la côte du Nord, pour joindre l'armée française. Depuis assez longtemps on disait qu'il y avait des vaisseaux français en rivière, mais on n'en était pas sûr. Le même jour 28, la générale a battu dans la ville et les troupes assemblées par ordre de M. le Gouverneur pour retourner à un nouveau combat ; mais elles ne sont pas sorties.

29. 4 d. au-dessus de la glace. Toute la nuit du 28 au 29, les français travaillent ainsi que tout ce jour du 29 à se *re-*

trancher et les anglais à canonner et bombarder les français: les anglais ont aussi travaillé tout le jour sur les fortifications.

Le soir M. Murray envoie à l'Hôpital-Général une lettre pour M. de Lévis ; et l'officier porteur l'ayant donnée est revenu sans attendre de réponse.

30. 4 d. au-dessus de la glace. Les français travaillent jour et nuit à la tranchée, et les anglais à se fortifier dans la ville. Vers 10 h. du matin, le feu par accident prend à la redoute anglaise hors la porte St-Louis et tue ou blesse en sautant par la poudre qui y était plusieurs soldats anglais.

Vers midi suspension d'armes pour 2 ou 3 h. pour envoyer les valises des officiers prisonniers et blessés à l'Hôpital-Général. Le soir toutes les troupes anglaises campent sous des tentes le long des murailles en-dedans de la ville. Dans la journée part une goëlette anglaise pour l'Angleterre, dans laquelle se sont embarqués les déserteurs.

Le soir à 8 h. part une goëlette anglaise chargée d'effets ; elle n'est partie que le lendemain matin 1er mai ; M. Marchand et quelques autres sont embarqués de force pour le piloter.

Les prisonniers anglais partent pour Montréal. Les anglais canonnent et bombardent jour et nuit le camp des assiégeants.

Mai 1. A la glace. Jour et nuit les français travaillent à la tranchée ; et les anglais jour et nuit les canonnent et bombardent, et travaillent sur les fortifications.

Dans la matinée, l'aide-de-camp de M. Murray va de maison en maison avertir les familles françaises (qui sur des permis particuliers et signés du secrétaire du général étaient encore restées dans la ville au nombre d'environ 150) qu'elles pouvaient sortir de la ville jusqu'à 4 heures du soir, pour n'y plus revenir durant le siège ; mais qu'elles pouvaient

aussi rester dans leurs maisons, si elles l'aimaient mieux mais seulement qu'alors M. le général ne répondait point des accidents qui leur pourraient arriver de la part des bombes et canons des français. Ce qui a été regardé comme une grande attention de la part de M. Murray.

2. Un d. au-dessus de la glace. Les travaux de part et d'autre comme le jour précédent. Ordre de M. le général. sous peine de punition, à tous les français de sortir de la ville ou de se retirer dans les communautés pendant le siège. ce qui a été exécuté.

3......Les assiégés font 15 ou 20 embrasures pour placer des canons aux deux courtines au-dessus et au-dessous de la porte St-Louis. Vers une h. après midi commence l'incendie de plusieurs maisons du quartier de M. Hiché et de la rue de M. de Montesson. (1) Aucun français ne paraît plus dans les rues.

4......Rien de nouveau. Les anglais, dit-on, conviennent d'avoir eu au combat du 28 avril douze cents hommes tués, blessés ou prisonniers.

5......A 4 h. du matin, les français font descendre par devant la ville un bâtiment ; les uns disent une goëlette, les

---

(1) M. Henri Hiché, conseiller et marchand, était l'un des hommes importants de la Nouvelle-France. En 1723, il avait acheté la seigneurie de la Maison Blanche qui avait 85 arpents en superficie, commençant à la rue Saint-Roch (aujourd'hui) et allant vers l'ouest jusqu'au terrain des Jésuites. Il y avait 10 arpents le long de la Côte d'Abraham et 10 arpents de profondeur depuis la côte jusqu'à la rivière Saint-Charles. A l'Est elle était bornée par le lieu nommé " La Potasse " ou " l'Hermitage." Ces détails me sont donnés par l'érudit M. Philéas Gagnon. En 1759, il se trouvait dans ce quartier tout un petit faubourg qui portait le nom de quartier Hiché. La rue de Montesson était ainsi appelée parce que madame Hiché était Marguerite Legardeur de Montesson, cousine germaine de Joseph Michel Legardeur de Montesson qui était officier de l'armée en 1759 et qui demeurait à Québec.

autres la frégate de M. Vauclain, (1) commandant de la 1ère des 4 frégates que les français ont fait hiverner vers les Trois-Rivières. Les travaux des anglais et des français continuent comme les jours précédents, ainsi que la canonnade des anglais.

6......Continuation de la canonnade anglaise et des travaux des français et des anglais.

Il paraît le soir à Beauport et ailleurs des feux que les anglais prennent pour des signaux de la flotte française. Ils reçoivent deux déserteurs Anglais.

7.......Tout continue à l'ordinaire.

8.......Tout à l'ordinaire.

9.........Idem.

A 4 h. du matin remonte devant la ville la *goëlette* française qui était descendue le 5.

A 11 h. parait au-delà de la Pointe Lévi une frégate qui là quoique d'un bon vent met en travers un quart d'heure. Cette frégate venait de Portsmouth en paquebot apportant quelques prisonniers canadiens, dit-on, et pour reporter en Angleterre les anglais prisonniers, supposé que les français eussent repris la ville durant l'hiver. La ville arbore par trois fois pavillon anglais sur la citadelle ; la frégate met le même pavillon et vient mouiller entre les deux églises ; envoie sa chaloupe à la ville.

---

(1) Vauclain é ait un brave, un héros qui s'était déjà distingué à Louisbourg. Le 15 mai 1760, attaqué par un vaisseau anglais de 40 canons, il se battit comme un lion, à bord de son petit bâtiment de 16. Les anglais trouvèrent sa conduite tellement intrépide et admirable qu'ils le traitèrent, après sa défaite, avec tous les égards possibles. L'amiral lui demanda même en quoi il pouvait lui rendre service. Il répondit qu'il désirait obtenir sa liberté et retourner en France. L'amiral l'envoya en Europe aussitôt qu'il pût et commanda au capitaine d'obéir à Vauclain et de le conduire au port où il voudrait débarquer. Ferland, "Histoire du Canada ".

Aussitôt on publie 1o que c'est le capitaine Deine (Dean) qui est parti le 10 mars de l'Ancienne Angleterre ; 2o que 25 mille français descendus en Irlande y sont tous faits prisonniers ; 3o que des 25 vaisseaux de ligne que conduit M de Conflans, 7 ont été pris par M. Boscaven et tous les autres coulés à fond ou brisés ; 4o qu'en février dernier le Roi de France a demandé la paix et l'Angleterre l'a acceptée aux conditions que le Canada resterait à l'Angleterre, que le port Mahon lui serait rendu et qu'elle rendrait la Guadeloupe et le Sénégal ; mais que la reine d'Hongrie s'y était opposée ; 5o que derrière cette frégate sont restés au Bic 6 vaisseaux de ligne partis de Portmouth et qu'il en doit venir 8 autres avec plusieurs frégates d'Halifax ; 6o que la France ayant perdu l'année dernière le reste de ses vaisseaux de ligne n'en envoie point en Canada, mais seulement des navires de transport qui seront pris au Bic par les anglais, etc. A 6 h. du soir s'élèvent de grands soupçons sur la vérité de toutes ces nouvelles qu'on ne croit presque plus. La nuit du 8 au 9, les anglais ont tiré 360 et quelques coups de canon sur les travailleurs français.

10. Addition aux nouvelles d'Europe ci-dessus : 1o Que M. de Conflans est à la Bastille et 9 de ses capitaines pendus ; 2o que des vaisseaux anglais mouillés devant Brest, Toulon et St-Guillain tiennent ces trois ports bloqués. Il est prouvé que la frégate arrivée le 7 vient de l'ancienne Angleterre. Les nouvelles ci-dessus sont dans les gazettes anglaises qu'elle a apportées. Plusieurs français cependant les révoquent en doute. M. Murray les a envoyées aujourd'hui à M. de Lévis.

Mgr Henri Têtu

(*Suite à la prochaine livraison.*)



L'HONORABLE ADAM MABANE

(Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VII, p. 42)

## REPONSES

**La seigneurie de Beauport.** (IX, IV, 935)—Dès 1598, dix ans avant la fondation de Québec, Henri IV donnait au marquis de LaRoche le pouvoir " de faire baux des terres de la Nouvelle-France aux gentilshommes, en fiefs, châtellenies, comtés, vicomtés et baronnies, à la charge de tuition et défense du pays, et à telles redevances annuelles, dont il jugerait à propos de les charger, mais dont les preneurs seraient exempts pour six années."

Plus tard, lorsque, en 1627, le cardinal de Richelieu, premier ministre de Louis XIII, forma la Compagnie des Cent Associés, il lui fit accorder par le roi toute la Nouvelle-France en pleine propriété, seigneurie et justice, avec le pouvoir d'attribuer aux terres inféodées tels titres, honneurs, droits et facultés qu'elle jugerait convenables, et d'ériger même des duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronnies, sauf confirmation par le roi. (1)

La puissante Compagnie ne pouvait songer à couvrir de duchés et de marquisats un pays sans habitants, elle se contenta de concéder des seigneuries.

La première seigneurie accordée par la Compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France fut celle de Beauport. (2)

Le 15 janvier 1634, en effet, Robert Giffard se faisait donner et concéder l'étendue et consistance de une lieue de terre à prendre le long de la côte du fleuve Saint-Laurent sur une lieue et demie de profondeur dans les terres à l'endroit où la rivière appelée Notre-Dame de Beauport entre dans le dit fleuve, icelle rivière comprise.

(1) F.-X. Garneau, " Histoire du Canada," tome I, page 171.

(2) L'abbé H.-A. Verreau, " Des commencements de Montréal—Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada pour l'année 1887," tome V, page 150.

Cette concession était faite en toute justice, propriété et seigneurie à perpétuité, à la réserve toutefois de la foi et hommage que le dit Giffard et ses successeurs devaient porter au fort Saint-Louis de Québec par un seul hommage lige à chaque mutation de possesseur des dits lieux avec une maille d'or du poids d'une once et le revenu d'une année de ce que le dit Giffard se reserverait après avoir donné en fief ou à cens et rentes tout ou partie des dits lieux. (1)

Le 31 mars 1653, M. de Lauzon, gouverneur général de la Nouvelle-France, donnait et concédait à Robert Giffard deux lieues et demie de profondeur pour faire avec la lieue et demie à lui accordée par la Compagnie de la Nouvelle-France quatre lieues de profondeur sur la lieue de front de la dite seigneurie de Beauport, le tout borné d'un côté par la rivière Notre-Dame de Beauport icelle comprise et de l'autre par la rivière du Sault Montmorency. (2)

On croit généralement que Robert Giffard était sieur de Beauport et que c'est de lui que la seigneurie et la paroisse de Beauport tirent leur nom. M. Langevin, plus que tout autre, a contribué à répandre cette erreur. (3) Dans son contrat de mariage passé devant Mtre Mathieu Poitevin le Jeune à Mortagne, Perche, le 12 février 1628, Giffard est qualifié de sieur du Moncel. Avant même 1634, la rivière Beauport était connue sous le nom de " Notre-Dame de Beauport." Nous voyons cela en toutes lettres dans l'acte de concession accordée à Giffard le 15 janvier 1634. Ce n'est donc pas Giffard qui a donné son nom à la seigneurie de Beauport, mais bien cette dernière qui l'a qualifié.

Mais alors d'où vient ce nom de Beauport ? Sur la côte

(1) " Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, page 386.

(2) Idem, page 388.

(3) " Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport," 1ère livraison, p 5.

de Bretagne, remarque M. J.-Edmond Roy, il y a une baie de Beauport qui avec sa belle plage ovale couverte d'un sable qui couvre et découvre ressemble étonnamment à la nôtre. (1) Ne serait-ce pas là l'origine du nom de Beauport ?

Robert Giffard mourut à Beauport le 14 avril 1668. Il laissa sa seigneurie à son fils, Joseph Giffard, marié à Michelle-Thérèse Nau.

Le deuxième seigneur de Beauport n'ayant pas eu d'enfants voua une vive affection au fils de sa sœur, Ignace Juchereau Duchesnay. Au contrat de mariage de ce dernier passé à Québec le 17 février 1683, Joseph Giffard et son épouse donnent par donation pure et simple et entre vifs à Ignace Juchereau Duchesnay et à sa future épouse Marie Catherine Peuvret, "en faveur de leur mariage" la terre, fief, justice et seigneurie de Beauport.

Le 11 février 1696, par acte passé pardevant Mtre Genaple, Ignace Juchereau Duchesnay et son épouse s'obligent d'acquitter les dettes dues par Joseph Giffard et de lui payer en outre, par chacun an, la somme de cinq cents livres sa vie durant.

Le 2 juillet 1698, par acte passé devant Mtre Duprac Ignace Juchereau Duchesnay et son épouse déclarent que leur intention est d'effectuer en son entier l'accord fait avec Joseph Giffard le 11 février 1696 et en conséquence de demeurer propriétaires du dit fief, seigneurie et justice de Beauport circonstances et dépendances et pour cet effet de payer annuellement au dit Joseph Giffard la somme désignée et convenue. Ignace Juchereau Duchesnay avait cependant pris possession de la seigneurie de Beauport dès

(1) "Bulletin des Recherches Historiques," volume I, page 189.

1696 puisque le 24 mars de cette année, nous le voyons faire une concession de terre.

A la mort de Ignace Juchereau Duchesnay, le 7 avril 1715, la seigneurie de Beauport passa à son fils aîné, Joseph Juchereau Duchesnay. Celui-ci se lança dans la construction des navires et faillit par ses entreprises hasardées dissiper tout le bien que son père lui avait laissé. Il mourut sans s'être marié, le 1er avril 1720. Ses frères et sœurs acceptèrent sa succession sous bénéfice d'inventaire.

C'est son frère Antoine Juchereau Duchesnay qui lui succéda comme seigneur de Beauport. Il mourut le 12 juin 1772, laissant deux fils, Marie-Eustache, qui alla s'établir en France, et Antoine, à qui il légua sa seigneurie.

Antoine Juchereau Duchesnay, qui fut membre de la Chambre d'Assemblée et conseiller exécutif, décéda le 15 décembre 1806, laissant six enfants ; Antoine-Louis, Julie, Marguerite, Louise-Françoise, Jean-Baptiste, Catherine-Henriette et Michel-Louis.

Antoine-Louis Juchereau Duchesnay comme fils aîné hérita de la seigneurie de Beauport. Il fut membre de la Chambre d'Assemblée, conseiller législatif et conseiller exécutif. L'honorable M. Duchesnay mourut le 17 février 1825.

Antoine-Narcisse Juchereau Duchesnay, son fils aîné, fut le dernier Duchesnay seigneur de Beauport. La seigneurie fut vendue, après saisie des biens de ses enfants mineurs, le 27 mai 1844, par le shérif de Québec et adjugée pour 8,300 louis à Peter Paterson. Elle était restée juste 148 ans dans la famille Duchesnay. P.-G.R.

**Les tableaux de l'église de St-Henri de Lauzon** (IX, III, 930.)—A neuf milles de Lévis, sur la grande route postale qui mène du fleuve Saint-Laurent à la fertile val-

lée de la Beauce et aux frontières du Maine, s'élève la belle paroisse de Saint-Henri, la troisième qui fut fondée dans la seigneurie de Lauzon. La route qui y conduit est large, pavée de macadam et toujours bien entretenue. C'est un pays de plaines, tout défriché. A peine quelques bouquets de bois de ci et de là pour reposer la vue. Le voyageur qui vient de Lévis, habitué aux paysages accidentés du bord du fleuve, trouve le trajet un peu monotone, mais une fois qu'il a traversé l'épais rideau de bois qui sépare Saint-Henri de Notre-Dame de la Victoire le décor change d'aspect. Avec ses longues maisons blanches, toutes groupées autour d'un temple gothique, à la flèche élancée, et dont le portail se mire dans les eaux de la rivière Etchemin, Saint-Henri a tout à fait bon air.

Celui qui aime les œuvres d'art et les belles peintures peut s'arrêter ici et y passer des heures agréables. L'église de cette paroisse possède une des plus riches collections de tableaux du pays. Elle fut achetée du grand-vicaire Desjardins, prêtre français qui émigra au Canada pendant la révolution de 1793.

En entrant, on rencontre d'abord, du côté gauche, trois grandes toiles.

La première représente le *Baptême de l'eunuque de la reine Candace.* Saint Philippe, surnommé l'Évangéliste, l'un des sept premiers diacres élus par les apôtres, sur l'ordre d'un ange, se rendit sur le chemin de Gaza, où il rencontra le trésorier de Candace, reine d'Ethiopie, auquel il donna le baptême. C'est cet acte du saint diacre que la peinture reproduit. Ce sujet a été fréquemment traité, notamment par Nicolas Bertin, Chassériau, les frères Both, Claude Vignon, Dietrich. Roger. Cependant, la toile que possède l'église de Saint-Henri n'est pas signée, et on ne sait à qui l'attribuer. Elle représente l'apotre vêtu d'une tunique

blanche, au pied d'un palmier, qui verse de sa main droite sur la tête du néophyte l'eau contenue dans une coquille tandis que de l'autre il lui montre le ciel. L'eunuque, jeune et bel éthiopien, est à genoux devant le diacre Philippe. A droite le char de l'Ethiopien est arrêté et son serviteur, portant un parasol, retient le chameau auquel il est attelé.

L'*Adoration des Mages* est le sujet du deuxième tableau. Trois groupes le composent. A gauche, la Vierge, Jésus et saint Joseph ; au centre les Rois ; à droite, un cortège fastueux de pages et de chevaux caparaçonnés à l'orientale. La Vierge, humble et souriante, assise devant l'étable, tient l'enfant presque nu sur ses genoux. Joseph, debout, regarde avec admiration. D'une main, il retient les plis de sa tunique, et de l'autre il semble présenter l'enfant à un vieux mage à genoux dans une attitude contemplative. Ce personnage chauve et barbu, couvert d'un grand manteau d'hermine et tout chamarré, ressemble à un conseiller aulique qui viendrait présenter ses hommages à son seigneur et maître. Il a déposé aux pieds de la Vierge un vase d'or rempli de parfums. Un deuxième mage, jeune et beau, la tête couronnée, se presse derrière lui offrant la myrrhe et l'encens. Le roi nègre, coiffé d'un turban, le suit. Il porte une cassette ouverte. Au fond du tableau, un groupe de valets, costumés en pages du seizième siècle, avec la toque à plume. Ils regardent avec des yeux ravis, les mains pleines de présents. L'étoile qui guida les mages brille audessus des têtes. Des chapiteaux et des colonnes tronquées complètent le décor. Toute cette scène, pompeusement ordonnancée, comprend onze personnages. L'*Adoration des Mages* est une composition expressive et mouvementée. A part les figures de deux pages qui se perdent un peu dans l'ombre, toutes les couleurs sont bien conservées. Le temps a quel-

que peu détérioré la partie supérieure du tableau, et il a fallu le retoucher, il y a déjà longtemps. En voulant restaurer, le peintre a donné au ciel de cette scène orientale une teinte criarde. On dirait d'un incendie qui illumine l'horizon. Le groupe des principaux personnages n'a pas été touché, heureusement. Il est bien difficile de dire quel est l'auteur de cette composition, quand on sait que l'*Adoration des Mages* est un des sujets du Nouveau-Testament qui a été le plus fréquemment retracés par les artistes. On cite quatre toiles de grands maîtres traitant ce sujet qui sont disparues pendant la révolution. Est-ce un Champagne, un Vanloo, un Cazes, un Flamaël ? Quelques-uns ont cru y voir le genre et la manière de Lesueur. Mais comment en juger quand les connaisseurs eux-mêmes peuvent s'y tromper ? Quoiqu'il en soit, copie ou original, l'*Adoration des Mages* de Saint-Henri, n'est pas d'un pinceau ordinaire.

Le troisième tableau que l'on voit sur la muraille de gauche représente *Saint François de Paule ressuscitant l'enfant de sa sœur à la sortie du temple.* Le saint, vêtu de la robe brune des religieux minimes, appuyé d'une main sur un bâton, lève les yeux au ciel et semble désigner un groupe d'anges qui apparaît au milieu d'une auréole. La tête respire la bonté et l'amour divin. Le saint semble répondre à cette mère qui l'invoque ce qu'il disait à Louis XI implorant de lui sa guérison : " Dieu ne m'a pas donné ce pouvoir ; je n'ai à vous offrir que les ferventes prières d'un humble serviteur de Dieu." La mère, remarquable par sa beauté, soutient son enfant dans ses bras et le présente au saint. L'artiste a su peindre admirablement le double sentiment d'angoisse qui étreint la pauvre mère : douleur et espérance. On attribue cette peinture à Hulin.

Du côté de l'évangile, le premier tableau près de la porte

d'entrée, est daté de 1663, et signé Guy de Hallé. Il représente dans une seule composition originale la vision de l'Enfant Jésus par les deux grands saints populaires, François d'Assise et Antoine de Padoue. Saint Antoine de Padoue, revêtu de l'habit de l'ordre des frères mineurs, est agenouillé et tient un livre ouvert sur lequel l'Enfant Jésus est debout. Saint François d'Assise contemple cette scène avec ravissement. La Vierge est assise sur des nuages, au milieu d'une gloire d'anges. L'un joue de la viole, un autre la couronne, un troisième lui apporte des fleurs. A l'arrière scène, on aperçoit un moine qui interrompt tout à coup sa lecture et regarde le ciel en se couvrant les yeux de sa main comme s'ils étaient éblouis par tant de lumière.

Le dernier tableau de valeur que possède l'église de Saint-Henri n'est pas signé, mais on l'attribue à Lebrun. C'est une *Résurrection du Christ*. Le divin crucifié sort triomphant du tombeau, dont il vient de renverser la pierre, tenant dans sa main gauche un large oriflamme. Deux gardes fuient épouvantés, un troisième se couvre la figure de son manteau écarlate. Sur le bouclier de ce dernier on voit un écusson dont les armes se lisent comme suit : Parti : au 1er. de gueules, à la fasce-pal d'or en chef, brisé d'un croissant contourné du même, comme différence, un agneau passant d'or, en pointe. Au 2ème, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses de gueules, deux et une. Timbré d'un casque d'argent taré de front à 2 grilles sur lambrequins de gueules et d'or. Il nous a été impossible de trouver à quelle famille ces armoiries appartenaient.

Ce sont là les trésors historiques que possède l'église de Saint-Henri de Lauzon (J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*).

**Jacques et Antoine-Denis Raudot.** (I, XI, 112.)—Cette famille des Raudot est originaire d'Arnay-le-Duc, en Bourgogne. Ce village est tout près de Dijon et sa population aujourd'hui ne dépasse pas quatre mille âmes.

C'est le 1er janvier 1705, que le roi appela à l'intendance du Canada, Jacques Raudot, et lui adjoignit en même temps, pour assistant, son fils Antoine-Denis, pour servir au cas de maladie ou autre empêchement du père, et surtout lorque celui-ci serait absent et éloigné de Québec de plus de dix lieues. Les deux Raudots avaient entrée, séance, voix et opinions délibératives, au Conseil Supérieur avec cette particularité, cependant, que si leurs voix se trouvaient conformes elles ne pouvaient compter que pour une.

Jean Raudot, père de Jacques, possédait les seigneuries de Bazarne et du Coudray. Jean, par son alliance avec Marguerite Talon, s'acquérait l'influence de cette famille, ainsi que celle des Phélypeaux, comtes de Pontchartrain, et d'autres, assez importantes.

Jacques naquit en 1647. Il passa successivement aux charges suivantes : Conseiller au Parlement de Metz (1674) puis à la Cour des Aides, à Paris (26 mai 1678). Ce fut avant de venir au Canada. Il était considéré bon juge, à Paris, mais ses affaires étaient en mauvais état, et c'est peut-être dans l'espoir qu'il y pourrait remédier que ses parents lui firent avoir l'intendance du Canada.

Jacques Raudot était plein d'esprit, d'une conversation agréable et aisée, et parlait bien de toutes choses. Il possédait l'histoire de tous les pays, et s'entretenait familièrement avec tout le monde. Il aimait beaucoup la jeunesse et lui procurait chez lui d'honnêtes plaisirs. Son divertissement ordinaire était un concert mêlé de voix et d'instruments.

Le fils, Antoine-Denis (né en 1679) avait d'abord été conseiller, puis inspecteur général de la marine à Dunkerque avant d'être adjoint à son père. On avait bonne opinion de lui à la cour, car il parlait peu et paraissait sage.

Les deux intendants se partagèrent la besogne, et ils y allèrent de mains fermes, ce qui ne manqua pas de blesser quelques-uns de nos Canadiens, mais comme les deux fonctionnaires avaient bonne cause, et comptaient de puissants protecteurs auprès du trône, leur triomphe s'assurait de suite.

La sollicitude des messieurs Raudots pour l'avancement de la Nouvelle-France fut réelle et leur fit concevoir des projets grands et nobles, détaillés et raisonnés avec une précision admirable, et appuyés de preuves solides.

Ils s'intéressèrent fortement aussi au développement de l'agriculture, ainsi qu'à la police de Québec et de Montréal.

Jacques Raudot avait aussi en Canada un autre fils qui s'appelait Raudot de Chalus, né en 1685. Il obtint pour lui ainsi que pour un neveu : le sieur du Zély une lieutenance en 1708. Le 10 mai 1710, le roi accorda à ce fils cadet de Raudot, la première compagnie vacante au Canada, mais il est probable que lorsque le père retourna en France l'année suivante (1711) son fils dût le suivre. Jacques avait demandé au ministre de Pontchartrain d'être fait conseiller d'honneur en la cour des aides, mais le ministre lui manda que cela ne se pouvait et qu'il lui ferait comprendre à son retour que cette grâce lui serait absolument inutile dans son état. Il ajoutait qu'il discuterait avec lui ce qui pourrait mieux lui convenir. De Pontchartrain, à la rentrée de Jacques en France, ne trouva mieux que de le prendre comme l'un de ses principaux commis.

Il fut en outre conseiller de marine, sa nomination datant de 1709.

Il mourut en 1728, âgé de 81 ans.

Antoine-Denis rappelé un an avant son père fut nommé intendant général des classes des matelots du royaume. Il fut en même temps, premier commis du ministère de la maison du roi, et directeur de la Compagnie des Indes. Il succéda à son père comme Conseiller de Marine, position qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1737.

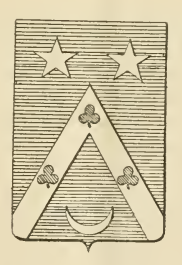
Antoine ne laissa pas de postérité, mais la lignée fut continuée par le cadet, Raudot de Chalus, qui en 1713 obtint un brevet d'enseigne de vaisseau.

Raudot de Chalus eut un fils, seigneur d'Orbigny, qui devint secrétaire du roi en 1781. La descendance représenta le département de l'Yonne depuis la Restauration jusqu'à nos jours presque. C'est dire que la famille existe encore en Bourgogne, pays de son origine.

Elle blasonne actuellement : *d'azur au chevron d'argent, chargé de trois trèfles de sinople, et accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant du même.*

Régis Roy

— —



ARMES DES RAUDOT

QUESTIONS

940—Je lis dans les *Voyages au Nord* de Jean-Frédéric Bernard : " En 1700, M. LeSueur, canadien, remonta le fleuve Saint-Louis jusqu'à 700 lieues de son embouchure."

Quel était ce LeSueur ? Où trouverais-je des renseignements sur lui ? LOUIS

941—A qui et quand a été faite la concession du fief Saint-Denys entre Kamouraska et la Rivière-Ouelle ? St-D.

942—Nos députés ont-ils toujours reçu une indemnité pour leurs travaux ? Quand ont-ils commencé à se faire indemniser ? DEP.

943—Je vois qu'en 1699, le jeune de Saint-Denys passe en Louisiane en qualité d' " officier bleu." Qu'entendait-on par le terme " officier bleu " sous l'ancien régime." ? XXX

944—Du *Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada* de Bibaud : " Bacqueville de la Potherie, historien de la Nouvelle-France, lieutenant de M. de Mésy et seigneur canadien, lui succéda *ad interim* à sa mort." Le lieutenant de M. de Mésy et l'historien de la Nouvelle-France ne sont-ils pas deux personnages différents ? P. X.

945—Sur la carte de l'arpenteur Normandin dressée en 1733, nous voyons l'habitation d'un nommé Pelletier située à 189 milles au nord-ouest du lac St-Jean. Peut-on retracer ce Pelletier ? Lac St-J.

# NOTRE-DAME DE SAINTE-FOY

PAR

L'ABBÉ H.-A. SCOTT

CURÉ DE STE-FOY

PRIX : $2.50, RELIÉ ; $2.25, BROCHÉ.

S'adresser à l'auteur, à Ste-Foy, ou au bureau du Secrétaire, Archevêché, Québec.

---

Lettre du R. P. de Rochemonteix à l'auteur :

France, Versailles, rue Borgnis-Desbordes, 16, 4–2 1903.
Monsieur le curé,

Je termine la lecture de *N.-D. de Ste-Foy*, et, en fermant ce livre si intéressant, si documenté, dont la lecture est si facile et agréable, j'éprouve le besoin de vous féliciter et de vous dire le très grand plaisir qu'il m'a causé. Me permettez-vous d'ajouter à mes sincères félicitations, les remerciements que je vous dois pour les paroles très bienveillantes que vous avez adressées mon travail sur le Canada ?... J'ai vu dans la revue *La Nouvelle-France* le compte-rendu de M. Edmond Roy sur *N.-D. de Sainte-Foy*. Je contresigne ses appréciations de tout cœur et désire que votre travail ait le succès de vente qu'il mérite.

Veuillez agréer, monsieur le curé, l'expression de mon religieux dévouement.

C. de Rochemonteix, S. J.

VOL. 9 JUIN 1903 No 6

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit.*
*Is mihi non civis sed peregrinus erit*

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LEVIS

# RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de juin : M. Jean-Félix Récher, curé de Québec et son Journal, 1757-1760, (suite et fin), Mgr H. Têtu ; Les Américains à Beauport en 1775 ; Origines de noms ; Jacques du Chesneau, Régis Roy ; Rivière Saint-François ; Beignets de Sainte-Rose, Léon Ledieu ; Marc-Antoine Bras-de-fer de Châteaufort ; Jérémie ; Le contre-amiral LeGardeur de Tilly, P. G. R. ; La *Table à Roland* ; Les missionnaires apostolique, P. G. R. ; Les armes de l'archidiocèse de Québec ; Questions, etc.

Gravures : L'hon. Antoine Juchereau Duchesnay ; Armes des Duchesneau.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

---

***Abonnement : $2 par année.***

---

## PUBLICATIONS RÉCENTES

*Review of Historical Publications relating to Canada for the year* 1902 ; edited by professor George M. Wrong and H. H. Langton. The University Library, Toronto.

*Bibliothèque de l'Institut Canadien de Québec.* 1903. *Premier supplément au Catalogue de* 1898. Québec Imprimerie H. Chassé—1903.

*Compendium juris canonici ad usum cleri canadensis. De rebus, judiciis et poenis. Auctore* Jos N. Gignac. Quebeci 1903.

# BULLETIN
## DES
# RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 JUIN 1903 No 6

## M. JEAN-FÉLIX RÉCHER, CURÉ DE QUÉBEC ET SON JOURNAL
### 1757-1760
(*Suite et fin*)

11......A 10 h. du matin, les français commencent à tirer sur la ville 8 pièces de canon en batterie vis-à-vis la porte St-Louis avec un ou deux mortiers ; ainsi jusqu'au soir on s'est canonné de part et d'autre.

12......Lundi des Rogations, 3 d. au-dessus de la glace. canonnade et bombardement réciproques de part et d'autre. Dans une demi-heure, on a compté 95 coups de canon des deux côtés ensemble. Et ainsi en est il toute la journée. Hier à 10 h. du soir un petit bâtiment français est descendu devant la ville qui lui a tiré 7 à 8 coups de canon. En ce jour une bombe est tombée dans une chambre de M. Murray, lui étant dans la chambre voisine.

13......Même canonnade et bombardement de la part des anglais, mais elle a été peu de chose de la part des français.

14......Tempéré. Les anglais tirent peu et les français presque point.

15......Comme le jour précédent les français et les anglais ne tirent presque point.

Gros Nord-Est soutenu tout le jour.

A 8 h. ½ du soir, arrivent deux vaisseaux anglais de l'ancienne Angleterre dont un de 74 canons, lequel poursuivait

le lendemain matin une de nos frégates qui étaient vers le toulon, en a forcé une de s'échouer à l'anse des morts(sic); les 3 autres ont monté en haut où elles ont été prises. Les français ne tirent point quoique les anglais tirent beaucoup.

Plusieurs soldats français désertent et viennent en ville, environ 40.

17......6 d. audessus de la glace comme hier.

A notre lever, nous apprenons avec surprise que l'armée française a défilé la veille et la nuit précédente. Les anglais ont trouvé dans leurs retranchements 28 canons encloués ou enfouis, 5 mortiers, 3 cents bombes, plusieurs milliers de boulets, peu de poudre, beaucoup de pain, des valises, deux vaches, des pioches, etc. La cause de ce départ précipité est 1o la persuasion où ont été les français qu'il était venu dans les vaisseaux un renfort à la garnison de Québec ; 2o l'inutilité de la canonnade des français qui désespéraient avec raison depuis un ou deux jours de faire brèche avec des boulets de 12 ; car ils n'en avaient point de plus gros ; 3o le peu de poudre qu'ils avaient......Les français ont eu environ 50 hommes de tués sur le champ de bataille au combat du 28 avril, et 6 à 700 de blessés. Pendant leurs travaux les anglais tiraient sur eux environ 60 canons et leur ont tué ou blessé environ 160 hommes.

17......Dans le combat du 28, les canadiens et les troupes et surtout les grenadiers ont fait paraître beaucoup d'ardeur et d'intrépidité.

17. Pendant ce siège, au camp français, le vin se vendait 48 francs le pot, et 3 mille 200 francs la barrique, en papier ; un veau 300 francs.

Juillet 13. Dimanche de la dédicace. M. Murray avec environ 2 mille 500 hommes de troupes part à 5 h. du soir dès le 1er moment d'un bon Nord-Est pour expédition d'en

haut avec 2 ou 3 frégates et 40 petits bâtiments de transport.

15. Service de Monseigneur à l'Hôtel-Dieu. (1) Aujourd'hui au soir, on entend de Ste-Foye nombre de coups de canon vers la Pointe-aux-Trembles.

16. Au matin on entend beaucoup de coups de canon là où est allée la petite flotte anglaise.

Août. Peu à peu la flotte anglaise de 56 bâtiments ayant à sa tête une frégate de 36 canons arrive sans accident aux environs de Montréal, et les 4000 hommes de troupes que commandait M. Murray (car il en avait amené ce nombre de Québec, ayant incorporé dans ses troupes un nombre considérable de matelots avec l'uniforme des soldats) ayant débarqué sans résistance dans l'isle de Montréal, se sont avancés vers cette ville le 7 ou le 8 de septembre, temps ou M. Hamers (Amherst) à la tête de 14 mille hommes ayant forcé l'isle-au-galop où il a été arrêté 4 ou 5 jours par la vigoureuse résistance de M. Pouchot qui commandait dans le fort Lévi avec 3000 hommes, a commencé à paraître à la Chine, emmenant avec lui 50 canons de fonte de 36 livres de balles dit-on ; et n'ayant perdu que 7 à 8 berges et 80 hommes dans les rapides. Et le même jour ou le jour d'avant, un autre M. Hamerts à la tête de 6 hommes a paru à la Prairie à la vue de Montréal, après avoir mis 9 ou 10 jours à forcer l'isle-aux-noix avec 3 batteries de canon. Il y avait environ 60 sauvages anglais avec cette armée de l'isle-aux-noix et 200 avec celle des rapides. Le total des troupes anglaises destinées à l'attaque de Montréal en 3 corps était de 24,000 hommes au moins ; quelques uns l'ont fait monter à 29,000. Les troupes françaises n'étaient qu'environ 3 mille hommes pour la défendre, n'y ayant pas plus de 200 habi-

(1) L'évêque était mort à Montréal le 8 juin précédent.

tants avec les troupes réglées lors de la reddition de Montréal, tous les autres habitants étant restés chez eux avec permission, ou pour garder leurs côtes, ou pour empêcher M. Murray de brûler leurs maisons, ce qu'il était résolu de faire s'il avait trouvé les hommes absents de chez eux. L'armée de M. Amherts a perdu........."

***

Dans le numéro de mai dernier, le *Journal* de M. Récher a été injustement maltraité par les imprimeurs du *Bulletin* et j'ai droit de m'en plaindre. Il faut ajouter que je n'ai pu corriger que la première partie, l'épreuve de la seconde partie ne m'ayant pas même été communiquée. Aussi les fautes abondent, sans parler des omissions. A la page 140, il faut lire : " constater " au lieu de " continuer " la marche du thermomètre. Même page, il y aurait eu la note suivante : Le R. P. de Gono enterré le 18 décembre est appelé aussi Nicolas De Gonnor. Arrivé à Québec en 1725, missionnaire à Lorette de 1735 à 1737 et de 1740 à 1742. Voir : Carayon, Autobiographie du P. Chaumonot, p. 207 ; *N.-D. de Lorette*, par l'abbé Lindsay, p. 15 ; *Relations des Jésuites*, vol. LXXI, p. 167. Le Frère Pierre Letellier, enterré le 21 décembre 1759, appartenait aussi à la Compagnie de Jésus. Il était au Canada depuis 1716 et enseignait à lire et à écrire, d'après une note du R. P. Martin sur le collège de Québec en 1749. Ces renseignements me sont fournis par M. l'abbé Amédée Gosselin.

A la page 138, il est question d'un vol chez M. Morin, c'est Marin qu'il faut lire. A la page suivante, j'avais commencé une note sur la bataille d'Abraham ; mais comme elle devait être un peu longue, j'ai renvoyé le lecteur au présent numéro et je remplis ma promesse. Il s'agit d'une phrase

de M. Récher : " Mercredi, 12 septembre, ordre donné par M. de Montcalm et ensuite révoqué par M. de Vaudreuil disant nous verrons cela demain, au bataillon de Guyenne d'aller camper au foulon."

A première vue, cette affirmation a tous les signes de la vraisemblance. De Vaudreuil et de Montcalm se détestant cordialement, revêtu tous les deux de pouvoirs assez mal définis, je crois, et pas assez tranchés, il n'est pas étonnant que l'un ayant donné un ordre, l'autre ne s'empressât d'en donner un autre. Mais vraiment quand on a lu sur ce sujet toutes les relations authentiques, on est porté à croire que M. le curé Récher avait été trompé, d'autant plus que sa note, il semble, sonnerait plus juste si elle faisait entendre précisément le contraire de ce qu'elle nous dit. Il est bien connu en effet que, pour ce qui regarde le Foulon, Montcalm n'avait aucune crainte et que Vaudreuil était toujours dans des transes indicibles. Cela est surabondamment prouvé. Il est vrai que, le 4 septembre, (1) " M. de Montcalm mesurant ses mouvements avec ceux de l'ennemi, dégarnit un peu sa gauche et porta la principale partie de ses forces à la droite de son camp. Il envoya même camper le bataillon de Guyenne sur les hauteurs de Québec, d'où il pouvait au besoin se porter également soit du côté de Sillery, soit dans la place, soit du côté de la rivière Saint-Charles ; notre malheur voulut, comme on le verra bientôt, qu'on le retirât deux jours après de ce poste." Qui l'avait retiré ? —Vaudreuil était gouverneur, mais Montcalm commandait l'armée. Celui-ci écrit à Vaudreuil : " S'il redoute un débarquement à l'Anse-des-Mères, qu'il y envoie M. de Montesson avec 100

(1) " Journal tenu par un officier à l'armée que commandait M. le marquis de Montcalm." Quel est cet officier ?—Serait-ce LeMercier ?

hommes. Je vous jure que 100 hommes postés à l'Anse-des-mers arrêteraient toute l'armée, nous donneraient le temps d'attendre le jour et d'y marcher par notre droite. Il ne faut pas croire que l'armée aît des ailes pour, la même nuit, traverser, débarquer, monter des rampes rompues, et escalader, d'autant que pour la dernière opération, il faut porter des échelles."

Foligné, grand ami et défenseur de Montcalm,dit que l'on regardait la descente des ennemis au Foulon comme impossible, à cause de l'escarpement de la côte.

Dans le *Journalmé moratif* on lit : " nos généraux paraissent s'en rapporter à la vigilance de M. de Bougainville." Foligné : " Le poste du foulon regardé comme simple précaution de la part de nos généraux, au cas que l'ennemi voulût se présenter au dit poste, ce que l'on regardait comme impossible dans un endroit de la côte le plus escarpé où un homme seul avait de la peine à monter."

Dans *Jujement impartial sur les opérations de* 1759 "Pourquoi n'avoir pas mieux gardé les hauteurs de Québec? —On les a crues inaccessibles......Je sais sûrement que M. de Vaudreuil avait dit de mettre dans ces quartiers environ 400 hommes de plus et de faire quelques redoutes. Ceux qui conduisaient les opérations militaires et l'artillerie pensèrent le tout inutile." D'après Johnstone, Montcalm croyait que le 12, le bataillon de Guyenne était sur les hauteurs avec Montreuil, comme il en avait donné l'ordre formel. Il attribue la désobéissance de Montreuil, à sa faiblesse de jugement. Comme on le voit, il n'accuse pas M. de Vaudreuil d'avoir donné un contre-ordre. Il ne faut pas oublier de plus que Foligné—dont on fait grand cas en certains quartiers—dit que "le régiment de Guyenne...depuis plusieurs jours n'était point venu sous les murs de la ville." Est-ce que ce fait pouvait être ignoré par le marquis de

Montcalm ? Il me parait certain que ce brave général n'avait aucun souci pour sa droite, que se riant des craintes du marquis de Vaudreuil et confiant dans la vigilance énergique de M. de Bougainville qui avait la surveillance du littoral depuis Deschambault jusqu'à Québec, il réservait tous ses soins à la gauche de son armée. "Ces mouvements de l'ennemi ne changèrent que peu de chose aux premières dispositions que M. le marquis de Montcalm avait faites. Il jugea que la partie de Beauport était toujours le point essentiel à garder et où l'ennemi pouvait venir avec plus de succès à la conquête de la ville." (1)

Il écrivait à Bougainville le 10 septembre 1759 : " M. de Vaudreuil a plus d'inquiétude que moi pour sa droite." *Habemus confitentum reum.* On le savait si bien dans l'armée anglaise, qu'un déserteur rapporta au général Wolfe : " That Monsieur Montcalm will not be prevailed on to quit his situation, insisting that the flower of our army are still below the town." *Knox's Journal*, 1er sept. vol. II, p. 66. Inutile d'insister : il est évident que Montcalm regardait comme puériles les craintes de Vaudreuil et s'occupait surtout de son camp de Beauport. Aussi quand le matin du 13 septembre, un canadien vint dire à Montcalm que le poste du Foulon venait d'être pris par les troupes anglaises, on ne voulut pas le croire. C'est Marcel, le secrétaire du général français qui nous le déclare : " Nous connaissions si bien, dit-il, les difficultés de pénétrer par ce point, pour peu qu'il fût défendu, qu'on ne crut pas un mot d'un homme à qui nous crûmes que la peur avait tourné la tête."

Vaudreuil qui certes n'avait pas les talents militaires de son rival vit certainement plus claire en cette affaire et les documents prouvent qu'il fit tout en son pouvoir pour que

(1) " Journal du siège de Québec." 4 sept. Bib. Hartwell.

le poste du Foulon fût bien gardé. Il ne cesse d'attirer sur ce point toute l'attention de M. de Bougainville : " Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur, que le salut de la colonie est entre vos mains, que certainement le projet des ennemis est de nous couper la communication en faisant des débarquements au nord ; il n'y a que la vigilance qui puisse y parer." Il ajoute qu'il faut " cent cinquante hommes entre l'Anse-des-Mères et l'Anse du Foulon, trente hommes à Samos ; cinquante hommes à Saint-Michel ; cinquante hommes à Sillery ; deux cents hommes au Cap-Rouge ". Il écrit au même : " Je n'ai pas besoin de vous recommander d'établir le régiment de Guyenne dans le point central. En un mot, carte blanche sur les moyens." Il conseille encore à de Bougainville de fortifier le poste du Foulon avec cinquante hommes de la compagnie de Repentigny.

Il n'est donc pas étonnant que Vaudreuil ait écrit après la catastrophe : " Je fis rester l'armée au bivouac la nuit du 12 au 13. Je comptais beaucoup sur le bataillon de Guyenne, je le croyais toujours sur les hauteurs de Québec ; mais M. de Montcalm l'avait rappelé, le même jour, à l'entrée de la nuit, sans m'en prévenir." Ces différentes lettres de Vaudreuil sont tirées de la " collection Moreau de Saint-Méry " et citées par l'abbé Casgrain dans *Montcalm et Lévis.*

Quant à Bougainville, il avait certes une rude tâche, obligé qu'il était de suivre les mouvements de la flotte anglaise ; mais s'il n'avait pas été, il semble, aveuglé comme le marquis de Montcalm, il aurait pu découvrir, dans l'une de ses excursions, que la montée du Foulon était loin d'être impossible. Je lis dans le *Journal* de Foligné que " le 13 septembre les ennemis...partirent dans la nuit de l'Anse-au-Foulon pour la Pointe-aux-Trembles où ils attirèrent M. de Bougainville avec tout son monde." C'est une erreur. Bougainville ne monta pas à la Pointe aux-Trembles, ce jour-là, et

je crois que Foligné est le seul qui l'aît affirmé. Bougainville lui-même n'en dit rien. Quoiqu'il en soit, c'est lui qui avait la garde du Foulon et l'ennemi put s'en emparer presque sans coup férir. (1)

Quant à la bataille elle-même, je ne me propose pas de la raconter. Seulement, comme pour ce qui regarde les événements qui l'ont immédiatement précédée, je ne crois pas que ce soit Vaudreuil qui aît été en faute. On aura beau publier mémoires sur mémoires, le fait brutal est là : Montcalm était le général en chef et c'est lui qui a perdu la bataille des plaines d'Abraham. Wolfe découragé et fatigué par des tentatives jusque-là infructueuses, se décida à tout risquer, et réussit, comme on sait, à débarquer au Foulon et à ranger à loisir et sans difficultés ses troupes sur le champ de bataille choisi par lui. Montcalm apprend cette terrible nouvelle à son camp de Beauport ; il se hâte d'aller reconnaître la position et de se préparer à la bataille. Que fallait-il faire pour la gagner ?—Ne rien précipiter, ne pas lancer tout de suite contre l'ennemi des soldats fatigués par une marche d'une lieue et demie à deux lieues, attendre Bougainville qui avait avec lui l'élite de l'armée française, donner le temps à Vaudreuil de monter avec l'arrière-garde. "Plût à Dieu, écrit Foligné, qu'il eût attendu l'arrivée de M. de Bougainville qui avait toutes les compagnies des grenadiers, piquets, volontaires et élites de la milice au nombre de deux mille hommes, qui joints avec les trois mille cinq cents hommes qui se trouvèrent à la bataille eussent fait un mauvais parti aux ennemis ; au jugement de tout le monde, pas un anglais ne se fût rembarqué." C'est aussi l'opinion de Townshend.

Mais comme pris d'un affolement incroyable, le marquis

(1) Le chevalier Johnstone juge très sévèrement M. de Bougainville et M. de Vaudreuil. Il dit du premier : He is personnally brave but has little knowledge in the military science."

de Montcalm ne veut pas attendre ; c'est en vain que Vaudreuil lui écrit pour lui demander de ne pas précipiter l'attaque, le sort en est jeté, la bataille commence tout de suite, mais aussi elle est perdue et la déroute est complète.

Certes je suis loin de contester les talents et la bravoure de l'illustre général, mais cette fois il se distingua plus comme soldat intrépide que comme sage capitaine. Quant à Vaudreuil, il n'avait aucun prestige militaire ; Montcalm mort, il ne se trouva personne pour réparer la défaite. Car Lévis n'était pas là ; lui seul aurait pu ramener la confiance, empêcher la retraite impardonnable de l'armée et la conduire à la victoire. Je n'ai pu admirer dans toutes ses parties l'écrit publié dans *la Nouvelle-France* de juillet 1902 et intitulé " Pages d'épopée ". Je trouve que le très estimable auteur est trop enthousiaste de Montcalm et trop sévère pour Lévis. Ce dernier avait un jugement sûr et un esprit de prévoyance que l'on ne prenait jamais en défaut. Je ne puis en dire autant de Montcalm. Lévis eut sur son ami le grand avantage de remporter la brillante victoire de Sainte-Foye, cela valait mieux que de perdre la bataille des plaines d'Abraham.

Montcalm avait de grandes qualités mêlées à des défauts qu'ils serait inutile de vouloir nier. Jaloux de Vaudreuil qui le lui rendait bien, il n'avait pas cet esprit pacificateur que l'on admirait en Lévis. Ce dernier, ne l'oublions pas, était le grand ami des Canadiens, et Vaudreuil qui ne pouvait supporter Montcalm entrait bien volontiers dans toutes les vues de Lévis. (1) Pour consoler les admirateurs du

---

(1) Le passage suivant du " Journal de Malartic " que j'aurais aimé pouvoir lire dans Doughty, nous en dit beaucoup sur Montcalm et Lévis : " Si le marquis de Lévis y eût commandé en chef (au Canada), les anglais ne l'auraient pas pris." Il dit les dispositions que ce grand capitaine n'aurait pas manqué de prendre et ajoute : " Je suis persuadé que nous aurions été vainqueurs. " Montcalm était plus capable d'un exploit passager et d'un coup de main hardi que des travaux d'une longue campagne Il lui manquait le sang-froid et la patience. Lévis avait tout cela.

grand vaincu du 13 septembre, je vais mettre sous leurs yeux le bel éloge que font de lui les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec. Je ne crois pas qu'il aît jamais été publié :

" Montcalm possédait toutes les qualités d'un grand capitaine ; il réunissait dans sa personne la bravoure du soldat et la grandeur d'âme du héros, la prudence du conseil et la célérité de l'exécution, un sang-froid que rien n'altérait, une patience que rien ne rebutait et une résolution courageuse qui osait répondre du succès dans des circonstances où la timide spéculation aurait à peine entrevu des ressources. Au milieu des sauvages dont il était devenu le père, il se pliait à leur caractère féroce, s'endurcissait aux mêmes travaux et se restreignait aux mêmes besoins ; il les apprivoisait par la douceur, les attirait par la confiance ; les attendrissait par tous les soins de l'humanité .....Réduit pendant 11 mois à quatre onces de pain par jour, mangeant du cheval pour donner l'exemple, il fut le même dans tous les temps, satisfait de tout endurer...... "

Voici maintenant le jugement de Mgr de Pontbriand sur Vaudreuil : " On raisonne ici beaucoup sur les événements qui sont arrivés ; on condamne facilement. Je les ai suivis de près, n'ayant jamais été éloigné de M. de Vaudreuil de plus d'une lieue ; je ne puis m'empêcher de dire qu'on a un tort infini de lui attribuer nos malheurs. Quoique cette matière ne soit pas de mon ressort, je me flatte que vous ne désapprouverez pas un témoignage que la seule vérité me fait rendre. " (1) Pour moi ce témoignage vaut plus que

---

(1) Je lis dans la " Nation Canadienne " par G Gailly de Taurines, pages 219 et 220 :

" Du peu d'égards témoignés par Montcalm aux troupes de la colonie, de ses duretés même envers les Canadiens, Vaudreuil se plaignait amèrement au ministre de la marine : " Les troupes de terre, écrit-il à M. de Machault, le 23 octobre 1756, sont difficilement en bonne intelligence avec nos Canadiens ; la façon haute

celui du chevalier Johnstone. Aux yeux de Montcalm et de plusieurs officiers français, Vaudreuil avait un tort énorme ; celui d'être canadien. Les documents qui ont été publiés par M. Doughty dans son grand ouvrage *The Siege of Quebec* constituent une précieuse et énorme collection ; mais après tout ils ne nous ont rien appris d'important et ne changeront pas grand'chose, dans les appréciations et les jugements de l'histoire. (1)

Un grand nombre de mémoires étaient déjà connus, cités par Parkman et Casgrain, comme la relation de Foligné. J'ajoute que pour refaire par soi-même la bataille des Plaines d'Abraham, il faut avoir recours à d'autres ouvrages qu'à celui de M. Doughty, car il s'est appliqué surtout à

---

dont leurs officiers traitent ceux-ci produit un très mauvais effet. Que peuvent penser des Canadiens les soldats qui voient leurs officiers le bâton ou l'épée à la main sur eux ?...

De leur côté les amis du commandant des troupes de terre dénonçaient violemment Vaudreuil, et comme gouverneur et comme Canadien, au ministre de la guerre : " Si l'on veut sauver et établir solidement le Canada, écrit le commissaire des guerres Doreil au maréchal de Belle-Isle, que Sa Majesté en donne le commandement à M. le marquis de Montcalm. Il possède la science politique comme les talents militaires. Homme de cabinet et de détail, grand travailleur, juste, désintéressé jusqu'au scrupule, clairvoyant, actif, il n'a d'autre vue que le bien ; en un mot, c'est un homme vertueux et universel. Quand M. de Vaudreuil aurait de pareils talents en partage, il aurait toujours un défaut originel : il est Canadien. "

Vaudreuil, je crois, était bon, mais faible et incapable. Il fut trompé odieusement par des fripons, comme Cadet qu'il alla jusqu'à recommander comme étant digne d'anoblissement. Il aurait dû le faire pendre lui et ses pareils. Cela n'empêche pas qu'il vit plus clair et plus loin que l'illustre marquis de Montcalm pour ce qui regarde la bataille fatale du 13 septembre 1759.

(1) Bien des pièces publiées par M. Doughty ont à peu près la valeur du journal de M. Récher. Ce sont des détails plus au moins intéressants qui ne dérangeront pas les lignes principales déjà tracées.

publier des documents inédits. (1) J'aurais aimé pour ma part trouver dans ces six volumes tous les principaux matériaux et entre autres une partie du Journal de Malartic et des écrits de Knox, du chevalier Johnstone, les lettres de Vaudreuil, ( de la collection Moreau de Saint-Méry ) les articles de René de Kéralein et bien des lettres importantes qu'il faut aller chercher ailleurs. Avant d'écrire *Montcalm et Lévis*, l'abbé Casgrain avait eu le soin de faire copier aux Archives de la Marine à Paris toutes les lettres concernant les événements de la Nouvelle France depuis 1755 à 1760. Aussi a-t-il pu écrire une histoire fortement documentée et où l'on peut trouver la vraie note, je crois, sur les hommes et les choses. Sa précieuse collection se trouve aux archives du Séminaire de Québec. Quant au site de la bataille d'Abraham, il y a longtemps qu'il était connu et M. Doughty n'a fait que confirmer une connaissance déjà établie. (2)

---

(1) C'est ce qui est prouvé dans l'ouvrage lui-même. Car pour écrire sa remarquable notice biographique sur Montcalm l'honorable Thomas Chapais a dû voyager beaucoup dans sa bibliothèque ou ailleurs pour trouver les matériaux dont il avait besoin.

Celui qui voudrait faire la même notice serait obligé d'imiter M. Chapais et ce n'est pas avec Doughty seul qu'il pourrait se tirer d'affaire. Je viens de lire l'étude de M. le docteur Dionne " Le Siège de Québec en 1759 " dans la " Revue Canadienne " du 1er mai courant, et cette lecture—qui m'a du reste beaucoup intéressé et instruit—n'a pas changé mon opinion.

(2) Pour connaître le site de la bataille, il suffit de se transporter sur les plaines d'Abraham, on sait tout de suite à quoi s'en tenir. Wolfe n'était certainement pas un imbécile,et comme il eut tout le temps—des heures—pour choisir sa position, il n'eut pas la pensée de placer ses troupes dans un trou, il les établit tout naturellement sur les hauteurs. Maintenant,quand un général est blessé pendant une bataille, on le transporte en arrière et non pas en avant des lignes. Or Wolfe est mort où se trouve son monument, à l'ouest de la prison. Et le petit champ que l'on appelle par convention, par habitude, les plaines d'Abraham, se trouve encore plus à l'ouest. Ce n'est donc pas sur ce terrain restreint que s'est livré la bataille. Si Bougainville avait pu arriver à temps, il aurait pu en être autrement. Mais d'abord l'impatient marquis de Montcalm ne voulut pas l'attendre ; ensuite d'après Johnstone, Bougainville perdit beaucoup de temps à Sillery et quand il arriva en vue de l'ennemi, l'armée française était en pleine déroute.

Il n'est que juste de dire qu'il a amassé des preuves additionnelles tellement fortes que le dernier mot semble avoir été prononcé sur cette question.

*The Siege of Quebec*, qui comme presque tous les livres anglais, coûte terriblement cher, (1) fait honneur aux auteurs et au pays ; c'est un travail énorme et fort bien exécuté. On aurait pu cependant s'exempter avec avantage de publier tant de portraits du même individu et autant de photographies de toutes sortes qui font ressembler l'ouvrage à un musée. Comme je l'ai dit plus haut, j'aurais mieux aimé y trouver tout ce qui est nécessaire pour faire l'histoire du Siège de Québec.

MGR H. TETU

---

M. Dollier de Casson, prêtre de Saint-Sulpice, qui fut supérieur du séminaire de Montréal, avant d'entrer dans les saints ordres, avait suivi le parti des armes. Capitaine de cavalerie, il avait servi sous le maréchal de Turenne, et s'était acquis par sa bravoure l'estime de ce grand général d'armée. M. Dollier de Casson avait une taille avantageuse, et une force si extraordinaire, qu'il portait deux hommes assis sur ses deux mains.

***

Pendant le banquet offert à Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, à l'occasion de son cinquantième anniversaire de prêtrise, en mai 1894, Mgr Boucher, ancien curé de Louiseville, présenta à l'évêque des Trois-Rivières, une vieille relique historique qu'il possédait depuis soixante et dix ans ; une superbe canne qu'il avait reçue de M. Fournier, curé de la Baie du Febvre, qui l'avait reçue lui-même des mains de Mgr. Denaut, évêque de Québec.

---

(1) Il faut dire que sous ce rapport la race canadienne a été bien vengée par l'éditeur de " Québec et Lévis."

## LES AMÉRICAINS A BEAUPORT EN 1775

Pendant leur séjour dans les environs de Québec dans l'hiver de 1775 nos amis les Américains ne se gênèrent nullement de s'emparer de ce dont ils avaient besoin.

Le 13 août 1776, le gouverneur Carleton établit deux cours de juridiction civile, l'une pour le district de Montréal l'autre pour celui de Québec, afin de recevoir un état général des comptes, tant de ceux qui avaient souffert des dommages dans leurs biens par l'invasion des rebelles que de ceux qui avaient été obligés de fournir de l'argent, des vivres ou d'autres effets aux dits rebelles.

Pour le district de Montréal, les membres de cette cour spéciale furent Pierre Livius, Guillaume Owen et Gabriel-Elzéar Taschereau.

Adam Mabane, Thomas Dunn et Claude Panet furent choisis comme commissaires pour le district de Québec.

C'est à eux que furent soumis les deux documents suivants :

" Vincent Giroux, fermier demeurant dans la maison de Monsieur Duchenay, Seigneur de Beauport, déclare et affirme par serment, qu'à la fin du mois de Novembre de l'année mil sept cent soixante quinze, il est venu à la maison située à Beauport appartenante audit Sieur Duchenay environ cinquante rebelles armés commandés disoient ils par le nommé Jérémie Duggan, qui était avec eux. Que le dit Duggan bien connu par le déposant entra dans la maison, demanda des vivres, dit au déposant que lui Duggan savait que le déposant avait engraissé une vache, qu'il avait tué des cochons et qu'à l'instant le dit Duggan s'est annoncé maître de la maison. Que la même journée ledit Duggan et les autres personnes qui étaient avec lui prirent plusieurs

meubles, les portèrent dans le grenier de la dite maison et fermèrent la porte du dit grenier dont ils emportèrent la clef. Que ledit Duggan s'en fut ailleurs et laissa les autres rebelles en garde de la dite maison, leur défendant de toucher au grenier où étaient les meubles. Que la dite garde a resté à la dite maison, que d'autres rebelles qui se relevaient successivement ont défoncé la porte du grenier et en ont enlevé les dits meubles, quelques jours avant les fêtes de Noël. Que depuis l'entrée des rebelles dans la dite maison jusqu'à leur sortie, c'est-à-dire, depuis la fin de Novembre mil sept cent soixante quinze jusqu'au commencement de Mai dernier les dits rebelles ont pris les animaux, meubles de menage, grains, foins, et autres effets appartenant audit Sieur Duchenay, tels qu'ils sont ci-après détaillés, et dont le déposant va dire en son âme et conscience la valeur qui peut être à sa connaissance, sans vouloir néanmoins nuire au droit d'autrui.

Premièrement un cheval gris âgé de six ans attelé avec la cariole garnie de ses coussins : valant ensemble au moins cinquante deux piastres : Monsieur Duchenay ayant donné ordre au déposant de ne pas vendre le dit cheval à moins de quarante piastres.................................... .. 312 s. d

Un autre cheval sous poil noir de quatre ans que le déposant avait ordre de vendre trente piastres 180 " "

Une autre vieille cariolle et un harnais valant ensemble................................................ 30 " "

Huit bœufs valant au moins vingt piastres chaque 960 " "

Quatre vaches laitières valant huit piastres chaque................................................ 192 " "

Quinze moutons valant une piastre et demie chaque............................................ 135 " "

Trois petits cochons de l'année valant une piastre et demi chaque...................................... 27 " "

1836 " "



L'HON. ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY

| | | | |
|---|---|---|---|
| Environ deux cent trente livres lard frais qui pouvait valoir dix sols la livre | 115 | s | d |
| Un cent tant planches que madriers | 40 | " | " |
| Un millier de pieux de cèdre pour clôture | 24 | " | " |
| Deux fusils de chasse | 36 | " | " |
| Un coffre valant avec sa serrure et clef | 9 | " | " |
| Une cassette fermant à clef | 4 | 10 | " |
| Le déposant déclare qu'il y avait quelques effets dans ledit coffre et ladite cassette, mais ne peut dire quoi | Mémoir. | | |
| Un tourne-broche garni et neuf | 24 | | " |
| Un tuyau de taule pour poële | 18 | | " |
| Un pan de tapisserie perdu et le reste bien endommagé : Cette tapisserie est de laine ; le déposant n'en connait point la valeur (1) | | | |
| Un rideau de serge verte | 12 | " | " |
| Neuf fauteuils de canne valant à peu près une piastre et demi chaque | 65 | " | " |
| Douze chaises empaillées neuf | 18 | " | " |
| Douze vieilles idem | 12 | " | " |
| Six chaises de bois | 9 | " | " |
| Deux petites tables à tiroirs et une grande table à couvert | 9 | " | " |
| Un dossier de lit de serge verte garni de ruban | 18 | " | " |
| Une pièce grosse toile du païs d'environ vingt aunes, à trente sols l'aune | 30 | " | " |
| | 2277.10 | | " |
| Une casserole de cuivre | 6 | " | " |
| Un gril | 2 | 8 | " |

(1) Il y avait 6 pans de tapisseries laine et soye ; il n'en reste que 5 très endommagés et coupés ; le dommage peut valoir 150 parc que la tenture est perdu et dépareillée.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Deux chenêts de cuisine... | 4 | 10 | " |
| Une broche à rotis... | 1 | 4 | " |
| Une pelle de fer à feu... | 1 | 10 | " |
| Vingt verres... | 12 | " | " |
| Huit plats de fayence fine... | 30 | " | " |
| Trois douzaines de terrines... | 7 | 4 | " |
| Quatre douzaines et cinq assiettes de fayence... | 30 | " | " |
| Quatre dindes... | 16 | 10 | " |
| Quatre oyes... | 6 | " | " |
| Sept jeunes poules... | 7 | " | " |
| Quinze couples de pigeons... | 18 | " | " |
| Un matelat neuf du lit où couchait Monsieur Duchenay... | 48 | " | " |
| Vingt vitres cassées... | 12 | " | " |
| Vingt deux poches... | 40 | " | " |
| Environ quatre vingt gerbes d'avoine dont il fallait quatre gerbes au minot ; ce qui fait vingt minots environ d'avoine à trente sols... | 30 | " | " |
| Six cents bottes de franc foin dont il avait été offert huit piastres le cent... | 288 | " | " |
| Total Shellins de Québec | 2858 | 2 | " |

Qui est tout ce qui est à la connaissance du déposant, lequel croit que les effets ci-dessus détaillés pouvaient valoir au moins en totalité la somme de deux mille huit cent cinquante huit livres ou schellins et deux sols courant de Québec.

Le déposant ne sait signer, à Québec le 8 novembre 1776.

Affirmé par ledit Vincent Giroux devant nous juge soussigné à Québec le 4 novembre 1776.

Signé Thom. Dunn

Requête additionnelle pour expliquer et augmenter à celle qui a été présentée le neuf novembre 1776, concernant les dommages que Monsieur Duchenay a souffert par l'invasion des rebelles.

Aux honorables Adam Mabane, Thomas Dunn et Claude Panet, Ecuyers et commissaires établis par Son Excellence le Gouverneur, pour constater les dommages causés par l'invasion des rebelles dans le district de Québec.

Suplie humblement, Antoine Juchereau Ecuyer Sieur DeDuchenay Seigneur de Beauport, à l'honneur de vous représenter, que depuis son retour des prisons de la Nouvelle Angleterre à Québec, il a pris connaissance des dommages que les rebelles lui ont causés : Que par la requête qui vous a été présentée le neuf novembre dernier et par les états qui y sont annexés, le Supliant s'est apperçu que ses fermiers et meuniers avaient seulement porté plusieurs objets pour mémoire, qu'ils avaient oublié plusieurs articles de conséquence, et qu'ils ont estimé plusieurs meubles et effets beaucoup au dessous de leur valeur. Que pour faire connaitre enquoi ces omissions peuvent consister, le suppliant a fait les perquisitions nécessaires ; et qu'il vous suplie Messieurs d'accorder votre attention ordinaire aux observations et aux preuves suivantes.

Primo – Par la déclaration affirmée le quatre novembre dernier par Vincent Giroux, il appert que les rebelles ont beaucoup endommagé une tapisserie que le déposant dit être de laine et ne pouvoir estimer. Le suppliant observe que cette tapisserie était composée de six pans, qu'il en a été pris un, que les cinq autres ont été en partie coupés par les rebelles pour se faire des chaussons : que cette tapisserie était de soye et laine comme il est aisé de voir par les morceaux qui en restent ; et que la tenture n'étant plus complette, le supliant souffre une perte ou dommage d'aumoins

cent cinq ante livres pour cet objet, sauf l'estimation qu'il vous plaira en faire faire par gens experts, s'il est nécessaire.

Secundo—Par la même déclaration du dit Giroux il est constaté et il est de notoriété p blique, que les rebelles ont jo i durant au moins six mois de la maison de Beauport appartenante au supliant ; q 'ils y ont tenu une garde qui a ca sé beaucoup de dommage a x planchers, aux chassis, vitres, et aux portes : qu'il en a couté cent piastres pour les réparations, et qu'au moins le s plia t peut attendre pour indemnité la moitié de cette somme qu'il a débo rsée.

Tertio—Que le s pliant ne pe t dire ce q 'il y avait dans le coffre et la cassette q i ont été déclarés pour mémoire par ledit Giro x ; ce qui fait connaître que le pillage fait par les rebelles n'est estimé qu'en partie.

---

## ORIGINES DE NOMS

*Canton Domremy* : Nommé ainsi en l'honneur de Jeanne D'Arc qui était née dans le village de Domremy (aujourd'hui Domremy-la-Pucelle), dans les Volges.

*Canton Vaucouleurs* : Egalement en souvenir de Jeanne D'Arc. C'est à Vaucouleurs qu'elle vint se présenter au sire de Beaudricourt pour le prier de la conduire auprès de Charles VII.

*Canton Cleveland* : Ainsi nommé à la demande de George-Nelson Cleveland, grand propriétaire demeurant à Shipton.

*Canton Clinton* : Les villes et villages de ce nom se comptent par centaines aux Etats-Unis et en Angleterre.

*Canton Tellier* : C'est M. J. M. Tellier, député de Joliette à la législature de Québec, qui a fait ouvrir ce beau territoire à la colonisation.

*Canton Arnaud* : Le R. P. Arnaud, O. M. I., a consacré presque toute sa vie aux missions de cette partie du pays.

## JACQUES DU CHESNEAU

Cette famille est de la Touraine et retrace son origine à une époque assez reculée.

Jean du Chesneau, chevalier, seigneur des Pruneaux et de Montrie fut chambellan de Charles VII, épousa Robine Fumée, fille de Pierre, receveur des deniers communs de la ville de Tours.

Guillaume, fils de Jean du Chesneau, s'intitulait chevalier, Seigneur des Breux, montay et la *Doucinière*, et fut Echanson du roi. Il eut de son alliance avec Anne de LaLande, deux fils, dont le puîné devint chanoine de St-Martin de Tours et prieur de St-Thomas d'Amboises. (1)

L'aîné est celui que nous eumes en 1675 comme intendant du Canada. Les de LaLande, issus de la Basse-Marche et du Poitou, occupèrent différents emplois publics et l'un d'eux Robert, oncle de Jacques du Chesneau, était d'un mérite si généralement reconnu que le 9 mars 1646, il fut pourvu de la charge de sous gouverneur de Louis XIV.

L'influence que cette position à dû donner à M. de La-Lande, cela se conçoit, ne pouvait qu'être immense, et par contre-coups les DuChesneau en profitaient. Car comment expliquer autrement le stage assez long que Jacques fit en la Nouvelle-France, au titre d'intendant, malgré ses dessensions, ses chicanes, ses querelles, et ses luttes avec M. de Frontenac, parent des Ja'on, et des Phélypeaux, seigneurs de Pontchartrain ?

Colbert le 15 mai 1678 écrit à Duchesneau (2) et le réprimande sur son attitude vis-à-vis Frontenac. Jugeant d'après les lettres de ce dernier et de l'intendant, il trouve

(1) Dictionnaire Lachesnaye des Bois et Badier.

(2) "Can. Corr. Gen." vol. 4, p. 297.

celui-ci plus à blâmer. Il lui mande qu'en plusieurs cas il a outrepassé ses devoirs d'intendant, et qu'il semblerait qu'il cherche à ennuyer, vexer le gouverneur, dans toutes ses actions......et s'il ne parait pas avoir changé de conduite l'année suivante (1679) *le roi ne pourra le maintenir en charge.*

Colbert trouve que DuChesneau en plusieurs cas se donne plus d'autorité, de pouvoir, que n'en comporte sa commission et le reprend là-dessus.

Le 2 juin 1680, Colbert revient encore à la charge. Il avertit DuChesneau qu'il ferait mieux de repasser en France et se retirer à Tours, s'il n'est pas résolu à exécuter ponctuellement les ordres qu'il lui donne, et il ajoute de nouvelles recommandations.

L'année suivante, (le 2 mai 1681) cette fois de la part du roi, le ministre lui mande, que si son animosité contre M. de Frontenac ne cesse pas tout de suite, la première lettre qu'il recevra sera celle de sa révocation.

Mais rien n'y fit et en 1682, le gouverneur et l'intendant reçurent ordre de rentrer au pays.

Dans ses provisions d'intendant, Jacques DuChesneau est qualifié chevalier, conseiller de Sa Majesté, trésorier de France, et général de ses finances en Touraine. Il y est désigné seigneur de la *Doussinière* et d'Ambault.

La commission d'intendant de DuCheneau porte date du 30 mai 1675, et il arriva à Québec en août de cette année.

Le 16 septembre, 1675, il fit enrégistrer ses provisions au Conseil Souverain, et le 23 du même mois, siégea comme Président du Conseil, prenant ainsi le titre que réclama le gouverneur. Et de la commença la comédie.

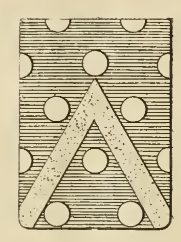
DuChesneau fut rappelé en France le 9 mai 1682.

Il reçut en appointements 12000 libres par an. (1) et 3000 livres pour les frais de son embarquement et le transport de ses hardes.

Le fils de DuChesneau, aussi chevalier, accompagna l'intendant en Canada.

Les armes de cette famille étaient : *D'azur semé de besants d'argent au chevron d'or, brochant sur le tout.*

RÉGIS ROY



ARMES DES DUCHESNEAU

## RIVIERE SAINT-FRANÇOIS

Ce furent les P. P. Jésuites qui, en 1632. donnèrent le nom de Saint-François à la rivière qu'ils devaient remonter pour se rendre dans cette partie du pays. Par cet acte de religion et de piété, ils mettaient sous la protection de l'apôtre des Indes tout le territoire baigné par les eaux sanctifiés de cette belle rivière, près de deux siècles avant son occupation par les colons anglais.

(1) Registre des Expéditions concernant les Indes Orientales et la Nouvelle France, 1674. Vol. VI, série B.

## RÉPONSES

**Beignets de Sainte-Rose.** (IV, XII, 557.)—Quelle est l'origine de l'expression si connue : " Les beignets de Sainte-Rose " ?

Je vous vois sourire et vous vous dites sans doute, et sans savoir pourquoi, que ce sobriquet a été donné aux habitants du pays à cause de la naïveté des premiers citoyens de cette localité ?

C'est une erreur que je tiens à relever.

Les habitants de Sainte-Rose ne sont nullement inférieurs à ceux d'aucune autre paroisse de la province.

Je dois cette rectification à mon ami Gonzalve Desaulniers, que j'avais prié de faire des recherches dans les livres de la fabrique de Sainte-Rose.

Il feuilletait les registres avec le curé de la paroisse, quand le nom de Peignet le frappa, et, renseignement pris, il arriva à l'explication du mystère.

Voici l'explication de ce surnom :

En 1769, M. Jacques Peignet, par acte notarié, cédait à la fabrique de Sainte-Rose le terrain où sont actuellement bâtis l'église et ses dépendances. A cette date, on le constate par les livres, la famille de ce nom possédait la plus grande partie des terres du pays et les habitants des environs avaient coutume de dire quand ils se rendaient de ce côté : " Nous allons voir les Peignet de Sainte Rose. "

Plus tard le mot s'est corrompu, le P. s'est changé en B (1) et voilà comment on est arrivé à dire : " Les beignets de Sainte-Rose. "

Je ne réclame donc pas la propriété de cette découverte, et je la laisse entièrement à celui qui y a droit.

Léon Ledieu

---

(1) Mgr Tanguay écrit Beignet.

**Marc-Antoine Bras-de-fer de Chateaufort.** (IX, IV, 936.)—Marc-Antoine Bras-de-fer de Châteaufort était chevalier de Malte.

On ne sait pas en quelle année il vint dans la Nouvelle-France.

En 1635, il était lieutenant de Champlain.

Le fondateur de Québec mourut le 25 décembre 1635 Le P. Paul LeJeune nous apprend qu'au sortir de ses funérailles, M. de Châteaufort prit le gouvernement du Canada.

" Au sortir de ces devoirs funèbres, écrit-il, Monsieur de Chateaufort prit sa charge, selon le pouvoir que luy en donnaient Messieurs de la Compagnie, par les lettres qui furent ouvertes et levées à l'heure mesme en présence du peuple assemblé en l'église : ces messieurs m'en avaient fait le depositaire pour les produire en temps et lieu comme je fis. " (1)

M. de Châteaufort garda le pouvoir jusqu'à l'arrivée de M. de Montmagny, le 11 juin 1636.

" Etant arrivé devant Québec la nuit de la Saint-Barnabé, écrit encore le P. LeJeune, il mouilla l'ancre sans se faire connaître ; le lendemain matin nous eûmes avis qu'il était dans le vaisseau que la nuit nous avait caché ; nous descendimes sur le bord du grand fleuve pour le recevoir. Après les compliments ordinaires, nous le suivimes droit à la chapelle ; en chemin ayant aperçu l'arbre de notre salut : Voici, dit il, la première croix que je rencontre sur le pays, adorons le crucifié en son image ; il se jette à deux genoux, et à son exemple, toute sa suite, comme aussi tous ceux qui le venaient saluer : de là il entre dans l'église, où nous chantâmes solennellement le *Te Deum*, comme aussi les prières

---

(1) " Relation de 1636 "

pour notre bon Roi. A l'issue de son action de grâces, et des louanges que nous rendîmes à Dieu pour sa venue, M. de Chasteaufort, qui tenait la place de feu M. de Champlain, lui vint présenter les clefs de la forteresse. (1)

M. de Châteaufort fut ensuite chargé du poste de Trois-Rivières en qualité de gouverneur.

Au mois de septembre 1636, le P. LeJeune passant à Trois-Rivières en route pour le pays des Hurons, alla visiter M. de Châteaufort. " Allant visiter Monsieur de Chateaufort, dit-il, nous le trouvâmes bien malade, en sorte que le jour suivant, je lui portai la Sainte Communion. " (2)

M. de Châteaufort fut gouverneur de Trois-Rivières jusqu'au 6 février 1638. A partir de cette date on perd complètement sa trace.

Le seul souvenir que nous ait laissé M. de Châteaufort est sa signature au bas du document suivant :

" Aujourd'hui dernier jour de décembre mil six cent trente cinq, a comparu, pardevant nous Marc-Antoine de Bras-de-fer, écuier, sieur de Chasteaufort, lieutenant-général en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France, pour Monseigneur le Cardinal, Duc de Richelieu. Pair de France, et Grand Maître, Chef et surintendant-Général de la navigation et Commerce de ce Royaume, M. Robert Giffart, sieur de Beauport, lequel a promis suivre les lois et ordonnances qui lui seront enjoints et signifiés. et auxquels il ne manquera, rendant à ce sujet foy et hommage, à cause de sa terre de Beauport, relevante nomméme<nt du Fort et Château de Québec.

Fait l'an et jour que dessus.

Bras de fer Chasteaufort

Avec paraphe " (3)

---

(1) " Relation de 1636."

(2) " Relation de 1737."

(3) " Documents seigneuriaux," page 387.

Il est bien vrai qu'on trouve le portrait et les armes de M. de Châteaufort dans une publication récente. Mais l'auteur de cette compilation serait bien empêché de donner la source de ces deux gravures, de même que de la plupart de ses portraits.

**Jeremie.** (IX, III, 928)—Jérémie accompagna d'Iberville dans son expédition à la baie d'Hudson en 1694. Parti de Québec, le 10 août 1694, il arriva au fort Nelson le 24 septembre. Il assista à la prise du fort et y passa l'hiver avec d'Iberville. Ce dernier partit du fort Bourbon pour la France, le 20 juillet 1695, y laissant soixante-sept hommes sous le commandement de M. de la Forest, avec M. de Martigny, comme lieutenant. Jérémie demeura comme enseigne, interprète des langues et directeur du commerce. En septembre 1686, le fort capitule aux Anglais, Jérémie est fait prisonnier et conduit en Angleterre, où il demeure quatre mois. De là, il passe en France et s'embarque de nouveau en 1697, à bord de l'escadre qui, sous les ordres de d'Iberville, devait aller chasser les Anglais de la baie d'Hudson. Il demeure au fort Bourbon jusqu'en 1707 comme lieutenant et interprète. En 1708, il obtint un congé, se dirige sur la France et est tout de suite appelé à rallier son poste pour remplacor le commandant, M. Delisle. Jérémie fut gouverneur du fort Bourbon de 1709 à 1714, jusqu'au jour où il dut remettre son commandement aux Anglais, en conformité des stipulations du traité d'Utrecht.

On peut lire dans le *Recueil des Voyages au Nord*, de Jean-Frédéric Bernard, Amsterdam, 1732, vol. III, p. 305, la *Relation du Detroit et de la baie d'Hudson*, par Jérémie.

Le P. de Charlevoix (*Liste des Auteurs*, p. 414), parlant de Jérémie, dit : " J'ai connu l'auteur, qui était un fort honnête homme et un habile voyageur... Sa relation est fort instructive, et judicieusement écrite."(J.-Edmond Roy, *Claude-Charles Le Roy de la Potherie*, p. 6).

**Le contre-amiral LeGardeur de Tilly.** (VIII. XII,910.)—Armand LeGardeur de Tilly était le fils de Jean-Baptiste LeGardeur de Tilly et de Geneviève de Rocbert. Son grand père, Jean-Baptiste LeGardeur de Tilly, était né à Québec le 24 juin 1669, du mariage de Charles LeGardeur de Tilly, conseiller au Conseil Souverain, et de Geneviève Juchereau de Maur.

C'est à Rochefort le 14 janvier 1733 que naquit Armand LeGardeur de Tilly. Il se destina à la marine de guerre dès son jeune âge.

Il commandait la frégate la *Concorde* en 1778 quand il soutint une lutte glorieuse contre la frégate anglaise la *Minerve*, qu'il força d'amener son pavillon. Ce fait d'armes lui valut le grade de capitaine de vaisseau.

Sa rencontre avec la frégate anglaise, le *Congrès*, l'année suivante, ne fut pas moins brillante. Après trois heures d'un feu très vif, le bâtiment ennemi percé à sa flottaison, se vit contraint de fuir et le capitaine de Tilly fut blessé d'un coup de mousquet.

Appelé au commandement de l'*Eveillé*, de 64 canons, il se distingua par plusieurs actions d'éclat. Le 9 février, monté sur l'*Eveillé*, et ayant à ses ordres la *Gentille*, la *Surveillante*, capitaines de Villeneuve, Cillard et de la Villebrune, ainsi que le cutter la *Guêpe*, il appareillait de Newport pour la baie de Chesapeake. Il y arrivait le 18, le même jour repoussait la flotte d'Arnold dans la rivière Elizabeth, prenait un sloop chargé de farine, s'emparait du corsaire le *Earl Cornwallis*, de 16 canons et de 50 hommes, du corsaire la *Revange*, de 12 canons et de 20 hommes, de trois pièces, et d'un autre corsaire de 8 canons et de 25 hommes. Le 19, il donnait la chasse au *Romulus*, de 44

canons et de 260 hommes, ainsi qu'à un gros brick qui avait à son bord 59 réfugiés de la Virginie. Il amenait ces deux navires. Le *Romulus* avait à son bord 10,000 louis sterlings destinés à la solde des troupes d'Arnold. Le 3 mars, de Tilly rentrait à Newport avec toutes ses prises et son butin aux acclamations de la fo le qui le reçut comme un héros.

Il se retira du service avec le grade de contre-amiral en 1792. Il était chevalier de St Louis et de l'ordre de Cincinnatus.

Jeté dans les cachots de la Terreur, il recouvra sa liberté après le 9 thermidor et se retira dans sa terre de la Salle, près Rochefort, où il mourut en 1812.

P. G. R.

**La " Table a Roland."** (IX, IV, 233.) - " Les navigateurs, dit Charlevoix, reconnaissent qu'ils sont proches de l'Isle Percée, lorsqu'ils aperçoivent une montagne plate qui s'élève au-dessus de plusieurs autres et qu'on a nommée la *Table à Roland.* "

" Percé est dominé, dit Mgr Plessis, par le mont Sainte-Anne dont le sommet porte le nom de Table à Roland, apparemment parce que quelqu'un de ce nom y aura mangé par choix ou par nécessité. "

" Derrière le bourg, dit Bayfield, se trouva le *Mont percé* ou la *Table roulante*, 1230 pieds au-dessus de niveau de la mer. "

Sur le sommet, du côté ouest, il y a une grande étendue de bonne terre où le foin pousse naturellement. Les troupeaux de moutons s'y tiennent presque toujours en été. De là le nom ancien de *Cap du pré.*

**Les missionnaires apostolique.** (V, VI, 629.)— C'est la Congrégation de la Propagande q i délivre le titre de missionnaire apostolique.

Les missionnaires apostoliques ont les trois pouvoirs suivants :

1. L'indult de l'autel personnel privilégié trois frois par semaine ;

2. Bénir et indulgencier les croix, médailles et chapelets et appliquer à ces derniers les indulgences de Sainte-Brigitte ;

3. Donner la bénédiction avec indulgence plenière à l'article de la mort.

Les missionnaires apostoliques ne portent aucun costume particulier.

Nous ne connaissons que cinq Canadiens qui aient été faits missionnaires apostoliques : le célèbre père Jésuite Duplessis ; le R. P. Lefebvre, C. S. C., fondateur du Collège de Saint-Joseph de Memramcook ; l'abbé Arthur Bouchard, missionnaire en Afrique, décédé aux Antilles ; feu M. l'abbé Cousineau, curé du Lac Mégantic ; M. l'abbé Majoric Bolduc, actuellement curé de Cacouna. Il peut y en avoir plusieurs autres.

P. G. R.

**Les armes de l'archidiocese de Quebec.** (I, XII, 124.)—Ce fut le jour de l'Immaculée conception de Marie, le 8 décembre 1658, que Mgr de Laval reçut l'onction épiscopale des mains du nonce du pape, assisté de Mgr Abély, évêque de Rodez, et de Saussaie, évêque de Toul.

Pour mettre son diocèse sous la protection de la Sainte Vierge, Mgr de Laval prit pour armes ou cachet un dessin représentant l'Immaculée Conception et saint Louis, roi de France.

## QUESTIONS

946—Louis Guimont qui fut massacré par les Iroquois en 1661 est-il l'ancêtre des nombreuses familles du nom du Guimont que nous voyons aujourd'hui dans notre pays ?

A. B. H.

947—Quelle est l'origine de l'expresion " round robin " ?

G. B.

948—En quoi consistait le supplice du *cheval de bois* infligé aux criminels sous le régime français ?

O. B.

949—Dans son *Histoire des Canadiens-Français*, M. Sulte publie quelques-uns de nos premiers recensements ? Mais où trouverais-je le texte original des premiers recensements nominaux de la Nouvelle-France ?

Quaero.

950—Quelle est la meilleure histoire de la Louisiane ?

XX.

951—Sait-on où est mort Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay qui eut le triste sort de remettre Québec aux Anglais en 1759 ?

Canada.

952—Pas très loin de Québec, il y a deux seigneuries qui portent les noms de Gaudarville et de Fossembault. Pouvez-vous me donner l'origine de ces noms ?

953—Quel est ce Hertel de Rouville qui fut chargé d'une mission importante à Boston par le gouverneur de Vaudreuil ?

X

---

# Almanach Iroquois

POUR 1903

(CINQUIÈME ANNÉE)

PAR

L'ABBÉ GUILLAUME FORBES

Prix : $0.10

S'adresser à l'auteur, à Caughnawaga.

VOL. 9 JUILLET 1903 No 7

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit,
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

## RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de juillet : Le naufrage du *Chameau* près de Louisbourg en 1725, Placide Gaudet ; Lettre de l'hon. Jean-Thomas Taschereau, père du cardinal Taschereau à son beau-père, l'hon. Jean-Antoine Panet ; La première chapelle de Sainte-Anne de Beaupré, M de Ste-A. ; Le fief Saint-Denys, P. G. R. ; François Pelletier, premier colon du Lac Saint-Jean, Ouiatchouan ; Les barons de Saint-Castin, Questions, etc.

Gravures : Extrait du Plan de l'île Royal ; Hon. Jean-Thomas Taschereau, sr.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

***Abonnement : $2 par année.***

## PUBLICATIONS RÉCENTES

*Disputationes theologicae seu commentaria in summam theologicam D. Thomae. De Sacramentis (Secunda Pars) necnon de Novissimis* auctore Aloisio—Adulpho Paquet. Quebeci ex typographia S.-A. Demers—1904—Prix $1.50.

*Edifices religieux érigés dans la province de Québec sous la domination française*, par Horace Têtu. Québec—1903. Prix : $0.15.

*Annuaire de l'université Laval pour l'année académique* 1903-1904—no 47. Québec, imprimerie S.-A. Demers—1903.

# BULLETIN
## DES
# RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 | JUILLET 1903 | No 7


## LE NAUFRAGE DU CHAMEAU PRES DE LOUISBOURG EN 1725

Je crois rendre service à l'Histoire en publiant toutes les pièces—jusqu'à présent inédites à l'exception d'une—se rapportant au naufrage du vaisseau du Roi, le *Chameau*, qui sont au bureau des archives canadiennes à Ottawa.

C'est dans la nuit du 27 au 28 août 1725, que se brisa cette belle et grande flûte française de 60 canons sur un rocher couvert nommé, sur la carte de l'amirauté anglaise, *Chameau Rock*, et *Roche sous l'eau*, sur celle dressée en 1744, par M. Bellin, ingénieur de la marine française.

D'après les sondages anglais la profondeur qui couvre le Chameau Rock varie de 10, 12, 14, 15, 16, et 18 pieds, tandis qu'aux alentours elle est de 24, 30, 31, 34, 36, 78 et 138 pieds.

Dans quelques-uns des documents qui vont suivre cette Roche sous l'eau, comme l'appelle Bellin, est nommée *basse*.

Cette dernière appellation est encore usitée par les Acadiens, dans les provinces maritimes, pour indiquer un amas ou banc de sable qui devient découvert, ou en partie, à marée basse. Ainsi nous disons : une grande basse, une petite basse.

Basse est donc un vieux mot apporté de France par les premiers colons de l'Acadie, et nous, leurs descendants, l'avons religieusement conservé.

La basse sur laquelle a péri le *Chameau* est à huit milles environ au nord de Louisbourg.

Au dessous et vis-à-vis de cette basse est un ilot dont il est plusieurs fois question dans les pièces qu'on va bientôt lire. Sur nos cartes géographiques anglaises il est appelé *Portnovo Island*, et sur celles de l'amirauté britannique, *Portnova Island.* C'est tout simplement une corruption du nom français Portnove. C'est en effet, le nom que donne Bellin sur sa carte de 1744, et aussi sur celle publiée en 1764.

Sur celle de 1744, à partir de Louisbourg, et en gagnant vers le nord, sur la côte de l'est de l'Ile Royale, on y lit les noms suivants : " Havre à l'Anglois aujourd hui Louisbourg, Grand Lorembec, Petit Lorembec, Port de la Baleine, Isle de Portenove ou la Baleine, Isle aux Caunes, etc.

Sur la carte de 1764, Bellin dit *Ilot de Portenove*, et c'est le mot propre et qui s'applique également à l'Isle-aux-Caunes, qui n'est qu'un simple ilot, comme Portenove.

L'ilot de Portenove est au sud de la basse, et à l'est du Port de la Baleine. La côte ici forme une grande échancrure qui porte le nom de Grande Anse de Portenove. C'est dans cette anse, au nord du port de la Baleine, que le *Chameau*, après s'être brisé sur la basse, s'est perdu corps et biens. Personne ne fut sauvé.

C'est au Petit Lorembec et à la Baleine que le Père Michel-Ange, récollet, missionnaire en ces lieux, enterra plus de 180 personnes, comme il nous l'apprend dans sa lettre au Père Isidore.

Cinq cahiers des registres de l'état civil, à Laurent-le-bec, la Baleine, Port-au-Basque, Havre Saint Esprit, de 1715 à 1756, sont aux Archives du Ministère de la Marine, à Paris, ainsi que quatorze cahiers de ceux de Louisbourg et trois de l'Ile St-Jean. Déjà cinq volumes des registres parois-

siaux de Louisbourg ont été transcrits, et sont au bureau des archives canadiennes, à Ottawa, où ils ont été reçus le 11 août dernier. Des copistes sont à transcrire les autres, et le tout ne sera probablement pas envoyé à Ottawa, avant au moins un an, peut être plus. Il est possible que les registres de Lorembec et de la Baleine nous apprendront les noms de quelques-unes des personnes qui ont péri sur le *Chameau.*

Les seuls noms q :'on tro ve dans les pièces que je livre au public sont ceux de MM. de Chazelles, intendant du Canada ; de Louvigny, gouverneur des Trois-Rivières ; Aubert, conseiller du Conseil Supérieur de Québec ; de LaGesse, fils de M. de Ramezay ; L'Hermitte, ancien major des troupes à Plaisance et à Louisbourg, et ensuite lieutenant du Roi aux Trois-Rivières ; de LaChauvinerie ; DuVivier, probablement officier, fils d'un capitaine des troupes du Canada, mais certainement pas un des DuVivier qu'on trouve à l Acadie, à l'Ile Royale et à l'Ile St-Jean ; Pachot, lieutenant de la compagnie de la Vallière, à l'Ile Royale, et qui était passé en France l'année précédente ; Marrion, lieutenant d'artillerie ; de Ste James (*sic*), commandant du *Chameau* ; et Chaviteau, le premier pilote, que Montcalm dans son *Journal*, page 48, qualifie de pilote " le plus pratique de ces mers. "

M. de Mézy, ordonnateur à l'Ile Royale, dans sa lettre, à M. Bégon, intendant du Canada, en date du 3 septembre, à propos de ce naufrage, dit : " Je n'ai pu faire ramasser jusqu'à présent le long de la côte que les papiers que je vous envoie dans un paquet mis tout ensemble sans ordre. "

Parmi ces papiers se trouvait le *Journal* des pilotes dont le Père de Charlevoix a certainement eu connaissance.

A la page 47 du tome III de son *Histoire de la Nouvelle France*, cet auteur, dans une lettre datée de Rochefort, le

30 juin 1720, écrit : " Je vais demain m'embarquer sur le *Chameau*, " grande et belle flûte du Roi, laquelle est en rade sous l'Isle d'Aix, et j'y serai en pays de connaissance. J'ai déja fait campagne avec M de Voultron, qui la commande, et avec Chaviteau, son premier pilote. "

Dans une autre lettre datée de Québec, le 24 septembre de la même année, le même aute r raconte comment le *Chameau* a failli se briser sur les rochers, à la côte sud est de l'Ile de Terreneuve dans la nuit du 18 au 19 août 1720. Puis il fait un renvoi au bas de la page 57 où il dit : " En 1725 le même Chaviteau se " trompa d'une manière bien plus funeste. Il était encore pilote du Roi sur le *Chameau*, et ayant été plusieurs jours sans prendre hauteur, la nuit du 27 août ce navire se brisa sur un rocher, près de Louisbourg, dans l'Ile Royale, et personne ne se sauva. " On trouva sur les journaux des pilotes qu'ils s'en croyaient encore à 70 lieues. "

Montcalm nous apprend que Chaviteau " se croyait à la hauteur du Cape Raye. "

Il faut croire que ce général prit aussi connaissance du journal du pilote Chaviteau.

Ou il fut publié en France un récit du naufrage du *Chameau*, ou le rôle des passagers a été conservé. Car, où le Père de Charlevoix a t il pu puiser ses renseignements pour dire, à la page 409 du tome II de son ouvrage pr cité, après avoir mentionné les noms de Chazelles, de Louvigny et de laGesse, que " pl sieurs autres officiers de la colonie, des ecclésiastiques, des récollets, des jésuites y p rirent avec tout l'équipage " ? Il en est de même pour Garneau, qui, à cette liste, ajoute " des marchands, outre six maîtres d'écoles, " et aussi " chargé de colons pour le Canada. " (1)

(1) " Histoire du Can da," tome II, p. 1:4.

Voilà un point à éclaircir.

La carte qui accompagne ce travail est un extrait d'un grand et magnifique plan de l'Ile Royale, dressé en 1751, par Franquet. Elle a été faite par mon ami M. Régis Roy, du ministère des pêcheries et de la marine, chercheur, travailleur infatigable bien connu des lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques.*

On y remarquera sans doute que Portenove est écrit *Portenoue.* Cela provient qu'autrefois les *v*, les *u* et les *n* étaient faits comme les u de nos jours.

Après ces explications je cède la place aux pièces qui suivent.

Placide Gaudet

## PROCÈS VERBAL DE LA PERTE DU VAISSEAU DU ROI LE " CHAMEAU "

29 août 1725.

L'an mil sept vingt cinq le vingt neuvième jour d'août, nous Jacques Ange LeNormant de Mézy, conseiller du Roi, commissaire de la Marine, ordonnateur à l'Isle Royale, ayant été averti qu'il était venu à la côte, de la Baleine, trois lieues de Louisbourg, une grande quantité de débris qui paraîssait être d'un vaisseau du Roi parce qu'il y avait des fleurs de lis sur les poulies. Nous nous serions sur le champ transporté sur les lieux accompagné des sieurs de Bourville, major de l'Isle Royale, détaché par Monsieur de Saint Ovide, gouverneur, Sabatier, contrôleur, que nous avons appelés pour être présent.

Et après avoir parcouru le long de la côte depuis le grand Lorembec jusque par delà la Baleine nous aurions reconnu la tête du *Chameau*, figure qui était à l'éperon de ce vais


(EXTRAIT DU)
PLAN
DE
L'ISLE ROYALE
1751
ECHELLE 3 LIEUES
Baye des Espagnols
C. charbon
H de l'Indienne
B. de Glace
Baye de Glace
C. Perse
B de Nordienne
Pierre à fusil
C. Nordienne
Entrée de la Rivière de Miré
BAYE DE MIRÉ
I. de Scatary
H. de Scatary
Passage de Menadou
I. aux Cannes
Porte Noue
Baleine
Petit Laurembec
Louisbourg
C. Noir
Platte
Grande Cormorandière
Baye de Gabarus
Pte des Basques
Pte de Gabarus

seau avec plusieurs papiers et lettres appartenant et inscrites du nom des officiers qui étaient dedans, entre autres papiers de marque la commission de Monsieur de Chazel, plusieurs poulies sur lesquelles étaient imprimées des fleurs de lis suivant l'usage des vaisseaux du Roi, plusieurs corps morts que la mer jetait sur les roches la plupart nus en chemises, et reconnus pour être des officiers et passagers embarqués sur *Le Chameau*, nommément Messieurs de Chazel, intendant, Chaviteau, le pilote, et Lagès (1) fils de Monsieur de Ramezay, gouverneur de Montréal, qui ont été enterrés au petit Lorembec, les sieurs de Marrion, lieutenant d'artillerie, et Pachot, lieutenant de compagnie au Canada, dans l'anse de Portenove, et plusieurs autres que nous avons fait tirer et ensuite enterrés.

Avons aussi trouvé une quantité prodigieuse de débris de barriques, de cloisons, baux, bordages, bouts de mâts et même jusque aux animaux, cochons, bœufs, moutons, canards et autres volailles noyés, mais particulièrement dans une grande anse dite de Portenove, parce qu'elle est vis-à-vis la petite Ile qui porte ce nom, et sur la basse de laquelle il y a apparence que ce vaisseau s'est perdu la nuit du vingt sept au vingt huit, suivant ce qu'en disent les pêcheurs du lieu, d'un coup de vent de sud-est épouvantable et sur une côte très ferrée. Nous y avons pareillement reconnu l'appareil du grand mât avec le côté du navire de tribord, et, à un demi quart de lieue de là l'appareil de misaine avec l'avant du même côté, mais tout si engagé dans les rochers et dans

(1) Les cérémonies du baptême de Charles-Hector, fils de Claude de Ramesay, gouverneur des Trois-Rivières, et de Charlotte Denis, ont été suppléées aux Trois-Rivières, le 18 mai 1690. Parrain : Hector de Callières, gouverneur de Montréal. Son frère Jean-Baptiste-Roch, baptisé à Montréal, en 1703, est celui qui livra Québec aux Anglais en septembre 1759. Renseignements fournis par M. Benjamin Sulte. FL. G.

le goémon qu'il n'y a pas d'apparence que l'on puisse rien sauver que par morceaux.

Cependant nous avons établi des corps de garde de distance en distance pour retirer ce qui vient à la côte comme habillement, hardes et étoffes que la mer jette en pièces, parmi le goémon et que l'on ne peut sauver qu'avec peine en très mauvais état. Ensuite nous avons donné les ordres nécessaires pour tirer hors le flot ce que la mer pourrait jeter sur la côte les jours suivants, et de tout ce, en avons dressé le présent procès verbal signé de nous et de ceux y dénommés.

Fait triple, deux pour être envoyés à la Cour par duplicata et l'autre pour être déposé au Contrôle de Louisbourg pour y avoir recours en cas de besoin, sur la côte de la Baleine, à trois lieues de Louisbourg, le jour et an susdits.

Lenormant de Mézy,
Sabatier,
Bouville, major.

Et aujourd'hui trentième du dit mois d'août, nous susdits, nous sommes transportés de nouveau tout le long de la côte où nous n'avons trouvé aucun changement du jour précédent ni aucuns effets de valeur tout venant en pièces et en pourriture, seulement plusieurs corps que la mer jetait sur le rivage que nous avons fait tirer et enterrer et avons signé comme ci-devant.

Lenormant de Mézy,
Sabatier,
Bourville, major.

Et le trente unième du dit mois, nous susdits, nous sommes de nouveau transportés et parcouru tout le long de la côte, où nous avons trouvé le tout dans le même état et avons fait tirer tout le jour plusieurs corps morts et plusieurs morceaux d'étoffe, linges et hardes que la mer jetait

parmi le goémon, le tout infecte et en pièces. Ensuite de quoi nous avons laissé le soin à Monsieur Sabatier, contrôleur, et DuVivier, officier de la garnison, pour maintenir l'ordre le long de la côte et veiller à la conservation des effets s'il y en vient les jours suivants et nous sommes retirés.

En foi de quoi nous avons clos le présent procès verbal pour servir à telle fin que de raison.

Fait sur la Côte de la Baleine le jour et an susdits.

Lenormant de Mézy,
Sabatier,
Bourville, major,
DuVivier.

---

## LETTRE DE M. DE MEZY A M. LE MARQUIS DE VAUDREUIL

A Louisbourg, ce 3 septembre 1725.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous donner avis avec une douleur inexprimable de la perte du vaisseau du Roi *Le Chameau* qui s'est perdu la nuit du vingt sept au vingt huit, du lundi au mardi, sur la petite isle de Portenove, à trois lieues d'ici environ, du vent d'est sud-est forcé, temps épouvantable, moins encore par la force du vent que par la situation de la côte qui est ferrée tout du long, de sorte que quoique le navire se soit perdu à demi portée de canon de la côte, il y est venu en pièces et personnes ne s'est sauvée pas même un des animaux qui pouvaient y être embarqués. Depuis trente cinq ans que je vais à la mer je n'ai vu ni entendu parler d'un naufrage si extraordinaire.

J'en écris au long le détail à Monsieur Begon, et j'ai

l'honneur de vous donner cet avis, afin que vous puissiez prendre vos mesures nécessaires pour ce qui est à votre charge pour les intérêts du Roi et de la colonie.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

DeMezy

## LETTRE DE M. DE MEZY A M. BEGON

A Louisbourg, ce 3 septembre 1725.

Monsieur,

Je viens d'être le témoin oculaire du plus affreux naufrage dont j'aie eu connaissance depuis trente cinq ans que je vais à la mer.

La nuit du vingt sept au vingt huit du mois passé le vaisseau *Le Chameau* s'est perdu dans l'anse de Porte Nove, sur cette côte, à une demi portée de canon de terre d'un vent d'est-sud-est forcé qui rend la mer épouvantable à cette côte ferrée. Le temps était si mauvais que les pêcheurs étaient enfermés dans leurs cabannes et n'eurent connaissance dans les anses voisines du débris que le mardi vingt huit à dix heures du matin. Nous n'en fûmes avertis, Monsieur de St-Ovide et moi, que le mercredi au matin. D'abord il y envoya quelques officiers, et ensuite il m'envoya la lettre qui lui en donnait avis de la perte d'un vaisseau du Roi. Sur le champ je partis pour me transporter sur les lieux pour ensuite prendre des mesures justes.

Le premier objet que je vis au petit Lorembec, à deux lieues et demie de Louisbourg, ce fut le corps du pauvre Monsieur du Chazel avec Chaviteau et, à ce qu'il m'a paru, Monsieur de Lagès que j'ai fait enterrer au dit lieu. Toute la côte était couverts de débris du vaisseau, de bariques en

pièces, car tout le navire a été mis en canelle. Le jeudi et le vendredi je les ai employés à établir trois postes pour sauver ce qui se pourrait d'effets et enterrer les morts. J'en fis enterrer encore quarante trois ces deux jours, car il ne s'est pas sauvé un seul homme, les cochons même qui nagent si bien sont venus morts à la côte. Il y a apparence que les canons, avec une partie des ponts et une partie du fond du navire avec l'argent, sont au milieu de l'anse dans un endroit où il n'y a que demi pieds (*sic*) d'eau (a) car le bâtiment a passé sur les basses à la voile, ce que je juge avec assurance ; tout l'appareil du grand mat étant venu à la côte,et les ris pris dans le grand h nier. Ce que j'ai vue de mes yeux. Si vous avez deux ou trois bons plongeurs à Québec, envoyez-les moi.

Au reste prenez vos mesures pour faire vos achats pour la subsistance des troupes et les présents aux Sauvages, car vous ne devez pas compter que l'on puisse rien sauver qui vaille à moins qu'il ne soit resté beaucoup d'effets engagés avec les ponts dans le fond du navire. Car j'ai bien vu les côtes du navire, mais je n'ai vu ni l'estran ni l'etambot, et une partie du fond du navire que j'ai vue est de l'avant et certainement la partie de l'arrière y est restée avec les canons et l'argent, je n'ai pu faire ramasser jusqu'à présent le long de la côte que les papiers que je vous envoie dans un paquet mis tout ensemble sans ordre, je n'ai point vu les papiers du Roi.

Nous faisons partir une goèlette pour vous donner avis de cette malheure se (perte). Le capitaine a ordre d'attendre à sept à huit lieues de Québec, et il ira un homme par terre pour vous porter notre lettre.

J'oublie de vous dire qu'outre les trois postes que j'ai établis pour sauver ce qui se pourra d'effets, j'ai fait afficher

et publier que l'on donnera le tiers de ce qui aura été sauvé. Car l'avidité de cinq ou six matelots, et même du peu de soldats que nous avons mis à la garde, est si grande qu'il est impossible de garder cinq ou six lieues de côte sans leur donner une partie de ce qu'ils sauvent. C'est le parti le plus sûr que j'ai pu prendre à l'exception de l'argent.

Ce qui me fait encore croire qu'une partie de ce qui était dans le fond de la cale est restée engagée avec les ponts, c'est que je n'ai pas vu un grand nombre de grosses futailles cerclées de fer, venues à la côte. Enfin comptez que je donnerai tous mes soins pour le bien du Roi et celui des pauvres malheureux particuliers perdus en cette occasion.

J'ai fait ramasser les débris d'un grand tabernacle que j'ai reconnu être pour les Pères Jésuites, parce qu'il y a dessus un Saint-François Xavier, que je leur enverrai lorsqu'on l'aura transporté ici.

Je suis avec bien de la considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Mézy

P.S. Il me vient une pensée. Selon toutes les apparences, ce qui vous embarrassera le plus ce sera le manque de poudre et de plomb. Le vaisseau *Le Dromadaire* n'est pas encore arrivé. J'engagerai Monsieur de Saint-Ovide à consentir à ce que je vous envoie une partie du nôtre et même de l'argent.

Je ne crois pas que vous preniez le parti de passer en France dans la présente conjecture. Je crois même que la Cour sera obligée de vous prier d'y rester. Je souhaite sur cela tout ce qui pourra vous convenir. Madame de Mézy et moi nous assurons Madame Bégon de nos respects très humbles, et j'attends de vos nouvelles.

## LETTRE DE M. DE MEZY AU MINISTRE

A Louisbourg, ce 6 septembre 1725.

Monseigneur,

Un bâtiment qui est sous voile et qui part pour France, du départ duquel je n'ai point été averti, ne me laisse que le temps de vous informer quoique avec une mortelle douleur de la perte entière du vaisseau du Roi *Le Chameau*.

Ce vaisseau s'est perdu sur la basse du petit islot de Portenove, à trois lieues d'ici la nuit du vingt sept au vingt huit du mois dernier, d'un coup de vent de sud est. La mer était si rude et la côte est si ferrée en cet endroit que quoiqu'il ne se soit perdu qu'à un quart de lieue de la côte, il ne s'est sauvé personne et les débris sont venus en pièces.

Nous en avons donné avis à Monsieur Bégon par une goélette que nous avons fait partir aujourd'hui pour le Canada, afin qu'il puisse prendre ses mesures pour la subsistance et l'habillement des troupes. Avec le consentement de Monsieur de Saint-Ovide je lui ai envoyé vingt cinq barils de poudre de la nôtre. Nous aurions même été en état de lui envoyer de l'argent parce qu'il y a eu cette année de fort mauvais temps, ce qui a un peu retardé les travaux. Mais nous n'avons pas osé le faire sans ordre et sans la demande très forte de Monsieur le général et de Monsieur Bégon.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Mézy

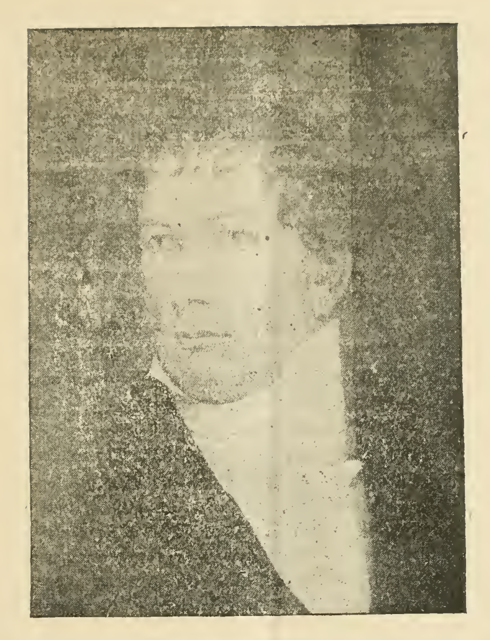
(*A suivre*)

# LETTRE DE L'HON. JEAN-THOMAS TASCHEREAU, PERE DU CARDINAL TASCHEREAU, A SON BEAU-PERE, L'HON. JEAN-ANTOINE PANET

Jean Antoine Panet, Ecuier,
Québec.

Monsieur et cher papa,

Je m'enpresse de vous faire savoir une aventure qui m'est arrivée et dont je ne puis revenir. C'est que j'ai été élu hier à Saint-Joseph avec M. Langlois. Les circonstances de cette élection sont singulières. Les gens de Sainte-Marie ayant appris voilà quinze jours que je ne voulais point me présenter avaient pris la résolution de ne point aller au poll, de manière que dimanche dernier lorsque nous apprimes que M. Caldwell amenait avec lui un grand nombre d'électeurs de Saint-Henry, pour lui et M. Têtu, et qu'ils auraient pu être élus à Saint-Joseph, faute d'électeurs en opposition, nous parlâmes à la porte de l'église en faveur de M. Langlois et nous engageames les habitants de Sainte-Marie à y aller. Un grand nombre nous le promit, mais ils disaient en même temps qu'ils voulaient m'avoir aussi pour représentant. On leur exposa que j'avais promis dans un comté de Montréal d'accepter la place de représentant si on m'y élisait, et que je ne pouvais pas me présenter ici pour cette raison. Nous ne leur parlâmes alors que de M. Langlois et nous leur dîmes de se décider pour un second, s'ils ne voulaient pas de M. Caldwell. Le lendemain qui était hier au matin, on vint me prendre de force chez moi pour leur aider, disaient-ils, à faire élire M. Langlois, mais ils avaient d'autres vues ; il arriva en même temps des émissaires de la Pointe-Lévy pour engager les gens de la Beauce à voter



HON. JEAN-THOMAS TASCHEREAU, SR.

pour moi, nous nous rendîmes au poll avec cent et quelques personnes. et Caldwell et Têtu avec quarante et quelques de Saint-Henry ; je fis mon possible pour engager les électeurs pour MM. Caldwell et Langlois. Caldwell pour lors se décida à ne pas prendre Têtu, tâchant par ce moyen de ramener les électeurs. Les habitants de Sainte-Marie me dirent pour lors que ce n'était pas pour M. Langlois qu'ils venaient, et qu'ils ne voteraient pour lui qu'au cas que je me présenterais avec lui. Je leur représentai que je ne pouvais pas accepter, parce que j'accepterais pour un comté de Montreal. Ils me représentèrent que le comté de Leinster où je devais être élu me permettrait de me désister en leur faveur vu que le comté de Dorchester était mon lieu de demeure. Je dis que si cela pouvait aller ainsi, on pouvait m'élire ici, mais que je ne promettais pas de laisser le comté de Leinster pour celui-ci s'ils ne me le permettait pas. Enfin au poll, je ne voulais pas monter sur les rangs, et il n'y eut que Caldwell et Langlois, mais les électeurs criaient malgré cela pour Langlois et moi. Je montai sur le poll alors et je leur représentai que je ne pouvais pas accepter sans une permission du comté de Leinster. N'importe ils voulaient voter pour moi, les voix se donnèrent, et à midi un quart Langlois et moi nous avions cent et quelques voix, et Caldwell avait 45, et comme nous nous apperçumes que Caldwell ne pouvait plus faire venir de voteurs de la journée, nous cessames de faire voter les nôtres, et à deux heures étant passé plus d'une heure sans vote donné nous sommâmes l'officier rapporteur de clore le poll et de proclamer élus ceux qui avaient le plus de voix, en vertu de l'acte. L'officier rapporteur proclama Langlois et moi dument élus un peu de temps après. Pour lors Têtu qui représentait Caldwell qui venait de s'absenter dit à l'officier rapporteur qu'il y avait une irrégularité parce qu'il n'avait mis l'affiche à Saint-Joseph

que la veille : mais il ne se serait pas prévalu de cette irrégularité s'il avait été élu. En voilà bien long au sujet de cette élection. Je désirais que vous en connutes les circonstances.

Je dois avouer que c'est mon frère qui a fait cette élection car sans lui, MM. Caldwell et Têtu auraient été élus à Saint-Joseph pour la même raison, parce qu'il se serait passé plus d'une heure sans vote donné—et que si Linière n'eut pas parlé à la porte de l'église personne de Sainte-Marie n'aurait été au poll.

Quoique je sois élu ici, j'accepterai pour le comté de Leinster si j'y suis élu car c'est là la condition avec le comté de Dorchester, à moins que le comté de Leinster ne me permette d'accepter le comté de Dorchester.

Il devait se rendre aujourd'hui pour nous trois cents voix de Sainte-Marie, que nous sommes occupés à arrêter.

Mon frère en voulait à Caldwell et cherchait à le faire jeter hors de la Chambre.

Il faut remarquer que Caldwell ou son représentant a joué le même tour l'année dernière, et qu'il n'a été élu que parce qu'il y eut une heure sans vote donné car une demi-heure après le poll fermé il y vint un grand nombre d'électeurs pourSamson qui s'était présenté,et qui aurait peut-être réussi.

Ma femme m'a bien grondé, elle a bien grondé mon frère ; mais aujourd'hui nous sommes raccommodés.

Je vous prie de présenter mes respects à madame Panet et à Mlle Rose et mes amitiés à ma petite sœur et mes frères.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur et cher papa,

Votre très humble et obéissant serviteur,

T. Taschereau

Sainte-Marie, le 24 octobre 1809. (1)

---

(1) Sur cette fameuse élection on peut consulter aussi " l'Histoire de la seigneurie de Lauzon " de M. J.-Edmond Roy, vol. IV., p. 384.

REPONSES

**La premiere chapelle de Sainte-Anne de Beaupré.** (VIII, XII, 911.)—Le premier des amis de sainte Anne que nous rencontrons dans l'histoire de la colonie française au dix-septième siècle, est M. l'abbé Gabriel de Queylus, premier supérieur des Sulpiciens à Villemarie et grand vicaire de l'archevêque de Rouen.

M. Gabriel de Thubière de Levy Queylus était, dit le P. LeClercq, illustre par sa piété, sa doctrine et son grand zèle. Issu d'une ancienne famille du Rouergue, et abbé de Loc-Dieu, il s'était appliqué de bonne heure à l'étude, avait pris le bonnet de docteur en théologie, et s'était joint à M. Olier, à Vaugirard, pour s'exercer aux vertus de son état et travailler sous ses ordres à la réforme du clergé de France. Quoiqu'il eût joui, dès son enfance, d'un revenu considérable, il pratiquait d'une manière peu commune parmi les hommes de sa condition le renoncement aux biens de ce monde ; et devenu ensuite supérieur de la communauté de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, il porta, par l'efficacité seule de son exemple, les membres de cette communauté naissante, à se contenter de la nourriture et du vêtement, pratique qui a persévéré jusqu'à ce jour.

La probité, la capacité, le désintéressement et le zèle de M. de Queylus le désignèrent aux Associés de Montréal et à l'Assemblée des évêques de France comme très propre à diriger la Nouvelle Eglise que l'on voulait fonder dans la Nouvelle-France ; mais, après avoir tout pesé, on jugea plus expédient de se conformer, dans cette occasion, au désir des Pères Jésuites qui avaient proposé M. François de Laval de Montigny.

M. de Queylus nommé par M. Olier pour l'établissement d'un clergé séculier à Villemarie s'embarqua pour le Canada

le 17 mai 1657, avec trois compagnons et M. d'Ailleboust. Après une traversée très orageuse ils arrivèrent à Québec le 29 juillet. Quelque temps après, M. de Queylus se rendit à Villemarie.

Forcé par les circonstances de retourner à Québec dès la même année, M. de Queylus y passa environ un an pour y exercer les fonctions de curé dans l'église paroissiale en même temps que celles de grand vicaire. En sa qualité de curé, M. de Queylus s'efforça de mettre en honneur diverses pratiques de piété, dont il avait vu les salutaires effets dans la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, notamment la dévotion envers sainte Anne. Le grand éloignement où les habitants de la côte de Beaupré se trouvaient de l'église paroissiale de Québec leur faisait désirer depuis longtemps d'avoir dans le voisinage quelque chapelle où ils pussent recevoir les sacrements et assister au service divin. L'un deux, Etienne de Lessart, homme honorable, touché de leur dévotion, offrit en 1658, à M. de Queylus, une terre de deux arpents de front et d'une lieue et demie de profondeur, située sur sa concession au Petit Cap, et ne mit d'autre condition à cette offrande, sinon que, dans la présente année, on commencerait sans délai et qu'on continuerait ensuite de bâtir une chapelle dans le lieu de ce terrain, que M. de Queylus trouverait le plus commode. Celui ci accepta la proposition le 8 mars, alla peu après, avec un maçon, sur le terrain indiqué, et marqua lui-même au bord du fleuve Saint-Laurent, la place pour la future église, voulant qu'elle fût dédiée à sainte Anne et qu'elle en portât le nom. Enfin, le 23 suivant, il délégua M. Vignal, chapelain des Ursulines, particulièrement dévoué à sainte Anne, qui bénit la place de l'église, et la première pierre en fut posée par M. d'Ailleboust, exerçant alors les fonctions de gouverneur général.

Cette église de Beaupré commencée sous M. de Queylus

et par ses soins, et construite sur les bords du fleuve, est bien la première qui a été érigée en Canada sous le vocable de sainte Anne, quoiqu'il existât déjà dans l'église paroissiale de Québec un autel dédié à Dieu sous le nom de cette sainte.

Aucun monument écrit, en effet, n'atteste qu'il eût jamais existé quelque chapelle dans cette côte avant l'année 1658. Jusqu'alors les habitants qui s'y étaient établis, n'avaient eu ni église ni chapelle ; et pour ne pas les laisser tout à fait privés de secours spirituels, la Compagnie des Cent Associés donnait autrefois 25 écus par an à un prêtre de Québec pour qu'il y fît chaque année quelque voyage.

La supposition qu'une église plus ancienne aurait été bâtie dans le même lieu par des Normands ou des Bretons, est une hypothèse fausse, démentie par les documents historiques du séminaire et de l'archevêché de Québec.

L'église de Sainte-Anne, dont parle Marie de l'Incarnation, " dans laquelle Notre Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte mère de la sainte Vierge ", était cette chapelle en bois qui avait été commencée du temps de M. de Queylus. "

Si M. de Queylus plaça cette église sous le vocable de sainte Anne, ce fut pour mettre de plus en plus en honneur le culte de cette sainte au Canada, conformément à ce que M. Olier avait déjà fait à Paris, et surtout dans la paroisse de Saint-Sulpice, par un effet de sa grande dévotion envers la sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, dont il voulut même que le monogramme servît d'armoieries à la Compagnie qu'il institua.

C'est donc à M. de Queylus que revient l'honneur d'avoir donné à sainte Anne sa première chapelle dans la Nouvelle-France. Sans doute la dévotion à la glorieuse patronne des Bretons était connue avant l'arrivée de ce vertueux ecclési-

astique dans ce pays, puisqu'un autel lui avait été dédié dans l'église paroissiale de Québec, dont la première pierre avait été bénite le 24 septembre 1647. Il donna cependant à cette dévotion un plus vif éclat et une plus grande extension en faisant construire au Petit-Cap cette chapelle où la bonne sainte Anne a opéré les premiers miracles signalés par la mère Marie de l'Incarnation et par Mgr de Laval. Et depuis, quelles merveilles n'a-t-elle pas accomplies !

Après avoir passé 14 ans au Canada pendant lesquels il s'appliqua généreusement à augmenter la colonie, M. de Queylus retourna en France dans l'automne de 1671. Les fatigues de ce dernier voyage ayant beaucoup altéré sa santé, il se retira, le 3 juin 1672, chez les Ermites du Mont Valérien, près Paris, dont la communauté était conduite par des prêtres du Séminaire. Sa santé y fut toujours languissante. Au mois de septembre 1676, il quitta le Mont Valérien, se retira d'abord à la communauté de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, et de là au Séminaire, où il mourut le samedi 20 mars 1677.

Tous les amis de sainte Anne doivent un souvenir reconnaissant à cet " homme d'une rare vertu et d'un mérite distingué. "

M. DE STE-A.

**Le fief Saint-Denys** (IX, V, 941.) —Le 12 mai 1679, le gouverneur de Frontenac et l'intendant Duchesneau concédaient à Nicolas Juchereau de Saint-Denys, pour et au nom de Joseph Juchereau son fils, âgé de six ans, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, les terres qui sont le long du fleuve Saint-Laurent du côté du sud, entre celles des sieurs de la Durantaye (Kamouraska) et de la Bouteillerie (Rivière-Ouelle), contenant une lieue

de front ou environ avec quatre lieues de profondeur.(1)

Cette concession fut ratifiée par le Roi l'année suivante.

Joseph Juchereau mourut sans s'être marié le 11 novembre 1694, et le fief Saint-Denys resta à sa mère.

A la mort de cette dernière, en 1714, il passa entre les mains de son petit-fils, Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denys, qui alla s'établir à Saint-Domingue et devint membre du Conseil Supérieur de cette colonie. Il en était encore le propriétaire en 1743. Le 23 septembre de cette année, l'intendant Hocquart condamne tous ses censitaires à lui exhiber leurs titres pardevant M. Boucault de Godefus, notaire.

C'est de lui que Antoine-Juchereau Duchesnay acquit le fief Saint-Denys.

A sa mort, le 12 juin 1772, le fief Saint-Denys passa à ses deux fils Antoine et Marie-Eustache. Ce dernier, par acte de cession consenti le 8 avril 1775 devant Mtre Philippe-Emilien Pélisson, à Chambly (France), céda ses droits à son frère pour la somme de douze mille livres.

Le 15 décembre 1806, par la mort de l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, le fief et seigneurie de Saint Denys se trouva divisé comme suit : 1/5 au docteur François Blanchet, époux de Catherine-Henry Juchereau Duchesnay ; 1/5 au chevalier Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay ; 1/5 à l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, époux de Louise-Françoise Juchereau Duchesnay; 1/5 à Michel-Louis Juchereau Duchesnay ; et enfin 1/5 à Antoine-Louis Juchereau Duchesnay.

En 1809, le docteur Blanchet avait acheté les parts des quatre autres héritiers, de sorte qu'il se trouvait le seul propriétaire du fief Saint-Denys.

---

(1) "Insinuations du Conseil Supérieur," Cahier B, folio 36.

Le docteur Blanchet mourut à Québec le 24 juin 1830. Par son testament fait la veille devant Mtre C. D. Planté il léguait ses biens à ses quatre enfants, savoir : 1. Catherine-Henriette (Mme Chaffers) avec substit tion à ses enfants ; 2. Françoise Julie-Hermine ( Mme Hudon ) ; 3. Françoise-Hélène-Fanny (Mme Poulin) ; 4. Antoine-François-Denis Blanchet.

En septembre 1831, les 4/5 du fief Saint-Denys furent vendus par le shérif de Québec, en vertu d'un bref émané à Québec, le 8 mai 1831, à la poursuite de D. Taylor et sons, de Londres, pharmaciens, contre les biens de Catherine-Henry Juchereau Duchesnay, veuve Blanchet. Celle-ci racheta.

Le docteur Antoine-François-Denis Blanchet mourut célibataire le 19 novembre 1845. Par son testament reçu le 13 du même mois par Mtre Defoy il donnait l'usufruit de ses biens à Mme Poulin, sa sœur, pour à sa mort la propriété être divisée entre les enfants de ses deux sœurs Mmes Poulin et Hudon, et Mlle Henriette Chaffers, sa nièce. Lors de sa mort M. Blanchet était propriétaire indivis de la moitié du fief Saint-Denys, et Mmes Poulin, Hudon et Mlle Chaffers étaient propriétaires indivis pour chacune un tiers de l'autre moitié.

Par la mort du docteur Blanchet, donc, Mme Poulin se trouva usufruitière de la moitié du fief sa vie durant et l'autre moitié se divisa entre elle même, Mme Hudon et Mlle Chaffers (plus tard Mme Lévy). Il en fut ainsi de 1845 jusqu'à la mort de Mme Hudon décédée intestat à la Rivière du Loup le 9 février 1862. Sa part, c'est-à-dire le 1/6 indivis, passa alors à ses enfants : Ernest Hudon, Emile Hudon, Denis Hudon, Horace Hudon, Juliana Hudon. Cette dernière mariée à M. Bertrand et M. l'abbé Ernest Hudon seuls ont gardé leurs parts.

Mme Poulin est décédée à Rimouski le 2 septembre 1883 léguant le 1/6 dont elle était propriétaire à ses deux fils, Denis Poulin (maintenant décédé et représenté par sa seule enfant Françoise Poulin) et Alphonse Poulin (également décédé et représenté par sa veuve).

Par la mort de Mme Poulin, la demie indivise dont elle jouissait s'est divisée entre les cinq héritiers Hudon, Mme Lévy, et ses deux fils, et Denis et Alphonse Poulin. Mme Lévy est décédée à Montréal le 20 novembre 1900 nommant son fils, M. H. E. Lévy, son exécuteur testamentaire.

Les propriétaires actuels du fief Saint-Denys sont : M. H. E. Lévy, es-qualité, pour 1/6 et 1/16 ; Mme Alphonse Poulin, pour 1/12 et 1/16 ; Mlle Françoise Poulin, pour 1/12 et 1/16 ; Mme Bertrand, pour 1/30 et 1/16 ; M. l'abbé Ernest Hudon, pour 1/30 et 1/16 ; le séminaire de Québec, pour 3/30 et 3/16.

P. G. R.

**Francois Pelletier, premier colon du Lac Saint-Jean.** (IX, V, 945.)—Le premier européen qui pénétra à travers les forêts vierges du Saguenay et du territoire s'étendant au nord du Lac St-Jean fut le P. Charles Albanel, jésuite.

Le *Journal des Jésuites* nous rend compte de ses diverses missions.

Le 13 avril 1651, Charles Panie part en canot avec deux Hurons pour aller quérir à Tadoussac le P. Albanel qui avait hiverné avec les Montagnais. Ils sont de retour le 22 du même mois, et le P. Albanel est en bonne santé. Ce Panie dont le nom est mentionné plus haut fut plus tard novice chez les Jésuites.

Le 2 mai de la même année, le P. Albanel part de nouveau pour Tadoussac et Gaspé dans une barque sous le commandement de Charles Quen.

L'année suivante, 1653, le 4 mai, le P. Albanel, accompagné par le P. de Quen, partent pour Tadoussac où ils passent l'hiver suivant et ne sont de retour que le 10 avril 1653.

Le 13 novembre 1653, L'Espinay arrive de Tadoussac avec des lettres du P. Albanel, "descendu pour aller dans le Saguenay." Et le *Journal* remarque que le lendemain il "neigeait puissamment."

En 1656, le P. Albanel hiverna avec les Sauvages du Saguenay, et l'année suivante, le 8 mars, il arrive à Québec, "de son hivernement," accompagné de M. L'Espinay, et de quatre autres Français. Ils étaient venus par terre, du côté sud, et le *Journal* nous dit que le pauvre Père "eut faim en chemin en son retour par terre l'espace de quinze jours."

Il s'était à peine remis des fatigues et des privations de ce pénible voyage, qu'il repartait de nouveau, encore avec L'Espinay, pour Tadoussac. C'était le 22 mars.

Il en revient en chaloupe le 15 juillet 1657. Il dut y retourner immédiatement, car le *Journal* nous dit qu'il en arriva pour la troisième fois, le 17 août, à quatre heures du matin.

Ce Père dévoué séjourna à la mission de Tadoussac jusqu'au printemps de 1660. Avant son départ, il avait marié un Français nommé François Pelletier avec une sauvagesse chrétienne, sans publication de bans, ni avis donné par deçà aux parents, ni à Monsieur l'Evêque, ni à Monsieur le Gouverneur ; ce qui fit beaucoup de bruit.

L'histoire a des lacunes. Souvent il manque des chaînons à la chaîne des évènements. C'est ainsi que le nom du premier colon du Saguenay et du lac St-Jean, ne nous a pas été transmis dans les annales du pays. Ce n'est donc que par hypothèses, que nous pouvons procéder.

Mais si nous rapprochons certains détails que nous trou-

vons dans le *Journal des Jésuites* et ailleurs, il nous sera permis de faire certaines déductions.

Nous venons de voir que le P. Albanel avait marié, à Tadoussac, en 1660, un nommé François Pelletier avec une sauvagesse. Si d'un autre côté, nous consultons la carte dressée par l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin, à la suite d'un arpentage qu'il fit en 1733, dans la région du Lac Saint-Jean, jusqu'à deux cents milles au nord-ouest du lac du même nom, nous voyons l'indication d'un établissement appartenant à un nommé Pelletier, situé à cent quatre-vingt neuf milles au nord-ouest du lac Saint-Jean. L'établissement de ce Pelletier se dressait inopinément au milieu de la solitude, dit Buies, et son apparition faisait naître toute espèce de suppositions fantastiques. "Qu'était-ce que ce M. Pelletier, continue Buies, qui vivait ainsi seul dans ce lointain presque inaccessible, et quels desseins y pouvait-il nourrir ? Etait-ce un coureur des bois, un philosophe ou un ermite ? Aucune tradition ne nous éclaire à ce sujet : contentons-nous d'admirer l'audace et le courage d'un homme qui pouvait vivre absolument seul dans un pareil exil, entouré de tous les dangers et capable de les braver tous également."

Ce Pelletier, qui vivait seul en 1732, à cent quatre-vingt neuf milles au nord-ouest du Lac Saint-Jean, c'est le premier colon de la région du Lac Saint Jean et je le salue comme tel.

Serait-ce osé que de déduire que ce Pelletier pouvait être proche parent du Pelletier qui épousait une sauvagesse à Tadoussac, en 1660 ? je suis porté à croire que les deux n'en font qu'un seul, et j'ose même affirmer que ces deux Pelletier sont très proche parent de François Pelletier, fils de Nicolas Pelletier, maître-charpentier, de Saint-Pierre de Golardon, en Beauce, et de Jeanne Roussy, et époux, en première noces, de Dorothée la Sauvagesse, et en secon-

des noces, de Marguerite-Madeleine Morisseau, dont le nom est mentionné dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

François Pelletier, époux de Dorothée la Sauvagesse, je salue en toi le premier colon du Lac Saint Jean.

Le premier, il y a déjà au-delà de cent vingt-cinq ans, tu as bravé tous les dangers qui se présentaient sur la route pour aller planter ta tente à cent quatre-vingt neuf milles au dela de la "grande Mer douce." Tu avais sans aucun doute des goûts d'aventures, tu aimais, à n'en pas douter, la vie pleine de dangers au milieu des forêts vierges de la région saguenéenne, et c'est probablement pour cela que tu as uni ton sort à une fille des bois, Dorothée la Sauvagesse.

François Pelletier appartenait à une famille de huit enfants. Un de ses frères, Nicolas, épousait, lui aussi, le 22 juin 1673 à Québec, une Sauvagesse montagnaise, veuve d'Augustin Sauvage, du nom de Madeleine Tegoussi.

Pelletier avait apparemment suivi le P. Albanel dans ses missions à Tadoussac et au-delà. Le *Journal des Jésuites* nous dit le 21 novembre 1659 "partit le P. Albanel pour aller hiverner à Tadoussac avec Guillaume Boivin et François Pelletier d'une part, et Mons. d'Auteuil et deux matelots de l'autre. C'est une épreuve qu'on fait, ajoute le *Journal*, pour voir si cela se doit continuer, n'ayant encore jamais été fait de la sorte ; Guillaume Boivin était à nos frais, et non Fr. Pelletier quoique sous notre nom."

François Pelletier n'eut pas d'enfant de son mariage avec Dorothée ; car elle mourut un an à peu près après son mariage. Elle décéda à Québec le 13 avril 1661. Le 26 septembre de la même année Pelletier épousait en secondes noces, à Québec, Marguerite-Madeleine Morisseau, fille ainée de Julien Morisseau, de Villeroge, en Picardie, et de Anne Brelancour, de Saint-Pierre, en Picardie.

Pelletier eut deux enfants de sa seconde femme. Ces deux enfants du premier colon du Lac Saint-Jean méritent une mention spéciale. Je vais donc faire en leur honneur une petite revue généalogique.

I. L'aînée des enfants de Pelletier était une fille. Elle fut baptisée à Sillery le 14 octobre 1662 et reçut les noms de Marie-Angélique. Elle eut pour parrain le baron Pierre Dubois d'Avangour, gouverneur de la Nouvelle-France de 1661 à 1663. Marie-Angélique épousait en première noces, François Bayard, avec qui elle eut huit enfants. En secondes noces, elle épousait aux Trois-Rivières, le 25 mai 1709, Antoine De Gerlais, fils de Jean DeGerlais.

II. François, baptisé à Sillery le 2 décembre 1663. Le 2 mai 1689, il épousait à Champlain Madeleine Thunay, enfant de Félix Thunay dit Dufresne et de Elizabeth Lefebvre. Ils n'eurent qu'un enfant Jean-François, baptisé à Sorel le 15 août 1691. Ce Jean François Pelletier alla s'établir à Détroit, où il épousait, le 25 mars 1718, Marie Robert, fille de Pierre Robert et de Angélique P. Ptolomée, qui s'établirent à Détroit, vers 1710. Leurs descendants ont fait souche à Détroit et à Munro, sur les bords du lac Erié.

III. Marguerite, née le 30 août 1666, mariée le 7 mai 1685, à Sorel, à Charles Boucher, fils de François Boucher et de Florence Gareman, de Baigneux, près de Soissons. Le grand père de Charles Boucher, Marin Boucher, était établi à la rivière Saint-Charles, sur les terres ayant appartenues aux Récollets. Il est mort au Château-Richer le 29 mars 1671. Neuf enfants naquirent de ce mariage. Ils s'établirent d'abord au Château-Richer, puis à Sainte-Famille, et définitivement à l'Ile Dupas.

IV. Joseph, baptisé à Sillery le 22 mars 1665, apparemment mort en bas âge.

V. Geneviève, née le 16 mars 1668, mariée à Montréal, le 14 mai 1690, à Jacques Desgagné, sergent de François Des

Meloises, capitaine d'une compagnie. Il était fils de Robert Desgagné et de Marguerite Voisin, d'Uvé, évêché de Bayeux. Ils eurent huit enfants. Desgagné mourut le 17 septembre 1714.

VI. Catherine, née en 1670 ; mariée aux Trois Rivières, le 12 novembre 1697, à Denis Foucault, fils de Jean François dit Foucault, de Saint-Michel, évêché de Périgueux, et de Elizabeth Provost. Ils eurent sept enfants.

VII. Michel, né en 1674 ; mariée à Sainte-Famille, le 6 juillet 1697, à Françoise Meneux, enfant de Jacques Meneux, dit Châteauneuf, et de Marguerite Le Preuvier. Le père de Marguerite Le Preuvier était procureur au Parlement de Paris. Michel Pelletier eut onze enfants qui s'allièrent aux familles Péloquin, Maudeville, Courmayer, Piette, Plante, Bourgeois et Desmarais. Un de ses enfants, Antoine, respecta les habitudes de la famille et épousa une sauvagesse algonquine du nom de Marie Douza. Michel Pelletier prit par la suite le surnom de d'Antaya, probablement un qualificatif algonquin.

VIII. Pierre, né en 1676 ; marié à Sainte Famille, le 13 août 1703, à Marguerite Rousseau, enfant de Symphorien Rousseau, et de Marguerite Binaudière, seconde femme de Rousseau, qui elle-même était veuve de François Dupont, ce qui ne l'empêcha pas de convoler une troisième fois après la mort de son mari. Pierre Pelletier eut onze enfants.

IX. Elizabeth, née le 18 septembre 1677.

X. Louise, née le 22 septembre 1678 ; mariée à Sainte-Famille le 13 août 1703, à Jean-Baptiste DeBlois. Elle mourut peu de temps après son mariage, le 26 novembre 1703.

Voilà la couronne généalogique que François Pelletier, celui que j'ai consacré le premier colon du lac Saint-Jean, a laissée pour transmettre à la postérité sa bravoure et sa témérité.

Dans presque toutes ces dix souches, nous trouvons le nom de Dorothée donné à une fille en mémoire de la grand'-mère Dorothée la sauvagesse.

Aujourd'hui, les descendants de François Pelletier sont innombrables et se sont répandus un peu partout et ont fait de nombreuses alliances.

OUIATCHOUAN

**Les barons de Saint-Castin.** (VII, VI, 812.)—La maison d'Abbadie, de Maslacq, en Béarn, est fort ancienne et a formé, dans la seconde moitié du XVIe siècle et au XVII e siècle, quatre branches connues sous les noms de *d'Abbadie d'Arboucave*, *d'Abbadie de Saint-Germain*, *d'Abbadie de Camou* et *d'Abbadie de Saint-Castin.*

Saint-Castin est une commune du canton de Morlàas et de l'arrondissement de Pau. En 1385, Saint-Castin comprenait 15 feux et ressortissait au bailliage de Pau. Cette commune se trouve à douze kilomètres de Pau et à six kilomètres de la petite ville de Morlàas et compte, aujourd'hui, 260 habitants.

Jean Jacques d'Abbadie, seigneur de Saint-Castin, de Herrère, d'Escout, et d'Escou, naquit à Escout, le 1er novembre 1620.

Au mois de juillet 1654, il obtint de Louis XIV l'érection en baronnie de sa terre de Saint-Castin.

Le baron de Saint-Castin épousa Isabeau de Béarn de Bonasse qui mourut de la peste, à Arette, à l'âge de 24 ans, le 17 novembre 1652. Son mari décéda avant le 16 février 1666, laissant trois enfants :

Jean-Jacques d'Abbadie, qui mourut sans postérité ; Marie d'Abbadie de Saint-Castin qui devint la femme de Jean de Labaig, successivement avocat au parlement de Navarre, jurat d'Oloron, conseiller du roi, etc etc, et enfin Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin, celui qui vint dans la Nouvelle-France.

Jean-Vincent d'Abbadie, seigneur et baron de Saint-Castin, naquit vers 1652, probablement à Escout.

Il émigra, de bonne heure, au Canada, en qualité de lieutenant dans les troupes du roi.

Il y épousa, vers 1688, Mathilda Mataconando, princesse indienne, fille de Mataconando, général en chef des indiens abénakis, et devint comme le véritable roi de la puissante et belliqueuse nation des Micmacs. Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin mourut avant le 3 février 1717. Il avait eu de Mathilde Mataconando, Bernard-Anselme d'Abbadie.

Bernard-Anselme d'Abbadie, seigneur et baron de Saint-Castin, fit ses études au séminaire de Québec d'où il sortit en 1704.

Deux ans plus tard, il était lieutenant du détachement de la marine au Canada.

Il épousa, le 31 octobre 1707, à Port-Royal, Marie-Charlotte d'Amours, fille de Louis d'Amours, seigneur de Jemsek. Il mourut avant le 16 juin 1728. Sa veuve décéda à Pau le 27 février 1734, à l'âge de 45 ans et fut enterrée le lendemain dans l'église Notre-Dame de cette ville. Ils avaient eu de leur mariage :

I. Marie-Anselme d'Abbadie de Saint-Castin, qui naquit à Québec vers 1711, devint, le 23 juin 1730, dans l'église du Faget d'Oloron, la femme de Pierre de Bourbon, avocat au parlement de Navarre, et décéda à Oloron le 18 juillet 1778, à l'âge de 67 ans.

2. Brigitte d'Abbadie de Saint-Castin qui étudia aux ursulines de Québec ;

3. Louise d'Abbadie de Saint-Castin, née à Pau le 23 février 1716, mariée dans cette ville le 23 juin 1735 à Bertrand de Sarthopon, d'Accous, praticien.

Vous trouverez d'intéressants détails sur les barons de Saint-Castin dans une *Notice généalogique sur la maison d'Abbadie*, par M. Dufau de Maluquer, publiée dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada.*

## QUESTIONS

954—De quelle partie de la France venait la famille de notre historien national, F. X Garneau ? XXX.

955—M. J. M. LeMoine dit, dans ses *Notes de voyages*, en parlant de l'expédition de Arnold contre Québec, qu'il était enjoint au général américain d'avoir toutes espèces de bons procédés pour le jeune Pitt, fils du célèbre lord Chatham.

Pourquoi les révoltés montraient-ils tant de considération au fils de lord Chatham ? Qu'est devenu ce jeune Pitt ?

ANGL.

956—Où trouverais je des renseignements sur la construction des vaisseaux au Canada sous le régime français ? On me dit que plusieurs vaisseaux de guerre furent construits dans les environs de Québec. A. O.

957—Existe-il encore des descendants du fameux d'Iberville ? Après sa mort, sa veuve alla résider en France, amenant son fils avec elle. A-t-on des renseignements sur la carrière de ce jeune d Iberville ?

B. C.

958—Les comédies de Joseph Quesnel, mort à Montréal en 1809, ont-elles toutes été publiées ? Ne vaudrait-il pas la peine de réunir les pièces du père des jeux scéniques au Canada ? DRAMA.

959—Dans la liste des officiers servant à l'île Royale en 1750 on voit le nom du chevalier de Montalembert. Cet officier appartenait-il à la même famille que le célèbre comte de Montalembert ? I. ROY

960—Je vois dans *Holden's journal and orderly books*, 1776-1778, (chez Joel Munsell's sons, 82, Rate street, Albany, N. Y.) qu'un colonel Hale se rendit avec partie de son régiment à un officier anglais et quelques soldats—Pourriez découvrir quel était cet officier anglais ?

C. B. DE BOUCHERVILLE

VOL. 9 AOUT 1903 No 8

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit,*
*Is mihi non civis sed peregrinus erit*

---

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

# RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'août : Le naufrage du *Chameau* près de Louibourg en 1725 (suite et fin) ; Eustache Chartier de Lotbinière, Ignotus ; Mgr de Laval et les religieuses de Port-Royal, Mgr H. Têtu ; Jacques de Chambly, L'abbé F.-A. Baillairgé ; Le Round Robin, Eug. Rouillard ; Nicolas Jérémie, L'abbé A. Rhéaume ; La seigneurie de Gaudarville, P. G. R. ; Les *Anciens Canadiens* ; Le cheval de bois ; Le nom de Montréal ; Questions, etc.

Gravures : Eustache Chartier de Lotbinière ; Philippe Aubert de Gaspé.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

---

***Abonnement : $2 par année.***

---

## PUBLCATIONS RÉCENTES

*Le docteur Labrie*, par l'abbé Auguste Gosselin. Prix : $0.60. S'adresser à l'auteur, St-Chs. de Bellechasse.

*Premier congrès de la jeunesse catholique tenu à Montréal le 25 juin* 1903.

*Poésies nouvelles comprenant La Taupinade, poème héroï-comique en six chants, et diverses poésies fugitives*, par Urbain Rustique. Prix : $0.30. S'adresser à l'auteur, à l'*Union*, St-Hyacinthe.

*Coeurs et homme de coeur*, par Antonio Pelletier. Conférences, silhouettes, nouvelles, poésies, etc. S'adresser à l'auteur. 318 a, rue Lagauchetière, Montréal.

*Question actuelle. Le remaniement des subsides fédéraux en faveur des provinces.* Développement d'un discours prononcé par l'hon. M. Lomer Gouin, à Montréal, le 18 mai 1903. Montréal, librairie Beauchemin, 256, rue St Paul.

# BULLETIN
DES
# RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 — AOUT 1903 — No 8

## LE NAUFRAGE DU CHAMEAU PRES DE LOUISBOURG EN 1725

*(Suite et fin)*

### LETTRE DE MONSIEUR DE ST-OVIDE AU MINISTRE

A Louisbourg, Isle Royale, 12 septembre 1725.

Monsieur,

Je fus informé le vingt neuf du mois passé, par une lettre que je reçus de la Baleine, que l'on trouvait à la côte de cet endroit une quantité de débris d'un gros bâtiment dont les poulies étaient marquées à la fleur de lis. Je ne fis nul doute, Monseigneur, que ce ne fût *Le Dromadaire* que nous attendons ici. J'envoyai aussitôt un exprès à Monsieur de Mezy pour lui en donner avis. Je fis partir Monsieur le Major avec trois ou quatre officiers et un détachement de soldats pour se rendre par terre à la Baleine n'étant pas possible d'y aller par mer.

Monsieur de Mezy s'y rendit aussi ce même jour. Je reçus le soir une lettre de Monsieur le Major avec quelques papiers que l'on avait trouvés à la côte qui nous faisaient connaître que la perte de ce vaisseau était *Le Chameau*. Il me marquait aussi avoir reconnu à la côte parmi les corps noyés celui de Monsieur de Chazel. Il ne s'est sauvé personne dans ce malheureux naufrage.

Je renvoyai le lendemain un détachement de vingt cinq à

trente soldats, et j'écrivis à Monsieur de Mezy pour l'informer que je donnais ordre à Monsieur le Major de faire exécuter par les officiers et les soldats tous ceux qu'il donnerait pour faire sauver ce qui pourrait venir à la côte et enterrer les morts et généralement exécuter les arrangements que Monsieur de Mezy donnerait. Sur tout cela je suis persuadé, Monseigneur, que Monsieur de Mezy vous rendra un compte exact de tout ce qu'il aura fait faire à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur

St-Ovide de Brouillan.

---

## LETTRE DE M. DE MEZY AU MINISTRE

A Louisbourg, ce 10 décembre 1725.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Grandeur, dans les premiers jours du mois de septembre, par un bâtiment de Saint-Jean de Luz, *Le St-Esprit*, capitaine Dernader, de la perte du vaisseau du Roi *Le Chameau.*

Aussitôt que je fus arrivé sur le lieu du naufrage, j'écrivis à Monsieur Sabatier, controleur, de s'y rendre ; à Monsieur de Couteneuil qui était à Louisbourg, commandant *La Victoire*, pour le prier d'envoyer sur les lieux un officier de confiance avec sa chaloupe pour examiner ce qui se pourrait faire pour le bien du service du Roi et des particuliers, et en même temps je rendis compte à Monsieur de Saint Ovide, gouverneur, de l'état où j'avais vu les choses et le priai d'agréer que je plaçasse deux ou trois corps de garde pour empêcher le pillage de deux ou trois cents matelots, le long de la côte qui ne laissaient pas d'être attirés, par l'espérance quoique tout vint en pièces. Tout cela fut exécuté. J'y restai quatre jours pour y mettre le meilleur ordre qu'il me

fut possible et enterrer les morts dont le premier qui fut reconnu fut le pauvre Monsieur de Chazel. Ensuite ma présence étant nécessaire à Louisbourg pour conférer avec Messieurs de St-Ovide, de Conteneuil, je laissai à ce débris le Sieur Sabatier, contrôleur, le Sieur DesCoublans, officier de *La Victoire* avec son équipage de chaloupe, et les Sieurs DuVivier et Tonty furent postés avec une garde pour empêcher le pillage.

Ces messieurs y restèrent quelques jours et voyant que tout ce qui venait à la côte était pourri par le goémon ou brisé entièrement, ils prirent tous le parti de revenir.

Cependant sur ce que l'on me rapporta qu'il venait de bons effets au plein, j'y envoyai encore Monsieur de Morpain, capitaine de port, et je fis même un traité avec un capitaine qu'il me présenta comme un homme entendu et qui pouvait sauver bien des agrès. Je passai un traité avec lui par lequel il avait un tiers de tout ce qu'il sauverait, moyennant qu'il nous rendît le tout ici. Par cette voie j'ai recouvert une partie des morceaux de cordages et de fer qui ont été vendus en la forme ordinaire et dont le Sieur Sabatier, contrôleur, fera les comptes comme du reste.

L'affaire essentielle était l'argent. Comme je ne trouvai point de plongeur dans l'île, j'en demandai à Monsieur Bégon qui m'en a envoyé deux. Mais comme ils sont arrivés à l'entrée de l'hiver, l'eau étant trop froide pour les mettre en œuvre, nous attendons à l'été prochain qu'elle soit praticable. Nous savons où est le fond du navire. Il y a apparence que les caisses y sont restées.

Il y a environ trois semaines que l'on nous rapporta, que d'un coup de vent qu'il avait fait, il était venu à la côte beaucoup d'effets. Sur le champ je demandai à Monsieur de Saint-Ovide de vouloir bien nommer des officiers entendus pour faire visite chez les habitants et pêcheurs à la

Baleine et au petit Lorembec. Messieurs de Catalogne, Morpain et Tonty furent détachés avec deux sergents et dix soldats. Ils visitèrent exactement suivant les instructions que nous leur avions données Monsieur de Saint Ovide et moi. Ils firent ramasser tout ce qui avait rapport aux effets du débris et fut apporté ici, mais à peine le tout pourri et en pièces vaut-il la dépense que nous avons été obligés de faire pour cette visite.

Afin de ne rien laisser sur notre conscience dans cette matière on nous a aussi rapporté que la goélette du Sieur Dupont, de Lorembec, commandée par le capitaine Laferre, et partie ci-devant pour Saint Malo, et un bateau de Saint-Jean de Luz, commandé par Domingo pour aller à Bordeaux, étaient remplis d'effets. J'ai l'honneur d'en donner avis à Monseigneur qui pourra donner ses ordres aux commissaires de ces deux endroits pour examiner le fait.

La carte que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Monseigneur, lui représentera au naturel la situation de ce malheureux naufrage. (1)

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Lenormant de Mézy.

## LETTRE DE MGR DE SAINT-VALIER AU MINISTRE

De Québec, le 4 octobre 1725.

Monsieur,

J'attendais l'arrivée du vaisseau du Roi pour vous parler de plusieurs choses. Mais quelle nouvelle, ô bon Dieu, ve-

(1) Remis au bureau des cartes et plans. (Note faite par le ministre. Cette carte n'est pas au bureau des archives canadiennes à Ottawa.)

nous nous d'en apprendre. Après une navigation assez heureuse jusqu'aux terres de l'Isle Royale, ceux qui le conduisaient ont si mal pris leurs mesures qu'ils l'ont fait périr la nuit du 27 au 28 d'août, à deux lieues et demie de Louisbourg sur un banc de rocher si fort qu'il a été entièrement brisé des premiers coups qu'il a donné. Tous ceux qui étaient dedans ont péri de même, de manière qu'il ne s'est pas sauvé une seule personne. Cette nouvelle arrivée ici a causé un si épouvantable effroi, désolation et pauvreté que je ne puis m'empêcher de vous recommander plusieurs veuves. Madame de Louvigny mérite à cause des bons services de son mari que vous lui accordiez la continuation de la pension que vous aviez mis s r la tête de son mari. Pour elle et pour ses deux filles, Madame L'hermite passe ici pour devoir être la plus désolée parce qu'elle n'a rien du tout. La pension que vous avez accordée, à ce que l'on dit, ce dernier voyage à son mari pourrait donner du pain à elle et à ses deux filles. La pauvre Madame Duvivier avec sa famille serait en état de tomber dans le désespoir si vous ne lui accordiez pas quelques secours et des marques extérieures de bonté et de protection. L'on m'assure que Madame La Chauvinerie est encore plus à plaindre.

Monsieur Aubert, Conseiller du Conseil Supérieur de Québec, y ayant péri comme les autres, l'on vous proposerait si l'on osait pour remplir sa place le sieur Bertier que vous avez envoyé il y à quelques années pour prendre soin des hôpitaux de Québec. Ne pouvant se résoudre à demeurer pour son emploi q i ne lui donne pas suffisamment de quoi vivre vous le fixeriez ici par le don de cette place qu'il est en état de mieux remplir qu'un autre par l'étendue de son esprit.

Madame de Ramezay que le malheur achève d'accabler par la perte qu'elle vient de faire dans ce même vaisseau

d'un fils aussi méritant que le sien souhaiterait d'avoir pour son dernier fils qui est enseigne depuis plusieurs années la lieutenance de son frère défunt que vous lui avez fait comme espérer, lorsque l'aîné Monsieur de LaGesse aurait l'emploi de capitaine, et qu'elle mérite ce semble par la perte précipitée qu'elle fait de ce cher fils une année environ après celle qu'elle a faite de son mari.

Je suis avec tout le respect qu'on peut être, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jean, évêque de Québec.

## EXTRAIT DE LA LETTRE DU MINISTRE DE LA MARINE A M. DE BEAUHARNOIS

Le 21 octobre 1725.

J'ai reçu Monsieur, des lettres de l'Isle Royale du 12 du mois dernier, par lesquelles on me marque que la flûte le *Chameau*, destiné pour Québec, a péri a trois lieues de Louisbourg la nuit du 27 au 28 août par un coup de vent du sud est très violent et que personne de ce bâtiment n'a échappé à ce malheureux naufrage.

On me mande que le corps de M. Chasel a été reconnu parmi les noyés qui sont venus à la côte, et tant d'autres circonstances qu'il n'y a pas à douter de la perte dont je suis tres touché. On présume que ce bâtiment pouvait avoir une voie d'eau qui avait déterminé Monsieur de St-James de relâcher à Louisbourg pour se radouber, car par les débris qui ont été trouvés à la côte sa mâture était entière.

## DE LONGUEUIL ET BEGON AU MINISTRE

A Québec, ce 31 octobre 1725.

Monseigneur,

M. le marquis de Vaudreuil étant mort le 10 ce mois, les

sieurs de Longueuil et Bégon ont l'honneur de vous rendre compte des affaires de cette colonie.

Nous avons appris le 22 du mois dernier, avec la plus vive douleur, par les lettres de MM. de St Ovide et de Mézy des 4 et 5 du même mois, la perte du *Chameau*, arrivée la nuit du 27 au 28 du mois d'août dernier, dans l'anse de Portenove, côte de l'Isle Royale, et de tous ceux qui y étaient embarqués.

Ce malheur inoui depuis l'établissement de cette colonie y cause une consternation générale.

M. de Mézy a envoyé quelques hardes sauvés du naufrage faisant partie de l'habillement des soldats. Le sieur Bégon en a joint l'état à sa lettre du 28 du mois dernier.

Il a aussi envoyé vingt cinq barils de poudre ayant cru qu'on en avait besoin ici.

Et quelques lettres et papiers qui ont été ramassés sur la grève, qu'il a fait rendre à ceux à qui li a reconnu qu'ils appartenaient, il ne s'en est trouvé aucun qui ait rapport aux affaires du Roi.

---

## LETTRE DE MEZY AU MINISTRE

---

A Louisbourg, ce 14 août 1726.

Monseigneur,

J'ai établi cet hiver deux gardiens sur la côte sur laquelle s'est perdu l'année dernière *Le Chameau*, pour veiller à ce qui aurait pu y venir du fond de l'eau, mis la mer n'y a rien jeté. Il est encore arrivé un accident à ce sujet. J'avais fait tenir prête la petite goélette que le Roi m'entretient, et M. Morpain, capitaine de port, avec les deux plongeurs, que M. Bégon m'a envoyés cet automne du Canada, devaient s'en servir. Tout était prêt même les ustensiles qu'ils m'avaient demandés pour du moins faire quelques tentatives

pour l'argent du Roi et les effets qui sont au fond de l'eau, quoique les pêcheurs disent qu'il n'est pas praticable d'y travailler par le ressac (1) très dangereux qui est autour, de la basse sur laquelle le vaisseau s'est perdu. Mais la nuit du 14 au 15 du mois passé, lorsque nous attendions que le temps favorable, elle fut enlevée avec mon canot qui était amarré derrière elle, et mouillée et affourchée sous mes fenêtres à portée de pistolet du rivage, au milieu de tous les petits bâtiments qui font le cabotage en ce port dont il y en un des maîtres qui la vit enlever vers minuit, nommé Samson.

Je fis mes perquisitions le lendemain. Il ne se trouva personne de manque dans la garnison, ni parmi les pêcheurs habitants ou équipages des navires français. Mais il se trouva qu'un matelot, d'un bâteau anglais du sieur How qui vient tous les ans ici, qui parle bon français et qui fait le commerce pour le commandant de Canceau, avait enlevé cette même nuit au dit sieur How un compas de son habitacle et son canot, sans doute pour venir à bord de ma goélette que cet homme a enlevée, selon les apparences avec quelques uns de ses camarades. Ils laissèrent aller mon canot et celui de l'Anglais à la derive qui furent trouvés sur la côte, le dernier sans dommage, et le mien en pièces. J avais soupçonné le sieur How d'avoir part à cet enlèvement, par le rapport que me firent deux capitaines de nos vaisseaux marchands qui lui avaient entendu tenir quelques discours qui prouvaient cela. Néanmoins il s'en est disculpé tant bien que mal et j'ai perdu sans ressource mes deux bateaux et le secours que j'en pouvais tirer pour le service du Roi et pour *Le Chameau*, car M. Morpain n'a pu trou-

(1) Retour violent des vagues vers le large, lorsqu'elles ont frappé avec impetuosité une terre. C'est ce que les Anglais nomment " surf. "—Pl. G.

ver de bâtiments propres pour cela et la saison commence à devenir rigoureuse sur cette côte. Cependant si quelques-uns des vaisseaux du Roi qui doivent venir ici, et dont nous n'avons encore aucune nouvelle, arrivent je prierai M. de St Ovide d'engager les commandants à faire quelque tentative.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Normant DeMezy.

---

## LETTRE DE LE NORMAND, FILS, A SON PERE

A la Baleine, le lundi, 9 septembre 1726.
Au débris.

Mon très cher père,

Nous venons de profiter de la belle journée qu'il a fait aujourd'hui, pour exercer nos plongeurs. Ils ont visité tout le tour de la basse de Portenove sans pouvoir rien découvrir. Le fond même dans plusieurs endroits nous a paru fort clair, et je crois que si la carcasse du *Chameau* ou quelques uns de ses débris, soit ancres, cables ou canons y eussent été les plongeurs s'en seraient aperçus, les ayant fait plonger jusqu'à une longueur de chaloupe tout autour de la basse. Nous avons visité aussi quelques endroits le long de la (mot omis) sans être plus avancés. Aussi, mon cher père, à moins que vous ne nous donniez quelque connaissance certaine de l'endroit où peut être la carcasse du bâtiment je ne crois pas que notre séjour ici soit plus nécessaire.

---

A la Baleine, ce 17 (sic) septembre 1726.

Monsieur mon très cher père,

J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez

fait l'honneur de m'écrire par Peringauts. Je vous remercie bien des instructions que vous voulez bien m'y envoyer. Je ferai mon possible pour en profiter au premier beau temps qu'il fera. Mais comme je prévois que nous aurons encore quelque temps à rester ici parce que la mer paraît bien agitée du coup de vent de l'Est qu'il a fait avant hier, et que nous n'avions que pour huit jours de vivres, tant ceux du bateau que les plongeurs qui ont laissé encore leur lard et leurs pois chez Rondel, où ils logent, et n'ont apporté que quatre pains.

Ainsi, mon cher père, il faudra que vous ayez la bonté de nous envoyer les vivres des soldats et de l'équipage du bateau pour quinze jours...................................

.................................................................................

Il part tous les jours des chaloupes de Louisbourg qui viennent au petit Lorembec pour chercher de la boête, et vous pouvez en profiter pour nous envoyer tout ceci. Joignez y aussi, s'il vous plait, les deux petits grappins pour draguer, parce que le petit grappin de Carlot est un peu pesant.

Les gens de Gosselin qui étaient dans la chaloupe avec Morpain lorsqu'il dragua le cable qui passait pardessus la basse sont au service de Paris à Louisbourg.

---

A la Baleine, ce 14 (sic) septembre 1726.

Monsieur mon très cher père,

Nous vous rendrons mille grâces de la bonté que vous avez eue de nous envoyer des vivres.............................

Votre jugement au sujet du sieur Gosselin a été exécuté ce matin, et le sieur Dudemène est parti avec son payement.

Nous guettons le beau temps, et soyez persuadé que nous emploierons le mieux qu'il nous sera possible. La mer s'embellit un peu et les eaux sont encore chaudes.

---

A la Baleine, ce 20 septembre 1726.

Monsieur mon très cher père,

Nous avons été faire, avant hier un tour à Portenove, mais la mer était si grosse qu'il a été impossible d'approcher à une demi encablure, de la basse, joint à ce que le courant qui portait à l'est était si violent que nous eûmes bien de la peine à le pouvoir refouler avec cinq bonnes nages dans chaque chaloupe. Nous avons dragué autant qu'il nous a été possible sans rien trouver que des roches dans lesquelles nos grappins ont pensé rester plusieurs fois.

Voici encore un vent d'ests dest qui va encore grossir la mer, et nous faire rester plusieurs jours ici. Ainsi je vous envoie, mon cher père, le petit bateau dans lequel vous aurez la bonté de nous envoyer ce qui est dans le mémoire ci-joint. J'ai fait le plan de la Baleine, et si vous voulez j'en ferai le recensement et celui de Lorembeq.

---

## ENTERREMENT DE 180 PERSONNES DE L'EQUIPAGE NAUFRAGE DU VAISSEAU DU ROI LE *CHAMEAU*

Vive Jésus. Vive Marie.

De la Baleine, ce 14 octobre 1726.

Mon très révérend Père,

J'ai reçu avec beaucoup de joie votre obligeante lettre, par laquelle vous me marquez de vous donner un mémoire de tous les défunts que j'ai enterrés du naufrage du vaisseau du Roi *Le Chameau*.

Pour satisfaire à un si pieux devoir je puis vous dire que de ma connaissance j'en ai enterré cent quatre vingt et peut-être davantage. Et pour chacun des dits défunts j'ai dit une messe pour le repos de leur âme.

Vous aurez la bonté de le dire à Monsieur de Mezy à qui j'espère par la première occasion, avoir l'honneur de présenter mes respects.

Je salue le très révérend Père Supérieur, et suis en Jésus-Christ.

Votre très humble et très obéissant serviteur

frère Michel-Ange

Religieux, prêtre missionnaire.

Au Révérend Père Isidore,

religieux missionnaire au Couvent de Louisbourg.

---

## LETTRE DE MEZY AU MINISTRE

A Louisbourg, ce 4 décembre 1726.

Monseigneur,

En conformité des ordres de Votre Grandeur portés par sa lettre du 4 juin dernier j'ai l'honneur de lui envoyer, par la frégate du Roi *La Néréide*, un procès verbal de la perte du *Chameau* le plus authentique qu'il m'a été possible. Ci-joint en est le duplicata qui part par *Le Dromadaire* que commande M. de Letenduère avec la commission d'intendant de feu M. de Chazel que le sieur Sabatier, contrôleur, m'a remise depuis deux ou trois mois, et qui lui avait apparemment été remise dans le séjour qu'il fit aux débris de ce vaisseau, où je l'avais établi pour veiller aux intérêts du Roi et des particuliers.

J'ai eu l'honneur d'informer Monseigneur par mes lettres précédentes, des diligences que j'ai fait inutilement cet été pour faire pêcher les effets qui sont au fond de l'eau. Il y a apparence que les glaces et les courants auront tout emporté l'hiver dernier.

Par sa lettre du 2 juillet, Monseigneur m'ordonne de lui envoyer un état de tout ce qui a été sauvé, de lui rendre compte de l'usage qui en a été fait, et le produit de ce qui aura été vendu.

Par l'état que j'ai fait dresser et que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint (1) à Monseigneur, Sa Grandeur sera parfaitement instruite de tout ce qui a rapport à cette affaire, l'usage qui a été fait des objets sauvés Ce qui a été vendu a produit 5021 livres 12s dont le trésorier n'a pu jusqu'à présent recouvrir que 3080 livres, vendu à des officiers. J'ai chargé le sieur Sabatier, contrôleur, de faire ses diligences pour le recouvrement du restant livré à des particuliers. Il y a pour cette somme environ de depense faite 3010 livres 12s dont j'aurai l'honneur d'envoyer l'état en détail à Monseigneur. Lorsque le recouvrement sera fait entier il pourra rester 2000 livres ou environ. Sur ce fonds, Monseigneur, je crois qu'il y aurait quelque justice de payer un bateau qui a été acheté 800 livres et qui a servi à porter les plongeurs et les appareils nécessaires cet été au lieu du débris. et ce en remplacement d'un autre que j'avais fait tenir tout armé et prêt pour y aller, et qui fut enlevé par des Anglais le 14 juillet dernier, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer dans le temps, ce qui retarda notre opération de plus de deux mois et demi. Les 1200 livres restants pourraient être données aux veuves ou pour quelque ouvrage pieux.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

LeNormant DeMezy.

---

(1) Cette pièce n'est pas au bureau des archives canadiennes.—Pl. G.

## EUSTACHE CHARTIER DE LOTBINIERE

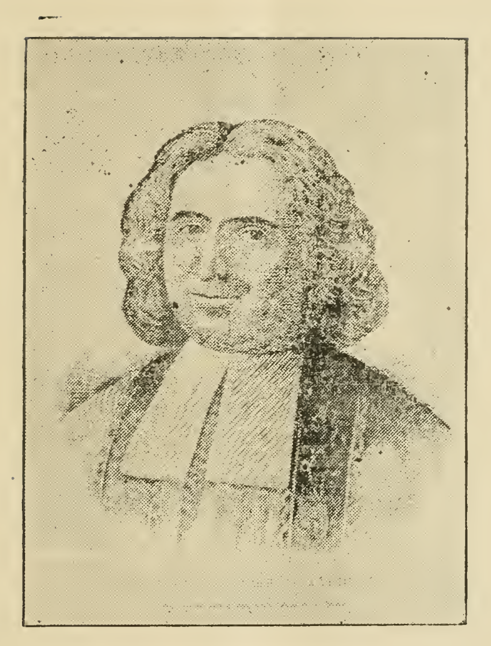
Né à Québec le 15 décembre 1688, marié le 14 avril 1711 à Marie-Françoise Davesnes des Meloises, M. de Lotbinière fut nommé, le 5 mai 1710, conseiller au Conseil Souverain. Comme il n'avait pas encore 25 ans,—âge requis pour occuper cette charge—le roi dût lui accorder des lettres de dispense datées du 6 juillet 1711. Il fut admis au Conseil le 23 novembre de la même année.

Eustache de Lotbinière joua dans la haute assemblée un rôle important, car, en 1719, le gouverneur le proposa pour remplir la charge de premier conseiller dans les termes les plus flatteurs. Malgré la lettre si flatteuse du marquis de Vaudreuil, il ne fut pas nommé.

En 1723, il perdit sa femme qu'il aimait tendrement, et cette cruelle épreuve brisa les liens multiples qui l'attachaient au monde. Il renonça à ses charges, à ses honneurs, et entra dans les ordres sacres. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Saint-Vallier le 4 avril 1726. Peu de temps après, il fut nommé archidiacre du chapitre de Québec. A la mort de Mgr de Saint-Vallier le 26 décembre 1727, il fut le héros d'un célèbre incident. Le chapitre nomma pour la vacance du siège M. Etienne Boullard, vicaire général capitulaire. M. de Lotbinière contesta la validité de cette élection. Il fit plus ; s'apercevant que le chapitre voulait lui disputer son droit de conduire la sépulture du défunt évêque, il se rendit à l'Hôpital-Général avec M. Dupuy, l'intendant, et quelques hommes dépendant de ce dernier, et fit la cérémonie funéraire à huit clos et à l'entrée de la nuit pendant que le chapitre faisait une pompe funèbre à la cathédrale, où le corps de Mgr de Saint-Vallier devait être porté avant d'être inhumé à l'Hôpital-Général. Le conflit de juridiction devint aigu. M. Dupuy et le Conseil Supérieur soutinrent l'archidiacre. M. Boullard lança l'interdit contre l'église de l'Hôpital. L'intervention énergique du gouverneur de Beauharnois put seule ramener un peu de paix. Mais l'ordre ne se rétablit parfaitement qu'après la décision du roi et le rappel de M. Dupuy en septembre 1728.

M. de Lotbinière mourut à l'Hôpital-Général de Québec en 1749.

IGNOTUS



EUSTACHE CHARTIER DE LOTBINIERE

## MGR DE LAVAL ET LES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL

Le 20 avril 1672, le Roi de France avait donné à Mgr de Laval, pour le soutien de son évêché, l'abbaye de Lestrées, ordre de Citeaux, au diocèse d'Evreux, vacante par le décès du dernier titulaire. Après le règlement de certaines difficultés suscitées par les Cisterciens qui ne voulaient pas abandonner leur ancienne propriété, il s'agissait de les remplacer par une autre communauté pour la bonne administration des intérêts temporels de l'evêque. Or je trouve à ce sujet dans les archives de l'archevêché, quatre lettres de l'Abbesse de Port-Royal adressées à Mgr de Laval et par lesquelles elle le supplie de lui confier cette abbaye. Port-Royal de Paris venait d'être séparé forcément de Port-Royal des Champs où le jansénisme avait atteint son apogée. Le premier monastère était situé sur la rive gauche de la Seine, rue Saint-Jacques, près de l'Observatoire.

Il obtint, en 1709, la suppression de l'abbaye des Champs et la mise en possession de tous ses biens. Celle-ci fut anéantie et ses bâtiments démolis, par ordre royal en date du 22 janvier 1710 Le couvent de Paris subsista jusqu'en 1790 ; il fut sous la Convention converti en prison et, par une affreuse dérision, reçut le nom de Port-Libre. En 1801, on y plaça l'institution de la Maternité qui existe encore aujourd'hui.

*L'adoration perpétuelle du St-Sacrement* qui s'était formée en 1633, se fondit dans la communauté de Port-Royal. Mais on sait qu'elle y prit des formes étranges et qu'au lieu de prêcher l'amour elle prônait la terreur de l'Eucharistie. On voulait adorer, mais à distance, ne s'approcher presque jamais de la sainte table, et le fameux *Chapelet secret du Saint-Sacrement*

n'était qu'une litanie abominable représentant le sacrement de la miséricorde et de la charité, comme le signe de la colère et de la vengeance. On en vint à appeler ces religieuses fanatisées *asacramentaires*, *vierges folles*, *désespérées*, *impénitentes.* On peut se demander si et jusqu'à quel point les religieuses de Paris partageaient les erreurs de celles de Port-Royal des Champs. Dans tous les cas, il est sûr qu'elles n'allèrent pas aux mêmes excès du fanatisme et que, dans les lettres que j'ai sous les yeux, elles paraissent animées des meilleurs sentiments religieux. Voici la première de ces lettres.

Monseigneur,

Nous avons toujours vécu dans l'espérance d'éprouver les effets de la charité de Votre Grandeur à l'égard de Lestrées, à cause des bonnes paroles que nous avons eues de fois à autre de Monsieur le curé de St-Josse et surtout de la bonne lettre dont il vous plut de nous honorer, Mgr, il y a quelques mois ; nous nous en sommes adressées à Mon dit sieur le curé de St Josse comme à celui qui gouvernait cette affaire et celles de Votre Grandeur et avions envoyé une personne capable et intelligente, depuis peu, pour parler à fonds de cette affaire et des moyens de la faire réussir; mais l'on a appris votre absence, Monseigneur, et que vous êtes sur les lieux ; ce qui nous donne une assez forte pensée d'y envoyer la même personne intelligente pour voir les choses et en parlementer là avec Votre Grandeur sur le lieu même. Nous la supplions très humblement de nous faire l'honneur de nous mander si elle l'aurait agréable et le temps qu'elle pourra encore séjourner à Lestrées et où il faudra s'adresser pour lui écrire et trouver Votre Grandeur si l'on y allait, ce qui pourrait être vers samedi prochain ou vers dimanche, car nous sommes, Monseigneur, en dessein de faire de

notre part tout ce que nous pourrons et ce qui sera raisonnable à faire pour qu'il ne tienne pas à nous qu'on ne fasse l'affaire. Nous vous supplions, Monseigneur, qu'il ne tienne pas non plus à vous, car tout en dépend. Je me persuade de votre grande piété que vous considérerez et ferez cas de faire deux lieux par vous, en procurant que Dieu soit servi en Canada et au même lieu qu'il lui a été consacré par des religieuses vouées à l'adoration perpétuelle du St-Sacrement comme de cette maison Nous sommes dans l'ordre de St Bernard, nous prions et faisons prier Dieu pour le succès de cette affaire, qui nous donnerait une seconde maison, ayant perdu celle de Port-Royal des Champs, à cause du jansénisme. Pardon, Monseigneur, de lasser Votre Grandeur d'une si longue lettre ; elle le souffrira, puisque c'est pour l'assurer de nos très humbles respects et de nos prières à Dieu jour et nuit pour sa précieuse conservation et que je suis de Votre Grandeur avec toute la soumission et toute la reconnaissance possible,

Monseigneur,

La très humble et très obéissante servante

L'abbesse de Port-Royal.

Nous tenons Mgr ce dessein secret à toutes personnes jusqu'à ce qu'on le voie en état d'être fait.

De Paris ce 12 mars 1680.

Le 10 avril suivant, autre lettre de l'abbesse de Port Royal, qui insiste et renouvelle ses ardentes prières ; elle parle d'une jeune personne, nièce de Mgr de Laval, que le prélat avait songé à placer à Port-Royal de Paris.

L'évêque désirait beaucoup la conclusion de l'affaire de l'abbaye de Lestrées, et le 22 mai suivant, il écrivait au Père de la Chaise pour lui demander de la favoriser.

Le 6 mai 1683, autre lettre de l'abbesse qui signe, cette fois " Marie de Ste Dorothée, abbesse de Port-Royal. "

" Nous espérons toujours de votre bonté, écrit-elle à l'évêque, que vous conserverez le souvenir de la promesse que vous nous avez faite pour Lestrées. Nous pourrions présentement exécuter ce que nous aurions eu paix ( avis ? ) de faire lorsque vous étiez en ce pays....mais le principal auquel vous travaillez avec tant d'édification, Monseigneur, qui est la gloire de Dieu s'y trouvant comme le premier fondement de votre dessein. Vous seriez l'instrument de toutes les bonnes œuvres et actions de piété qui se renouvelleraient en ce lieu délaissé de sa première institution des fondateurs. Cette maison se trouverait là saintement rétablie par les louanges continuelles que l'on y chanterait en l'honneur de Dieu, à quoi l'on joindrait l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, de même que nous la pratiquons dans cette abbaye. Car d'abord nous y enverrions une douzaine de religieuses et six postulantes au cœur ( sic ) et converses pour commencer la régularité en ce lieu...."

Enfin, le 20 juin 1684, l'abbesse écrit à Mgr de Laval en réponse à une lettre du prélat en date du mois d'octobre 1683 :

" Nous n'avons cessé tous les jours depuis, Monseigneur, de prier Dieu pour votre précieuse conservation et qu'il plût à sa divine bonté vous guérir entièrement des ressentiments de votre fâcheuse chute du mois de mai précédent, et qu'il vous conserve longues années pour le bien de sa nouvelle église, en Canada, et nous continuerons tous les jours de l'en prier instamment. Nous nous y sentons obligées en premier pour la pure gloire de Dieu, et secondement par la reconnaissance du bien qu'il ne tient pas à la bonne volonté

de Votre Grandeur que nous n'ayons eu Lestrées, mais cependant, Monseigneur, l'affaire s'est trouvée si difficile dans l'exécution, quand il a été question de l'échange, qu'il en a fallu en demeurer là. "

La bonne religieuse entre dans beaucoup de détails et finit par dire qu'elle espère bien que le projet pourra être repris plus tard et mené à bonne fin. Mais il n'en put être ainsi, l'abbaye de Lestrées, tout en restant la propriété de l'évêché de Québec, passa entre les mains de la communauté des religieuses de la Colombe, appartenant à l'ordre de Citeaux. Le contrat fut signé en 1687.

Mgr H. Têtu

## JACQUES DE CHAMBLY

Jacques de Chambly, capitaine au régiment de Carignan-Salières, fut le fondateur de Chambly.

Le 10 août 1665, il partait des Trois Rivières, avec deux compagnies de son régiment. Ils arrivèrent bientôt aux rapides du Richelieu où ils élevèrent le fort de Chambly.

Le 29 octobre 1672, M. de Chambly devenait seigneur d'un superbe domaine, de trois lieues de longeur sur le Richelieu, et d'une lieue de profondeur de chaque côté de cette rivière. Plusieurs soldats de son régiment s'étant fait concéder des terres, devinrent les premiers colons de Chambly.

M. de Chambly fut nommé gouverneur de l'Acadie, puis gouverneur des Iles de la Martinique où il mourut sans postérité, en 1682, laissant dans l'histoire le souvenir d'un nom très estimé et très populaire.

M. de Chambly avait épousé la sœur de madame François Hertel.

L'abbé F. A. Baillairgé

# RÉPONSES

**Le Round Robin**. ( IX, VI, 947. )—Cette expression, bien connue dans notre monde politique, nous vient de France, mais notablement défigurée.

On disait en France *Rond Ruban* ; les Anglais ont traduit le mot par *round ribbon*, et un peu plus tard par *Round Robin.*

Les lexiques sont au reste à peu près unanimes sur l'origine de cette expression.

Maintenant, qu'entend-on par *Round robin ?* C'est tout simplement un document sur lequel un certain nombre de personnes apposaient leur signature, de manière à ce que celles-ci formassent un cercle, ce qui avait pour résultat d'empêcher qu'aucun des signataires n'apparut le premier sur la liste.

Les organisations politiques en Angleterre et même au Canada ont souvent recours à ce procédé pour faire connaître leurs volontés au pouvoir régnant, et même le forcer à s'engager dans une politique nouvelle. On l'a même employé pour demander et obtenir la déchéance de ministres qui ne plaisaient plus à la masse d'un parti.

Ce furent, paraît-il, des officiers français, qui les premiers, eurent recours à cet expédient quand ils avaient des plaintes à formuler contre leurs supérieurs. On voulait par ce moyen cacher celui qui avait pris l'initiative du *round robin* et répartir également la responsabilité des signataires.

Depuis, on vient de le voir, le *round robin* est passé dans le domaine politique, conservant le même caractère et les mêmes tendances.

EUG. ROUILLARD

**Nicolas Jeremie.** (IX, III, 928.)—Il s'agit ici de Nicolas Jérémie, fils de Noël Jérémie et de Jeanne Pelletier, baptisé à Sillery le 16 février 1669. Lieutenant au fort Bourbon jusqu'en 1707, il obtint un congé pendant lequel il se maria à Québec le 20 février 1708. C'est alors que le Père Charlevoix qui se trouvait à Québec la même année fit sa connaissance. Sa femme, Françoise Bourot, veuve de Jean Chaviteau, capitaine de navire, demeurait en 1745 avec son troisième mari Charles Boucher de Bourcherville, négocient et navigateur, sur la place de la Basse-Ville à Québec. Elle avait avec elle une fille de son second mari, Françoise Jérémie dit Douville âgée de 22 ans, et une de son troisième mari, Charlotte Boucher, âgée de 13 ans. Madame Boucher fut inhumée le 3 août 1758 à Québec. Quant à Nicolas Jérémie son corps repose dans la basilique de Québec depuis le 19 octobre 1732. Cette famille Jérémie a figuré le 10 juin dernier dans la personne de Monseigneur J. A. I. Douville, supérieur du séminaire de Nicolet, aux fêtes du centenaire de cette maison rehaussées par la présence de quatre archevêques canadiens-français.

L'ABBÉ A. RHÉAUME

**La seigneurie de Gaudarville** (IX, VI, 952.)—Le 8 février 1652, Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, concédait à son fils, Louis de Lauzon, déjà seigneur de la Citière et de Lauzon, l'espace compris entre les bornes suivantes : au sud, le chemin qui va de Québec au Cap Rouge ; à l'est, Sillery ; et à l'ouest, la rivière du Cap Rouge. Cette concession avait environ 45 arpents de front sur quatre lieues de profondeur.

Le chemin de Québec au Cap-Rouge séparait la nouvelle concession des fermes déjà exploitées par Antoine Martin dit Montpellier, Nicolas Chaigneau, Pierre Gareman, Fran-

çois Boulé, Réné Mézeré, Charles Gautier dit Boisverdeur, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault, Nicolas Pinel et Etienne Dumetz. Le 15 novembre 1653, toutes ces terres étaient annexées à la concession de M. de Lauzon.

Parmi les motifs de ces vastes concessions, les actes font mention de la volonté bien arrêtée du dit Louis de Lauzon " de s'habituer en la Nouvelle-France et de faire défricher, déserter et ensuite habiter le plus de familles qu'il lui serait possible afin de peupler cette vaste province, et de la fortifier contre ceux qui la voudraient attaquer, aussi la résolution du dit seigneur de Gaudarville de construire quelques redoutes pour défendre ses lieux exposés, par l'éloignement de tout secours, aux irruptions des Iroquois et menacés d'un abandon complet par la mort ou la captivité de quelques-uns de ceux qui s'y étaient établis et la désertion des autres."

Louis de Lauzon donna à son fief le nom de Gaudarville en mémoire de sa mère Marie Gaudard.

Le premier seigneur de Gaudarville épousa, le 5 octobre 1655, Marie Catherine Nau, fille de feu Jacques Nau de Fossembault et de Catherine Granger. Il périt en 1659, en revenant en canot de l'île d'Orléans. Il avait eu deux enfants mais ils moururent au berceau. Sa veuve, deux mois et demi après sa fin tragique, épousa Jean-Baptiste Peuvret du Mesnu, qui devint plus tard greffier en chef du Conseil Souverain,

La succession de Louis de Lauzon était restée grevée d'une rente de quatre cents livres en faveur de Marie-Catherine Nau. Pour s'en libérer, Charles de Lauzon-Charny céda à celle-ci, le 6 février 1662, le fief de Champigny dans l'île d'Orléans, dix arpents de terre sur le Cap aux Diamants, et la seigneurie de Gaudarville.

Peuvret du Mesnu eut cinq enfants : Denis, mort au berceau ; Claude-Armand, qui se noya en 1686 ; Marie-Catherine mariée en 16?3 à Ignace Juchereau Duchesnay ; Jeanne et Alexandre, qui se maria à Geneviève Pouteville, puis à Marie-Anne Gautier.

Alexandre Peuvret du Mesnu, successeur de son père décédé greffier en chef du Conseil Souverain, hérita des deux tiers de la seigneurie de Gaudarville et acquit en 1701, l'autre tiers qui était échu à sa sœur, Marie-Catherine Peuvret, épouse d'Ignace Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport.

Du second mariage de Alexandre Peuvret de Mesnu naquirent deux enfants Marie-Anne et Alexandre-Joseph. Ils héritèrent de la seigneurie de Gaudarville, Alexandre-Joseph pour les 2/3, et Marie-Anne pour l'autre 1/3.

Alexandre-Joseph Peuvret du Mesnu alla s'établir à Saint-Domingue. Il y mourut avant 1731, et la seigneurie de Gaudarville devint en entier la propriété de sa sœur.

On ignore la date de la mort de Marie-Anne Peuvret de Mesnu. Les archives de Beauport où elle demeurait sont muettes à son sujet. Elle était décédée en 1787, puisque, à cette date, Antoine Juchereau Duchesnay, fils d'Ignace Juchereau Duchesnay et de Marie-Catherine Peuvret du Mesnu, était seigneur de Gaudarville.

A la mort de celui-ci, en 1772, la seigneurie de Gaudarville passa à ses deux fils, Antoine et Marie Eustache. Celui-ci, le 8 avril 1775, abandonna tous ses droits à son frère qui se trouva le seul propriétaire de Gaudarville.

Par son testament fait à Beauport, le 24 décembre 1802, l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay légua sa seigneurie de Gaudarville à son fils Michel-Louis.

Michel-Louis Juchereau Duchesnay mourut le 17 août

1838, laissant Gaudarville à son fils aîné l'honorable Edouard-Louis-Antoine-Charles Juchereau Duchesnay.

A la mort de ce dernier arrivée le 10 septembre 1886, la seigneurie de Gaudarville passa à son fils, Arthur Juchereau Duchesnay, le seigneur actuel. (1)

P. G. R.

**Les " Anciens Canadiens ".** ( VII, VI, 811. )—Sous le titre *Archibald de Locheill* ou *Episode de la guerre de sept ans en Canada*, deux prêtres du collège de l'Assomption, M. P. Arcade Laporte, préfet des études, et M. J. Camille Caisse, professeur de belles-lettres, ont, en 1865, transformé en drame les principaux épisodes des *Anciens Canadiens* de M. de Gaspé.

La première représentation de ce drame fut donnée le 11 juillet 1865 au collège de l'Assomption même. Les autorités du collège avaient eu la délicate attention d'inviter M. de Gaspé à cette séance. Le bateau à vapeur qui le transporta de Montréal à l'Assomption, était pavoisé, et de chaque côté de la rivière, l'auteur fut accueilli à son passage par des salves de mousqueterie. A son arrivée au collège, les élèves, rangés sur deux haies, le reçurent par des acclamations frénétiques.

Mais laissons la *Minerve* nous raconter cette fête inoubliable :

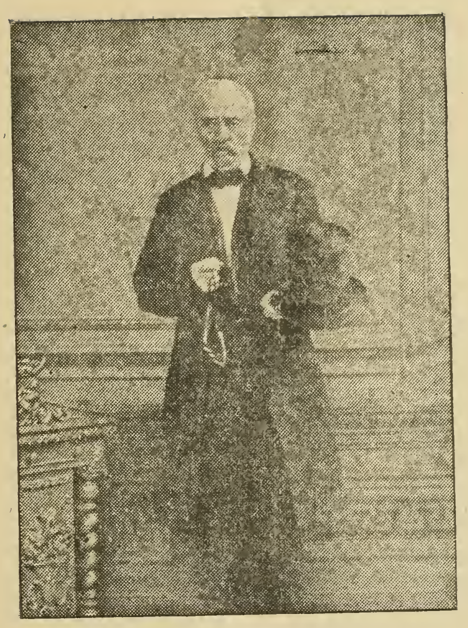
" Cette séance, dit-elle, avait été préparée pour rendre un hommage éclatant à la littérature nationale. Le héros de la fête fut M. de Gaspé, qui honora le collège de sa visite ; un brillant auditoire s'associait aussi à la présence de l'illustre écrivain. Les familles de Gaspé, de Beaujeu, de Sala-

---

(1) Pour plus de renseignements consultez " l'Histoire de la seigneurie de Lauzon " de M. J. Edmond Roy et l'"Histoire de Notre-Dame de Sainte-Foy " de M. l'abbé H. A. Scott.

berry, représentées avec éclat par mesdemoiselles de Gaspé, de Beaujeu, de Salaberry, répandaient sur la séance tout le prestige qui s'attache à ces noms illustres et vénérés. Le collège semblait briller véritablement de toute la splendeur de ces gloires nationales.

" La principale pièce qui fut jouée avait pour titre : *Archibald Cameron de Locheill*, grand drame en trois actes, tiré des *Anciens Canadiens*, de Philippe Aubert de Gaspé. Au nom du pays, nous félicitons le collège de l'idée patriotique qui lui a fourni cette inspiration. Un sentiment d'indicible émotion s'empare du cœur et de l'esprit à la représentation de ce drame national ; nous croyons revoir ces Canadiens du premier âge, dans toute leur simplicité sublime et le charme de leur héroïsme. Remettre ainsi le passé en action, c'est nous transporter au milieu de nos ancêtres, nous accoutumer à leur regard intrépide, à leur voix mâle et franche ; c'est nous inspirer pour eux une vénération, un amour que leur présence simulée rend irrésistible. Notre âme passe par toutes les phases de leur angoisse ; leur courage semble glisser dans notre cœur parole par parole. Bref, les créations d'une imagination excitée par les récits de l'histoire, prennent une forme substantielle, et au nom des Montcalm, des d'Haberville, que nous croyons voir paraître à chaque instant, nous nous sentons attendrir, pleurer, rire. Tantôt, c'est le langage et l'accent de *l'habitant* ; tantôt c'est l'approche d'une tribu sauvage qui salue par des cris ; c'est le spectacle de ces indiens, tatoués, bigarrés, couronnés de plumes, qui se glissent dans les broussailles, les yeux ardents, le corps souple comme un serpent, s'élançant sur leur victime avec des cris épouvantables ; c'est leur danse et leur chant de mort. Nous apprenons plus dans ces quelques heures de représentation qu'en plusieurs années de simple lecture. MM. Arcade Laporte et Camille



PHILIPPE-AUBERT DE GASPÉ

Caisse ont donc un grand mérite d'avoir si bien combiné le plan de cette pièce et mis tant de charme dans la rédaction.

" Indépendamment de ce mérite intrinsèque, la pièce revêtait un mérite de circonstance indéfinissable de sentiment. M. de Gaspé, celui-là même qui avait fourni le sujet de la pièce et qui retrouvait, dans la bouche des héros du drame, toutes les paroles tombées de sa plume, M. de Gaspé était là, agréant l'hommage flatteur que l'on rendait à son talent, mais prêtant aussi au collège une partie de l'éclat attaché à son nom. Il était permis à l'illustre vieillard de se livrer aux émotions, en contemplant, sous une forme réelle, les héros de son imagination ; il était permis à l'auditoire d'exprimer par des transports plus vifs l'admiration due au génie de l'écrivain. A la première apparition de M. de Gaspé dans la salle, les spectateurs, qui attendaient avec anxiété, cédèrent aux élans de leur cœur et le reçurent par une salve étourdissante d'applaudissements. M. Lactance Archambault, l'un des acteurs, exposa alors le sujet en termes choisis et trouva le moyen d'exprimer d excellentes considérations, sur les lettres canadiennes, représentées par M. de Gaspé et M. Bibaud, sur l'héroïsme canadien poussé à un haut degré par les de Beaujeu et les de Salaberry, bien dignement représentés aussi......

" Après la distribution des prix, M. l'abbé Barret, supérieur du collège, fit l'éloge de M. de Gaspé. Il exprima le bonheur qu'éprouvait la maison de recevoir un aussi illustre écrivain : " Devançant notre jeunesse de trois quarts de siècle, lui-a-t-il dit, vous êtes ici comme l'expression vivante de l'antique noblesse et une précieuse relique de ce qui n'est plus..Si l'homme passe, l'honneur et la vertu ne passent pas. "

" M. de Gaspé répondit dans les termes suivants :

" Je griffonne tant bien que mal dans la solitude de mon cabinet, mais là s'arrête mon savoir-faire : Je n'ai jamais eu

la parole facile, même pendant ma jeunesse ; et parmi les infirmités inhérentes au vieil âge, la perte de la mémoire de mots propres, des expressions précises, est une de celles auxquelles un septuagénaire est le plus exposé, même dans sa conversation intime : c'est sous cette pénible impression que je me suis décidé à écrire ce que je craignais de ne pouvoir improviser. Après avoir écarté l'obstacle que je redoutais le plus, ma tâche est encore, néanmoins, bien difficile : celle d'exprimer combien j'ai été sensible à l'invitation que j'ai eu l'honneur de recevoir de monsieur le supérieur et de messieurs les professeurs du beau et important collège de l'Assomption : cette invitation devait, en effet, me toucher bien vivement, puisque ces messieurs ont poussé la courtoisie jusqu'à ses dernières limites, en m'offrant de donner une répétition d'un drame dont le fond est tiré de mon ouvrage les *Anciens Canadiens*, si je consentais à y assister. C'est dans une occasion aussi solennelle que celle-ci, que je regrette amèrement, messieurs, que mon cœur ne puisse parler sans le secours d'un interprète, car ma bouche ne peut exprimer que bien faiblement ce que j'éprouve de gratitude pour une faveur inattendue que je sais ne devoir qu'à la bienveillance des âmes généreuses qui m'ont convié à cette belle fête. J'ai peu d'espoir, messieurs, de conserver longtemps le souvenir de votre gracieuseté : le septuagénaire ne vit que pour la tombe la plus prochaine ; mais quelle que soit la durée de ma vie, elle aura l'effet de dissiper souvent les sombres nuages qui attristent, de temps à autre, l'existence d'un vieillard. Les jeunes messieurs qui ont si bien joué le drame dont le fond est tiré des *Anciens Canadiens*, m'ont transporté aux beaux jours de ma jeunesse, et m'ont fait revivre pendant trois heures avec les amis que mon imagination avait créés. " (1)

---

(1) M. Laporte demeure à l'Assomption. M. Caisse est curé de l'église Sainte-Marie, à Marlboro, Mass., E. U.

**Le cheval de bois**. (IX, VI, 948.)—Le chevalet ou cheval de bois était une pièce de bois taillée en crête, ayant plus ou moins la forme d'un cheval, sur lequel on mettait les criminels avec des boulets attachés à leurs pieds.

Ce genre de supplice fut introduit ici dès les commencements de la colonie.

Le 29 décembre 1635, M. Bras-de-fer de Châteaufort, qui avait remplacé Champlain dans le gouvernement de la colonie, en attendant l'arrivée de M. de Montmagny, faisait afficher à un poteau, devant l'église paroissiale, la défense, sur certaines peines, de blasphémer, de s'enivrer, et de manquer volontairement la messe les dimanches et jours de fêtes. On attacha même un carcan à ce poteau, et on plaça tout auprès un cheval de bois pour y exposer les coupables, afin de contenir les autres dans le devoir par la crainte de l'infamie.

Le *Journal des Jésuites* mentionne plusieurs cas où des individus furent condamnés au chevalet ou cheval de bois.

Le 6 janvier 1636, on mit sur le cheval de bois un homme convaincu d'ivrognerie et de blasphème.

Le 24 décembre 1645, deux Français s'étant mis à boire, en attendant la messe de minuit, s'énivrèrent et causèrent beaucoup de scandale. Les Sauvages qui les virent en cet état se plaignirent amèrement. " On nous fait prendre la discipline, disent-ils, quand nous nous énivrons, et on ne dit rien aux Français. " M. de Montmagny, pour montrer que la justice était égale pour tous, fit mettre les deux Français sur le cheval de bois exposés à un vent de nord épouvantable. (1)

Dans la nuit du mardi gras au mercredi des Cendres de 1645, quelques domestiques de l'Hôpital étant venus visiter

(1) Journal des Jésuites, 1645.

ceux de M. Couillard, un des hommes de ce dernier nommé Jean LeBlanc se prit de querelle avec un de ceux de l'Hôpital, Jacques Pairieu, et faillit l'assommer à coup de bâton. LeBlanc fut condamné au cheval de bois, et à la réparation civile.

Le lendemain même, un autre homme de M. Couillard accusé de blasphème fut mis sur le cheval de bois. Il reconnut sa faute, dit qu'il avait bien mérité le châtiment et se confessa le même soir.

La même année, un ancien cuisinier de la résidence des Jésuites à Trois-Rivières fut mis sur le cheval de bois où il se rompit.

Le jour de Pâques de 1647, quatre ou cinq personnes furent mises sur le cheval de bois pour s'être enivrées.

Le 14 février 1667, Pierre Renault dit Locat ayant été accusé et convaincu de larcin au détriment de Nicolas Grisard, sieur des Ormeaux, fut condamné par le Conseil Souverain a être appliqué sur le cheval de bois et à y demeurer pendant le temps d'une heure avec un poids de six livres attaché à chacun de ses pieds.

**Le nom de Montréal.** ( V, I, 567. )—En France six communes portent le nom de la métropole commerciale du Canada : Montréal, département de l'Ain ; Montréal, département de l'Ardèche ; Montréal, département de l'Aude ; Montréal, département de Drôme ; Montréal, département du Gers ; Montréal, département de l'Yonne. Ces communes sont situées sur des montagnes assez élevées. Ce qui indique que leur nom a la même origine que celui de notre Montréal ( Mont-Royal ).

Il y a une ville de Montréal ( Mont-Reale ) dans la province d'Aragon, en Espagne.

La ville de Montréal ( Monreale ), dans la Sicile, est bien connue.

## QUESTIONS

961—Est-il bien vrai que M. de Bougainville retrouva en Océanie, pendant son fameux voyage autour du monde, des Acadiens qu'il avait connus à Québec ?

XXX

962—Le major Stobo se glorifie quelque part d'avoir indiqué à Wolfe le sentier pour monter sur les plaines d'Abraham. Est-il bien certain que Stobo était avec Wolfe dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759 ?

CURIEUX

963—M. Amable Berthelot a-t-il publié d'autres travaux historiques que ses dissertations sur le canon de bronze et la découverte des restes de la Petite Hermine ?

A. O. B.

964—Existe-t-il une notice historique sur le Rév. Joseph Courier dit Bourguignon, ordonné le 30 avril 1730, qui se rendit à la Louisiane, chez les Tamarois, *où*, dit Latour, *il vécut comme un saint, jusqu'à y faire des choses qu'on a regardées dans le pays comme des miracles.* Où trouver des renseignements sur son compte ? Ce prêtre est né à La Baie du Febvre en 1705. Mgr Tanguay place sa famille aux Trois-Rivières, parce qu'à cette époque on ne tenait pas encore de registres séparés dans la mission de La Baie. Mais il est prouvé qu'elle avait une terre ici et qu'elle y a vécu de longues années. Il est donc naturel que ce personnage intéresse les paroissiens de La Baie du Febvre. J. E. B.

966—A-t-il été publié ici d'autres ouvrages bibliographiques que le superbe *Essai de bibliographie canadienne* de M. Philéas Gagnon ?

GED.

VOL. 9 SEPTEMBRE 1903 No 9

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit.
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

－ BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 SEPTEMBRE 1903 No 9

## SAINT-NORBERT DU CAP-CHAT

A environ 95 lieues en bas de Québec, se trouve la paroisse de Saint-Norbert du Cap-Chat. Elle a à l'est la belle paroisse de Sainte-Anne des Monts, à l'ouest la mission de Saint-Paul des Capucins desservie par le missionnaire de Saint-Edouard des Méchins. Longeant le grand fleuve qui, à cet endroit, a plus de cinquante milles de largeur, s'élevant en pente douce dans la plus grande partie de son étendue, coupé à son centre par sa belle rivière et surmonté du majestueux promontoire qui lui donne son nom, Saint-Norbert du Cap-Chat est tout à fait pittoresque et attrayant pour l'amateur de la belle nature.

A son érection canonique, le 12 mai 1864, la paroisse reçut pour patron saint Norbert, archevêque de Magdebourg, en Allemagne, et fondateur des religieux appelés Prémontrés.

Le premier habitant du Cap-Chat fut un acadien du nom de Dugas. C'est vers 1780 qu'il s'établit en cet endroit. M. Dugas eut bientôt un compagnon dans la personne d'un de ses compatriotes du nom de Servant. Un M. Drouin, de Québec, s'adjoignit ensuite à la petite colonie qui s'occupait à peu près exclusivement de la pêche de la morue. En 1813, M. Henri Roy, de Sainte-Anne de la Pocatière, vint se fixer au Cap-Chat. Les descendants de ce valeureux pionnier sont très nombreux aujourd'hui dans la paroisse.

Pendant plusieurs années les progrès du *poste* de Cap-Chat furent peu sensibles. Mais, en 1851, la compagnie Price ayant établi un *chantier* sur la rivière et construit un grand moulin à scie à trois milles du fleuve, à l'endroit appelé *Grand Fond*, plusieurs familles vinrent s'établir au Cap-Chat. Le moulin ayant été incendié peu après, le *chantier* cessa, mais la plupart des employés se firent pêcheurs et l'industrie de la pêche de la morue fut exploitée sur une grande échelle. M. Théodore Lamontagne, ancien employé de la maison Price, s'adonna avec énergie au commerce de la morue sèche et y réalisa des profits considérables.

En 1860, la première école était construite à l'ouest de la rivière, non loin du Cap.

Sous le rapport religieux, le Cap-Chat dépendait primitivement de la mission de Ste-Anne des Monts. Les premiers apôtres qui y apportèrent les secours de leur ministère, vinrent de Ste-Anne de la Pocatière et peut-être même directement de Québec ; avant 1820 et jusque vers 1830, les prêtres de la cure de Rimouski s'y rendaient de temps à autres. On mentionne entre autres (à part M. Painchaud, de Ste-Anne de la Pocatière, venu vers 1823 ) MM. Varin, Chauvin, de Boucherville et Nadeau ; après les prêtres de Rimouski, ce furent les curés de Matane qui desservirent la mission de Ste-Anne ; MM. les curés Côté et Boucher y ont fait plusieurs courses apostoliques. La mission régulière ne se donnait généralement qu'à Ste-Anne des Monts.

Le Cap-Chat eut pourtant une petite chapelle construite vers 1825 ; il est aussi probable qu'on y faisait les sépultures. Cette chapelle fut détruite, je ne sais trop comment, quelques années après sa construction. Jusqu'en 1857, la maison de M. Louis Roy servait d'église lorsque le missionnaire disait la messe au Cap-Chat. Cette même année

(1857) une autre chapelle fut construite au bas de la côte, près du fleuve, presque en face de l'église actuelle. Cette chapelle n'a été détruite que ces dernières années, et le cimetière qui l'avoisinait n'a pas encore été exhumé. Les sépultures se faisaient bien dans l'endroit comme nous pouvons le voir, mais tous les actes étaient entrés aux registres de Ste-Anne. Il en fut ainsi jusqu'à l'érection canonique en 1864.

En 1854, Mgr Baillargeon ayant nommé M. E. Rousseau desservant de Ste-Anne des Monts, à partir de ce moment le Cap-Chat eut ses missions régulièrement quoique à des époques variables. Deux autres missionnaires de Ste-Anne MM. Elz. Michaud et Vallée, donnèrent successivement le secours de leur ministère aux fidèles du Cap-Chat, après le départ de M. Rousseau.

Enfin le 12 mai 1864, Mgr Baillargeon érigea le Cap-Chat en paroisse canonique et lui donna pour premier curé M. L. N. Bernier. M. J. O. Drapeau devenait le deuxième curé en 1867. C'est lui qui commença la construction de l'église actuelle. Il rencontra beaucoup de difficultés lorsqu'il s'agit d'en choisir l'emplacement : une partie des paroissiens voulaient construire au bas de la côte, près de la chapelle, l'autre partie tenait pour le haut de la côte. Le parti d'en bas l'emporta tout d'abord et la construction fut commencée en ce lieu. Mais la paix était loin d'être revenue. Alors M. le curé Drapeau, fatigué d'un tel état de choses, obtint d'être remplacé en 1869. Son successeur, M. H. A. A. Marcoux malade et impotent, ne resta que quelques mois dans la paroisse. Pendant plus d'un an et demi, la paroisse n'eut pas de curé et fut desservie par M. P. Oct. Soucy. curé de Ste-Anne des Monts. Enfin, en septembre 1871, M. L. S. Arpin devenait curé de St-Norbert. Ce bon pasteur, grâce à sa charité et à son zèle prudent, réussit en peu de

temps à rétablir l'harmonie au sein de son troupeau. Il n'eut pas de peine à faire abandonner le commencement de construction du bas de la côte pour construire l'église à l'endroit où elle se trouve aujourd'hui. Tout se fit avec la meilleure entente possible et si bien qu'en septembre 1874, lorsque M. Arpin fut enlevé à sa chère paroisse, l'église était presque logeable et le presbytère était très avancé. M. Arpin a laissé un souvenir ineffaçable au cœur des paroissiens de St-Norbert du Cap-Chat. Son successeur, M. Ph. Moreau, fit finir l'église, y dit la première messe en 1875 et termina aussi le presbytère. Ces deux bâtiments étaient construits en grosses pièces de cèdres équarries et lambrissés en briques rouges. L'église n'a malheureusement pas encore de clocher et l'augmentation de la population de ces dernières années nécessite son agrandissement. Le presbytère a été notablement réparé il y a une couple d'années, le lambris de briques a disparu.

En septembre 1882, M. Ph. Moreau, qui avait tant fait pour la paroisse, la quitta emportant l'estime et l'affection de ses paroissiens. Ce fut M. A. Lacasse qui le remplaça comme curé. D'une santé faible, il fut forcé à différents intervalles d'accepter l'aide de trois vicaires : MM. Alf. Prémont, en 1883, Ulfranc St-Laurent, en 1885, et Simon Fraser, au commencement de l'année 1886. M. Lacasse ayant quitté la paroisse en avril de la même année, pendant plus d'un mois les paroissiens furent desservis alternativement par MM. L. Dauteuil, missionnaire aux Méchins, et R. Beaumont, vicaire à Ste-Anne des Monts. Le nouveau curé arriva enfin le 20 mai. C'était un prêtre d'une santé très délicate et au cours de son séjour de trois ans dans la paroisse, il fut obligé de recevoir l'aide de deux vicaires, MM. O. Sylvain, en 1887, et F. Gauthier, en 1889. Ce fut peut-être le plus affectionné de tous les curés qui aient desservi la paroisse du Cap-Chat. Ce bon pasteur s'était aussi tellement attaché à ses parois-

siens qu'il éprouva un chagrin indicible en se séparant d'eux en septembre 1889. Le missionnaire des Méchins, M. L. Dauteuil, fut ensuite curé pendant un an. C'est lui qui fit décider par les paroissiens le parachevement de l'intérieur de l'église et la construction des bancs. Son successeur immédiat, M. P. C. Saindon, arrivé en 1890, fit exécuter ces travaux ; l'entreprise de la peinture fut donnée à M. S. Dorval, de Québec. Pendant les huit années qu'il a desservi la paroisse, M. Saindon a toujours été le vrai père de son peuple. Enfin, en 1898, ce pasteur vénéré s'éloignait de ses chères ouailles et était remplacé par le titulaire actuel, M. Elz. Dufour qui, depuis cinq ans, est l'objet de la filiale et universelle vénération de tous ses paroissiens. En 1901, M. le curé a fait exécuter de notables réparations à son presbytère : ce qui en fait maintenant une des maisons curiales les plus comfortables du diocèse. Grâce à l'initiative bienveillante de ce bon curé, le 23 juin 1901, les fidèles de St-Norbert du Cap-Chat étaient témoins, pour la première fois, d'une cérémonie religieuse bien touchante : Sa Grandeur Mgr Blais y ordonnait prêtre l'abbé Pierre M. Gagné, premier enfant de la paroisse élevé à la sublime dignité du sacerdoce.

St-Norbert du Cap-Chat a actuellement une population d'environ 1300 âmes, dont à peu près 800 communiants. Il y a huit écoles dont une modèle ; plus de 300 enfants en fréquentent les classes. Depuis une vingtaine d'années à peu près, la paroisse est érigée en municipalité civile avec son conseil et son maire.

La rivière qui était une grande difficulté pour les communications, est maintenant traversée sur un pont de près de 1200 pds de longueur. Le beau quai construit à l'embouchure de la rivière, rend déjà de grands services aux petits vaisseaux et fait espérer beaucoup pour l'avenir.

Depuis plus de vingt ans on ne parle plus de pêche que comme affaire d'agrément et tous les descendants des anciens pêcheurs y sont devenus de valeureux cultivateurs. Cap-Chat peut compter aujourd'hui pour une bonne paroisse agricole. C'est la dernière de Gaspé du côté de l'ouest mais ce n'est pas la moindre. Il y a un cercle agricole depuis une douzaine d'années. L'industrie laitière y est très prospère. Il y a deux fabriques de beurre qui fonctionnent très bien et les cultivateurs font tout ce qu'ils peuvent pour augmenter leurs troupeaux de vaches. Les terres sont très fertiles partout et chaque année, en outre de l'alimentation des trois ou quatre *chantiers* de la paroisse, on peut exporter ailleurs une bonne quantité de foin et d'avoine.

Le village, près de l'église, construit avec goût, augmente rapidement depuis quelques années. C'est dire que tout est prospère dans cette jeune paroisse isolée des centres par le manque de communications et qu'un bel avenir l'attend surtout si le projet de la construction du chemin de fer " Matane et Gaspé " peut se réaliser. Alors les produits de ses terres et de ses forêts s'écouleront plus facilement, les belles régions l'avoisinant en arrière se coloniseront, de nouveaux habitants viendront s'y fixer et cette paroisse modeste encore deviendra centre industriel et commercial.

P. M. G.

---

## CYRANO DE BERGERAC

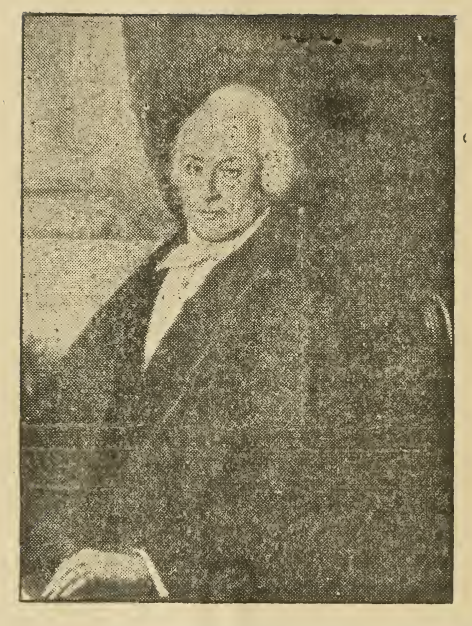
Vers 1650, 130 ans environ avant l'ascension de Pilâtre des Rosiers, et du marquis d'Arlandes, Cyrano de Bergerac, l'auteur de *l'Histoire comique des Etat et empire de la-Lune*, prétendait s'être élevé dans le ciel et laissé tomber à Québec, la terre ayant fait la moitié de sa rotation autour du soleil.

## L'HON. M.-E.-G. ALAIN CHARTIER DE LOTBINIERE

Il hérita de son père des seigneuries de Vaudreuil, Rigaud et Lotbinière, ainsi que du titre de marquis, bien qu'il n'en ait jamais fait usage.

Lors de l'invasion américaine, en 1775, ne prévoyant pas sans doute que ses services seraient récompensés par la perte d'une partie de ses biens, il prit les armes et se signala à Saint-Jean parmi les défenseurs de la patrie.

Elu, le 10 juillet 1792, membre de la Chambre d'Assemblée par le comté de York, il fut nommé à l'unanimité orateur le 28 janvier 1794 et succéda à M. Panet fait juge. Le parti anglais ayant alors tenté de nouveaux efforts pour abolir l'usage de la langue française, il s'en suivit un long débat auquel prirent part MM. Papineau, Bédard, de Bonne, Rocheblave. Lorsque son tour de parler fut venu, M. de Lotbinière se leva et prononça ces paroles qui ont été enrégistrées par l'histoire : " Le plus grand nombre de nos électeurs se trouvant dane une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'empire. Mais, aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera envers nous, nous ne voulons pas que notre langue exclue celle des autres sujets de Sa Majesté. Nous demandons que l'une et l'autre langue soient permises ; que nos procès-verbaux soient écrits dans les deux langues. " M. de Lotbinière fut énergiquement appuyé par M. de Rocheblave : " Pourquoi donc, s'écria cet illustre défenseur de nos droits, nos frères anglais se recrient-ils en nous voyant décidés à conserver nos usages, nos lois et notre langue maternelle, seul moyen qui nous reste pour défendre nos propriétés ? Le stérile honneur de voir dominer leur langue



HON. M.-E.-G.-ALAIN CHARTIER DE LOTBINIERE

les porterait-il à ôter leur force et leur énergie à ces mêmes lois, à ces usages, à ces coutumes qui font la sécurité de leur propre fortune ? Maîtres sans concurrence du commerce qui leur livre nos productions, n'ont-ils pas infiniment à perdre dans le bouleversement général qui sera la suite infaillible de cette injustice, et n'est-ce pas leur rendre justice que de s'y opposer ? " La mesure oppressive fut rejetée.

En 1796, M. de Lotbinière fut appelé à faire partie du Conseil Législatif de la province du Bas-Canada.

Il sut conquérir l'estime de tous les partis et mériter même l'affection de sir George Prevost. Profitant de la confiance qu'avait en lui cet habile gouverneur, il contribua plus que personne à faire adopter ces sages mesures qui permirent enfin aux Canadiens de respirer et d'avoir une plus large part à l'administration des affaires.

M. de Lotbinière mourut à Montréal le 1er janvier 1822 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Vaudreuil.

L'ABBÉ DANIEL

## JUNEAU-CITY

En 1853, un jeune Canadien-français de 17 ans quittait le toit paternel pour aller tenter fortune dans les régions de la Californie. Ce jeune homme, c'était Joseph Juneau. Après plusieurs années d'aventures, nous le trouvons associé avec un nommé Harrisburg, en 1875, dans une ville portant le nom de Harrisburg, dans l'Alaska. Juneau qui avait de l'ambition et qui voulait donner son nom à la ville qu'il avait fondée, avec son associé, eut recours à un truc assez ingénieux qui lui réussit à merveille. Voyant qu'il ne pouvait changer le nom de la ville, il fit construire un bureau de poste à ses frais, et, naturellement, toutes les correspondances lui étaient adressées. Petit à petit, le nom de Juneau devint plus répandu, et en 1882, Harrisburg était désignée sous le nom de Juneau City.

## SERMENT DE FIDÉLITÉ DU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE QUÉBEC (1)

Serment de fidélité que fait à Sa très Excellente Majesté George 3, Roi de la Grande Bretagne, tout le clergé du diocèse de Québec, adressé à Son Excellence Monsieur Jacques Murray, Gouverneur de la Province, et à Son Honorable Conseil.

Je promets et je fais serment que je serai fidèle et que je porterai allégeance (c'est-à-dire secours, respect et soumission) et que je rendrai obéissance à Sa Majesté le Roi George 3 que je reconnais pour mon unique Souverain vrai et légitime Roi de la Grande Bretagne et de tous les Etats etContrées appartenant au dit Royaume et que je le défendrai de tout mon pouvoir et selon mon état lui et ses successeurs (Princes de l'illustre Maison d'Hanovre et issus du sang de la feue Princesse Sophie Electrice et Duchesse Douairière d'Hanovre tels qu ils seront reconnues par la Nation) contre toute conspiration et attentat qui pourraient se former contre leur personne, leur couronne, leur dignité, et leur état de quelque côté que cela puisse arriver, même de la part du prétendant. Ainsi que Dieu me soit en aide.

St-Onge, Vicaire Général.

Frère Hyacinthe Amiot, supérieur et curé des Trois-Rivières.

Frère Daniel Normandin (2) Récollet ptre.

Chefdeville ptre.

Pétrimoux ptre, curé de la Rivière du Loup.

Frère Dominique Pétrimoulx Ptre, M. Maskinongé.

C. Germain, Jésuite, Missionnaire de Batiscan.

Guay, Ptre curé de la paroisse Ste Anne.

Boismorelle Morisseaux, curé de Champlain.

Frère Louis Demers Récollet ptre missionnaire de la paroisse de la Nativité de Bécancour.

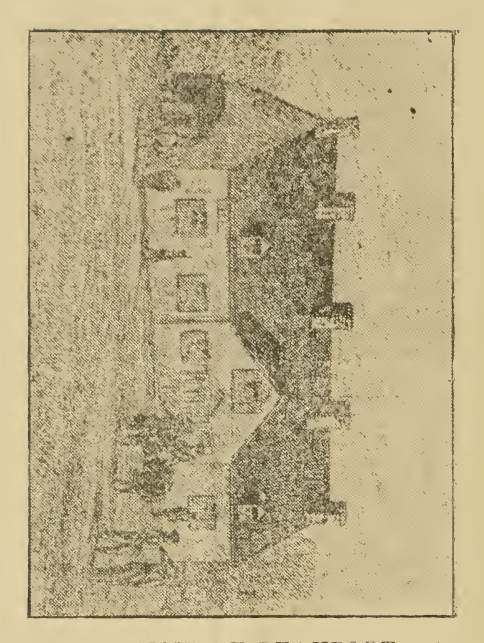
---

(1) L'original de cet intéressant document est aux archives de l'archevêché de Québec. Nous en devons la communication à Mgr Têtu. Les signataires ici sont les prêtres du district des Trois-Rivières.

(2) Mgr Tanguay écrit Normandeau.

# CONTRAT DE MARIAGE DE ROBERT GIFFARD ET DE MARIE RENOUARD

A tous ceux qui ces présentes très verront le garde des seaux Roiaux de la ville et chastellenie de Mortagne salut sçavoir faisons que pardevant Mathieu poitevin le jeune notaire et tabellion Royal commis en la dicte ville et chastellenie soubz-honnorable homme M. Pierre Roussel propriétaire de loffice de seul nottaire et tabellion royal garde notte hereditaire dicelle ville et chastellenie furent présens en leurs personnes honorable homme M. Robert Giffard sieur du Moncel demeurant à présent en ceste ville de Mortagne assisté de M. Henry Plicquot ptre curé de Normendel demeurant à tillières son neveu maternel ; M. Nicolas du Tert licentié en droictz avocat à mortagne son cousin y demeurant d au mortagne d'une part. Et dame Marie Regnoird fille de deffunct Charles Regnoird et de dame Jacqueline Michel assistée de la dicte Michel sa mère ; et frère Pierre Duchastel ptre prieur de chartrage ; noble homme M. Mathurin mauduict sieur de la Resniere Recepveur du domaine du comté du perche ses cousins Charles Michel sieur du Parc son oncle maternel M. Noël Ruffre sieur du buisson M. Jean Barban sieur de Boisboullay ses cousins maternels dame MariePaliuve de deffunct honorable homme Magdelain Michel sieur de cernay dame Marguerite Crestot femme dudict sieur du parc dame Anne Michel femme dudict sieur du buisson damelles Gabriel et Louise Lescatinal dame Marie Tadhomme fille de noble homme Jacques Tadhomme Coner du Roy et lieutenant général à Moullins et de M. Rodolphe Gerbert arpenteur juré, beaufrère de ladicte future dame et lesquels giffard et ladicte dame Marie regnoird du voulloir et consentement des susdicts leurs parans et amis se sont promis et promettent par ses présen-



MANOIR DE BEAUPORT

tés prendre lung laultre par foy et loiauté de Mariage le parfaire et solempnizer en face de saincte esglize le plus tost qu'il sera entreux et leurs parans et amis advisé. En faveur et contemplaon duquel Mariage ledict futur espous prendra la future espouze avec ses droicts tels qui luy peuvent apartenir tant de la succession de soudict deffunct père que autres et tous deniers qui proviendront de son estoc et ligne avec tous et chacuns ses maisons et héritages ; ledict futur espous a donné et donne a sadicte future espouze par Mariage faisant tous et chacuns ses biens terres maisons à luy venus et escheus par le desses de ses deffunctz père et mère en quelques lieux qu'ils soient assiz et scitués sans en riens excepter réserver ny retenir et en a subrogé ladicte future espouze en son lieu et place pour en faire loctz et partages ainsy quelle en advisera bon estre avec les autres cohéritiers dudict futur espous, lesquelles choses demeureront a ladicte future espouze avec sesdicts droictz tant mobiliers que immobilliers nature de propres a ladicte future espouze et aux siens. Lesquels deniers provenant de lestoc de ladicte future espouze le futur espous sera tenu les remploier en fond dhéritage ou constituon de Rente pour tenir lieu de propre a icelle future espouze et aux siens de son estoc et ligne. Commencera a communeaulté dentre lesdicts futurs Mariés dès le jour de la Bénédiction nuptialle et seront tous acquets quilz peuvent ou lun deulx avoyr cy devant faicts despendans de leur communeaulté quelque part quilz soyent scitués et assiz. Et a ledict futur espous doué et doue sa future espouze de la somme de soixante livres de douaire préfix a prendre et avoir sur tous et chascuns ses aultres biens. Advenant la disoluon dudict Mariage sera au choix et obtion de ladicte future espouze et de ses enfants de renoncer à la communeaulté ety renonsant reprendra tout ce qui luy sera venu par sussession donnation ou

aultrement avec son douaire sans estre tenue daucunnes debtes ; Et ou ladicte future espouze deceddera sans enfans yssus dudict Mariage sera pareillement au choix et obtion des héritiers collateralz dicelle future espouze daccepter ou renonser a ladicte communeaulté Et y renonsant sera tenu ledict futur espous leur rendre tout ce quelle aura apporté a ladicte communeaulté et tout ce qui luy sera venu par sussession ou aultrement. Et oultre ce que dessuz ladicte dame Jacquelinne Michel Mere de la future espouze a promis et cest obligée de les norir et loger durant le temps et espace de deulx ans et dentrouceler la future espouze comme a sa qualité appartient et dont du tout ce que dessus lesdictes partyes sont dacord par ses presentes. A lentretien desquelles lesdictes partyes y ont respectivement submis et obligé les .......les...... tous et chascuns leurs biens meuble et héritages presens et a advenir et avons les partyes advertyes de faire seller ses presentes dans du jourd'huy en un mois suivant lesdit du roy et furent faites et passées a Mortagne maison de ladicte Ve regnoird après midy le sabmedy douze jour de febvrier lan mil six cent Vingt huict presens Robert Vivier demeurant en la paroisse de Villiers et M. domian chamboy Chirurgien demeurant aud mortagne paroisse de Nostre dame tesmoings les d parties assistans et chamboys ont signés avec nous a la minutte des présentes (?) fors lad Vivier qui a dit ne savoir signer de ce faire par nous interé.

POITEVIN.

## ELÉAZAR WILLIAMS

Sur le fameux Eléazar Williams, qui essaya de se faire passer pour Louis XVII, et dont il a été question dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, volume III, pages 66 et 131, on peut consulter avec profit la *Minerve* des 4, 7 et 11 février 1854.

# PRÊTRES FRANCAIS PRISONNIERS DANS LE PORT DE QUÉBEC EN 1801

C'est sous ce titre que dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1900, page 101, j'ai publié des documents trouvés dans les archives de l'Archevêché. Si je reviens sur le sujet,c'est que j'ai découvert une lettre qui complète cette histoire et qui dit clairement d'où venaient ces prêtres français qui passèrent tout un mois devant Québec, sans pouvoir obtenir la permission de débarquer. Voici cette lettre adressée à " Monseigneur l'Evêque de Québec" :

A Bord de la Résistance, ce 11 octobre 1801.

Monseigneur,

Votre Grandeur est informée que dix (1) prêtres français déportés à la Guyane,pour attachement à leurs opinions religieuses et politiques, sans forme de procès, sans jugement préalable, et rappelés par le premier consul Bonaparte. ont été pris s'en retournant, par la frégate *la Résistance.*

Vous dire nos malheurs et nos souffrances, ce serait ne vous repéter que ce qui ne vous est que très connu.

Nous apprenons que le Gouvernement oppose des difficultés à notre descente à Québec et que nous devons retourner en Europe sur le navire où nous sommes. Cependant nous sommes exténués de fatigue et de misère, dénués de tout, altérés, desséchés même par des aliments brûlants depuis près de trois mois, déjà épuisés par un séjour d'environ quatre ans dans le climat dévorant de la Guyane où nous n'avions pour nourriture qu'un peu de koura ou son de ma-

1—Ils étaient d'abort onze ; mais l'un d'eux dangereusement malade était alors sous les soins des religieuses de l'Hôpital-Général. Tout cela est raconté dans mon premier article.

niac, de mauvaise viande et de morue pourrie ; agés pour la plupart de 50 à 60 ans ; plusieurs mêmes infirmes ; comment au sortir d'un climat brûlant pourrions-nous supporter le froid glacial de celui-ci et de la mer ? Nous n'avons qu'un seul désir, c'est celui d'aller à terre pour pouvoir nous y rafraîchir et profiter des premiers beaux temps, si notre séjour est mal vu à Québec, pour aller à la Nouvelle Angleterre et y traiter de notre passage ponr France. Pour obtenir cette grâce, nous nous faisons un devoir, Monseigneur, de mettre notre espoir en vous. La réputation de votre vertu et de votre charité nous est connue, et nous est un sûr garant que vous agirez efficacement auprès du Gouverneur de la Province et que son âme sensible et généreuse accordera à vos prières la grâce essentielle et inappréciable que vous lui demanderez pour nous.

Notre sensibilité pour un bienfait aussi signalé égalera pour l'un et l'autre notre reconnaissance.

Nous avons l'honneur d'être, de Votre Grandeur,

Monseigneur,

les très humbles, très obéissants, très respectueux serviteurs.

Les prêtres français.

Suivent les signatures que j'ai déjà données en 1900. La grâce ne fut pas accordée, mais les malheureux abbés furent comblés de charitables attentions durant leur séjour dans la rade et s'en retournèrent pénétrés de reconnaissance pour Mgr Plessis, les communautés religieuses et les citoyens de Québec.

Mgr H. Têtu

REPONSES

**Le capitaine Berthier.** (IX,I,32.)—Je crois qu'il n'y jamais eu, au Canada, au régiment de Carignan, qu'un capitaine Berthier, et qu'il s'appelait *Alexandre* et non *Isaac*.

D'abord, il est certain qu'il y a eu un capitaine *Alexandre* Berthier dans ce régiment. L'acte de son mariage, à Québec, le 11 octobre 1672, le dit en toutes lettres, ainsi que l'acte du mariage de son fils, aussi à Québec, le 4 octobre 1702. Il a légué son nom à Berthier-en-Bas et à Berthier-en-Haut, situés dans les seigneuries de Bellechasse et de Berthier, qui lui ont appartenu. (1)

Il est vrai que le *Registre des abjurations d'hérésie* de l'archevêché de Québec dit que, le 8 octobre 1665, le capitaine *Isaac Berthier*, du régiment de Carignan, fit abjuration, mais il y a là, évidemment, une erreur. Il y avait encore peu de temps que le régiment de Carignan était au pays, et l'on connaissait encore assez peu le capitaine Berthier, qui, d'ailleurs, aux actes de l'état civil et sur les contrats de concessions de terres, que j'ai vus (2) ne signait toujours que *Berthier*.

S'il y avait eu, au Canada, au régiment de Carignan, un capitaine *Isaac Berthier*, il en eût été souvent fait mention dans les annales du pays, et non seulement une fois au registre des abjurations.

En octobre 1665, Talon écrivait au roi: " Nous avons assisté, MM. de Tracy, de Courcelles et moi, à l'abjuration, que M. Berthier, capitaine du régiment de Carignan-Salières, a

1—Précis de l'histoire de Berthier, par l'abbé S.-A. Moreau, ptre.

2—Contrat de la terre de Joseph Piette, fils de feu Alexis, de la Grande-Côte de Berthier-en-Haut, etc., etc.

faite de son hérésie entre les mains de M. l'évêque de Pétrée." S'il y avait eu deux capitaines Berthier, Talon n'aurait pas manqué de dire lequel des deux avait abjuré.

Le registre des abjurations dit que le capitaine *Isaac Berthier* était de la paroisse de Bergerac, en Périgord, dans le diocèse de Périgueux, mais cette localisation d'origine du nouveau converti convient exactement au *capitaine Alexandre Berthier.* L'acte de son mariage, en effet, dit qu'il était *de la paroisse de Saint-Jacques-de-Bergerac, évêché de Périgueux.*

Il faut donc, ce me semble, conclure qu'il n'y a eu qu'un seul capitaine Berthier au régiment de Carignan, au Canada, et qu'il s'appelait *Alexandre.*

L'ABBÉ S. A. MOREAU

**Louis Guimont**. (IX, VI, 946.)—Louis Guimont est le premier du nom qui vint s'établir dans la Nouvelle-France.

Il était fils de François Guimont et de Jeanne de Launay, de la paroisse Deschamps, au Perche.

Il prit une terre sur la côte de Beaupré.

Le 11 février 1653, il épouse, à Québec, Jeanne Bitouset, fille d'Antoine Bitouset et de Nicole Dupont.

En 165 , Louis Guimont fut guéri d'une grande douleur aux reins, en mettant par dévotion trois pierres aux fondements de l'église de Sainte-Anne du Petit-Cap ou de Beaupré que l'on commençait à construire. (1)

Le 18 juin 1661, les Iroquois revenant du bas du fleuve où ils venaient de brûler Tadoussac, s'arrêtèrent à la côte de Beaupré, y massacrèrent quelques colons et en amenèrent plusieurs en captivité. Louis Guimont se trouva au nombre de ces derniers.

1—" Relation " de 1666-67.

La *Relation* de la même année nous raconte les supplices que lui firent subir ces barbares.

" Connaissiez-vous Louis Guimont, pris cet été ? Il a été assommé de coups de bâtons et de verges de fer ; on lui en a tant et tant donné, qu'il est mort sous les coups ; mais cependant, il ne faisait que prier Dieu : tellement que les Iroquois enragés de le voir toujours remuer les lèvres pour prier, lui coupèrent toutes les lèvres, hautes et basses. Que cela est horrible à voir ! et néanmoins il ne laissait pas encore de prier ; ce qui dépita tellement les Iroquois, qu'ils lui arrachèrent le cœur de la poitrine, encore tout vivant, et lui jetèrent au visage. "

**La riviere Boyer.** (III, I, 283.)--Il est difficile de déterminer d'où vient le nom de la rivière Boyer. On se perd là-dessus en conjectures. En risquerai-je une à mon tour ?

Les premiers colons canadiens donnaient volontiers aux différentes localités, aux rivières, aux îles, aux lacs qu'ils rencontraient sur leur passage, le nom de certains personnages dont ils aimaient, pour une raison ou pour une autre, à perpétuer le souvenir dans leur nouvelle patrie. La rivière Saint-Charles, au nord de Québec, a été ainsi appelée en souvenir de M. Charles des Boues, grand vicaire de Pontoise, en France, bienfaiteur insigne des Récollets, les premiers missionnaires de notre pays. La rivière Ouelle, également, porte le nom d'un autre ami du Canada, M. Houel, qui contribua beaucoup, avec Champlain, à faire venir ces bons Religieux au Canada.

En donnant à la petite rivière qui se jette dans le Saint-Laurent entre Saint-Michel et Saint-Vallier, le nom de Boyer, les premiers colons français au Canada n'auraient-ils pas voulu perpétuer la mémoire du fameux chirurgien

Boyer, de Rouen, qui accompagna Champlain dans une de ses expéditions contre les Iroquois, celle de 1610, et pansa la blessure qu'avait reçue en cette occasion le fondateur de Québec (1) ? C'est une simple conjecture, mais qui me semble pas tout-à-fait dépourvue de vraisemblance.

Le chirurgien Boyer fit un deuxième voyage au Canada, avec Champlain, en 1613.

Champlain parle encore d'un Boyer, " aussi malicieux que grand chicaneur, " qui faisait partie de la Compagnie des Marchands de Normandie. (2) Quelques-uns ont pensé que ce pouvait être le même personnage ; mais cela n'est nullement prouvé. Ce Boyer avait envoyé quelques prétendus colons au Canada ; mais Champlain fut obligé de les renvoyer en France, parce qu'ils passaient leur temps " à chasser, pêcher, dormir et s'enivrer : " et à cette occasion, il fit quelques ordonnances " pour tenir chacun en son devoir ", et promulgua ce qu'on pourrait appeler le premier code canadien.

Il est bon d'ajouter qu'il n'y a jamais eu, à notre connaissance, de Boyer, dans le comté de Bellechasse ou les environs, qui aurait pu donner son nom à la rivière dont il s'agit ici.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

**Les " histoires ou genealogies de familles."** (V, IX,658.)—Je connais une quarantaine d'*histoires ou généalogies de familles canadiennes.* Ce sont, par date de publication :

*Familles de la France coloniale. Les Rouer de Villeray*, par Pierre Margry. Paris—1851. 32 pp. in-8.

1—" Oeuvres de Champlain," p. 365.
2—Ibid, p. 968.

*Histoire des grandes familles françaises du Canada ou aperçu sur le chevalier Benoist et quelques familles contemporaires.* Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, rue St-Vincent, nos 6, 8 et 10—1867—613 pp. in-8. (1)

*Le vicomte C. de Lery, lieutenant-général de l'empire français, ingénieur en chef de la grande armée, et sa famille.* (1) Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, rue St-Vincent, nos 6, 8 et 10—1867. 239 pp. in-8.

*Notice sur la famille Guy et sur quelques autres familles canadiennes* (1)—Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, rue St-Vincent, nos 6, 8 et 10—1867. 97 pp. in-8.

*Mémoires de famille—C. E. Casgrain*, par madame C. E. Casgrain, née Baby. Rivière-Ouelle, manoir D'Airvault—1869 254 pp. in-16.

*Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, par Mgr Cyprien Tanguay. Province de Québec, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur. M. CCCLXXI. Sept volumes grand in-4 – de plus de 600 pp. chacun.

*Notes sur la famille Trudelle*, par l'abbé Charles Trudelle, curé de St-François, Rivière-du-Sud – Québec, imprimerie de Léger Brousseau, No 7, rue Buade – 1875. 36 pp. in-16.

*La famille Girouard.* S. l n. d. 23 pp. in—8.

*Notes historiques sur l'origine de la famille Gill de Saint-Francois du Lac et Saint-Thomas de Pierreville et histoire de ma propre famille*, par Charles Gill, juge de la Cour Supérieure—Montréal, Eusèbe Senécal et fils, imprimeurs-éditeurs, 20, rue Saint-Vincent—1887. 96 pp. in-16.

---

1—Par M. l'abbé Daniel, P. S. S.

*Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*, avec gravures et plans, par Alex. Jodoin, avocat, et J. L. Vincent, percepteur rev. int.—Montréal, imprimerie Gebhardt-Berthiaume, 30, rue St-Gabriel—1889—683 pp. in-8.

*Mémoires de famille—L'honorable C. E. Casgrain*, par madame C. E. Casgrain, née Baby. Rivière-Ouelle, manoir d'Airvault (Québec)—1891—275 pp in-8. (1)

*Généalogie de la famille Archambault* (1820-1870). Tableau et notes historiques, par le révérend Louis-Misaël Archambault, prêtre, chanoine, ancien curé de St-Hughes – Montréal, Eusèbe Senécal et fils, imprimeurs, 20, rue Saint-Vincent – 1891. 81 pp. in-8.

*Famille Baillairgé, ses anc tres, ses descendants et ses alliés au Canada et à l'étranger* (1605-1895), par G. F. Baillairgé, ex-député ministre des travaux publics du Canada. Joliette—1891. 4 fascicules. 204 pp. in-8.

*Son Excellence Louis de Gonzague Baillairgé, avocat, C. R., comte romain, chevalier commandeur de St-Grégoire-le-Grand*, par G. F. Baillairgé. Fascicule No 5—Joliette—1891. 51 x IX pp. in-8.

*Girouard-Baillairgé—Jean-Joseph Girouard, député du Lac des Deux-Montagnes, ses ancêtres, ses descendants et ses alliés*, par G. F. Baillairgé. Fascicule No 6. Joliette—1893—229 pp. in-8.

*Famille Baillairgé, ses ancêtres, ses descendants et ses alliés au Canada et à l'étranger*—1605-1895, par G. F. Baillairgé. Addenda. Fascicule No 11 (1) Joliette—1894. 248 pp. in-8.

---

1—Seconde édition d'un ouvrage cité plus haut. M. l'abbé Casgrain y a ajouté la vie de madame C. E. Casgrain, sa mère.

2—Les fascicules 7, 8, 9 et 10 n'ont pas été publiés.

*Inventaire des titres de la maison de Billy*, par le vicomte Oscar de Poli, président du Conseil Héraldique de France. Paris, Conseil Héraldique de France, 45, rue des Acacias—1894. 300 pp. in-16.

*Genealogy of the family Normandeau dit Deslauriers*, by L. H. Filteau. (1) Ottawa, A. Bureau et frères, 9, O'Connor street—1894. 80 pp. in-8.

*Généalogie de la famille Filteau*, par L. H. Filteau. Ottawa, A. Bureau et frères, imprimeurs—1895. 69 pp. in 8.

*Biographie de la famille Dénéchaud*. Québec, la Cie d'imprimerie commerciale—1895. 29 pp. in-16.

*Biographie généalogique de la famille Courtemanche* (1663-1693), par le Revd. Joseph-Israël Courtemanche, curé de St-Roch de Richelieu, P. Q.— Montréal, Leblanc & cie, imprimeurs-lithographes, 30, rue Saint-Gabriel—1895. 52 pp. in-8.

*Généalogie de la famille Martineau*, par L. H. Filteau—Ottawa, A. Bureau & frères, imprimeurs—1896. 146 pp. in-8.

*Nicolas LeRoy et ses descendants.* Notes pour servir à l'histoire de la famille LeRoy, par Joseph-Edmond Roy—Québec, imprimerie générale A. Côté & Cie—1897. 255 pp. in-8.

*Famille Charles-Edouard Gagnon. Petites notices biographiques et généalogiques.* Edition intime. Québec C. Darveau, imprimeur—1898. 38 pp. in-8.

*Histoire des familles Tetu, Bonenfant, Dionne et Perrault*, par Mgr Henri Têtu, prélat de la maison de Sa Sainteté et procureur de l'archevêché de Québec—Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1898—636 pp. in-8.

*Mémorial des familles Casgrain, Baby et Perrault du*

———

1—Cet ouvrage nous a été signalé par M. F. J. Audet

*Canada*, par Philippe-Baby Casgrain, avocat, conseil de la Reine, ancien député de l'Islet au Parlement du Canada, président de la Société littéraire et historique de Québec, etc. Edition intime. Québec, C. Darveau, imprimeur et photo-graveur—1898. 198 pp. Grand in-4.

*Les vieilles familles d'Yama hiche.* Dix généalogies, avec préface par M. Raphael Bellemare et une poésie de M. Nerée Beauchemin, comprenant les Blais, Lacerte, Lamy, Loranger, Vaillancourt, Gérin-Lajoie, Boucher, Carbonneau, Caron, Comeau, par F. L Desaulniers, avocat, ancien député fédéral. Tome premier. Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul—1898. 214 pp. in-8.

*Les vieilles familles d'Yamachiche*, trois généalogies, avec préface par M. Benjamin Sulte et discours préliminaire par M. R. Bellemare, comprenant les Desaulniers, Bellemare, Gélinas, par F. L. Desaulniers, avocat, ancien député fédéral—Tome second. Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul—1899. 273 pp. in-8.

*Les vieilles familles d'Yamachiche*, vingt-cinq généalogies avec dédicace à M. l'abbé Ant.-A. Lamy, et préface par M. Omer Heroux, comprenant les Lesieur, Héroux, Milette, Rivard, Lefebvre, Duplessis, Milot, Grenier, Bourassa, Pothier, Richer, Gagnon, Daveluy, Lavergne, Girardin, Saint-Louis, Matheau, Trahan, Pellerin et Lord, par F. L. Desaulniers, avocat, ancien député fédéral. Tome troisième. Montréal, A. P. Pigeon, imprimeur, 1798, rue Sainte-Catherine—1900. 349 pp. in-8.

*Notice historique sur la famille de René de La Voye* (Canada), par J. Edmond Roy—Lévis, imprimerie de l'auteur—1899. 201 pp. in-8.

*Généalogie de la famille Lyonnais en Canada*, par

l'abbé A. G. Lyonnais, curé de St-Albert, Ont.—La Cie d'imprimerie d'Ottawa, 3 et 5, rue Musgrove—1901. 98 pp.

*La famille Taschereau*, par Pierre Georges Roy—Lévis—1901. 200 pp in-8.

*Recherches généalogiques sur les familles Gravel, Cloutier, Bruneau, Dufresne, Proulx, Douville, Charest, Buisson, Tessier, DeLessard, Caron, Morin, Lamothe, Lemaître, Comeau, Godin, Panneton, Arpin, Cormier, Maher, Fontaine et Duval*, par F. L. Desaulniers, avocat et ancien député—Montréal, A. P. Pigeon, imprimeur, 1595-97, rue Ontario—1902. 197 pp. in-12.

*La famille Girouard en France*, par Désiré Girouard. Lévis, " Bulletin des Recherches Historiques "—1902. 16 pp. in-8.

*La famille Frémont*, par Pierre-Georges Roy—Lévis—1902. 84 pp. in-8.

*Généalogie de la famille Gosselin*, par l'abbé D. Gosselin, curé de Charlesbourg. Québec, imprimerie " Marie-Antoine "—1902. 90 pp. in 16.

*Branche aînée de la famille Taschereau en Canada*. S. l. n. d. 30 pp. in-8.

*La famille Juchereau Duchesnay*, par Pierre-Georges Roy—Lévis—1903. 500 pp. in-8 (1).

Je serais reconnaissant aux amateurs qui me signaleraient d'autres ouvrages du même genre.

Dans la *Revue Canadienne* on trouve des études sur les familles canadiennes suivantes :

Les Varennes de Verendrye, par Pierre Margry, tome neuvième, p. 362.

Les Gaultier de Varennes, par Benjamin Sulte, tome dixième, pp. 781, 849, 935.

Les Lambert Dumont, par A. C. de Lery Macdonald, tome dix-neuvième, pp. 633, 739.

---

1—Sera livré aux souscripteurs ces jours ci.

Les Febure de Bellefeuille, par A. C. de Lery Macdonald, tome vingtième, pp. 168, 235, 291.

Dans les *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada*, on trouvera :

Etude sur une famille canadienne : Famille de Catalogne, par Mgr Tanguay, 1884, p. 7.

Notice généalogique sur la maison d'Abbadie de Maslacq' par Dufau de Maluquer, 1895, p. 73.

P. G. R.

**Amable Berthelot**. (IX, VIII, 963.)—Amable Berthelot, né à Québec en 1777, et mort le 24 novembre 1847, était fils de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat, pendant plusieurs années l'un des membres marquants de l'Assemblée législative du Bas Canada, et descendant d'une famille parisienne qui avait acquis une honnête aisance dans le petit commerce. Il fit ses études au séminaire de Québec qui remplit aussi dans cette ancienne capitale la place du collège des Jésuites fermé lors de la sequestration de leurs biens par ordre du gouvernement britannique. Lorsqu'il eut achevé son éducation, le jeune Berthelot embrassa la profession de son père, et après avoir obtenu la robe il entra au barreau des Trois-Rivières où sa diligence et ses succès lui attirèrent bientôt une clientèle considérable. En quelques années il se trouva à la tête d'une assez belle fortune provenant en partie de ses épargnes et en partie du patrimoine de sa famille. C'est alors qu'il songea à abandonner le barreau et les Trois-Rivières, où sa droiture et ses lumières lui avaient fait de nombreux amis, pour venir dans sa ville natale se livrer au goût tout particulier qu'il avait pour l'étude, et qu'il a conservé jusqu'à la fin de ses jours. Quelques intérêts de famille et le désir de voir Paris, l'engagèrent a y passer vers 1820 ; il y résida cinq

ans et y acheta une bibliothèque dans laquelle se trouvaient un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire du Canada et de l'Amérique, qui ont formé ensuite le noyau de la précieuse collection qui se trouve actuellement dans la bibliothèque de la chambre représentative de ce pays. Revenu à Québec, il fut élu par ses compatriotes membre de la Chambre d'assemblée. Il fit un nouveau voyage en France, où il résida depuis 1831 jusqu'à 1833, et pendant lequel l'auteur de cette notice se lia avec lui, malgré la disparité d'âge, d'une amitié qui a duré jusqu'au tombeau. De retour dans sa patrie, M. Berthelot entra de nouveau au parlement et y siégea jusqu'à la suspension de la constitution à la suite des événements de 1837. Après l'union du Haut et du Bas-Canada, en 1840, il fut réélu pour représenter le comté de Kamouraska dans la nouvelle chambre, où il siégea jusqu'à sa mort.

Patient et studieux, M. Berthelot était un des hommes les plus savants de ce pays. Il s'adonna à plusieurs sciences. Le droit, l'économie politique, l'histoire, la botanique, la grammaire ont occupé successivement ses loisirs, la dernière surtout absorbait presqu'exclusivement tout son temps dans les dernières années de sa vie. Il a consigné le fruit de ses recherches et de ses réflexions sur cette branche dans plusieurs dissertations qui ont vu le jour, et dans deux ouvrages moins remarquables par leur volume que par l'ingénuité et la profondeur de l'auteur, et publiés sous le nom de : *Essai de grammaire francaise* (imprimé à Québec en 1840), et *Essai d'analyses grammaticales* (imprimé en 1843). S'appuyant sur les principes du célèbre abbé Girard, le premier des grammairiens modernes, et l'auteur si délié et si fin des synonymes français, M. Berthelot a introduit dans ses deux ouvrages, comme partie essentielle et fondamentale, l'analyse logique de la phrase, à laquelle

il a donné une nomenclature qui explique la nature constructive de chaque mot en la désignant, à peu près comme les chimistes ont fait pour nommer les substances et leurs combinaisons. Il a simplifié ainsi considérablement l'étude de la grammaire à laquelle il se proposait de rattacher la logique et la rhétorique, séparées d'elle depuis quelques siècles, dans un travail qu'il a laissé inachevé. La méthode de M. Berthelot a eu ses détracteurs et ses incrédules comme toutes les nouveautés, mais elle a fait aussi de nombreux adeptes, à la tête desquels l'on peut placer le surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Elle a été adoptée par le collège Sainte Anne,et elle est suivie dans plusieurs des meilleures écoles élémentaires.

M. Berthelot a publié aussi quelques opuscules historiques dans les journaux du temps ou sous forme de brochures. Celui qui a attiré l'attention davantage, est le mémoire dans lequel il prétend, sur un canon de bronze trouvé accidentellement dans le Saint-Laurent, au-dessus de Québec, que le fameux navigateur Verazzani a découvert ce fleuve avant Jacques Cartier. Mais cette assertion, fondée sur une simple hypothèse, n'a pas été admise, et ne peut l'être sans preuve plus forte contre les droits du navigateur français, qui a toujours joui sans contestation jusqu'à nos jours de l'honneur d'avoir le premier découvert le Canada.

Plus homme de cabinet qu'homme d'activité et de mouvement, M. Berthelot s'est distingué dans le parlement moins par l'initiative qu'il a prise dans les affaires, que par sa modération, sa fermeté et sa loyauté à la couronne. Fier et indépendant par caractère, il a toujours marché avec le parti libéral, et ne s'est jamais séparé de la cause de ses compatriotes, qu'il a constamment soutenu dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. En 1837, il eut le courage de se prononcer contre l'agitation naissante dans l'as-

semblée publique qui eut lieu à l'école des Glacis, alors que le peuple murmurait tout haut, dans son désappointement, contre la politique astucieuse de la métropole, et il se rendit auprès des chefs canadiens pour leur communiquer ses craintes sur l'avenir d'après la tournure que prenait les choses, ne cessant pas en même temps cependant, et en toute occasion, de parler en faveur des droits de ses compatriotes, bien contraire en cela à certaines gens qui criaient dans ces jours de trouble comme des démagogues forcénés sur les places publiques, et qui sont devenus, aujourd'hui que l'Angleterre fait peser son joug plus fort sur leurs compatriotes, les serviles adulateurs de ses ministres les plus méprisés et les plus méprisables. Doué de plus d'esprit analytique que d'imagination, et timide par nature, prononcer un discours, c'était pour lui, comme il le disait, un travail pénible ; mais sa diction était toujours correcte et pure, quoiqu'il vécut dans un temps où l'on ne se piquait pas, comme à présent, de perfection sur ce point, et ses raisonnements étaient enrichis de recherches qui annonçaient une vaste lecture. Quoique sévère et chaste dans son style, il était, chose singulière, sujet à tomber dans l'exagération dans les intonations de sa voix et dans son geste, ce qui détruisait quelquefois l'effet de ses paroles chez le commun de ses auditeurs.

Dans la vie privée, M. Berthelot avait comme l'a dit un journaliste d'esprit, cette urbanité et cette politesse facile et délicate de l'ancienne société française dont le type s'efface tous les jours au contact des manières raides et empesées des uns, ou des allures brusques et grossières des autres. Ami sûr et sincère dans le commerce de la vie, il fut toujours étranger à tout esprit d'intrigue, et mit le plus grand soin à se tenir à l'écart de ces coteries dont l'égoïsme forme le principal mobile et que le peuple, dans sa mauvaise hu-

meur, flétrit d'un nom ironique, car ces coteries finissent to jours par pénétrer dans le champ de la politique pour exploiter, à l'avantage de leurs inimitiés, la bonne foi du peuple et les faveurs du gouvernement auxquelles elles aspirent en secret. Tel fut l'homme dont nous venons de retracer brièvement la vie, et que nous avons tâché de représenter tel que nous l'avons connu. Sa perte sera longtemps regrettée par les amis des lettres et de l'éducation, choses dont ils savent que le pays a besoin pour tenir sa place à côté des états éclairés qui nous avoisinent. (1)

G.

**L'historien Le Roy de la Potherie.** (IX, V,944.) " Les encyclopédistes et ceux qui ont traité de la biographie canadienne sont très sobres de renseignements sur la Potherie, et ce qu'ils donnent est erroné.

" Larousse publie ces quelques lignes :

" Bacqueville de la Potherie, historien né à la Guadeloupe, fut nommé en 1697 commissaire royal, et remplit ensuite les fonctions de sous gouverneur de la Guadeloupe. Il a écrit une *Histoire de l'Amérique septentrionale*, qui a été publiée à Paris en 1772. "

" La Potherie ne fut jamais sous-gouverneur de la Guadeloupe et son livre n'a pas été publié à Paris en 1772.

" M. Bibaud, dans son *Panthéon Canadien* (p. 227), dit :

" Potherie (Leneuf, Bacqueville et Le Roy de la) tous trois seigneurs en Canada.

" Jacques Leneuf de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières et lieutenant de M. de Mésy, fut commandant général du pays à sa mort, jusques à l'arrivée du marquis de Tracy et de M. de Courcelle, et eut de grandes difficultés

1—La "Minerve," 30 décembre 1847.

avec le Conseil Supérieur, qui voulut ne le regarder que comme commandant des troupes et non comme gouverneur *ad interim*.

" Bacqueville de la Potherie, né aux Antilles, est bien connu comme historien de la Nouvelle-France.

" Le Roy de la Potherie, commissaire-ordonnateur à Montréal, se distingua comme administrateur par deux mémoires au ministre de la marine au sujet du gouvernement et de l'industrie. "

" Tout cela est confusion et erreur.

" M. de la Poterie, que le gouverneur de Mésy, atteint d'une maladie mortelle, nommait son lieutenant au gouvernement de la Nouvelle-France, le 27 avril 1665, n'appartenait point à la famille de l'historien.

" Bacqueville de la Potherie et Le Roy de la Potherie, dont M. Bibaud fait deux personnages différents, ne sont qu'un seul et même individu qui ne fut jamais seigneur au Canada. " ( J.-Edmond Roy ).

Dans les *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada pour* 1897, sous le titre *Claude-Charles Le Roy de la* ***Potherie***, on trouvera une étude biographique et bibliographique très complète sur l'auteur de *l'Histoire de l'Amérique septentrionale*.

**Le premier catechisme de Quebec**. ( IV, IV, 433. )—Le premier catéchisme de Québec fut publié à Paris, chez Urbain Coustelier, rue Saint-Jacques.

Il fut présenté par Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, à ses prêtres par un mandement, le 1er septembre 1700. (*Mandements des évêques de Québec*, publiés par Mgr Têtu et Gagnon, vol. I, p. 388 ).

Ce catéchisme est décrit par M. Philéas Gagnon ( *Essai de bibliographie*, p. 388 ). Il ne peut être la reproduction du *Catéchisme de Sens*, puisque son auteur, Mgr Languet, ne publia la première édition de son manuel qu'après 1730.

## QUESTIONS

967—Quel est cet Acadien qui, pour se venger des Anglais qui lui avaient tué sa femme et huit enfants, leur fit une guerre implacable, marquant d'une entaille sur la crosse de son fusil chaque ennemi qu'il abattait ? ACAD.

968—Est-il prouvé que Montcalm fut enterré dans un trou fait par les bombes anglaises ? A. B.

969—On m'affirme que sous le régime français des gouverneurs permirent aux Hurons de brûler leurs prisonniers iroquois sur les places publiques de Québec ?

Il me faudrait des preuves bien solides avant de croire à de pareilles atrocités. XXX.

970—La Potherie dit qu'après la mort de Frontenac toute la Nouvelle-France était dans une grande impatience de voir arriver le nouveau gouverneur-général. Les uns soupiraient après M. de Denonville, ancien gouverneur ; les autres eussent souhaité posséder le marquis de Villette. A-t-on des renseignements sur ce dernier personnage ?

XXX.

971—Pourquoi, dans le district de Montréal surtout, désigne-t-on sous le nom de *côtes* certaines paroisses ou seigneuries ? Il me semble que ce mot de *côtes* ne devrait qualifier que des villages situés sur le bord de la mer ?

FRS.

972—N'a-t-on pas élevé, il y a déjà quelques années, une statue au fondateur de Québec, à Brouage (en Saintonge) sa ville natale ? QUEB.

VOL. 9 OCTOBRE 1903 No 10

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit,
Is mihi non civis sed peregrinus erit

---

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

# RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'octobre : M. Jean-Félix Récher, curé de Québec, et son Journal, 1757-1760, Mgr H. Têtu ; L'hon. François-Xavier Lemieux, Lucien Lemieux ; Les deux capitaines Berthier, L'abbé Amédée Gosselin ; Jacques LeNeuf de la Poterie, P. G. R. ; Noël Brassard dit Beausoleil, L'abbé H.-R. Casgrain ; Le monument Champlain à Brouage, Mgr Cyprien Tanguay ; La côte Saint-Ange, Mgr H. Têtu ; Questions, etc., etc.

Gravure : L'hon. François-Xavier Lemieux.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

---

***Abonnement : $2 par année.***

---

## PUBLICATIONS RÉCENTES

*Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Chicoutimi* (première série). Mgr Dominique Racine—Volume unique—Premier de la collection complète—1678-1888—Chicoutimi—1903. Prix : $1.50,plus 10 centins pour frais de poste. S'adresser à M. l'abbé F.-X. Eug. Frenette, évêché, Chicoutimi.

*Eloge funèbre de Léon XIII prononcé à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Québec, le* 28 *juillet* 1903, par M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'école normale Laval. Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1903.

*Sermon prononcé à la bénédiction du monastère des Cisterciennes reformées sur la Rivière Etchemin, dimanche le* 9 *août* 1903, par M. l'abbé Th.-G. Rouleau, principal de l'école norma e Laval—Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1903.

# BULLETIN
DES
# RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 OCTOBRE 1903 No 10

## M. JEAN-FÉLIX RÉCHER, CURÉ DE QUÉBEC, ET SON JOURNAL
### 1757-1760

Les lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques* se rappellent peut-être qu'en publiant certaines parties du *Journal* de M. Récher, j'ai dit combien je regrettais de n'avoir pu trouver les autres. Mais voici que M. l'abbé Rhéaume du Séminaire a exhumé des poussières antiques trois petits cahiers supplémentaires qu'il a eu l'extrême obligeance de mettre à ma disposition. Je lui offre ici l'expression réitérée de ma reconnaissance, et je profite de sa généreuse modestie, pour continuer moi-même la publication de notes qui ont tant d'intérêt pour tous ceux qui s'occupent des détails de notre histoire.

MGR H. TETU

5 juin 1757. On voit encore de Québec des restes de neige amassée, l'hiver dernier, dans Beauport et Charlesbourg.

7. Première nouvelle des vaisseaux des isles et de France par le même courrier envoyé par M. de Plaine (1) de l'isle Saint-Barnabé. Jusqu'à ce jour, nous n'avions eu à Québec aucune nouvelle ni de France,

(1) " 9 juin 1757. " Courrier de MM. Aubert et des Plaines ". *Journal de Montcalm.*

ni des isles, ni de Louisbourg, ni même de Gaspé, depuis la navigation ouverte.

8. Arrivée de M. de Plaine qui apporte les paquets de la cour et quantité de nouvelles : 1. Le 5 janvier dernier, le roi frappé d'un coup de couteau, entre les côtes du côté droit, par un nommé Damien, natif d'Arras, âgé de 40 ans environ. (1) Le roi heureusement n'avait été blessé que légèrement. 2. M. Machault et M. D'Argenson ministres d'Etat disgraciés et remplacés par MM. de Moras et Paulmy.

10. Arrivée de M. Beaubien dans la goélette venant des isles.

11. Arrivée d'un navire chargé de vivres, de 73 soldats et munitions, qui est suivi, peu de jours après, de 3 autres chargés de même.

13. Arrivée d'un courrier envoyé d'en bas de la rivière, de la part d'un navire chargé de vivres adressé à M. Cadet, qui a pris en venant deux bâtiments anglais qu'il a rançonné 80,000 francs, les deux, et sur l'un desquels il a pris des lettres qui annoncent que

---

(1) M. Récher avait ajouté ce qui suit et l'avait ensuite effacé : " qui a été condamné à avoir le poing brûlé jusqu'au poignet avec du souffre, les yeux arrachés de la tête, et à être tiré à quatre chevaux, ce qui a été exécuté." En fait cet assassin fut saisi au moment où il manquait sa victime, par Machault, le garde des sceaux, et tenaillé avec des pinces rougies au feu d'une cheminée, pour lui faire nommer des complices qu'il n'avait pas. L'attentat avait été commis le 5 janvier 1757, à Versailles. Le criminel fut traité avec tous les égards accoutumés, c'est-à-dire qu'il subit des supplices dont on n'a plus l'idée. Condamné le 26 mars, il fut soumis à la torture ordinaire et extraordinaire et à *la question des brodequins*. Sur l'échafaud, on lui brûla avec du souffre sa main droite armée du couteau parricide, on le tenailla par tout le corps et on l'écartela en présence d'un immense concours de curieux.

les Anglais se préparent, à Halifax, à venir attaquer Québec par la rivière.

18. Nouvelle par le courrier de Montréal 1o que M. D'anglade accompagné de 100 hommes, tant sauvages que canadiens, a fait trois prisonniers près le fort Lidius, lesquels ont rapporté que le lord Loudon est parti de Boston avec 100 vaisseaux pour aller rejoindre à Halifax une escadre d'environ 20 vaisseaux de ligne, qui doivent tous ensemble, avec une escadre qu'on attend de l'Ancienne Angleterre, venir attaquer Québec, avec 30, quelques uns disent 40 mille hommes levés dans l'Ancienne Angleterre.

21. Arrivée à Québec de Bernier, canadien ci-devant prisonnier à Halifax, et venant actuellement de Louisbourg, d'où il est parti le 4 mai dernier ; les lettres qu'il apporte, étant toutes du mois d'avril, ne nous apprennent rien de nouveau. Nouvelle par un capitaine anglais venu à Québec, en qualité d'otage, pour répondre de son bâtiment pris par les Français : qu'au mois d'avril, où il est sorti d'Halifax, la maladie et la mortalité s'étaient mises dans les troupes d'Halifax, à tel point qu'on avait renvoyé 4 vaisseaux chargés de malades en Angleterre, pour empêcher le progrès de cette maladie dans les dites troupes ; et qu'à cause de ce contretemps, les Anglais se borneraient, disait-on à Halifax, à attaquer, cette année, Louisbourg.

28 juin. Nouvelle à Québec 1. qu'une escadre de six vaisseaux de ligne et de 2 frégates, commandée par M. de Bauffremont, venant actuellement de Saint Domingue, est arrivée à Louisbourg, le 27 mai dernier ; 2. que M. de MacCarthy, commandant l'Abénaquise, y était aussi arrivé de France, ainsi qu'une flûte chargée de vivres ; 3. par le courrier de Montréal, qu'il y a dans cette ville 1500 sauvages et qu'on en attend encore 1000 autres, pour aller incessamment, ainsi que toutes les troupes françaises et de la colonie,

faire le siège des forts Georges et Lidius (1) ; que ces sauvages barbares ont mis en pièces 2 anglais prisonniers à Montréal et les ont mis dans leur chaudière, et qu'ils ont levé la chevelure à trois autres ; le tout hors de Montréal, sans qu'on ait pu les en empêcher.

30. Arrivée de trois navires de France, il y en a actuellement 6 à 3 mâts en rade, et, dit on, 4 autres à l'Isle-aux-Coudres.

Nouvelle par un courrier de Louisbourg,de l'arrivée au port de cette ville, d'une escadre de 12 vaisseaux commandée par M. Dubois de la Mothe, lieutenant-général ; ce qui fait déjà 20 vaisseaux de guerre à Louisbourg, où l'on attend encore une autre escadre de 10 vaisseaux, commandée par M. D'aubigny.

Juillet, 4. Mgr. .donne la confirmation etc. (Passage publié déjà. *Bulletin*, page 129).

8. Nouvelle que des Anglais en embuscade sur le lac Champlain ont tiré sur nos gens qui allaient à Carillon et ont tué, dit on, 2 officiers de France, M. de la Coulonnerie, (2) officier du Canada, un canadien

---

(1) Il est peut-être utile de rappeler que le fort Georges s'appelait aussi William-Henry et qu'il était situé à l'extrémité sud du lac Saint-Sacrement ou lac Georges. En allant à cinq lieues au sud, on trouvait le fort Lidius appelé aussi fort Edouard ; continuant dans la même direction entre ce fort et celui d'Orange (Albany), on arrivait au petit fort Kouari (Chenectady des Anglais) sur la rivière Corlar. Carillon se trouvait sur une presqu'île formée par le confluent de la rivière à la Chute et du lac Champlain. En allant vers le nord jusqu'à Montréal, on passait par les forts Frédéric, Lamothe ou Sainte-Anne, l'Isle-aux-Noix, Saint-Jean et Chambly. Chouaguen dont il sera question plus loin, appelé Oswégo par les Anglais,était situé à l'extrémité sud-est du lac Ontario, Cataracoui (Kingston) se trouvant au nord.

(2) Je n'ai pu trouver qui était ce M. de la Coulonnerie, ni même s'il a jamais existé.

et un sauvage outaouais, et que nos sauvages qui passaient ce lac au nombre de 1500 se sont mis à courir après les Anglais, leur ont levé sept chevelures et fait huit prisonniers

9. M. Bigot, par une ordonnance expresse, défend aux boulangers, sous peine de 300 francs d'amende et de 6 mois de prison, de fournir à ses tailles ou pratiques plus de la moitié du pain qu'il avait coutume de leur fournir, et aux autres du peuple plus d'une demi-livre de pain par tête pour un jour, et cela jusqu'à ce qu'il soit arrivé des farines de France.

14. Nouvelle à Québec que MM. St-Ours de Montréal, la Saussaye et Belêtre, officiers, avec quatre Canadiens ont été tués dans une embuscade, étant allés en parti vers le fort Cumberland, au-delà du fort Duquesne (1)

17. Nouvelle par Languedoc, courrier envoyé par M. de Plaine, qu'il y a en rivière, au Bic. 2 vaisseaux du roi, qui ont ordre de la cour de rester à l'Isle-aux-Coudres, 2 navires chargés de farine pour le compte du munitionnaire M. Cadet, 5 navires qui apportent de Louisbourg en Canada les deux bataillons de Berry, et en outre quantité d'autres navires venant de France, au nombre (dont on n'est pas sûr) d'une vingtaine ou plus. Cette bonne nouvelle (ce qui a été bien remarqué dans la ville) est arrivée précisément le matin du dimanche 7ème après la Pentecôte, qu'on appelle ici de la *Providence* ; et précisément le même jour où, par une nouvelle ordonnance de M. l'intendant, la demi-livre de pain réglée le 9 de ce mois pour chaque personne était réduite à un quartron, ou plutôt trois onces et demie par jour pour chaque personne, à qui, à la vérité, M. l'intendant se

---

(1) Cette nouvelle était fausse. Elle est aussi rapportée dans le *Journal de Montcalm*, page 228.

proposait de faire distribuer un peu de riz à 10 sous, après l'avoir acheté, ces jours derniers, à 20 sous de MM. Martin, en la quantité, dit-on, de 40,000 livres. Nota. L'ordonnance de M. l'intendant qui n'accorde qu'un quartron de pain et un demi-quartron de riz par jour, a lieu.

17. Ce même jour, avant une heure après minuit, le sieur Stolo, otage détenu dans les prisons de cette ville, s'est évadé pour la 2ème fois, le fonctionnaire se contentant de crier : qui va là, sans l'arrêter.

Nota Le 18, à 9 heures du soir, il fut rencontré par M. de Longueuil et M. de la Naudière près de Saint-Roch, où il ne savait que devenir, et ramené en calèche en prison sans difficulté. On dit son esprit un peu affaibli.

23. Départ de Québec d'un paquebot chargé de 350 prisonniers anglais, par l'occasion duquel M. de Thiersan repasse en France.

26. Coup de M. de St-Ours.—Nouvelle à Québec que M. de St-Ours, officier de la colonie, étant allé à la découverte avec 10 hommes, dans une berge anglaise sur le lac Saint-Sacrement, y ont été surpris et attaqués par 5 berges ennemies ; que, se voyant trop engagé pour pouvoir s'échapper, il avait pris le parti de s'avancer sur elles, ce qui avait fait croire aux Anglais qu'il voulait se rendre, et ce qui les mit dans une sécurité qui leur fut funeste ; parce que M. de St Ours et ses 10 hommes, se voyant tout près des ennemis, ayant promptement quitté l'aviron pour prendre leurs fusils, et en ayant fait coups sur coups deux décharges, ils avaient surpris à leur tour les Anglais et en avaient tué à leur estime 30 ou 40, et que cela fait, ils s'étaient retirés en grande hâte et avaient ainsi échappé aux ennemis, n'emportant avec eux que 3 ou 4 blessés, dont deux sont morts, un outaouais et un autre canadien.

29 juillet. Coup de M. Marin. Nouvelle à Québec que M. Marin, officier de la colonie, s'étant avancé vers le fort Lidius avec 350 sauvages et 250 Canadiens avait tué d'abord 10 Anglais qui formaient la garde avancée du dit fort, et 2o 50 autres qui composaient la grande garde, et qu'alors les Anglais au nombre de 2 mille environ, ayant fait une sortie sur nos gens, les nôtres se sont retirés en bon ordre dans le bois, à l'entrée duquel ils ont attiré les Anglais, après eux, et qu'ils y en ont tué encore plus de 2 cent, au rapport de M. Marin qui n'a eu personne de tué ni de blessé. Il ne lui est mort qu'un homme, de fatigue et d'épuisement. (1)

29. Coup de M. de Corbière. Autre nouvelle à Québec, d'une action sur le lac Saint-Sacrement. Après le coup de M. de St-Ours, 22 berges anglaises de 20 hommes chacune, en tout 440, ont été attaquées par deux esquifs français de 40 à 50 hommes chacun et par 400 sauvages ; que 15 berges ont été coulées à fond ; 2 ont pris la fuite, 5 ont été prises par les Français qui ont fait 160 prisonniers, 160 chevelures, et que les 80 autres Anglais ont été tués ou noyés ; ce qui fait en tout dans cette action 400 Anglais tués ou prisonniers ; et selon d'autres 130 tués et 130 prisonniers, les Anglais n'étant en tout, disent-ils, que 300 ; au lieu que nous n'avons eu qu'un sauvage de tué et

(1) D'après le *Journal du marquis de Montcalm*, page 250, tout cela était bien exagéré, puisque les Anglais n'avaient eu que 11 hommes de tués et quatre de blessés. Mais il en était ainsi—et c'est encore la même chose aujourd'hui—de bien des nouvelles ! Aussi je ne me propose pas de mettre des notes pour corriger chaque erreur que l'on pourra rencontrer dans le *Journal* de M. Récher.

point de blessé. (1) Cruautés. Dix Anglais massacrés par les sauvages à Carillon dans un divertissement ; 4 autres éventrés et leur sang bu par les sauvages.

27. Un navire à 3 mâts, chassant sur son ancre, à Saint-Laurent de l'Isle d'Orléans, s'échoue et périt, le monde sain et sauf, et la cargaison fort endommagée. Elle consistait principalement en sucre. C'était la nuit.

30. Le nombre des malades soit matelots ou soldats transportés des vaisseaux à l'Hôpital-Général est de 420 ; il y en a dans les dortoirs, dans le noviciat et dans l'église. Monseigneur y conduit 7 religieuses de l'Hôtel-Dieu pour aider celles de l'Hôpital-Général. Le 31 juillet, on a encore transporté 80 malades à l'Hôpital-Général. Vers le 15 juillet, un des deux vaisseaux du roi qui sont à l'Isle-aux-Coudres, y perd son aumônier qui est jeté à l'eau. C'était un prêtre séculier. (2) M. de la Jonquière, capitaine de l'un de ces 2 vaisseaux, a mis 120 de ses malades sous des tentes à l'Isle-aux-Coudres.

Autres cruautés des sauvages sur les prisonniers. 2 sauvages anglais mangés après avoir été cuits, l'un dans la marmite et l'autre à la broche. Un autre tué seulement.

1er août 1757. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu sont venues à la messe que Monseigneur leur a dite à 5 h. ½ à la cathédrale, y ont communié et reçu la bénédiction du Saint-Sacrement. Le même jour, à 1 heure après-midi, elles ont été à l'église des Récollets pour

---

(1) Quelle exagération ! *Journal de Montcalm*, page 252. " Ils (les Sauvages) ont mis à la chaudière et mangé trois prisonniers."

(2) Dans l'*Histoire de l'Isle-aux-Coudres*, je n'ai rien trouvé concernant cette noyade et je ne sais pas le nom de cet aumônier.

gagner l'indulgence de la Portioncule : ensuite 7 à 8 d'entre elles ont été faire visite à M. l'intendant, qui les a très bien reçues, et les a fait reconduire en calèche ; puis à 4 h., elles sont sorties de chez les PP. Jésuites pour retourner dans leur nouvelle maison, que Mgr a bénie solennellement, accompagné de plusieurs chanoines, et d'où l'incendie les avait fait sortir le 7 juin 1755.

2. Il y a à l'Hôpital-Général 530 malades, soldats ou matelots arrivant de France.

6. Le tonnerre est tombé sur l'église de la mission sauvage de Bécancour, l'a brulée ainsi que la sacristie, et la maison du missionnaire qui était alors à prier Dieu devant l'autel, et vers 8½ h. du soir. Comme tout a été brûlé, la mission a perdu dans cet accident de très beaux ornements, plusieurs pièces d'argenterie, entre autres 2 calices, 4 grands chandeliers et 4 petits, tous d'argent.

9. Il est mort aujourd'hui 12 hommes à l'Hôpital-Général, et il en meurt plusieurs tous les jours. Et cependant,comme on y porte, tous les jours, de nouveaux malades, leur nombre est encore aujourd'hui de plus de 530 ; on dit même près de 600.

13. Prise du Fort Georges. A midi, nouvelle par le courrier de Montréal que le Fort Georges, attaqué le 5 de ce mois, par notre armée de près de 9000 hommes, Français, Canadiens et Sauvages, s'est rendu le 9 à 6 heures du matin. La garnison, suivant la capitulation, devait sortir le lendemain, avec armes et bagages et une pièce de canon, pour se rendre, sous l'escorte d'un détachement français, au Fort Lidius. Nous n'avons perdu, à l'attaque du Fort Georges, que 7 à 8 soldats, autant de Canadiens et 15 Sauvages, qui s'étaient retranchés trop près du fort, et où une bombe en a tué plusieurs ; et nous y avons eu environ 40 blessés, parmi lesquels il ne se trouve ni officier, ni

cadet. Les Anglais y ont perdu 200 hommes environ. Ils y étaient 3000. On dit qu'il y a beaucoup de vivres dans le fort, quatre mille quarts tant de farine que de lard, et beaucoup de pièces d'artillerie (25 pièces de canon et 5 mortiers). Nous avions pour l'attaquer 30 canons, et je crois 4 mortiers. Il était, dit-on, grand temps que ce fort se rendît, attendu que notre monde était épuisé de fatigue. Le fort doit être rasé. Il l'a été. Par la capitulation, tous les prisonniers faits sur nous depuis le commencement de la guerre, doivent nous être rendus, et la garnison du fort ne doit point servir de 18 mois.

15. Nouvelle fausse qui a été criée vraie 5 à 6 jours à Québec, que les Sauvages ayant dressé une embuscade aux Anglais qui s'en retournaient au fort Lidius, en avaient tué 1800 et fait 700 prisonniers. La vérité est que les Sauvages ayant voulu piller les Anglais, le jour de leur départ pour Lidius, entrèrent dans les retranchements, à dessein de piller, et que trouvant de la résistance de la part des Anglais, il y en eut dans la mêlée une trentaine de tués tant dans les retranchements que sur le chemin de Lidius, et en firent 300 prisonniers, y compris le Sieur Monro, commandant du Fort Georges, qui ayant été dépouillés par les Sauvages, en furent revêtus de capots à la canadienne, emmenés à Montréal, comme prisonniers des Sauvages, où le roi les a rachetés de leurs mains, en payant environ 250 frs pour chacun, tant en argent qu'en eau-de-vie.

25. Départ de M. l'intendant pour Montréal.

27. Mort du Père Prudent, récollet, à l'Hôpital-Général.

28. *Te Deum* chanté à Québec, au bruit du canon, pour la prise du Fort Georges, le jour de fête de S. Louis. Ayant fait une quête, ce jour-là, pour les pauvres, nous avons recueilli 290 frs.

31. Mercredi au soir commence la retraite de MM. les curés. . . .( Déjà publié, page 129 du *Bulletin*).

Sur la fin du mois, sont arrivés à Québec 3 ou 400 Anglais faits prisonniers par les Sauvages après la prise du Fort Georges, et ce contre le contenu de la capitulation, et ayant été rachetés des Sauvages par les Français. Le nombre des malades de l'Hôpital-Général est encore de 500.

10 septembre. Nouvelle à Québec, par un courrier de Louisbourg, que l'escadre anglaise de Chibouctou a paru, le 19 août dernier, à 3 h. après-midi, au nombre de 16 vaisseaux de ligne, de quelques galiotes à bombes et de plusieurs bâtiments de transport. Notre escadre qui était alors dans le bassin de Louisbourg, est, dit-on, de 15 vaisseaux de ligne et de 7 à 8 frégates.

13 Arrivée de M. de Montcalm à Québec.

14. Expérience, à la porte Saint-Jean, d'un artifice nouveau, par le moyen duquel un habitant de Lotbinière a fait partir ensemble 60 fusils et 8 petits canons de 14 pouces de long, cachés sous terre, par un seul coup de baguette donné par un ressort qui met le feu à une fusée qui communique à chacun des fusils. Comme ils étaient, ainsi que les canons, chargés de plusieurs balles, ils percèrent de ces balles nombre de planches dressées au bout des fusils, au nombre de 50, et il y en avait qui avaient reçu jusqu'à 7 balles. Ce même habitant a trouvé le moyen de faire des cajeux qui s'enflamment d'eux-mêmes à la rencontre des vaisseaux, ou des autres corps qu'ils trouvent à leur passage, par le moyen de quelques ressorts que le choc du cajeu contre le vâisseau fait jouer.

15. On pend, à Montréal, à la même potence, 8 soldats allemands, déserteurs de Cataracouy et qui étant poursuivis sous Chouaguen, ont fait feu sur ceux qui les voulaient reprendre. 3 d'entre eux qui étaient

protestants, ont fait abjuration en allant au supplice, M. Feltz, chirurgien, leur servant d'interprête.

18. Mort de M. Rousseau......(déjà publié, page 129).

25. Un bâtiment venant de France périt sur la batture de Beaumont avec environ 12 hommes qui étaient la moitié de son équipage, les 12 autres étant allés à terre avant le naufrage, dans la chaloupe. Ce même jour, un furieux ouragan se fait sentir à Louisbourg dans notre flotte, endommage le Tonnant de 80 canons, et jette à la côte la frégate l'Abénaquise et plusieurs navires marchands.

A la fin de ce mois, on compte encore plus de 200 malades à l'Hôpital-Général, 170 à l'Hôtel-Dieu, et environ 40 dans trois petits hôpitaux de matelots en ville. On compte que l'Hôpital-Général a reçu plus de 1800 malades depuis le commencement de juillet, et qu'il en est mort 300.

Mgr voyant......(déjà publié page 130).

1er octobre 1757. On pend un jeune homme gascon, pour avoir volé l'église de la Rivière-du-Loup.

12. Arrivée de M. Vaudreuil de Montréal à Québec.

16. Fin des prières publiques.

15. A 10 h. du soir, nouvelle par le Sieur Nicolet que les Anglais n'ont point attaqué Louisbourg, mais qu'ils se sont retirés à Chibouctou.

16. Service ordonné par le dernier mandement de Monseigneur et chanté par le chapitre pour les guerriers morts dans la campagne dernière. Il n'y avait pas 20 personnes.

25. Nouvelle à Québec du naufrage arrivé, le 27 septembre, à quelques vaisseaux anglais de la flotte destinée au blocus de Louisbourg. Les uns disent qu'il y en a eu 5 de coulés à fond par la tempête et 3

jetés à la côte ; d'autres disent qu'il n'y en a qu'un de coulé à fond et un à la côte. Ce qu'il y a de certain, c'est que d'un vaisseau anglais jeté à la côte, plus de 200 hommes de l'équipage sont prisonniers à Louisbourg.

27. On fond à Beauport la petite cloche de la paroisse de Québec qui doit peser 1500 livres ; le métal ayant manqué, les anses de la cloche sont restées imparfaites, n'ayant pas plus de 5 à 6 pouces au-dessus de la cloche.

1er novembre Neige abondante qui reste et qui fait aller les carioles pour la première fois.

3. Départ de M. le général pour Montréal, en barque.

7. Départ des derniers navires pour la France et les isles.

15. Le fondeur de cloches supplée, à Beauport, par une nouvelle fonte, les anses de la 3e cloche de Québec, en perçant le cerveau de cette cloche, et y faisant couler du métal, pour joindre au-dedans du cerveau, les dites anses les unes aux autres.

28. J'ai fait la bénédiction de la dite cloche solennellement, M. l'intendant en étant le parrain et étant représenté dans la cérémonie par M. Daine et madame Françoise Daine, la marraine. (1)

---

(1) M. Daine était maire de Québec. " D'après M. de Latour,il y avait trois cloches en 1664 ..... Suivant le même auteur, elles avaient été fondues dans le pays." (*Henri de Bernières*, page 146.) M. Pierre Latour qui venait de Larochelle et qui se maria à Beauport, en 1712, était maître fondeur de cloches. Mais ce fut le sieur Etienne Simoneau qui fondit la 3ème cloche de la cathédrale. Elle était fendue depuis 1715 ou cassée, comme on le voit par les registres de Notre-Dame de Québec. Le 4 septembre 1757, Etienne Simoneau se présente ; on lui donnera 40 francs le quintal. Et on fut si content de son ouvrage qu'on lui ajouta cent francs de gratification.

1 décembre. Arrivée d'un courrier de Montréal avec le détail du coup de M. de Belêtre, qui, à la tête de 350 hommes, soldats de la colonie, Canadiens et Sauvages, a pris d'assaut, vers la mi-novembre, sur la rivière de Corlar, le petit fort de Kouari, qui s'est rendu à discrétion, ainsi que 4 autres petits forts de pieux, qu'il a tous brûlés, ainsi que 60 maisons avec les granges et étables, ce qui composait le village Palatin. Il est étonnant combien il y avait de butin dans le village. Le bulletin de cette action qui a été envoyé par M. le général à Québec, marque plus de 100,000 minots de tous grains, 3000 bœufs, 3000 moutons, des cochons à proportion, 1,500,000 francs en marchandises et boissons, 100 000 francs en espèces (dont un sauvage seul a eu 30,000 francs), 1500 chevaux, dont 100 sont venus à Montréal, chargés d'une partie de ce butin ; le reste a été brûlé. Il y a environ 30 anglais de tués et 150 faits prisonniers, tant hommes que femmes et enfants, à la tête desquels est le maire du village, commandant des dits forts, lequel à lui seul a perdu dans cette action pour 400,000 francs de biens. Il parait que Kouari était un entrepôt. (1)

(1) Il est assez curieux de lire ce que dit au sujet de ce fait d'armes le *Journal du marquis de Montcalm* : " Si l'on voulait s'en rapporter à une relation canadienne, la perte serait immense ; mais quelle apparence que dans soixante maisons, on ait pu brûler plus de grains que l'isle de Montréal n'en fournit dans les années les plus abondantes, des cochons dans cette proportion, 3000 bêtes à cornes, 3000 moutons, 1500 chevaux, des effets, meubles...... .. pour 1,500,000 livres.. ...... Les nouvellistes du Palais-Royal adopteront ces nouvelles sans réflexions, ainsi que la prise de cinq forts dont il est parlé dans la relation canadienne ; ces prétendus forts ne sont autre chose que de grandes fer-

Nota. 1° Depuis le commencement de novembre 1757, jusqu'au 1er mars 1758, la picote a fait mourir environ 300 Acadiens grands ou petits sur 1300 qu'ils étaient en ville.

2° A la fin de novembre 1757, par l'ordre des puissances et spécialement de M. l'intendant, les habitants de Québec, étant déjà depuis le mois de juillet réduits à un quarteron de pain par tête pour chaque jour, sur le pied de 3 frs la livre, les Acadiens ont été privés de pain tout à fait, et les soldats mis à la demi-livre ; et à demi-livre de cheval, autant de bœuf, un quarteron de morue sèche, et un quarteron de pois ; les Acadiens une livre de viande, dont les 3/4 de cheval, et un quarteron de morue.

Pour donner moyen de vivre aux pauvres de Québec, M. l'intendant a commencé, à la fin de septembre, à faire livrer à chacun, pour un jour, une livre de bœuf à 6 sous seulement, quoique les bourgeois le payassent 10, 12, et ensuite 15 sous, la livre. Le nom bre de ces pauvres qui ont eu le bœuf à 6 sous chez le boucher Dupont, montait, à la fin de février 1758, à 3 mille ; ce qui faisait une consommation de 80 à 90 bœufs par semaine. Mais pour la diminuer, au commencement de mars, la livre par tête a été réduite à la demi-livre ; et pour remplacer l'autre demi-livre, M. l'intendant a fait délivrer de la morue sèche à 4 sous la livre.

Les Acadiens, pendant leur picote et seulement dans le temps qu'ils l'avaient, avaient chacun, pour une semaine, une livre de pain et un pot de vin.

---

mes entourées de mauvais pieux." Je crois que M. le marquis avait parfaitement raison. Mais pourquoi envoie-t-il lui-même à Québec ce récit évidemment exagéré ?—Pour produire de l'effet sans doute et ranimer la confiance. Dans son *Journal*, il se reprend et se moque de cette expédition

Du 24 décembre 1757, M. l'intendant a rendu une ordonnance pour sceller la plupart des moulins, pour empêcher de moudre le blé des habitants, et les obliger par là à faire une moindre consommation de blé, étant par là réduits à un demi-minot par mois pour chaque personne ; et les empêcher de manger le blé nécessaire pour les semailles du printemps prochain.

Le 13 décembre 1757, M. l'intendant m'a prié de distribuer, sur le compte du roi, aux plus pauvres de Québec, par semaine, mille livres de viande, dont moitié bœuf et moitié cheval.

Janvier et février 1758. Le prix des denrées est exorbitant : une poule 45 sous ; une dinde 4 frs et 10 sous ; le blé 24 frs le minot ; la farine 30 frs, 40 frs et jusqu'à 50 frs le quintal ; quelques habitants l'ont vendue 100 frs le quintal, et toujours en espèces sonnantes ; l'avoine 4 frs et 10 s. le minot ; la corde de bois 20 frs, 24 frs et quelquefois plus. Pendant le carnaval de cette année 1758, il n'a pas laissé que d'y avoir 3 grands bals chez M. l'intendant, où l'on jouait encore, le lendemain, à 7 h. et 8 h. du matin, aux jeux de hazard, qui, tous les jours pendant un mois, ont été excessifs. Il y a eu jusqu'à 900 louis tant en or qu'en papier de joués dans un seul coup au 30 et 40, c'est-à-dire 450 louis d'un côté et autant de l'autre. A la fin du carnaval, M l'intendant s'est trouvé perdant de 50 mille livres, de son aveu ; mais au dire du public, il a bien perdu 50 mille écus. Les officiers qui ont le plus gagné sont MM. de Cadillac qui a gagné 45 mille livres, M. Pressac 7 à 8 mille etc. Au sujet de ces jeux de hazard, il est arrivé, précisement le mardi gras, par des courriers de Louisbourg, une ordonnance du roi, du 6 août précédent, qui les défend sous de grandes peines. Comme cette ordonnance était dans les paquets de M. le général, qui était à Montréal, elle

lui a été envoyée, et on n'en a eu connaissance à Québec qu'au retour du courrier, où elle a été publiée et affichée par un hocton, le 2è dimanche de carême. Il est bien probable que les jeux de hazard du carnaval 1757, où dans une seule nuit un officier de la Reine, M. Marin, avait perdu 13 mille livres, ont été écrits en cour, au mois de mai de la même année, par Louisbourg, et ont donné lieu à cette ordonnance du roi.

A Québec, un soldat est mort des blessures qu'il a reçues en passant sous les verges ; la même chose vient d'arriver à deux autres de Montréal.

Dans ce mois, février, M. de Langis, officier à la tête de 100 Sauvages ou plus, a été aux environs du Fort Lidius, y a surpris et environné 40 à 50 Anglais qui buchaient dans la forêt. Il en a tué 21 et amené, je crois, 6 prisonniers. Les autres se sont retirés dans leur fort.

Mars. Au commencement de ce mois, Dupont, boucher pour le roi, commence à débiter du cheval avec le bœuf.

Lorsqu'on a commencé à réduire les soldats à la demi-livre de pain en novembre ou décembre 1757, il y a eu de la difficulté, et surtout à Montréal un commencement de mutinerie, qui a obligé M. le chevalier de Lévis, brigadier des armées du roi, de forcer, l'épée nue, les soldats de terre à recevoir leur prêt qu'ils s'obstinaient à refuser ; ce qui a calmé tout pour l'avenir.

13 mars. Coup des Cadets. Un détachement de 200 hommes. dont 159 Sauvages, allant de Carillon à Lidius, sous la conduite de quelques cadets, M. de la Durantaye les commandant, a rencontré un détachement de 200 Anglais sur la montagne Pelée, à quatre ou cinq lieues au-delà de Carillon, l'a attaqué et com-

battu pendant deux heures, en a tué 145, dont 60 officiers, fait 5 prisonniers et mis le reste en fuite. Les nôtres y ont eu 5 Iroquois et un Népissing tués et 15 autres sauvages blessés dangereusement ainsi que 2 cadets ; ce coup nous est très glorieux.

7 avril. Chaque particulier de la ville est réduit à 2 onces de pain par jour, le soldat restant à la demi-livre et l'officier au quarteron. Au séminaire, nous nous sommes réduits à la demi-livre, au lieu des 3 quarterons où nous nous étions réduits depuis 4 à 5 mois.

10. Vers 10e avril, mort de M. Cloutier, curé de Saint-François en l'isle. (1)

4 mai. Jour de l'Ascension, départ d'un petit bâtiment envoyé en France par M. Cadet, pour demander une augmentation de quatre navires chargés de vivres. Après lequel il en est parti un autre petit, environ 6 jours après, commandé par M. Dechamplain.

12. Nouvelle à Québec qu'un parti de Sauvages commandé par M. Lorimier et un autre a été près de Corlar, d'où il a rapporté 40 chevelures à Montréal et amené 3 prisonniers.

16. Départ du bataillon de la Reine pour Carillon, lequel était en quartier d'hiver à Québec.

19. Arrivée successivement et dans l'espace d'une heure de neuf bâtiments non annoncés, tous chargés pour le roi, 5 de vivres et les autres de marchandises, qui ont amené avec eux une petite prise anglaise. Cette abondance de navires dans une si grande disette a causé une joie extraordinaire dans le public, comme si c'eût été une victoire complète sur les ennemis. Beaucoup de nouvelles bonnes et mauvaises. Les habitants de Québec étaient alors réduits à deux onces

(1) M. Alexandre Cloutier. Il mourut le 8.

de pain par jour, et menacés de n'en plus avoir du tout avant 15 jours. Après cette arrivée, ils ont eu le quarteron.

Juin 22. Départ de Mgr pour la visite de la côte du sud au-dessous de Québec.

24. Nouvelle à Québec, du siège de Louisbourg.

26. Nouvelle de six bâtiments, tant vaisseaux que frégates, qui viennent à Québec, n'ayant pu entrer dans Louisbourg bloqué.

9 juillet. Procession du Saint-Sacrement pour les prières publiques ordonnées par le mandement du 31 mai. (1) Ce mandement ordonne ce qui suit :

1o L'oraison *Ne despicias* à la messe et au salut avec l'antienne convenable *Ne reminiscaris.* 2o A la campagne, le 1er dimanche de chaque mois, le Saint-Sacrement exposé vers 8 h. et pendant la messe, et ensuite procession du Saint-Sacrement ou en dedans ou en dehors. 3o En ville, les reliques descendues sur l'autel ; le Saint-Sacrement exposé tous les dimanches dans une église à l'alternative ; et le jour où il sera exposé à la paroisse, procession du Saint-Sacrement à une des autres églises. 4o A Montréal et aux Trois-Rivières, comme à Québec.

5o Le 2 octobre, la fin des prières publiques et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle de l'Ange-Gardien.

*(A continuer)*

---

(1) Ce mandement du 31 mai 1758 ne se trouve pas dans nos archives et il n'a pas été publié dans la collection des *Mandements des Evêques de Québec.* L'évêque avait ordonné des prières publiques, le 20 janvier précédent, et elles devaient se terminer le 25 mai suivant. Volume 2ème des *Mandements*, pages 129 et 130. Le *Journal* de M. Récher nous apprend aussi que le 22 juin 1758, le prélat partit pour la visite des paroisses de la côte du sud. Cette visite pastorale n'est pas mentionnée dans les *Mandements.*

## L'HON. FRANCOIS-XAVIER LEMIEUX

L'hon. François-Xavier Lemieux naquit à Lévis le 9 février 1811, du mariage de Gabriel Lemieux et de Judith Bonneville. Après un brillant cours d'études au séminaire de Québec, il entra à l'étude de l'avocat plus tard le juge Bacquet. Il fut admis au barreau le 1er avril 1839.

M. Lemieux représenta à la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada, le comté de Dorchester du 12 juillet 1847 au 23 juin 1854, et le comté de Lévis du 8 juillet 1854 au 10 juin 1861.

Il fut membre du Conseil exécutif et commissaire des travaux publics, dans le ministère Macnab-Taché du 21 janvier 1855 au 23 mai 1856. Il fut de nouveau commissaire des travaux publics dans l'administration Taché-MacDonald du 24 mai 1856 au 25 novembre 1857. Receveur-général dans le gouvernement Brown-Dorion du 2 au 4 août 1858.

Défait aux élections générales de 1861 par l'hon. J.-G. Blanchet, il fut élu par acclamation, membre du Conseil législatif, pour la division de la Durantaye le 15 septembre 1862.

L'hon. François-Xavier Lemieux, qui était conseil de la Reine, lieutenant-colonel de milice, et directeur de la Compagnie du Grand-Tronc, fut élu en 1863 bâtonnier du barreau, section de Québec.

Il mourut à Lévis, chez son frère Antoine-Gabriel Lemieux, le 16 mai 1864, âgé de 53 ans, et fut inhumé le 19 du même mois, dans l'église Notre-Dame de Lévis, en présence de plus de 3000 personnes.

Lucien Lemieux



L'HON. FRANÇOIS-XAVIER LEMIEUX

RÉPONSES

**Les deux capitaines Berthier**. ( IX, I, 32.)— Le Registre des abjurations ne fait pas erreur, croyons-nous, quand il donne à M. Berthier le nom d'Isaac, car s'il est certain qu'il y avait dans le régiment de Carignan un capitaine Alexandre Berthier qui signait *Berthier* tout court, il est non moins certain qu'il y a eu à cette époque un capitaine du nom de Berthier qui signait *Isaac* et en voici la preuve.

Le 12 août 1665 avait lieu à Québec le contrat de mariage de Henri Brocq de Pomerainville et de demoiselle Claude de Chevrainville. Ce contrat porte plusieurs signatures parmi lesquelles on remarque celles de M. de Tracy, de Jean Bourdon, de sa femme Jeanne Gasnier, de Lebarrois, interprête et agent général de la Compagnie des Indes Occidentales, d'*Isaac Berthier*, capitaine au régiment de l'Allier, etc., etc.

Cette pièce autographe de 3 pp. in-fol. signée à Québec le 12 août 1665, était offerte en vente au prix de 75 francs, il y a quelques années par la librairie E. Dufossé, de Paris Elle était inscrite au No 3095, catologue intitulé *Americana.*

Il y avait donc à Québec le 12 août 1665 un capitaine Berthier qui signait Isaac, et il ne faut pas être étonné si le 8 octobre suivant on rencontre ce nom dans le registre des abjurations.

Si après cela l'on veut absolument qu'il n'y ait eu qu'un capitaine de ce nom il faudra admettre qu'il s'appelait Isaac-Alexandre et qu'il signait tantôt Isaac, tantôt Berthier tout court,et peut être au besoin Alexandre Berthier. Le plus clair, suivant nous, serait de découvrir la signature d'Isaac Alexandre Berthier ; avis aux chercheurs. En attendant on nous permettra de faire une supposition. M. Berthier n'aurait-il pas pu changer de nom après son abjuration ou à sa

confirmation ? On voit au registre de confirmation, (1) à la date du 1er mai 1666, le nom d'Alexandre Berthier. Nous n'avons pu trouver nulle part ce nom d'Alexandre avant cette date ; d'un autre côté après le 8 octobre 1665, il n'est plus question d'Isaac.

Enfin le nom même d'Alexandre pourrait peut être ajouter quelque chose à la possibilité sinon à la probabilité du changement. M. de Tracy s'appelait Alexandre ; il était le premier personnage de la colonie et très populaire. Il avait assisté à l'abjuration d'Isaac Berthier et nous ne serions pas surpris, qu'en reconnaissance de cette marque d'intérêt, M. Berthier eut pris à sa confirmation le nom d'Alexandre, sans compter qu'il voulait peut-être ainsi effacer toute trace de son ancienne hérésie, car comme on le sait les hérétiques de ce temps avaient l'habitude de donner à leurs enfants des noms tirés de l'Ancien Testament et certes Isaac en est un. Mais ce n'est qu'une supposition et nous la donnons pour ce qu'elle vaut.

L'ABBÉ AMÉDÉE GOSSELIN

**Jacques LeNeuf de la Poterie**. (IX, V, 944.)— En 1636, plusieurs familles arrivèrent dans la Nouvelle-France, en même temps que le nouveau gouverneur, M. de Montmagny, mais à bord d'un autre vaisseau que celui qui le portait.

Le R. P. LeJeune après avoir raconté le baptême d'un petit Sauvage auquel M. de Montmagny voulut bien servir de parrain, la journée même de son arrivée, écrit :

" Notre joie ne se tint pas là, la quantité de familles qui venaient grossir notre colonie, l'accrut notablement ; celles entre autres de M. de Repentigny et de

(1) Archives de l'Archevêché de Québec.

M. de la Poterie, braves gentilshommes, composées de quarante-cinq personnes. C'était un sujet où il y avait à louer Dieu, de voir en ces contrées, des demoiselles fort délicates, des petits enfants tendrelets sortir d'une prison de bois, comme le jour sort des ténèbres de la nuit, et jouir après tout d'une aussi douce santé, nonobstant toutes les incommodités qu'on reçoit dans ces maisons flottantes, comme si on s'était promené au cours dans un carrosse. " (1)

Plus loin, le R P. LeJeune dit encore :

" Entre les familles qui sont venues de nouveau, celles de M. de Repentigny et de M. de la Poterie, braves gentilshommes, tiennent le premier rang. " (2)

Au mois de janvier précédent, avant de s'embarquer pour la Nouvelle-France, M. de la Poterie s'était fait concéder la seigneurie de Portneuf. Il s'établit d'abord sur sa concession, et y fit certains travaux de défrichement.

En 1640, M. de la Poterie résidait déjà à Trois-Rivières. Le R. P. Vimont, supérieur des Jésuites, le visita cette année en cet endroit. (3)

Le 16 avril 1647, la Compagnie de la Nouvelle-France donnait à M. de la Poterie un titre en forme pour sa seigneurie de Portneuf. Il est dit dans cet acte que cette concession lui avait été donnée ou promise par délibération de la Compagnie du 5 janvier 1636 " depuis lequel temps le dit sieur de la Poterie se serait mis en possession de pareille quantité de terre située sur le dit fleuve Saint-Laurent depuis le ruisseau de la Roche jusqu'au cap du Sault, et en a joui en conséquence de

---

(1) *Relation des Jésuites*, 1636. Edition Burrows, vol. VIII, p. 220.

(2) Idem, vol. IX, p. 142.

(3) *Relation des Jésuites*, 1640. Edition Burrows, vol. XVIII, p. 90.

la dite délibération, sans qu'il lui en ait été expédié aucune lettre de concession. "

M. Sulte a constaté que M. de la Poterie fut gouverneur de Trois-Rivières du 17 novembre 1645 au 2 septembre 1648, en septembre 1649, (Il suppléait Charles LeGardeur de Tilly, absent), en juin 1650, en février et août 1651, de septembre 1652 à juillet 1653, et enfin de juillet 1658 à novembre 1662. (1)

M. de Mésy, gouverneur de la Nouvelle France, mourut à Québec le 5 mai 1665. Quelques jours avant sa mort, il avait donné une commission à M. de la Poterie " pour être son lieutenant après son décès." Le 13 mai 1665, le Conseil Souverain ordonnait l'enregistrement de cette commission. Le 27 du même mois, M. de la Poterie comparaissait au Conseil " pour faire les fonctions que pouvait faire le dit défunt sieur de Mésy. " Après délibération, le Conseil Souverain décida " que le dit sieur de la Poterie ne serait point reçu en la charge de chef et président du Conseil, qu'il ne ferait aucune fonction concernante la distribution de la justice, police ni finance et jouirait seulement du pouvoir de lieutenant en ce qui pouvait regarder la milice. " (2)

Le 18 octobre 1666, M. de la Poterie s'embarquait à Québec sur le *Moulin d'or* qui devait le conduire en Acadie et de là en France

C'est au cours de ce voyage qu'il fut anobli en même temps que Charles LeGardeur de Tilly, Pierre LeGardeur de Repentigny et Charles d'Ailleboust.

Nous croyons que Jacques LeNeuf de la Poterie ne revint pas dans la Nouvelle-France. Du moins, à

---

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 66.

(2) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. I, p. 350.

partir de 1666 nous ne retrouvons ses traces nulle part.

M. de la Poterie avait épousé, avant même de venir s'établir dans la Nouvelle-France, Marguerite LeGardeur, sœur de Pierre LeGardeur de Repentigny et de Charles LeGardeur de Tilly. Il fut la tige des LeNeuf de la Vallière et de Beaubassin qui jouèrent de grands rôles en Acadie.

P. G. R.

**Noel Brassard dit Beausoleil.** (IX, IX, 967.) — En 1755, un fort détachement des troupes anglo américaines, sous le commandement du major Frye, avait fait une descente à Chipoudy et avait brûlé toutes les maisons sur le bord de l'anse ne laissant intactes que celles qui se trouvaient à l'entrée du bois où les habitants purent les protéger en faisant feu sur les assaillants.

De là, Frye avait jeté une partie de ses hommes sur la rive gauche du Peticoudiac, pour faire mettre le feu à l'église et au village ; mais les habitants avaient eu le temps de se reconnaître et de se réunir avec un parti de sauvages sous les ordres de M. de Boishébert Ils les surprirent, les cernèrent et en firent un affreux massacre. La moitié resta sur la place, ou fut prise ; le reste s'enfuit vers le rivage et s'abrita derrière les digues, où il se défendit jusqu'à ce que Frye eût le temps de débarquer et de les rejoindre. Il voulut inutilement reprendre l'offensive ; après un combat acharné, il fut obligé de se rembarquer en toute hâte.

Un des détachements qui avait le plus harcelé les Bostonais et les avait forcés de se rembarquer, était commandé par Noël Brassard dit Beausoleil, vieux chasseur et milicien accoutumé aux guerres de partisans.

Aucun habitant du lieu n'avait plus d'intérêt que lui à défendre ses foyers. Il était père de dix enfants, dont le dernier avait à peine huit jours ; il avait avec lui sa vieille mère octogénaire. Son père, l'un des premiers colons de Peticoudiac, lui avait légué, avec la maison paternelle, une grande et belle terre en pleine culture, qui lui donnait une honnête aisance. Aussi Noël Brassard ne pouvait se résigner à la pensée de quitter Peticoudiac pour aller errer dans les bois avec sa famille, aux approches de nos terribles hivers. Il savait quelles misères les y attendaient ; il savait que les plus faibles y trouveraient une mort certaine.

Dans l'assemblée des habitants où le départ fut décidé, Noël Brassard opina pour une lutte à outrance, et ce fut seulement après que toute la paroisse eût été abandonnée qu'il se décida à rejoindre les fugitifs.

Tandis que sa femme, qui pouvait à peine se traîner, se dirigeait vers la forêt, suivie de ses enfants, et portant le dernier né dans ses bras, il entassait dans une charrette le peu d'effets qu'il pouvait emporter, et y étendait sa vieille mère que les émotions des derniers jours avaient réduite à l'extrémité. Il eut bientôt rejoint sa famille sur le haut de la colline d'où l'on apercevait le village à moitié incendié et l'entrée du Peticoudiac.

Ils s'arrêtèrent là silencieux ; les enfants se pressaient autour de leur mère en étouffant leurs sanglots ; pour Noël Brassard, il ne pleurait pas, mais il était pâle comme un mort, et ses lèvres tremblaient quand il regardait sa femme qui soupirait en essuyant ses larmes. Le soleil se couchait en arrière d'eux sur la cime des arbres—un beau soleil clair d'automne qui réjouissait tout le paysage. Ses rayons obliques allumaient des reflets d'incendie aux fenêtres des maisons, et allongeaient leurs ombres dans la vallée.

La mère Brassard, épuisée de force, avait paru à peu près insensible pendant le trajet ; mais alors elle ouvrit les yeux, et comme si l'éclat des objets la ranimait, elle se mit à examiner l'une après l'autre chacune des maisons du village ; elle jeta un long regard d'adieu sur le toit où elle avait si longtemps vécu ; puis ses yeux restèrent fixés sur le cimetière dont les tombes et les croix blanches brillamment illuminées se dessinaient en relief sur l'herbe du gazon.

—Je n'irai pas plus loin, soupira-t-elle à son fils ; je me sens mourir. Tu m'enterreras là, près de ton père.

La voiture se remit en marche ; mais quand elle eut fait quelques arpents sur le chemin cahoteux et mal tracé qui plongeait dans la forêt, Noël Brassard s'aperçut que le visage de sa mère devenait plus blanc que la cire ; une sueur froide perlait sur ses joues.

Sa femme et lui s'empressèrent autour d'elle pour la ranimer, mais ce fut en vain. Elle était morte.

Le lendemain au soir, deux hommes étaient occupés à creuser une fosse dans le cimetière de Peticoudiac ; a côté d'eux attendait le missionnaire, M. Le-Guerne, qu'ils avaient eu le temps d'aller prévenir. Noël Brassard et son beau-frère se hâtèrent d'achever leur besogne, car la lune alors dans son plein, montait rapidement à l'horizon et aurait pu facilement trahir leur présence.

Quand la fosse fut terminée, le missionnaire revêtit son surplis avec son étole noire, et récita à voix basse les prières de l'absoute. Il aida ensuite les deux hommes à combler la fosse.

—Avant de partir, leur dit-il, nous allons réciter un *De Profundis* au pied de la grande croix, afin de met-

tre nos morts sous la protection de Dieu et les défendre contre la profanation des hérétiques.

Un instant après, la porte du cimetière grinça sur ses gonds, et tout rentra dans le silence.

Noël Brassard n'était qu'au commencement de ses peines. Malgré ses sinistres pressentiments, s'il avait pu prévoir tous les malheurs qui l'attendaient, il aurait reculé d'épouvante.

Dans le cours de cet affreux hiver, il perdit sa femme et tous ses enfants, hormis deux, un garçon et une fille. De Peticoudiac à Ristigouche, où il arriva dans les premiers jours du printemps, on aurait pu suivre sa marche à la trace des tombes qu'il avait laissées derrière lui.

Dans son désespoir, il ne pouvait entendre prononcer le nom d'un yankee sans être saisi d'une espèce de frénésie. Il confia les deux enfants qui lui restaient à sa sœur Marguerite d'Entremont, qui elle-même avait perdu tous les siens, et il se mit à son ancien métier de chasseur ; mais cette fois, ce n'était pas pour faire la chasse aux animaux des bois, c'était pour faire la chasse à l'homme, la chasse à tout ce qui portait le nom d'Yankee ou d'Anglais. A la tête de quelques partisans, habiles au tir comme lui, et comme lui exaspérés par l'excès du malheur, il n'épargna rien pour faire à ses ennemis tout le mal qu'il en avait souffert. Pendant les cinq années qui suivirent, il se mit à la disposition des officiers français, qui l'employèrent à soulever les tribus sauvages, et à les accompagner dans leurs sanglantes expéditions. Chaque fois qu'il abattait un ennemi, il faisait une entaille sur la crosse de son fusil. Ce fusil a été conservé par ses descendants, et l'on y compte pas moins de vingt huit marques.

Au printemps de 1760, Noël Brassard était de retour

à Ristigouche. Quand le marquis de Danjac vint s'y réfugier avec ses quatre vaisseaux, il réclama le privilège de servir un des canons qui furent débarqués sur la pointe à la Batterie pour défendre l'embouchure de la rivière. Les artilleurs se firent tuer sur leurs pièces, et Noël Brassard, qui s'était battu comme un lion, pointait le dernier canon resté sur son affût, quand il fut coupé en deux par un boulet.

Noël Brassard dit Beausoleil figure, dans les ordres du marquis de Vaudreuil à M. de Danjac. parmi les Acadiens à qui l'on pouvait donner des commissions d'officier pour commander les corsaires destinés à courir sur l'ennemi.

" M. de Danjac engagera les Acadiens qui ont des bâtiments à armer et aller en course. Nous avons pour cet effet adressé à M. Bourdon, l'hiver dernier, six commissions de l'amirauté en blanc. Il aura soin de les distribuer à ceux des Acadiens qui sont le plus en état de faire ces armements. Nous pensons que ce sont les nommés Gauthier et *Beausoleil* ; nous les lui recommandons, en considération de leur zèle et de leurs services. " (1)

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN

**Le monument Champlain a Brouage.** (IX, IX, 972)—Le conseil général de la Charente Inférieure, département de France,a fait élever à Brouage un monument à la mémoire de Champlain, le fondateur de Québec. Ce monument se compose d'une colonne surmontée du globe terrestre ; autour de la colonne sont sculptés des trophées maritimes reliés par de petits

---

(1) *Archives de la Marine et des Colonies. Mémoire de M. de Vaudreuil à M. de Danjac*, 15 juin 1760.

canons et une couronne d'immortelles. Au-dessus on a gravé l'inscription suivante :

A la mémoire de Samuel Champlain
Le Conseil de la Charente Inférieure.

Le côté du piédestal faisant face à la rue est recouvert d'une plaque en marbre blanc sur laquelle sont gravés en lettres d'or ces quelques mots :

Samuel Champlain
Né à Brouage vers 1570
Fondateur de Québec—1608
Relations de voyage—1632—Mort en 1635.

Le monument faisant face à la place de Brouage, et à côté de l'église, est entouré d'une grille très simple.

MGR CYPRIEN TANGUAY

**La cote Saint-Ange.** (IX, IV, 934.)—La côte Saint-Ange était située dans la paroisse de Saint-Augustin. M. de Maure, frère de la première supérieure canadienne de l'Hôtel-Dieu, était seigneur de Saint-Augustin. Il avait hérité de cette seigneurie à la mort de son père, M. Jean Juchereau de la Ferté qui la tenait lui-même de son père, le sieur Jean Juchereau de Maure. Cette côte Saint-Ange dont parle Mgr de Saint-Vallier dans son *Plan général de l'état présent des missions du Canada* est clairement indiquée sur un vieux plan de la paroisse de Saint-Augustin, lequel, de même que tout le reste de cette réponse, m'a été fourni par une humble et savante annaliste.

MGR H. TÊTU

## QUESTIONS

973—A-t-on des notes biographiques sur M. de Laviolette que Champlain envoya fonder le fort de Trois-Rivières ? Est-il mort dans la Nouvelle-France ?

TR R.

974—En 1756, les Anglais embarquèrent un grand nombre d'Acadiens sur des bâtiments pour les déporter dans leurs colonies. Un nommé Beaulieu aidé de quelques-uns de ses compatriotes s'empara du navire qui le conduisait à l'étranger, et alla l'échouer dans la rivière Saint-Jean. Qu'advint-il de ce brave Beaulieu ?

ACAD.

975—Je vois dans un ouvrage récemment publié qu'un des frères du héros de Châteauguay, Edouard-Alphonse d'Irumberry de Salaberry, baptisé à Beauport en juin 1792, eut pour parrain le duc de Kent, père de la reine Victoria. Un protestant peut-il tenir un catholique sur les fonts de baptême ? XXX

976—Où trouverais-je les noms des Canadiens qui ont été aides de camp de la Reine ou du Roi ?

MILES

977—Est-il établi que le fameux docteur Sarrazin a laissé des descendants dans la Nouvelle-France ? J'étais sous l'impression que ses enfants avaient été s'établir en France. BEUP.

978—Qui me renseignera sur le nommé Charland qui, au siège de Québec par les Américains en 1775, alla retirer, à travers une pluie de balles, les échelles que les assiégeants avaient placées pour escalader les barricades du Sault-au-Matelot ? CHARL.

VOL. 9 NOVEMBRE 1903 No 11

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit.*
*Is mihi non civis sed peregrinus erit*

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

# RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de novembre : M. Jean Félix Récher, curé de Québec, et son Journal, 1757-1760, Mgr H. Têtu (suite) ; Le duc de Kent parrain, Mgr H. Têtu ; L'acadien Beaulieu ; Les côtes ; Les descendants de Jolliet ; Questions, etc.

Gravure : Le duc de Kent.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

**_Abonnement : $2 par année._**

## PUBLICATIONS RÉCENTES

*L'Université Laval et les fêtes du cinquantenaire*, par l'abbé Camille Roy. Québec, typ. Dussault & Proulx—1903. Prix $1.00.

*Histoire de la paroisse de l'Ange-Gardien*, par l'abbé René-E. Casgrain. Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1903—S'adresser à l'auteur, à l'Ange-Gardien.

*Historical sketch of the village of Clayton, N. Y., and a complete history of St-Mary Parish*, by Rev. P. S. Garand. G. H. Bates, printer, Clayton, N. Y. Prix : $1.00

*Histoire du noviciat de la Compagnie de Jésus au Canada*, par le P. Armand Chossegros, S. J.—Montréal, imprimerie du Sacré-Cœur—1903.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 NOVEMBRE 1903 No 11

# M. JEAN-FÉLIX RÉCHER, CURÉ DE QUÉBEC, ET SON JOURNAL

## 1757-1760

(*Suite*)

Nota. Pouvoirs accordés par Monseigneur aux missionnaires Jésuites de Michillimakinac et de Saint-Joseph............

Affaires du 6 et du 8 juillet. Victoire signalée.

L'armée anglaise composée de 25,000 hommes au moins était partie des retranchements de l'ancien fort Georges plutôt que nous ne pensions, vint débarquer, le 6 juillet, au portage, à une lieue et demie ou deux lieues au-delà de Carillon ; lequel portage n'étant gardé que par 3 bataillons commandés par de Bourlamaque, leur fut laissé libre par nos gens, qui se replièrent d'abord à la chute du lac, et ensuite à 400 toises du fort, ou le 7 du mois et la nuit auivante, ainsi que le 8 jusqu'à midi, M. le marquis de Montcalm fit faire un abatis d'arbres, et se retrancha à la hâte, avec 7 bataillons, qui n'étant pas complets ne faisaient que 2900 et quelques hommes, avec lesquels pouvaient être 400 hommes, tant soldats de la colonie que Canadiens, ce qui faisait en tout au plus 3400 hommes dans les retranchements. Un 8e bataillon qui était le 2e de Berry, était dans le fort pour le défendre. Les choses étant en cet état, les Anglais nous attaquèrent à midi et demi, continuèrent le combat jusqu'à 7 h.,

étant au nombre de 16000, les autres neuf mille étant restés, partie à la chûte avec leur général Abercromby et partie au portage à garder les bateaux. Les Anglais qui attaquaient forcèrent jusqu'à 6 fois par force nos retranchements, la bayonnette au bout du fusil, et autant de fois ils furent repoussés par les nôtres, qui leur ont tué 4 à 5000 hommes, sans compter les blessés, autant du moins qu'on a pu l'estimer. Au lieu que, dans ce combat, nous n'avons eu que 366 tués ou blessés, savoir : tués 12 officiers et 92 soldats ; blessés 24 officiers et 248 soldats.

Dans l'affaire du 6 juillet, où les Anglais se rendirent maîtres du portage, il arriva qu'un détachement de 400 hommes, en forte partie Canadiens, qui avait été envoyé à la découverte avant l'arrivée des Anglais,se trouva sur une aile de leur armée,à son retour, sans s'en apercevoir. Ils firent d'abord bonne contenance et fusillèrent les ennemis à qui ils tuèrent leur second général et 50 hommes ; pour les nôtres, 44 furent tués, 144 faits prisonniers, et le reste revint à Carillon. Les troupes de la colonie, les Canadiens et les Sauvages n'arrivèrent de Montréal à Carillon que deux ou trois jours après la victoire du 8 juillet.

Coup de M. de Courtemanche.

16 juillet. Un détachement de 500 hommes commandés par M. de Courtemanche, étant parti le 16 de Carillon pour aller entre le fort Lidius et le fort Georges, pour observer les Anglais, sont tombés sur un détachement de 300 Anglais, leur en ont tué 15 et fait 8 prisonniers, sans perdre aucun des siens.

Coup de M. de St-Luc. Vers le 1er août, M. la Corne de St-Luc, étant allé entre les deux mêmes forts anglais avec 400 Canadiens et 200 Sauvages, est tombé sur 50 chariots de vivres et de marchandises, qui allaient de Lidius au fort Georges,avec 200 bœufs,

et qui étaient convoyés par 200 Anglais environ. M. de St-Luc leur a tué 110 hommes auxquels les Sauvages ont levé la chevelure, leur a fait 60 prisonniers, a détruit leurs chariots, pillé leurs marchandises, et tué les 200 bœufs ; et il n'a eu qu'un Sauvage de tué et 2 blessés.

2 août. A bord de M. Duchaffaut, commandant de la rade, 6 matelots d'un navire marchand, ont eu la cale, pour s'être laissés débaucher par le capitaine d'un autre navire marchand, et ce capitaine y a été mis aux fers sur le gaillard d'avant.

3. Un soldat des régiments est pendu, par arrêt du conseil de guerre, pour s'être révolté contre M. Hiché, fils, enseigne en second.

4. Un bas-normand est pendu à la basse-ville, par arrêt du conseil, pour avoir volé la Badeau, son hôtesse.

6. Vers le 6 août, M. le général fait casser la tête à 3 Sauvages des pays d'en haut, qui avaient tué quelques Français par trahison dans un poste. Ces 3 Sauvages ont été amenés à Montréal et livrés à M. le général par ceux même de leur nation.

Prix des denrées. Le pain blanc au quarteron se vend 8 s., le bœuf 15, le veau 20, le lard 30 et 35, la paire de souliers 12 francs, le vin 400 frs, une poule 45 s., la corde de bois à la grève 14 frs,15 frs et même 16 ; la cire 9 frs, la livre de chandelle 40 s., l'eau-de-vie 30 frs la velte, le pain ainsi que la farine chez ceux qui en ont 20 s. 25 s. 30 s., la farine 200 et 230 frs le quart de 180 livres pesant,le blé 20 frs, 25 frs,l'avoine 8 frs, 10 frs, les pois 24 frs le minot.

13. Vers le 12 et le 15 d'août, M. Marin, à la tête de 250 tant Français et Canadiens que Sauvages, s'avançant vers le fort Lidius, y rencontre le sieur Robert Rogers à la tête de 750 Anglais ; il l'attaque,

le bat au fusil pendant 3 heures, fait 6 prisonniers, tue je ne sais combien d'ennemis, et les Sauvages lèvent 11 chevelures. Cela fait, il revient. Il a eu 40 hommes de tués, tant Sauvages, soldats que Canadiens.

13. Le 13 le capitaine Canon part pour porter la nouvelle de notre victoire du 8 juillet.

27. A midi (c'était un dimanche), les Anglais, au nombre de 4,500, se rendent maîtres du fort Frontenac autrement dit de Cataracoui, dont la garnison n'était que de 20 hommes avec 60 voyageurs qui, par capitulation, ont été faits prisonniers de guerre ; et cependant renvoyés à Montréal pour autant d'Anglais à renvoyer à Québec. Le commandant de ce fort était M. de Noyan, lieutenant du roi, de Montréal. Les Anglais, y ont traité nos gens avec beaucoup d'humanité. Les Anglais avaient fait leur descente près le fort le 25. Ils ont démoli le fort qui était de pieux, en ont emporté 80 pièces de canon, et 4 mortiers de fer, et amené deux berges qu'ils ont chargées auparavant de pelleteries et de ce qu'il y avait de meilleur. Ils ont conduit tous ces effets à Chouaguen, que 4000 Anglais rebâtissent, gardés par 6000 autres. La prise de ce fort a été un grand malheur pour la colonie.

Nota. Quinze jours après la prise de ce fort, nous avons su que les Anglais l'avaient abandonné, brûlé nos deux barques, et s'étaient retirés à 30 lieues de Chouaguen.

30 août. M. le général apprend à Montréal la prise de Cataracoui et celle de Louisbourg par les Anglais ; les deux plus mauvaises nouvelles qu'il pût apprendre. Louisbourg avait été bloqué, le 2 juin, par les ennemis qui firent une descente dans l'ile le 8, et qui ont depuis poursuivi avec une vigueur étonnante le siège de la ville, qui a été soutenu avec la même ardeur.

Les Français n'ayant pas voulu se rendre en capitulant, le 25 juillet, n'ont plus été reçus à capituler le lendemain 26 ; mais les Anglais les ont reçus à discrétion et y font entrer aussitôt 13,000 hommes qu'ils tenaient au pied des murailles, prêts à donner l'assaut. La ville s'est rachetée du pillage par une somme de 50 mille écus.

Vers la mi-septembre, nouvelle à Québec que les Anglais ont été à l'isle Saint-Jean pour faire embarquer pour France les habitants.

Octobre. Le 5, nouvelle à Québec du naufrage de l'*Aigle*, vaisseau de 54 canons, le 9 août, sur les isles de Mécatina. Dix hommes noyés, le gros de l'équipage a eu la vie sauvé par une providence particulière qui leur a fait trouver, à deux lieues du naufrage, 50 quarts de farine que la mer avait tirés de leur vaisseau et jetés à terre. Jutit Vâlin, récollet revenant de France dans ce bâtiment,est mort quelques jours après le naufrage.

5. item. Nouvelle par le même courrier que les Anglais s'établissent à Gaspé ; qu'ils y sont, dit-on, avec 9 vaisseaux de ligne, 12 frégates et 30 bâtiments de transport.

Le 2 ou le 3 octobre, nouvelle à Québec d'une nouvelle attaque par les Anglais du fort Georges se préparent à donner prochainement à Carillon avec 22 mille hommes, ce qui a donné lieu de commander presque tous les hommes en état de porter les armes dans les 3 gouvernements.

9. Nouvelle que les Anglais ont envoyé 15 vaisseaux pour se rendre maître de la rivière Saint-Jean, dans la baie française, et qu'ils sont venus au Mont Louis, qu'ils y ont brûlé une douzaine de maisons, en quoi consistait cet établissement, et qu'ils y ont pris

le père Rouillard dit le père Ambroise et qu'ils l'ont amené à Gaspé.

10. Nouvelle que les Anglais ont été à Miramichi, où ils ont pris, dit-on, le père Bonaventure Carpentier, récollet comme le premier, avec une partie des Acadiens, les autres s'étant enfuis dans les bois, ainsi que le Sauvages.

2. Le jour des Anges Gardiens, jour de la fin des prières publiques, conformément au mandement de Monseigneur, le Saint-Sacrement a été exposé à la chapelle de l'Ange-Gardien, où le chapitre a chanté l'office solennellement ; il y a eu sermon à vêpres. Et tous les jours de l'octave, excepté le dimanche, M. Jacrau a dit, à 8 h., à cette chapelle, la sainte messe, à laquelle il faisait une exhortation, et après laquelle il donnait la bénédiction avec le saint ciboire, de l'avis de Monseigneur et à mon invitation. (1)

(1) Je n'ai pu trouver exactement où était placée dans la cathédrale cette chapelle de l'Ange-Gardien ; elle faisait probablement face à celle de Notre-Dame de Pitié qui existait certainement dès 1719. En 1733, le sieur Beaudoin, marguillier, était autorisé " à faire élever dans la chapelle de l'Ange-Gardien un autel semblable à celui de N. D. de Pitié ". En 1742, comme le curé dit que ce tabernacle appartient à la confrérie de Ste-Anne. la fabrique décide de l'acheter au prix de 150 livres. Dans la reconstruction de la cathédrale en 1745, on semble avoir négligé cette chapelle de l'Ange-Gardien, puisque Mgr de Pontbriand qui avait une grande dévotion aux saints anges recommande à la fabrique de la rétablir et autorise une quête à cet effet, le 16 juin 1757. Le 4 septembre suivant, la fabrique autorise le marguillier à dépenser 500 livres pour la même fin "sans compter la quête qui a été faite par ordre de Mgr l'évêque." Donc en 1758, quand on fit des prières publiques dans la cathédrale, il y avait comme aujourd'hui cinq autels : le maître-autel, et les autels des chapelles de la Sainte-Famil-

19 octobre. Nouvelle par le courrier de Montréal que mille Anglais sont venus, sans être aperçus brûler un magasin tout proche le fort Duquesne, et qu'ayant été investis par la garnison de ce fort, 750 Anglais ont été tués dans un combat d'une heure au plus, aux armes blanches, 50 faits prisonniers, et 200 se sont enfuis vers une armée de 5000 Anglais qui venaient derrière, et dont ces mille premiers étaient comme l'avant-garde. On a remarqué qu'entre les Sauvages, les Loups et les Chaouanons sont restés simplement spectateurs jusqu'à la fin du combat, où ils ont achevé de tuer les blessés, levé des chevelures et fait beaucoup de butin. Ces deux nations sauvages se sont ensuite retirées dans leurs villages ; ce qui fait beaucoup craindre que les cinq mille autres Anglais n'aient ensuite l'avantage sur nous. De 45 officiers anglais qui étaient dans cette action, 40 ont été tués et 5 faits prisonniers. Nous n'y avons eu que 8 hommes tués et 8 blessés.

Novembre. Le 6 novembre, j'ai écrit à M. Lalane par l'*Outarde*, et à M. Villars par l'*Outarde* et *la Victoire*, je crois ; et une troisième à M. Villars je ne sais par quel navire ; une à mon frère par l'*Outarde*.

10 A 8 h. et demi du soir, le feu prend à une armoire de la sacristie par un torchon dont le sacristain

---

le, de Sainte-Anne, de Notre-Dame de Pitié et de l'Ange-Gardien.

C'est en cherchant ces détails dans les archives de la cathédrale que j'ai trouvé aussi qu'en 1722, on décida de faire fondre la troisième cloche qui était cassée et de la faire mettre d'accord avec la deuxième. En 1743, on paie 842 francs à René Chevalier, maître-fondeur de cloches, demeurant à Beauport, qui avait fondu une cloche du poids de 1300 livres pour remplacer celle de la paroisse qui était fêlée. Cette dernière lui fut donnée et elle pesait 1100 livres

s'était servi une demi-heure avant, en accommodant les lampes, et dans lequel sans doute il avait laissé tomber quelque lumignon des lampes. Il avait jeté imprudemment ce torchon dans la dite armoire, qui est presque tout ce qui a brûlé avec 50 livres de cierges du chapitre, qu'elle renfermait. Le feu s'attachait au plancher de la sacristie, lorsqu'on y est entré pour l'éteindre.

12. Départ des 3 navires chargés des paquets pour la Cour, l'*Outarde*, le *Hardi* et la *Victoire.*

21. Départ du dernier bâtiment, goélette, pour la France, portant la nouvelle qui suit ; de la Belle Rivière : Un officier anglais s'étant rendu au fort Cumberland avec six mille hommes pour prendre le fort Duquesne, qui n'en est éloigné que de 25 lieues environ, a envoyé devant un détachement de 2,500 hommes. Le commandant de ce détachement, après avoir fait quelques lieues, a envoyé devant, un autre détachement de mille hommes pour reconnaître et surprendre, s'il le pouvait, notre......

(Ici finit cette partie du journal de M. Récher. Les deux cahiers suivants que nous avons trouvés, et qui font suite à un autre qui n'a pas encore été découvert, commence le premier au 30 juin 1759, le second le 23 juillet suivant pour finir le 27 août de la même année. Le cahier que nous possédons à l'Archevêché et dont la publication a été faite dans le *Bulletin* des mois de mai et juin derniers, embrasse la période comprise entre le 1er juillet et le 8 septembre 1759. On pourrait donc croire qu'il s'agit d'une copie de l'original, d'une répétition des mêmes faits et du même récit. Mais non : ces manuscrits, tout entier de la main de M. Récher, ne contiennent que très peu de répétitions, et semblent se compléter les uns les autres ; ce qui fait désirer d'avantage de trouver ceux qui manquent

encore à l'appel. Quoiqu'il en soit, je publierai intégralement ce que j'ai entre les mains, qu'il y ait répétition ou non des parties déja imprimées).

30 juin.... se joignent à lui. A 4 heures, partent 250 Sauvages. Tout ce monde attaque les Anglais à la canadienne et font rebrousser chemin à grands pas aux 50 découvreurs. Dans cette journée,les nôtres ont pu tuer 20 ou 30 Anglais, les Sauvages ont fait quelques chevelures et amené un prisonnier qui est un découvreur de la compagnie de M Roger, irlandais de nation et catholique, lequel est fort maltraité à son arrivée sur la grève par les femmes et les enfants sauvages, qui l'ont frappé beaucoup à coup de poings. Les Sauvages y ont eu cinq des leurs blessés, un seul mortellement, et point de tué. Les Canadiens n'ont eu ni tués ni blessés, excepté l'habitant de Beaumont cidessus. Les Anglais affichent à l'église de Beaumont un écrit par lequel ils invitent les habitants à revenir sur leurs terres, les assurant du libre exercice de leur religion et des douceurs de la paix.

30. Deux berges anglaises s'étant avancées vers Beauport, au milieu du bassin, en ont été repoussées par quelques coups de canon de nos carcassiers.

Le prisonnier ci-dessus étant amené à Québec vers 6½ h., dépose au chateau 1° que les Anglais croyaient qu'il n'y avait que 6 à 7 mille hommes et presque tous habitants pour défendre Québec et que les troupes de France étaient à Carillon ; 2° qu'il n'y avait point de Sauvages ; 3° qu'il n'y a sur la flotte que 10 mille hommes de débarquement, la plupart irlandais et catholiques ; 4° que les Anglais doivent faire leur descente à Beauport, la nuit suivante, après le coucher de la lune,et qu'ils n'avaient fait une descente à la Pointe-Lévi que pour nous donner le change et nous engager à y envoyer du monde. Premier prisonnier dont la

déposition rompt malheureusement l'expédition projetée pour la nuit suivante sur les Anglais débarqués avec leurs généraux à la Pointe-Lévi où ils n'étaient point retranchés. Ces dépositions ont donné lieu à faire battre la générale tant en ville qu'au camp de Beauport et de faire tenir tout le monde sous les armes durant toute la nuit ; et de rappeler de la Pointe-Lévi M. Charest avec tout son monde, Canadiens et Sauvages. M. le général, M. l'intendant et M. Cadet sont au camp ; M. Montcalm y est depuis 5 à 6 jours.

30. Les portes de la ville ferment pour la 1ère fois.

1er juillet. La nuit du 30 juin au 1er juillet, une vingtaine d'habitants de la Pointe-Lévi, y étant restés, ont, disent-ils, fusillé les Anglais aux environs de l'église et croient en avoir tué beaucoup.

1. Mgr quitte le séminaire et se retire à Charlesbourg.

1. Dimanche, pendant la grand'messe, canonnade d'une heure entre deux frégates anglaises, au milieu du bassin, d'une part, et 5 à 6 de nos carcassiers, une redoute de Beauport et notre artillerie flottante près du sault, d'autre part. Une des frégates anglaises a reçu trois boulets dans son bois, de la part d'une de nos carcassières. Le reste n'a point eu d'effet, par la trop grande distance des combattants.

1. Les Anglais descendent quelques pièces de canon à la Pointe-Lévi, au-dessous de l'église. A 11 heures du matin, 250 Sauvages, outaouais pour la plupart, y vont et reviennent, le soir, sans rien dire,ayant trouvé un gros d'Anglais rassemblés et un peu retranchés au-dessous de l'églises. Cette nuit se passe au bivac comme la précédente.

2. Les Anglais, au nombre de 30 ou 40, paraissent vis-à-vis Québec sur les hauteurs. On leur tire 3 ou 4 coup de canon de la basse-ville, mais inutilement.

On a dit qu'il y avait des ingénieurs et environ 600 hommes. Une quinzaine de Canadiens ayant tiré sur un peloton, en a tué une douzaine environ.

2. 30 frégates sont mouillées au bout de l'isle depuis six jours, et il paraît que les Anglais font descendre à l'isle beaucoup de monde dans des bateaux.

2. La nuit se passe sous les armes, la générale battant à présent tous les soirs, à 9 heures, depuis 3 jours.

3. Temps de pluie ; rien de nouveau. La nuit se passe sous les armes ; les Anglais se retranchent à la Pointe-Lévi.

4. A une heure après midi, une berge anglaise se détache des vaisseaux, ayant son pavillon derrière, et pavillon français devant, ce qui fait juger qu'elle vient pour sommer la ville de se rendre. Elle arrive près de la ville et arrêtée par 2 ou 3 de nos carcassières, qui, n'ayant point reçu d'ordre du commandant de la place, lui ont demandé pourquoi elle venait. L'officier leur a dit qu'il apportait une lettre de son général à M. de Vaudreuil. Et sur ce qu'il a dit à nos gens qu'il n'avait point d'autre sujet de son voyage, ils lui ont dit de s'en retourner à son vaisseau et qu'on lui envoyerait la réponse. Il est donc parti, et cela durant une pluie accompagnée de tonnerre et d'éclairs, et mêlée d'une grêle également grosse et abondante. M. le Mercier a porté la lettre à M. de Vaudreuil au camp. Il ne s'y agissait point de sommation ni de rien de semblable. Le général anglais lui remarquait qu'ils avaient pris 22 femmes françaises ou acadiennes, et entre autres quelques dames venant en bâtiment de Miramichi à Québec et qui demandaient à être mises à terre ; et 2° qu'il le priait de lui donner des nouvelles de deux jeunes prisonniers qui avaient été pris sur l'Isle-aux-Coudres. M. le général lui a renvoyé la

réponse par M. le Mercier, à 5 heures, laquelle consistait à dire qu'il en aurait soin et qu'il se ferait un plaisir de les lui remettre lorsque la flotte partirait. Comme ce sujet de députation nous a paru fort léger, il a été regardé comme un prétexte, dont se sont servis les Anglais pour examiner de près l'état de la place, Et en effet nos gens ont jugé qu'il y avait 3 ou 4 officiers ou ingénieurs sous l'habit de matelot et cela à leur physionomie et à la blancheur de leurs mains. Ce qui a donné lieu à M. le Mercier, pour user de représailles, de prendre avec lui 2 ou 3 capitaines de navires habillés en matelots pour mieux reconnaître la position de la flotte ennemie et son état. Une autre raison qui a persuadé que ce message n'était qu'un prétexte, c'est 1° qu'une frégate anglaise s'est avancée, en sondant, assez près de Beaüport pendant ces pourparlers pour être à la portée du canon de notre batterie flottante, jugeant bien que, dans cette circonstance de pourparler, on ne tirerait pas sur elle ; ce qu'on n'a pas fait en effet ; 2° que cette berge a pris précisément pour venir le temps où l'on faisait remonter le long de la ville, de Beauport à l'Anse des Mères les cajeux qui s'étaient échoués, il y a quelques jours, à Beauport, et dont les vaisseaux ne pouvaient, à cause de l'éloignement, voir ce que c'était ; 3° que par ce moyen ils se sont assurés que M. le général n'était point dans la ville, mais à Beauport, et que sans doute nos plus grandes forces étaient là.

Nota. Tous les miliciens de la ville sont nourris par le roi comme les soldats.

4. M. de Niverville avec 150 Canadiens et quelques Sauvages quittent le camp de Beauport pour aller camper entre l'Anse des Mères et le Foulon. Deux cents Canadiens sont envoyés du camp à la ville pour renforcer la garnison.

5. Vers 10 h. une chaloupe anglaise avec les deux pavillons, l'anglais et le français, s'avance vers Québec, apportant les femmes et filles dont il fut parlé hier. Une chaloupe française, avec deux pavillons de même, a été à sa rencontre et l'a conduite par la grève vers la Pointe-de-Lévi, où ces femmes ont passé de la chaloupe anglaise dans la française, qui les a amenées à Québec. Ces femmes disent que les Anglais n'ont que 8 mille hommes de troupes réglées, et que cependant ils comptent bien prendre Québec, ne nous comptant que 3 mille hommes pour le défendre.

5. Environ 200 Anglais se sont avancés jusque vis-à-vis l'Anse-des-Mères. Et des ingénieurs ont paru vis-à-vis Québec, prendre des alignements avec des cordeaux, sans doute pour y établir quelques batteries.

6. Vendredi, à 11 heures, 4 canots sauvages, faisant environ 35 hommes outaouais ont donné chasse à une berge anglaise qui sondait le sault Montmorency et l'ont poursuivie jusqu'à l'isle d'Orléans, où les Anglais se sont rendus en se jetant dans l'eau, sitôt qu'ils ont pu toucher terre. Un seul a été pris par les Sauvages ; et comme il ne voulait pas les suivre ils l'ont percé d'une lance et lui ont levé la chevelure. Dans ces entrefaits, ils ont vu accourir à eux un millier d'Anglais que les Sauvages ont attendu de pied ferme, et contre lesquels ils ont combattu une demi-heure, suivant leur interprète qui y était, et de qui je tiens ce fait. Dès leur première décharge, les Sauvages en ont jeté neuf par terre, et plusieurs autres dans la suite, sans en savoir le nombre. Un boulet de canon ayant été envoyé de près du Sault, a tué 7 Anglais dans l'isle. Deux Sauvages ont été blessés, l'un mortellement, et l'autre a le bras cassé. Deux Sauvages, dit-on, ont passé la rivière à la nage.

6. Etant allé à Beauport, l'après-midi. j'ai été témoin, depuis $5\frac{1}{2}$ h. jusqu'à $6\frac{1}{2}$, d'une canonnade vive, quoique de loin, entre notre batterie flottante et nos carcassières d'une part, et les vaisseaux anglais et une batterie qu'ils ont établie à la Pointe-de-Lévi d'autre part. Les Anglais ont tiré, je crois, plus de 150 coups de canons.

6. Depuis quelques jours, par ordre des puissances, la basse-ville et les faubourgs sont évacués, et les familles retirées dans les maisons de la haute-ville. J'apprends que nos gens du fort Machault ont tué une 40aine d'Anglais, fait autant de prisonniers, pris 30 ou 40 charettes, et détruits quelques petits fortins avancés, faits de pieux. La bise continue toute la nuit. Suivant un calcul que je crois bien approcher de la vérité, nous devons avoir 27 à 28 mille hommes sous les armes, y compris les Sauvages, dans toute la colonie, c'est-à-dire à Québec, à Carillon, à la Présentation, à Niagara, au fort Machault, etc.

7. Vers 4 h. du matin, un parisien fait prisonnier à la prise de Louisbourg, et depuis venu comme soldat sur la flotte anglaise, a passé du camp ennemi au nôtre à la nage et est devenu transfuge. Il a dit bien des choses : 1° que les Anglais n'étaient que 10 mille hommes de débarquement ; 2° qu'ils devaient attaquer, demain ou après demain, par trois endroits, savoir : avec 8 mille hommes à Beauport, avec 1500 qui doivent passer au Château-Richer et attaquer nos gens par derrière, lors de l'action, et le reste par la basse-ville ; et avec 22 canons et 11 mortiers qui sont préparés à la Pointe-Lévi ; 3° que les Anglais ont été battus à la Guadeloupe et qu'ils y ont perdu 9 mille hommes, que les 6 mille qui restent de cette armée sont à l'Isle Royale et destinés à joindre l'armée de M. Wolfe pour attaquer Québec ; ce qui nous paraît con-

tredire l'article précédent ; 4° que les Anglais ne nous comptent que 4 mille homme à Beauport ; 5° que M. Wolte a voulu enrégimenter 4 mille matelots pour la descente ; à quoi M. Sunders paraît ne pas consentir ; 6° qu'ils craignent qu'il ne vienne après eux une escadre française ; 7° que les Anglais ont eu jusqu'ici environ 120 hommes tués ; 8° que les coups de canon tirés hier de notre côté ont tué 9 Anglais dans quelques vaisseaux où l'on a été obligé de pomper toute la nuit.

7. Paraît le manifeste de M. Wolfe, daté du 27 juin à St-Laurent, en son quartier général, lequel promet beaucoup aux habitants, s'il veulent demeurer neutres, et s'ils ne le font les menace beaucoup.

8 juillet. Dimanche. Les Anglais ayant été aperçus en grand nombre à une batterie qu'ils élèvent à la côte du sud, précisément vis-à-vis notre batterie des remparts, cette dernière batterie a tiré dessus, dans l'après-midi, 7 à 8 bombes et 60 à 89 coups de canon ; ce qui n'a pas empêché qu'ils ne se soient remis, peu de temps après, à travailler comme auparavant.

8. Aussi dans l'après-midi et depuis 3 h. jusqu'à 8 heures, les vaisseaux anglais n'ont cessé de tirer du canon et de la bombe sur notre camp du sault, mais sans faire aucun mal.

8. Vers une heure, 30 berges anglaises sont allées une lieue au-dessous du sault, comme pour mettre à terre. Nous ne savons cependant si le monde qui était dedans a débarqué. Mais vers le soir on les a vues, à une petite distance, autour de deux bâtiments anglais qui ont été mouiller en ce lieu dès le petit matin.

9. Lundi. Les Anglais, au nombre de 5 à 6 mille descendent à l'Ange-Gardien, avec deux pièces de canon, et soutenus par le canon et la bombe de 5 à 6

batiments, vaisseaux, frégates ou galiotes qui se sont mouillés vis-à-vis le sault. Vers midi, 200 hommes tant sauvages outaouais que Canadiens, mais plus de la 1ère espèce, sont envoyés à la découverte au-delà du sault, pour reconnaître le nombre et la position des Anglais et faire quelques prisonniers. Les Sauvages voyant s'avancer vers eux une avant-garde de 400 hommes, l'ont attaquée avec beaucoup d'ardeur de sorte qu'elle a plié et est allée se réunir au gros de l'armée. Les Sauvages trop animés, au lieu de se replier, ont foncé sur ce gros, qui, en s'étendant par les ailes, les a comme enveloppés, de sorte qu'ils couraient de grands risques, si les Canadiens, arrivant à leur secours, n'avaient facilité leur retraite. Voilà comment s'est passée cette action, dans laquelle nous avons eu deux ou trois Canadiens de tués et 3 de blessés ; et 20 Sauvages tués ou blessés, non compris 8 qui manquaient ce soir au camp de M. de Lévis, d'où ils étaient partis, et dont on ne sait ce qu'ils sont devenus. Ils sont revenus. On pense que les Anglais ont eu cent ou cent cinquante hommes de tués ; mais on n'en est pas sûr, attendu que nous avons été obligés de céder au grand nombre. Les Sauvages avaient d'abord fait cinq prisonniers ; mais ne pouvant les amener, ils les ont tués et ont apporté plusieurs chevelures

9. M. Charest, accompagné de 15 à 20 hommes, est allé à la Pointe-de-Lévi, reconnaître où en est la batterie de 12 mortiers et de 22 canons, dit un déserteur, que les ennemis établissent depuis plusieurs jours vis-à-vis notre batterie des remparts.

10. M. Jacau, capitaine d'artillerie, ayant fait transporter, la veille, un gros mortier de 12 pouces, de la ville au camp de Beauport, pour éloigner les vaisseaux anglais de vis-à-vis le sault, a jeté des bombes fré-

quemment vers eux, la nuit du 9 au 10,et les a obligés à retourner à la Pointe-de-Lévi.

10. Toutes nos batteries de la haute et de la basse-ville, et surtout celle des remparts, n'ont cessé, tout le jour, de canonner et de bombarder la batterie que les Anglais établissent pour écraser la ville. A 8 h. du matin, un français qui servait chez les Anglais, dans les troupes, déserte de la batterie vis-à-vis la ville et vient à la ville dans un canot de bois qui était allé de la ville en dérive sur le rivage de la Pointe-Lévi. A sa demande, on a laissé aller le même canot à la dérive, disant qu'il avait plusieu rs camarades qui en profiteraient aussi pour déserter.

10. A 9 h. du soir, un autre déserteur est venu dans un canot des vaisseaux à la ville ; et tous les deux nous ont dit : 1° qu'il n'y avait que 700 hommes à travailler à la batterie vis-à-vis la ville et à la garder ; qu'il y avait 5 mortiers et 6 canons, non encore montés , 2° qu'ils avaient perdu 45 hommes à l'Ange-Gardien dans l'action des Sauvages ; 3° que 300 soldats allemands qui avaient été amenés ici pour y prendre des établissements, en paiement de leurs anciens services avaient refusé de porter les armes et de travailler aux batteries, ce qui avait obligé le général à les remettre sur les vaisseaux, d'où l'on a fait descendre autant de soldats de marine pour le service de terre ; 4° que les Anglais n'étaient que 8 mille et qu'ils désespéraient de prendre le pays, n'étant pas secondés de l'armée du général Amherst, qu'ils comptaient trouver devant Québec, après avoir pris Carillon, Saint-Frédéric, etc. ; mais qu'avant de s'en aller ils voulaient bombarder la ville.

10. Les bourgeois de Québec ont présenté à M. le général un placet fort clair et fort vif pour demander qu'on allât démolir la batterie vis-à-vis la ville, insi-

nuant qu'à faute de quoi les trois quarts sortiraient de la ville pour mettre leur vie en sûreté, voyant qu'on ne voulait rien faire pour y mettre leurs biens. Nota. Ce placet a été préparé le 10 et n'a été présenté que le 11 à 8 h. du matin par M. Daine et M. Taché, syndic des négociants, à M. le général et à M. de Montcalm, M. l'intendant étant auparavant supplié de l'appuyer.

10. Les Sauvages outaouais ont été faire coup sur les Anglais ; ils disent en avoir tué beaucoup ; et en effet, ils ont apporté, dit-on, 27 chevelures ; ils ont eu un homme tué et 3 blessés. (suit une autre nouvelle sans importance, marquée *fausse* en marge).

11. A 1 h. du matin, vient une défense de tirer sur la batterie vis-à-vis la ville. Cependant, durant la matinée, on tire une bombe ou deux d'heure en heure, et à midi, comme on a vu les Anglais charroyer de l'artillerie à leur batterie, avec nombre de bœufs, on leur a envoyé, en un quart d'heure, plus de cent boulets et plusieurs bombes ; et l'après-midi plus de deux cents boulets, je crois, avec des bombes, et ce jusqu'à 8 h. où M. le général défendit de nouveau et par écrit de tirer sur la batterie anglaise, soit pour ménager la poudre, soit pour l'inutilité de ces coups de canon réitérés sur cette batterie. J'attribue à cette multitude de coups de canon la surdité incomplète qui m'est venue.

La nuit du 10 au 11, on a toujours tiré des bombes, de temps en temps, sur la batterie ennemie.

11. Vient du camp un ordre de faire passer au camp les habitants de la ville, qui seront remplacés par des habitants de la campagne, qui arrivent, en effet, ce matin, en grand nombre.

11. Présentation du placet ci-dessus par M. Daine et M. Taché, députés des citoyens. Il fut reçu assez

favorablement, et on y répondit cependant négativement, à cause de la position actuelle de l'ennemi campé au-delà du sault, au nombre de 6 à 7000, qui pourrait attaquer à tout moment ; ce qui empêchait qu'on affaiblit le camp de Beauport ; mais qu'aussitôt après l'action générale on irait à la Pointe-Lévi avec 4 à 5000 hommes.

Nonobstant cette réponse, M. Dumas,major-général des troupes, persuadé par les bourgeois, fait de nouvelles instances et obtient de MM. les généraux d'aller à la batterie anglaise avec un détachement d'environ 2 mille hommes, qui sont composés de 100 soldats de la colonie, de 60 de Languedoc, des habitants des campagnes et de ceux de Québec de bonne volonté (il s'en présente de ceux-ci plus qu'on en demande), et environ 200 Sauvages, Abénaquis pour la plupart. Ce détachement fait cesser les alarmes de la ville, que cause le bombardement prochain, et donne les plus grandes espérances.

12. Un petit nombre de nos gens attaque un détachement anglais sur la grève, au bas du sault, et en tue 60, et ne perd qu'un nommé Trudelle de Charlesbourg.

12. 4 Sauvages sauteux vont faire une décharge de coups de fusil sur les Anglais dans leurs retranchements du sault, et en tuent plusieurs ; nos 4 Sauvages fuient aussitôt et l'un est blessé à l'épaule.

12. Arrivée de 130 Sauvages d'en haut, Cris, Renards, Folles-avoines, Sakis, etc.

12. Tout ce jour, on ne parle que du détachement de volontaires qui défile au Cap-Rouge, pour traverser secrètement de Sillery au sud à 11 heures du soir, comme il a fait.

12. Premières bombes sur la ville. A 9 heures du soir, où se fit le dernier salut à la paroisse, les Anglais

commencèrent à canonner et à bombarder la ville avec 5 mortiers et 4 gros canons qui tirent de 25 minutes environ à 25 minutes jusqu'au 13 à midi sans interruption ; ce qui remplit la ville d'effroi, et ce qui endommage considérablement plusieurs maisons et églises, spécialement la cathédrale, les Jésuites et la Congrégation. Notre presbytère a été percé de 2 boulets de 32 livres. Comme je voulus aller voir partir notre détachement de Sillery, je ne revins qu'à 9 heures aux portes de la ville, qui se trouvant fermées, m'engagèrent à passer la nuit dans une maison vis-à-vis Saint-Roch, d'où je vis toutes les bombes et pots-à-feu tant de la batterie anglaise que de 2 galiotes qui en envoyèrent aussi sur la ville environ une heure de temps, et qui furent obligés de s'éloigner par nos mortiers qu'on tira sur elles.

13. Expédition de la Pointe-Lévi manquée. Dès 2 heures après minuit, on attend dans la ville avec impatience que le détachement de M. Dumas fasse cesser la canonnade et le bombardement des Anglais, qui retenaient toute la ville dans l'épouvante, et en particulier les femmes avec leurs enfants, en grand nombre près de la citadelle, dans les pleurs, les lamentations et les prières, qui étaient continuelles parmi elles ; elles se mettaient par pelotons pour dire des chapelets, etc. On attendit cet heureux événement jusqu'à 8 heures, mais toujours en vain ; car à 8 h., on voit revenir notre détachement sans avoir rien fait contre l'ennemi. Dès qu'il fut passé au sud, la terreur se saisit des esprits de sorte que vers minuit ou un peu plus, quelques-uns d'entre eux ayant aperçu à une petite distance un nombre considérable des nôtres, les prirent pour des ennemis et tirèrent dessus, en tuèrent un et en blessèrent quatre, ce qui mit la confusion dans nos gens, qui prirent la fuite pour la plupart.

M. Dumas les rallia cependant un peu en les rassurant ; mais la crainte empêchant le plus grand nombre d'avancer, les uns s'arrêtaient un peu plus tôt, les autres un peu plus tard ; de sorte que M. Dumas s'étant presque rendu aux retranchements des Anglais, à la tête du détachement et y voulant faire la revue de son monde, ne trouva plus que 350 hommes ; ce qui le détermina à les congédier, jugeant qu'il y aurait eu de la témérité à attaquer 7 cents hommes retranchés avec cette poignée de monde. Ainsi s'est évanouie l'espérance qu'on avait conçue de cette expédition.

13. Les ennemis ont cessé, à midi, de canonner et de bombarder la ville, après l'avoir fait pendant 15 heures de suite ; et avoir jeté, pendant cet espace de temps, environ deux cents bombes.

13. Un grain de vent a fait périr, vient-on de dire, une de nos carcassières et il y est péri 3 hommes.... fausseté.

Le 13 et le 14, les Ursulines et les religieuses de l'Hôtel-Dieu vont à l'Hôpital-Général.

13. Il se fait une canonnade entre les deux camps ennemis par-dessus le sault ; je ne sais quel en a été l'effet.

14. La nuit du 13 au 14 a été tranquille ; point de canon ni de bombe jusqu'à 4 h. du soir, où les Anglais ont recommencé à bombarder la ville, mais avec deux ou trois mortiers seulement, et ils n'ont que peu canonné. C'est ainsi que s'est passé toute la nuit du 14 au 15.

15. Dimanche. Les Anglais continuent à bombarder la ville comme la nuit précédente. Une bombe est tombée, la nuit dernière, sur le presbytère et en a écrasé la moitié, quant à la maçonnerie et à la charpente, la couverture étant peu endommagée. Une autre est tombée sur le bas de la chapelle de la Sainte-

Famille et en a fait tomber les trois quarts du plafond en planche. Un boulet de canon a tué, dans la maison de madame Gaspé, une vieille fille nommée Riopel qui y était malade, et qui y avait été heureusement confessé la veille. Je ne sais pas encore les autres ravages de ce bombardement qui a continué tout le jour.

La nuit du 14 au 15, depuis minuit jusqu'à 5 h. et demie, les deux camps ennemis d'au delà et d'en deça du sault se sont canonnés et bombardés ; mais bien plus faiblement de notre côté sans doute, attendu que nous n'avons dans cette partie qu'un seul mortier et peu de canon.

15. M. le général fait défense de tirer le canon.

16. Canonnade et bombardement de la part des Anglais toute la nuit et toute la matinée.

16. Lundi, la nuit du 15 au 16, cinq bombes tombent sur le séminaire.

16. Premier incendie causé par les Anglais. A midi une bombe tombant sur la maison de la veuve Morand, y met le feu, la consume, ainsi que celles de la veuve Chêneverd, de M. Cardenas, de M. Dassier et de madame Boishébert. Les Anglais voyant l'incendie commencé, tirent beaucoup de bombes et de boulets sur le feu, pour empêcher nos gens de travailler à l'éteindre. Et de notre côté, nos canonniers et bombardiers, nonobstant la défence de tirer, font un feu d'enfer sur les Anglais qui cessent aussitôt de tirer, abandonnant leurs batteries.

16. Ayant à faire la distribution des aumônes aujourd'hui, lundi au soir, et ne pouvant les faire venir (les pauvres) au séminaire, à cause du trop grand danger du feu des ennemis, qui ne dirigent leurs boulets et leurs mortiers que sur la paroisse et aux environs, depuis le jardin du séminaire jusqu'aux Ursulines, j'ai choisi la maison de Pierre Flamand, hors les mu-

railles, faubourg Saint-Jean pour m'y fixer, y manger, y coucher et y établir la chapelle provisoire.

17. Les ennemis canonnent et bombardent vivement, toute la nuit et tout le jour ; nous y répondons, la nuit, assez exactement, mais peu le jour.

17. MM. Collet marchand et Gauvreau de la basse-ville étant en leur poste sur la batterie de M. Parent, sont blessés vers 5 à 6 heures du matin, d'un coup de boulet, sont portés à l'hôpital ambulant établi depuis un jour au faubourg Saint-Jean, et y meurent entre 8 et 9 heures, et y sont enterrés par M. Collet, chargé de cet hôpital.

17. Action des Sauvages au-delà du Sault. Nouvelle que des Sauvages d'en haut ont défait la grande garde des Anglais au-delà du sault, en tuant une quarantaine d'hommes et apportant sept chevelures, et amenant trois prisonniers.

17. Nouvelle qu'un détachement de Français étant allé à Chonaguen pour y chagriner les Anglais, qui y sont retranchés, a eu 12 ou 15 hommes canadiens de tués ; 2° que Niagara doit être assiégé.

18. Il tombe dans la nuit trois bombes dans la cathédrale. Le bombardement continue ainsi que la canonnade.

19. Passage des premiers vaisseaux anglais au-dessus de Québec. La nuit du 18 au 19, à minuit, les Anglais font passer devant Québec à l'Anse des Mères, six bâtiments dont, à ce qu'il m'a paru en les voyant le lendemain matin, un vaisseau de ligne de 54 canons, 3 frégates et 2 bateaux. Une autre de leurs frégates a échoué sur la Pointe-Lévi où elle s'est couchée sur le côté. Elle a été ensuite relevée. Ils n'ont été aperçus que de la batterie des remparts et encore lorsqu'ils étaient presque passés. De cette batterie on a crié avec le portevoix de tirer sur ces vaisseaux anglais :

mais on ne les apercevait point d'en bas, à cause de l'épaisseur des ténèbres. Sitôt qu'on a été averti en ville du passage des vaisseaux ennemis, on a battu la générale dans la ville, et on a envoyé 40 hommes au Foulon pour s'opposer à la descente, conjointement avec les Sauvages qui y sont campés. Et avant 6 h. du matin, M. Dumas y était rendu avec 600 hommes du camp. L'après-midi on a travaillé à établir à Samos une batterie de 2 canons de 24 et d'un mortier. Les vaisseaux anglais ont brûlé au Foulon un brûlot (goélette) que nous avions dessein de leur envoyer, et ont canonné nos cajeux avec les deux bateaux qui devaient servir à les conduire au-devant des vaisseaux anglais ; mais ces cajeux ont été peu endommagés.

19. Ordonnance contre les voleurs.

Le 18 au soir et le 19 au matin, pour arrêter les vols, ou plutôt le pillage, que les voleurs font dant les maisons de la ville, on a publié en ville et dans les faubourgs une ordonnance de M. le général et de M. l'intendant, pour laquelle M. Daine est commis et autorisé à condamner à mort et à faire exécuter, le jour même, quiconque sera trouvé saisi des effets d'autrui,sans l'ordre du propriétaire, et sans suivre les formalités prescrites par l'ordonnance du roi pour l'information, le recollement et la confrontation ; mais seulement sur un simple procès-verbal fait par M. Daine en présence des accusés et des témoins qui les auront trouvés saisis des dits effets.

19. Le bombardement continue tout le jour et toujours sur la haute-ville, mais seulement avec deux mortiers.

20. juillet. Le bombardement a continué durant la nuit. Les vaisseaux anglais sont au-dessus de Saint-Michel,excepté une frégate que M. le Mercier a percée, ce matin, de plusieurs boulets de canon. Le 19, un

prisonnier anglais dit que M. Wolfe ne faisait plus donner à chaque soldat qu'un quarteron de viande et demi-livre de pain ; mais qu'il leur permettait d'aller tuer pour leur besoin quelques cochons ou moutons, s'ils en trouvaient, mais sans faire de mal aux habitants ; et cet anglais a été fait prisonnier dans le temps où il faisait brûler un cochon.

20. Vers 9½ h., les Anglais, qui ne nous avaient point bombardés de la journée, ont commencé à le faire avec 5 ou 6 mortiers et ont dirigé leurs bombes, pour la première fois, sur les tentes de nos miliciens, en dehors des murailles vers la porte Saint-Jean et au-dessous, et sur les faubourgs Saint-Jean et le quartier du palais et de M. Hiché, dans le jardin duquel il est tombé plusieurs bombes ; ce qui a surpris et effrayé grand nombre de personnes réfugiées dans ces endroits, et les a obligées de passer la nuit debout, et ensuite d'en sortir

20. Un de nos soldats se jette à la nage et va se rendre à un vaisseau anglais, du nombre de ceux qui sont à Sillery.

21. Samedi, ayant passé la nuit sans coucher, à cause des bombes qui passaient sur le faubourg Saint-Jean, où j'avais fixé ma demeure et la chapelle paroissiale depuis lundi dernier, j'ai quitté ce quartier et suis descendu chez Primault, tanneur, assez près de l'Hôpital-Général, où n'ayant qu'une chambre en tout, je ne garde point le Saint-Sacrement comme au faubourg Saint-Jean ; mais je le prendrai à l'Hôpital-Général pour le Saint-Viatique et y ferai enterrer les morts de la paroisse.

21. Un bataillon ou plutôt un piquet de 200 soldats vient en ville pour garder Québec.

21. Descente des Anglais à la Pointe-aux-Trembles. A 5 h., les Anglais dont les vaisseaux sont au Cap-

Rouge arrivent et débarquent en berges à la Pointe-aux-Trembles, au nombre d'environ 600 ; ils y prennent près de 200 femmes et enfants qu'ils mènent à leurs vaisseaux. Du nombre de ces femmes, il y en avait beaucoup de Québec qui s'étaient réfugiées en ce lieu. M. Docier le cadet, marié à Québec, et le sieur Stobo, ancien otâge des Anglais à Québec, les conduisent et les pilotent. Un certain nombre de Sauvages ayant commencé à fusiller ces Anglais, ils se sont rembarqués, vers 7 h., en grande hâte, dans leurs berges. Nous ne savons combien il y en a eu de tués ; bien peu. Le dommage qu'ils ont causé ne paraît pas considérable. Ils ont cependant pillé plusieurs habitants, tué plusieurs bœufs, vaches, moutons, dont ils ont fait provision.

Nota. Les Anglais avaient d'abord mis une garde autour de l'église, pour empêcher qu'on y fit tort. Elle fut leur rendez-vous. Mais lorsque la garde fut retirée, quelques soldats ou matelots prirent les vases sacrés, et en particulier le saint ciboire, après en avoir répandu les hosties consacrées dans le tabernacle, de sorte cependant qu'il en était tombé quelques-unes à terre. Les Anglais ont depuis renvoyé les vases sacrés. Les femmes embarquées et avec lesquelles était le père Labrosse, jésuite, missionnaire des Sauvages ci-dessus, ont été traitées parfaitement bien. Le père les a confessées dans le vaisseau, pour la plupart ; et le général lui a dit qu'il pouvait dire la messe, s'il le voulait. Chose étrange : une de ces prisonnières m'a assuré que M. Stobo lui avait montré une lettre qu'un homme de Québec, français ou canadien, écrivait aux Anglais pour les informer de ce qui se passe chez nous.

(*A suivre*)

RÉPONSES

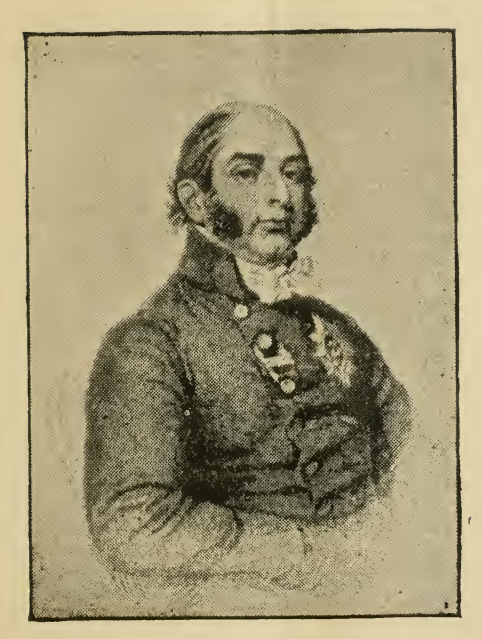
**Le duc de Kent parrain.** (IX, X, 975.)—D'après la discipline de l'Eglise, on ne doit pas admettre comme parrains des personnes de mauvaises mœurs, de mauvaise réputation ou des hérétiques. Ce n'est pas une loi divine, mais ecclésiastique, et advenant des raisons graves, les évêques peuvent certainement en dispenser. Or dans le cas proposé, c'est-à-dire, au baptême d'Edouard-Alphonse de Salaberry qui eut pour parrain le duc de Kent, protestant, et pour marraine la baronne de Fortisson dont la réputation de vertu laissait à désirer, l'évêque ne crut pas devoir faire d'opposition et exiger que l'on observât les règles ordinaires de l'Eglise. Il me suffira de raconter les faits pour prouver combien il avait raison. D'abord ce ne fut par M. de Salaberry qui invita le duc de Kent à être le parrain de son fils ; ce fut le prince qui s'invita lui-même " Il y a déjà assez longtemps que madama de Salaberry est enceinte, écrit M. le grand-vicaire Gravé à Mgr Hubert ; le prince la visita et se réserva d'être le parrain et madame Saint-Laurent marraine de l'enfant. Elle a accouché. M. Renaud (curé de Beauport) inquiet a d'abord vu Mgr l'Ancien (Mgr Briand) qui lui a donné son avis en le renvoyant cependant à moi. Nos deux avis se sont trouvés conformes : il y aura deux parrains et deux marraines : M. Renault et madame Coine. Qu'en pensera Votre Grandeur ?" L'enfant est né le 20 juin. On ne se presse pas de faire le baptême. Le 1er juillet, M. Gravé écrit : " Le baptême de l'enfant Salaberry dont le Prince s'est offert parrain et madame Saint-Laurent marraine n'est pas encore fait. A en croire M. Salaberry, le Prince semble vouloir trancher dans tout cela. Il dit que le clergé romain doit savoir que son

existence dans la province est presque uniquement le fruit de la bonté de son père. Il a approuvé que M. Salaberry me consultât ; mais qu'après tout, si, excepté le dogme duquel il n'exige pas que le clergé se départe, ne s'arrange pas selon ses vues, il attendra que le ministre de son régiment arrive pour célébrer ce Baptême. . . .

" M. Salaberry vient d'interrompre le fil de cette narration qui a été assez longue, pour m'annoncer que le Prince désirait que ce fut Mgr de Capse (Mgr Bailly), qui est à Québec, qui célébrat ce Baptême. J'en suis au comble de ma joie, d'autant plus que Mgr l'Ancien m'avait conseillé de lui renvoyer cette cause comme majeure. Voici les dernières paroles que dit hier soir le Prince à M. Salaberry : ce n'est point comme fils du Roi, mais comme fils d'un Souverain qui a pris le clergé romain du Canada sous sa protection que je désire qu'on me laisse dans cette affaire toute la facilité possible. Au reste, je ne veux tourmenter personne, et mon aumônier, homme respectable, peut seul faire mon affaire."

Le 12 juillet, M. Gravé raconte à Mgr Hubert—qui était en visite pastorale—comment les choses se sont passées au Baptême administré le 2 du même mois : " Mgr de Capse m'a dit qu'il avait fait, M. Renaud présent (il manque les mots *cette question*) : cet enfant est né catholique, il va être baptisé pour être élevé dans la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; Monseigneur, quel nom Votre Altesse veut-elle donner à cet enfant ?—Edouard.

" Puis le dit Prince s'est écarté et M. Renaud a répondu et tenu l'enfant, de sorte que le Prince n'est pas *vraiment parrain*. Ita Mgr de Capse. Mais je n'ai pas vu le registre ni M. Renaud depuis."



DUC DE KENT

Voici l'acte de baptême inscrit dans les registres de Beauport :

" Le deux juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, par nous soussigné, évêque de Capse, présence de Messire Renaud, curé de Beauport, a été baptisé Edouard-Alphonse, né le 20 de juin dernier, du légitime mariage de Monsieur Ignace Michel Louis Antoine de Salaberry, Seigneur de Montmorency, l'un des juges de paix de Sa Majesté etc., et de dame Catherine de Hertel ; le parrain a été Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Edouard d'Angleterre, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière et de l'Ordre très illustre de St-Patrick, colonel du Régiment Royal Fusiliers, Commandant à Québec, etc., etc., etc. ; la marraine madame Alphonsine Thérèse Bernadine Julie de Mongenêt de St-Laurent, Baronne de Fortisson,qui ont signé avec nous." (Suivent les signatures).

Mgr H. Têtu

**L'acadien Beaulieu.** (IX, X, 974.)—Dans son ouvrage *Un pélerinage au pays d'Evangéline*,M. l'abbé Casgrain raconte comme suit le coup de main accompli par Beaulieu lors de la déportation des Acadiens :

" Pendant que les transports cinglaient sur la baie de Fundy, un Acadien de Port-Royal, du nom de Beaulieu, ancien navigateur au long cours, ayant demandé au capitaine du navire où il était détenu, avec 284 autres exilés, en quel lieu du monde il allait les conduire :

"—Dans la première île déserte que je rencontrerai, répondit-il insolemment. C'est tout ce que méritent des papistes français comme vous autres.

" Hors de lui-même, Beaulieu qui était d'une force peu ordinaire, lui asséra un coup de poing qui l'éten-

dit sur le pont. Ce fut le signal pour les autres captifs qui probablement s'étaient concertés d'avance. Quoique sans armes, ils se précipitèrent sur leurs gardes, en blessèrent quelques-uns et mirent les autres hors de combat.

" Beaulieu prit ensuite le commandement du transport, et alla l'échouer dans la rivière Saint-Jean, près de la mission que dirigeaient alors les PP. Germain et de la Brosse."

On ignore ce que devint ce brave Beaulieu.

**Les cotes.** (IX, IX, 971.)—Ce nom de *côtes* donné à des seigneuries ou villages où il n'y avait pas de *côtes* frappa aussi le baron de LaHontan. Dans le premier volume de ses *Voyages dans l'Amérique Septentrionale*, il écrit :

" Ce mot de côtes n'est connu en Europe que pour côtes de la mer, c'est-à-dire les montagnes, les dunes et tout autre sorte de terrain qui la retient dans ses bornes ; au lieu qu'ici où les noms de bourg et de village sont inconnus, on nomme côtes certaines seigneuries, dont les habitations sont écartées de deux ou trois cents pas et situées sur le rivage du fleuve de St-Laurent. On dit, par exemple, telle côte a quatre lieues d'étendue, une autre en a cinq, etc."

**Les descendants de Jolliet.** (VIII,VII,884.)—Les descendants de Jolliet sont aujourd'hui très nombreux. A Québec même. tous les membres de la famille Taché, tous les membres de la famille Taschereau, M. Fleury d'Eschambault, et plusieurs autres, sont des descendants directs de Louis Jolliet. Une branche de la famille Caron, établie dans le comté de Maskinongé, descend aussi en ligne directe du premier seigneur d'Anticosti et découvreur du Mississipi. (Voir *Louis Jolliet*, par M. Ernest Gagnon, pp. 124, 125 et 199).

## QUESTIONS

979—Le troisième évêque de Québec, Mgr Louis-François de Mornay, appartenait-il à la famille des *Duplessis* de Mornay, comme le disent, je crois, tous nos historiens canadiens ? XXX

980—Est-il bien certain que le *Tableau de la mer* publié au premier volume du *Répertoire national* de Huston est l'œuvre de Jean Taché, négociant à Québec lors de la conquête ? Tac.

981—Quel était ce capitaine de Villiers qui fut fait prisonnier à la bataille de Niagara en 1759, en compagnie de Des Ligneris, Aubry, Marin, de Montigny, de Repentigny, etc., etc. Que devint-il ? Etait-ce l'un des frères de Coulon de Villiers ?
Montmorency

982—Je possède la petite pièce suivante imprimée chez Louis Perreault, à Montréal :

" Distillerie de St-Denis,

" St-Denis, 22 juillet 1837.

" A demande, pour valeur reçue, nous promettons payer au porteur, en billets de banques ayant cours à Montréal quinze sous, en somme de pas moins d'une piastre.

" Olivier Kimber—Wdf. Nelson."

Pourriez-vous me donner quelques renseignements sur cet étrange document ? J'en possède aussi une copie en anglais. Riab.

983—Quels étaient, sous le régime français, les fonctions du prévôt des marchands ? Neg.

VOL. 9 DÉCEMBRE 1903 No 12

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

## RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de décembre : M. Jean-Félix Récher, curé de Québec, et son Journal, 1757-1760, Mgr H. Têtu (suite et fin) ; Mgr de Mornay, évêque de Québec, Mgr H. Têtu ; Mlle d'Ailleboust de Saint-Vilmé, P. G. R. ; Le syndic des marchands sous le régime français ; Questions, etc. ; Table des matières ; Table des gravures.

Gravure : Joseph-Marie-Arthur Buies.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

***Abonnement : $2 par année.***

**Les abonnes des *Recherches Historiques* voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1903 est maintenant du.**

---

## PUBLICATIONS RÉCENTES

*L'Université Laval et les fêtes du cinquantenaire,* par l'abbé Camille Roy. Québec, typ. Dussault & Proulx—1903. Prix $1.00.

*Histoire de la paroisse de l'Ange-Gardien*, par l'abbé René-E. Casgrain. Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1903—S'adresser à l'auteur, à l'Ange-Gardien.

*Historical sketch of the village of Clayton, N. Y., and a complete history of St-Mary Parish*, by Rev. P. S. Garand. G. H. Bates, printer, Clayton, N. Y. Prix : $1.00.

*Histoire du noviciat de la Compagnie de Jésus au Canada*, par le P. Armand Chossegros, S. J.—Montréal, imprimerie du Sacré-Cœur—1903.

# BULLETIN
DES
# RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9 DÉCEMBRE 1903 No 12

## M. JEAN-FÉLIX RÉCHER, CURÉ DE QUÉBEC, ET SON JOURNAL
### 1757-1760
(*Suite et fin*)

22 juillet. Dimanche. L'aide de camp du général Wolfe est venu à Québec parlementer, vers midi. On lui a bandé les yeux. Il est venu demander si nous voulions recevoir les femmes et les enfants ci-dessus, et demander la permission de faire passer devant la ville une berge avec leurs blessés. Il a eu la permission de la faire passer. Pour les femmes et les enfants, tous sont débarqués à Sillery vers 5 heures du soir. Les matelots anglais avaient pillé plusieurs de ces femmes ; mais le général Wolf leur a fait restituer ce qui leur avait été pris. Mais le plus grand tort qui leur a été fait, l'a été, dit-on, par les Sauvages qui leur ont tout pris, ainsi qu'aux habitants de la Pointe-aux-Trembles. Il n'est pas certain par qui le pillage a été fait, mais il a été réel et grand.

22. J'apprends que M. Wolf, général anglais, a trouvé dans la cassette du père Labrosse deux lettres de moi : l'une que j'écrivais à Monseigneur, à Charlesbourg ; et l'autre que j'écrivais au père Marsolet, récollet aux Trois-Rivières.

23 juillet. Lundi, peu après minuit, une bombe, pot à feu, met le feu à la maison de madame Lajus, de là aux maisons de Drolet fils, de Francheville, de

Pélissier, de la veuve Moreau, de Morier, de Bédard, de Madame Duplessis, de Delle Coton, du Sieur Rotot, deux Dames Soulard, des deux de Valin, de Romain, de l'église paroissiale où quelque flamèche, étincelle, jetée par le vent sur les pavillons placés au haut du clocher, pour servir de signaux durant le siège, et où tout, y compris les trois cloches qui ont été fondues a péri, ainsi que celle du chapitre ; aux maisons du presbytère, de Delle Granville, de Soupiran fils, de Berlinguet fils, de Degrès et des Delles Channazard ; en tout 18 maisons et l'église. Pendant cet incendie, qui a été terrible, les Anglais n'ont cessé de tirer des bombes et des boulets sur le feu pour empêcher les nôtres de l'éteindre.

Avant le siège, on avait retiré de l'église les 4 tabernacles (1), 2 statues de la Ste Vierge et de St Louis, du maître-autel, 2 petits tableaux, 4 reliquaires et 4 belles croix de cristal qui étaient dans le chœur, les devants d'autel, et tous les ornements et l'argenterie et le linge. Tout le reste a été brûlé.

23. A midi, le bombardement a été interrompu.

23. A cinq heures du matin, 2 vaisseaux anglais se sont présentés à la voile pour passer devant Québec ; mais le feu de toutes nos batteries les en a empêchés et les a fait rétrograder.

24. Bombardement à l'ordinaire la nuit et le jour jusqu'à midi. L'après-midi, M. le Mercier va à bord des vaisseaux au-dessus de Québec, et le bombardement est interrompu jusqu'à 8 heures du soir.

25. Bombardement des plus vifs toute la nuit.

---

(1) J'ai dit précédemment dans une note qu'il y avait 5 autels, et cependant M. Récher ne parle que des 4 tabernacles. Peut-être avait-on laissé dans l'église le 5ème autel qui aurait valu peu de choses et qui n'aurait pas mérité le nom de tabernacle ?

25. Les Anglais prennent, dit-on, 150 bœufs et vaches aux habitants de l'Ange-Gardien, ( le curé m'a dit qu'ils n'en avaient pris qu'une vingtaine ), et font six de ces habitants prisonniers. Ils en renvoient ensuite cinq à notre camp, disant qu'ils vont casser la tête au 6e ( ils ne l'ont pas fait, je crois ) en représailles des prétendues cruautés que les Français exercent sur les Anglais. A ce sujet, M. le général écrit à M. Wolfe. Ainsi suspension d'armes pour quelques heures. Je n'ai point su quelle avait été la réponse de M. Wolfe.

25. Le nombre des tourtes étant extraordinaire aux environs de Québec, nos guerriers miliciens de Québec vont leur donner chasse au nombre peut-être de plus de 6 cents. Un homme y est tué par accident, un autre y est blessé : 1er inconvénient. Autre inconvénient : ils consument leurs munitions. 3. inconvénient : ils abandonnent leur poste ; 4. inconvénient : ils donnent l'alerte au camp de Beauport, d'où M. le général, croyant nos gens aux prises avec les Anglais, vers l'Anse des Mères, fait partir du camp 2 mille hommes pour les seconder. Ce qui donne occasion à une défense que fait M. le général aux guerriers de chasser, sous peine de passer par les verges. Cette défense a été dans la suite très mal observée, et la peine non subie. Les Anglais en certain nombre en berges nous prennent à Sillery une de nos carcassières et un de nos jacobites avec 2 pièces de canon, celle de la carcassière de 24 et celle du bateau de 8. Les Anglais étant fusillés par une vingtaine de nos gens, y ont perdu 7 à 8 hommes.

26. Bombardement à l'ordinaire.

M. le Gris, beau-fils de M. Géhanne, à la tête de 15 hommes, étant à la découverte sur la rivière des Etchemins, y trouve 10 anglais, en tue cinq et fait 3

prisonniers ; lui-même est blessé sans danger pour la vie, et a un acadien tué à ses côtés.

26. M. Dumas avec 800 hommes est à la rivière Jacques-Cartier où l'on doit dresser une batterie. Il peut y avoir 7 à 800 autres hommes dispersés en deça jusqu'à l'Anse des Mères, pour garder les endroits par où les Anglais pourraient descendre, le long de cette côte au nord.

26. Fusillade considérable de part et d'autre au delà du Sault. Nous y avons perdu deux habitants de Montréal et nous y avons eu huit hommes blessés ; et on pense que nous y avons tué ou blessé environ 140 ou 150 Anglais ; quelques uns disent 3 ou 400.

26. Un canonnier soldat est pendu comme voleur à Québec, en conséquence de l'ordonnance rendu depuis peu par MM. de Vaudreuil et Bigot.

26. Du camp de Beauport, on a vu avec la longue-vue une garde anglaise mener au camp de la Pointe Lévi environ 200 hommes et enfants et environ 300 bœufs et vaches. Ces femmes et enfants ayant M. Dufrost, curé de la Pointe Lévi, à leur tête, à bord des vaisseaux anglais, ont été prises, ainsi que les animaux, dans les profondeurs de la Pointe Lévi, avec 40 ou 50 hommes habitants.

27 juillet. Bombardement à l'ordinaire.

28 juillet. La nuit du 27 ou 28, les cajeux sont conduits au-devant des vaisseaux anglais à la Pointe Lévi, où on y met le feu qui prend très bien et qui est très ardent. Mais ces cajeux enflammés, ne marchant presque point, donnent le temps aux vaisseaux anglais de filer du cable ou de la coupe et de s'écarter. Les Anglais ont de plus envoyé nombre de berges qui ont grapinés ces cajeux,et les ont, dit-on,trainés à terre, derrière la Pointe de Lévi, de sorte qu'ils n'ont rien brûlé, quoiqu'ils aient été très bien conduits à la portée

du fusil. Ils ont brûlé, dit-on, un bateau, une goélette, un petit navire, et ont mis le feu à un vaisseau de guerre, mais il a été éteint presque aussitôt.

Vers 5 heures, les Anglais commencent à battre la ville avec 12 pièces de canon avec une activité qu'ils n'avaient point eue encore. Ce feu très vif dure tout le jour et toute la nuit suivante, sans que nous tirions un seul canon ni un seul mortier, la défense de tirer subsistant toujours.

28. Au soir, il nous vient un déserteur.

29. Dimanche. La canonnade des Anglais continue avec la même activité ainsi que la nuit suivante, avec 12 canons. Les Anglais ne tirent presque plus de bombes.

30. La canonnade des Anglais continue, blesse un homme matelot à mort.

30. 2 soldats de la compagnie de Montesson, l'un de 20 ans et l'autre de 16, ayant pris dans une cave un quart d'eau-de-vie, et l'ayant roulé à St-Roch, chez la Charlan, y sont surpris tirant cette eau-de-vie et la mettant dans des quarts, vers 6 ou 7 h du matin. Leur procès est fait à 10 h. et ils sont pendus à 4 h. le même jour. Et la Charlan étant épargnée comme folle, est condamnée à être renfermée le reste de sa vie à l'Hôpital Général.

30. M. de Montcalm vient en ville et fait tirer sur les batteries anglaises 8 ou 10 bombes, et environ 150 coups de canon ; une bombe étant tombée précisément sur la batterie anglaise.

31. Canonnade et bombardement sur la ville à l'ordinaire. Nous avons quelques blessés 2 ou 3, et point de tués. Jusqu'ici la bombe ne nous a tué raide que 2 hommes et blessé 12 ou 15 dans la ville ; et les boulets ont tué 4 et blessé une douzaine environ.

31. Mardi à 11 heures du matin, 2 navires de transport vinrent s'échouer exprès sur le sable tout près du sault, et une frégate s'étant mouillée vis-à-vis au milieu du chenal, canonne de là avec les 2 premiers bâtiments et les 3 batteries de terre. D'au delà du Sault, une petite batterie de 3 canons et le camp que nous avons en deça du Sault qui a répondu par plus de 150 coups de canon au feu des Anglais qui a été continuel et extrêmement vif depuis 11 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir ; de sorte que quelques guerriers ont dit qu'ils avaient tiré plus de 5 mille coups de canon dans ces 8 heures. Le dessein des ennemis était de démonter notre batterie et peut-être de chasser nos gens de leur camp, afin de descendre eux-mêmes en cet endroit, comme ils ont commencé en effet de descendre en 5 et 6 heures au nombre de deux mille cinq cents dans un grand nombre de berges, qui était suivi d'un plus grand nombre encore, dans lesquelles était une autre partie de leur armée. Une autre partie considérable composée de 4 mille hommes que commandait M. Wolfe étant descendue du camp s'est avancée jusqu'au milieu du Sault. A la descente des 2500, ceux de nos gens qui gardaient notre première redoute, au nombre d'environ 50 hommes, après avoir tué beaucoup d'Anglais, en tirant à mitraille, en ont encloué les canons qui n'avaient plus de quoi tirer et se sont repliés dans les retranchements. Les Anglais sont ainsi devenus maîtres de notre première redoute ; mais étant fusillés vivement par les nôtres, ils n'y sont pas restés un quart d'heure. Les Anglais ainsi maltraités par les deux premières décharges s'en sont retournés en partie à leur berges en grand désordre, poursuivis par plusieurs des nôtres et en particulier par nos Sauvages, qui sans doute en auront fait noyer plusieurs, et en partie ont été se réunir aux quatre

mille de M. Wolfe. Les ennemis ainsi repoussés et désespérant de sauver ainsi leurs deux navires échoués et ne voulant pas que nous en profitassions, y ont mis le feu, sans en rien tirer, vers 7 h. et 7½ h. ; ce qui nous a causé une grande joie.

Nota. Dans ces 2 bâtiments ont été brulés, à ce qu'on assure 40 anglais qui n'ont pas eu le temps d'en sortir. Et les jours suivants, nous avons tiré de ces 2 bâtiments brûlés 12 canons ou même davantage, des munitions, des vivres, des socs de charrues, des pioches en quantité, etc. Voilà à peu près comment s'est passée cette action dans laquelle nous croyons avoir eu 10 à 12 hommes tués et une trentaine de blessés plutôt par la canonnade que par la fusillade des ennemis ; car ils n'ont pas tiré un coup de fusil ; et nous estimons le nombre des Anglais tués ou noyés à 4 ou 5 cents, non compris les blessés. Les Canadiens ont très bien fait au jugement même de M. de Montcalm. (1)

J'ai ouï dire à quelques officiers que nous pouvions avoir eu 20 hommes de tués et 30 blessés ; cependant il n'y a eu que 25 blessés apportés à l'Hôpital-Général ; et que les Anglais n'avaient eu guère plus de 200 hommes tués ou blessés ; j'ai peine à le croire. Nous n'avions fait que 2 ou 3 décharges et les ennemis n'ont point tiré. Ils voulaient sans doute se rendre maîtres de nos retranchements, la bayonnette au bout du fusil. Nous n'avons fait dans cette action que 2 prisonniers blessés, dont l'un était un grenadier et l'autre un capitaine de grenadiers, lequel est extrêmement satisfait

---

(1) Je ne puis m'empêcher de faire remarquer : ce *au jugement même de M. de Montcalm.* Décidemment ce brave général n'aimait guère les Canadiens. Il mettait une grande différence entre les Français et les Canadiens et il avait raison !

du bon traîtement qu'on lui a fait au camp et de celui qu'on lui a fait à l'Hôpital-Général, et qui l'a écrit à son général, M. Wolfe, le 2 août suivant.

1er août. Rien de nouveau. La canonnade et le bombardement continuent sur la ville, ainsi que le 2 ; excepté depuis 2 h. après-midi jusqu'à 6 h. à cause d'un pourparler.

3. Les Anglais étant tous assemblés au delà du Sault, donnent une alerte dans notre camp, où l'on bat la générale ; mais les préparatifs des ennemis n'ont point eu de suite.

3. Bombardement et canonnade à l'ordinaire.

4. Samedi, dès le matin, cinq déserteurs anglais viennent à nous du Sault de la Chaudière.

(Suivent des nouvelles sans importance qui sont marquées à la marge *fausses*).

4. Les Montréalistes du camp, de concert avec les Sauvages d'en haut, présentent un placet à M. de Montcalm,pour lui représenter que la récolte rend leur présence nécessaire chez eux, qu'ils ne peuvent plus rester ici, qu'ils s'offrent à aller attaquer les Anglais par derrière dans les bois, tandis que M. de Montcalm avec les troupes défendra le passage du sault et les retranchements voisins. A quoi, dit-on, M. de Montcalm a acquiescé. Nouvelle à confirmer. Il en est quelque chose. Ils ont demandé à s'en aller ; ce qui leur a été refusé.

5. Dimanche. Les habitants de la Pointe Lévi amènent trois déserteurs qui disent que les Anglais pensent à s'en retourner, qu'ils ont déjà rembarqué 2 mortiers,qu'ils ont perdu la plus grande partie de leurs grenadiers dans l'attaque près du Sault, qu ils ne doivent plus attaquer les retranchements, mais plutôt à la basse-ville.

5. M. Dumas avec la plus grande partie de son

détachement est rappelé d'au-dessus de Québec au camp du Sault, où tous les Anglais paraissent réunis.

5. Nouvelle que nous avons fait sauter Carillon et Saint-Frédéric vers la fin de juillet, que nos ennemis sont au nombre de 14 mille, que les nôtres sont repliés à l'Isle-aux-Noix au nombre de six mille.

5. Un de nos soldats du régiment de Béarn a déserté par le Sault, et ayant été repris, il a eu la tête cassée.

6. Lundi, à 2 h. après minuit, quelques berges anglaises passant devant Québec en descendant, se font tirer quelques coups de canon de nos batteries, et font battre la générale dans la ville et dans les faubourgs.

6. Il nous vient un déserteur qui dit que les Anglais doivent attaquer demain, ou au plus tard avant le 10 du mois.

Nota. J'écris à madame Grandville.

6. Un soldat de la colonie, devant avoir la tête cassée au camp pour vol, a obtenu sa grâce de M. de Vaudreuil, à la prière des nations sauvages qui lui ont présenté un collier pour la lui demander.

6. 3 matelots sont tués par la batterie des remparts par le boulet ; 2 autres y sont blessés, et l'un meurt le soir.

Nota. Deux ou trois jours avant, un factionnaire étant dans sa guérite y a eu la tête enlevée par un boulet. Auparavant un autre avait été brûlé par la poudre qu'il mettait dans un mortier, où elle a pris en feu sitôt qu'elle y a été. Un autre a été brûlé de même à la gueule d'un canon. Sur la batterie du domaine, un boulet en ayant fait tomber une cheminée, 2 hommes matelots ont été tués et 5 autres blessés. Il y a 4 jours, 2 habitants jouant aux cartes sur les degrés par lesquels on descend au jardin du séminaire, ont eu l'un la cuisse cassée et l'autre les fesses écorchées.

7. Mardi, deux habitants de la batterie des remparts, ainsi que les précédents, étant au séminaire dans la chambre des gens ou domestiques, ont eu l'un la jambe cassée et l'autre la cuisse écorchée par le même boulet.

Nota. Ces jours derniers, dans le camp du Sault, un soldat, voyant tomber une grenade à ses pieds, craignant qu'elle ne lui fit mal en éclatant, l'a prise avec les mains et l'a jetée hors des retranchements

7 août. Sur la nouvelle que les 4 vaisseaux anglais d'au-dessus de Québec sont à la Pointe-aux-Trembles, avec 30 berges, nous y avons envoyé, dans la nuit du 6 au 7, mille hommes, dit-on, entre lesquels sont les cinq compagnies de grenadiers. Il y a lieu de penser que les Anglais y ont par terre dans la côte du sud trois régiments, et il est à remarquer que, depuis le retour de M. Dumas avec son détachement, nous n'avions à la côte au nord au-dessus de Québec que de faibles gardes dispersées en différents postes, nos généraux étant persuadés que nous devions être incessamment attaqués par le Sault.

8 Mercredi. Il nous vient un déserteur d'au delà du Sault qui dit qu'un petit batiment français pris par les Anglais depuis peu avait déclaré à ces derniers avoir vu au bas de la rivière un vaisseau de guerre français, avec une frégate, auxquels il avait parlé. Nous avons fait deux prisonniers au Sault.

8. Quelques centaines d'Anglais ont descendu en berges à la Pointe-aux-Trembles, dans un endroit où M. de Bougainville les attendait dans un petit bois à la tête de 200 hommes. Il les a laissés venir jusqu'à une portée de pistolet et a fait feu plusieurs décharges coups sur coups. Là-dessus les Anglais se sont rembarqués et sont retournés à leurs vaisseaux, et en sont revenus ensuite en bon ordre au nombre de mille à 11

cents hommes. M. de Bougainville, ayant eu le temps d'assembler environ 400 hommes de son détachement de mille hommes, les a attendus Et les voyant en trop grand nombre pour les laisser débarquer, il a tiré dessus, lorsqu'ils étaient encore dans leurs berges, à marée haute, et les a obligés de retourner à leurs vaisseaux. Dans ces deux petites actions, nous n'avons eu personne de tué, mais seulement 6 hommes blessés, dont 3 soldats et 3 habitants ; et les Anglais ont pu avoir 4 à 500 hommes tant tués que blessés, suivant le rapport de nos blessés.

9. Jeudi, il nous déserte par le gué du Sault deux soldats de Béarn.

9. On nous amène 6 prisonniers faits sur la rivière d'Etchemin.

9. A 1 h. ou 2 après minuit, par les pots à feu des ennemis, le feu a pris en même temps en trois endroits de la basse-ville, savoir : dans le cul de sac, dans la rue du Sault au Matelot et dans la rue du domaine ou des Sœurs ; ce qui a causé l'incendie général de l'église et des maisons de la basse-ville, au nombre de 135 environ. Il n'y a eu d'épargné que la maison de M. Voyer et les autres au delà vers la construction, tant du côté de la grève que du côté du cap ; ce qui fait 8 à 10 maisons, autant dans la rue du Sault au Matelot du côté du cap, autant à peu près du côté de la rue, et 6 dans la rue des Sœurs du côté de M. Levasseur.

10 août. Vendredi. Rien de nouveau. Canonnade et bombardement de la ville à l'ordinaire.

10. Sur la nouvelle que nos généraux ont eue de Niagara, M. le chevalier de Lévi, maréchal de camp, est parti l'après-midi, ou plutôt c'est dès le jeudi après midi qu'il est parti.

Nouvelle de la prise de Niagara qui avait été attaqué le 6 juillet. On a dit qu'une seule bombe y avait

tué 150 hommes. Je crois que la garnison est prisonnière de guerre. Elle pouvait consister au plus en 500 hommes, cette place n'ayant pas reçu un secours puissant qu'elle attendait des pays d'en haut en Canadiens et sauvages.

10. La nuit du 9 au 10, une vingtaine de berges anglaises passent devant la ville et montent en haut.

10. A 8 h. les Anglais descendent en berges entre Saint-Antoine et Sainte-Croix, à la côte du sud, malgré la résistance d'une demi-heure que leur a faite un petit nombre de nos gens qui se sont trouvés là.

10. Le nommé Houl, habitant de St-Antoine, envoie, vers 10 h. du soir, de la Canardière, audevant de la flotte anglaise, un cajeu d'une invention singulière Ce cajeu était rempli d'artifices comme les autres, mais il avait cela de particulier : 1. qu'il y avait 4 espèces d'étages hors l'eau, au premier desquels il y avait quantité de grenades ; au second 50 canons de fusil ; au 3e autres grenades ; et au 4e 50 canons de fusil ; 2. que par le moyen de certains ressorts qui devaient être mis en mouvement à la rencontre du premier corps solide, navire ou autres qui se présenteraient sur l'eau, le feu devait d'abord faire tirer les fusils du 1er étage, et ensuite se communiquer au 2e au 3e et au 4e étage, où il y avait beaucoups de choses à brûler et capables d'embraser les navires, après que les fusils auraient éloigné ou tué ceux qui avec des berges auraient pu essayer de les écarter des vaisseaux , 3. qu'il y avait de tous côtés à ce cajeu des grapins pour s'accrocher au premier navire qu'il rencontrerait. Le succès n'a pas répondu à l'espérance. Ce cajeu, étant parti, a rencontré sur l'eau on ne sait quoi qui a fait tirer les 50 premiers fusils, et le feu s'est arrêté là sans se communiquer au reste de la machine, soit que

l'ouvrier l'ait mal arrangée, soit qu'il ait oublié de mettre de la poudre partout où il en fallait, soit enfin que le vent eût chassé et fait tomber la poudre. Ainsi il semble que Dieu ne veuille pas que nous brûlions nos ennemis.

11 août A $6\frac{1}{2}$ h. du matin, samedi, 300 de nos gens Canadiens et Français, ayant passé le Sault par le chemin d'hiver, sous la conduite de M. Repentigny, pour chercher l'occasion de faire coup, ont trouvé 400 Anglais qui faisaient des fascines, etc., dans le bois, et 400 autres armés qui les gardaient. Les nôtres, sans se montrer, ont fait sur eux leur décharge, ce qui a fait fuir les 800 Anglais, les nôtres les fusillant toujours, jusqu'à ce qu'un gros de 2 à 3 mille Anglais sont sortis de leurs retranchements avec 3 pièces de canon de campagne pour les secourir ; ce qui a obligé les nôtres à la retraite. Nous y avons eu 7 blessés et point de tués. Nous y avons tué ou blessé entre 100 et 150 Anglais. Les sauvages y ont fait 30 chevelures.

11. Il nous vient un déserteur à la basse-ville. C'est le domestique d'un commissaire des guerres Il a dit dans ses dépositions que les Anglais ont perdu suivant leur compte 1200 hommes jusqu'à présent, et qu'ils ont de plus 700 hommes blessés ou malades à la pointe de l'isle, gardés par 300 hommes, que dans l'affaire du 31 juillet au Sault en particulier, ils ont perdu 5 à 600 grenadiers.

11. A 9 h. du soir, une goélette anglaise passe devant la ville en montant, malgré une vive canonnade de nos batteries qui ne tiraient qu'au hasard à cause de l'obscurité de la nuit qui leur cachait ce petit bâtiment.

12. Par l'examen de mes distributions hebdomadaires, je trouve avoir donné en aumônes aux pauvres

de la paroisse, depuis le 1er avril jusqu'au 1er août dernier, la somme de 11,443 francs.

12. Dimanche. A 1 h. après-midi, il vient 5 à 6 bombes et un pot à peu aux environs des tentes de M. de Villars, DeVienne, Desgrandes et Corperon placées au bas du coteau derrière la maison de Primaut et même plus loin, et au delà de Manseau au haut du coteau, ce qui nous a fort surpris, et nous a fait lever pour aller passer le reste de la nuit à l'Hôpital Général.

12. A soir, canonnade au Sault, de la part des Anglais ; mais ces sortes de canonnades y arrivent si souvent (et presque tous les jours ), que je ne les marque point.

13. Rien de nouveau ; si ce n'est que les personnes du peuple qui avaient chacune une demi-livre de pain, sont mises au quarteron.

14. On dit que les Anglais ôtent 25 canons d'au-delà du Sault, n'y en laissant plus que 7 à 8, pour les porter à Saint-Antoine où ils se retranchent, et où ils ont déjà brûlé les maisons et les granges des habitants, ainsi que le presbytère, ne ménageant que l'église qui leur sert d'hôpital.

15. Mercredi. Nouvelle que les Anglais, à l'Isle-aux-Coudres, ont brûlé 40 maisons aux habitants de la Baie St Paul.

15. A 8 1/4 h. du soir, un pot à feu tombant dans la maison de la veuve Vaucour, l'a brûlé ainsi que la maison de M. Masse, qui tenait à la première.

16. Jeudi, un matelot sur la batterie des remparts a la tête enlevée par une bombe qui tombe sur lui dans un trou en terre ; au reste rien de nouveau.

17. Vendredi. Il nous vient trois déserteurs allemands catholiques qui rapportent 1. ( douteux) que le général Wolfe doit lever le siège le 1er septembre s'il

n'a point nouvelle du général Amherst ; 2. qu'il n'attaquera plus et que les vaisseaux ne viendront point devant la ville ; 3. que le roi de Prusse a été bien battu en Allemagne et a perdu 30 mille hommes, et que ses ennemis lui ont coupé les vivres ; 4. que nous avons repris et brûlé Hanovre ; 5. qu'ils ont entendu dire aux officiers Anglais qu'une frégate anglaise étant à la découverte ( vers Louisbourg apparemment ), y a vu 26 vaisseaux de ligne et plusieurs frégates ; 6. que les Anglais ont eu jusqu'à présent 15 cents hommes tués qu'ils leur en est mort 1200 de maladie, qu'ils ont encore 700 malades, et qu'ils ne sont plus que cinq mille, en état de combattre.

17. Le Sieur Damours marié à une St-Castin, ayant passé quatre ou cinq jours à St-Nicolas, avec 80 sauvages, y a tué une trentaine d'Anglais.

17. Il est tombé 5 à 6 bombes bien loin hors de la ville, entre autres deux au delà de la Petite Rivière, à la pointe vis-à-vis le Palais, dont une tout proche de la grange de Normand, habitant vers le passage, et 3 autres tout près de Primaut, proche l'Hôpital-Général.

17. Arrivée de M. Danseville venant de l'Isle-aux-Noix, qui dit que Anglais sont campés à St-Frédéric, dont les Français ont fait sauter le fort ; et que l'Isle-aux-Noix est très bien fortifiée. Quelqu'autre a dit qu'il y avait 100 pièces de canon montées.

18. Rien de nouveau.

19. Dimanche, il nous vient trois déserteurs dont deux Allemands.

19. Nouvelle que les Anglais, au nombre d'environ mille, sont descendus à Deschambault, côte du nord, 15 lieues au-dessus de Québec ; M. de Bougainville y est allé les combattre avec une partie de son détachement ; notre cavalerie est partie aussi pour y aller.

19. J'apprends que les Anglais ont brûlé dans la côte du sud, outre la paroisse de St-Antoine, celle de St-Nicolas, une partie de celle de Ste-Croix ; dans l'îsle d'Orléans les maisons de la paroisse de St-François, la moitié de celles de la Ste-Famille ; de plus, celles de la Baie St-Paul ; et qu'ils ont envoyé 600 hommes dans le bas de la côte du sud, pour brûler les maisons et ravager les blés.

20. Lundi, il nous vient un déserteur qui dit que l'amiral Sunder presse M. Wolfe de partir.

20. Nouvelle que les Anglais débarqués à Deschambault se sont rembarqués sitôt qu'ils ont vu venir à eux le détachement commandé par M. de Bougainville, après avoir demeuré à terre environ 6 heures, dit-on, et y avoir brûlé la maison de Perrault et deux autres dans lesquelles étaient les effets les plus précieux et même l'argenterie et l'argent des troupes, tant des officiers que des soldats. Quelqu'un a dit qu'il y avait dix-huit cent mille livres en espèces. Ils avaient rassemblé une centaine de bêtes à cornes dans l'église, et tué même une partie ; mais ils n'ont point eu le temps de les emporter ou embarquer.

Dans cette occasion, nous avons fait deux prisonniers, dont un a dit 1. qu'une frégate était venue de Londres à l'Isle-aux-Coudres apporter à l'amiral Sunder ( l'ordre ) de retourner au plustôt, pour défendre l'Irlande où les Français étaient entrés et dont ils avaient conquis une partie ; 2. qu'il devait y avoir, le 20, un grand conseil où devaient se trouver 17 officiers généraux.

21. J'apprends que le roi d'Espagne étant mort, son 3e frère, Dom Louis lui a succédé et qu'il s'est formé à cette occasion une triple alliance entre son frère aîné Dom Carlos, roi de Naples et de Sicile, le roi de Sardaigne et celui d'Angleterre, contre le nouveau roi

d'Espagne, le roi de France et la reine d'Hongrie. M. Jacrau m'a dit que c'était le capitaine des grenadiers anglais, mort depuis peu à l'Hôpital Général, qui l'a dit.

21. Un sauvage Outaouais fait prisonnier par les Anglais, lié à bord d'un vaisseau par les bras et par les jambes, et gardé, a-t-il dit, par cinq anglais, les voyant endormis, a brisé avec ses dents un des liens des bras, et ensuite les 3 autres liens, et s'est jeté à la nage, et s'est ainsi échappé, en venant à nous, malgré les efforts que faisaient les Anglais à coups de fusil et de canon pour le tuer dans l'eau. Il rendait leurs coups inutiles en plongeant souvent.

22. Mercredi. Les Anglais, disent nos gens du camp et de la ville, sont sur le point de partir. Ils commencent à brûler les maisons de la côte de Beaupré.

23. Nouvelle que les Anglais ont voulu faire une descente au Cap Santé ; mais qu'ayant aperçu notre cavalerie, ils ont gagné le large, sans débarquer.

Nota. J'appris hier que nos généraux, à la nouvelle de la prise de Niagara par les Anglais, s'assemblèrent en conseil et délibérèrent s'il n'était pas expédient pour la conservation de la colonie, de faire monter notre armée vers Montréal, en abandonnant Québec pour empêcher plus sûrement la jonction des deux armées anglaises d'en bas et d'en haut, en s'opposant à la descente des Anglais par l'Isle-aux-Noix et par la Présentation, et que plusieurs des principaux du conseil étaient de cet avis.

Nota. Les Sauvages tant d'en haut que d'en bas sont un fléau pour les habitants dans toutes les paroisses voisines de Québec, par la liberté qu'ils se donnent de tuer impunément et de prendre leurs denrées de toute espèce jusque dans leurs maisons, leurs animaux, surtout les bœufs, vaches, moutons, volailles,

chevaux. Ils ont tué jusqu'à 13 moutons à la fois à M. de la Gorgendière, et ainsi des autres, et cela souvent en présence des propriétaires et en plein jour. Et ce désastre dure depuis le commencement du siège, sans que les puissances osent les en reprendre, par la crainte des suites.

D'un autre côté, les voleurs continuent à piller les maisons dans la ville, à enfoncer les portes des voûtes, même à démaçonner les portes des voûtes qui ont été maçonnées.

24. Vendredi. J'apprends 1° la mort du P. Virot, jésuite, qui a eu le corps percé de 4 balles et ensuite la chevelure levée par les Sauvages à la prise de Niagara ; 2° que c'est le 24 juillet que cette place s'est rendue, après 19 jours de tranchée ouverte, avec perte de beaucoup de guerriers, la garnison étant de plus prisonnière de guerre avec M. Pouchot qui y commandait et M. de Lignery qui y avait amené de la Belle Rivière un secours de 7 à 800 hommes ; 3° qu'un prisonnier fait vers Chouaguen par M. de Pécaudy rapporte que Boston est bloqué par une flotte espagnole, et Louisbourg et Chibouctou par une flotte française ; et qu'en conséquence ceux de la Nouvelle-Angleterre rappellent les troupes de Carillon et de Chouaguen ; et ce prisonnier ajoute qu'il ne croit pas que la flotte devant Québec y soit longtemps ; 4° que madame Chatelain des Trois-Rivières et madame Niverville, sa fille, ont été poignardées par la Sauvagesse de cette dernière, laquelle a été ensuite se pendre dans le grenier ; mais qu'étant dépendue lorsqu'elle respirait encore, l'on l'a soignée et qu'on lui a tiré un peu de sang, sans que je sache si on l'a tout à fait rappelée à la vie.

24 août. Les Anglais brûlent les maisons de l'Ange Gardien et du Château.

25. Samedi. Nouvelle que deux officiers anglais ha-

billés en sauvages, conduits par 3 sauvages Loups et envoyés à M. Wolfe par M. Amherst, actuellement à St-Frédéric, ont été pris vers Bécancour, Yamaska, par nos Sauvages et conduits à bord d'un de nos vaisseaux où ils sont exactement gardés. Ces courriers n'avaient, dit-on, que des lettres de particuliers pour des particuliers de l'armée de M. Wolfe ; mais ils n'en avaient point de leur général pour l'autre général. Ils devaient lui dire de bouche le sujet de leur voyage.

26. Dimanche. Rien de nouveau.

27. Lundi, M. Desrivières, de Montréal, étant allé à la Pointe Lévi avec 7 à 8 Sauvages, en revient avec 6 chevelures.

27. Nouvelle qu'à St-Antoine un certain nombre de Sauvages, peut-être 80, ont fusillé les Anglais dans leurs tentes, les en ont chassés vers la rivière, les ont contraints de s'embarquer à la hâte dans leurs berges ; qu'environ 50 anglais ont été tués et plusieurs autres noyés en se jetant à la nage ou en s'embarquant. Cette nouvelle me paraît douteuse.... il en est quelque chose.

27. Les vaisseaux anglais et plusieurs de nos carcassières qui escortaient 400 de nos matelots allant en bateaux à Batiscan, se sont canonnés, et 2 de nos hommes ont été tués et un 3e a eu le bras emporté.

27. Un sergent d'ordre, déserteur anglais, venu à nous hier a rapporté 1° que les Anglais ont beaucoup de malades de flux et de fièvres, que M. Wolfe lui-même était si malade qu'on désespérait de sa vie ; 2° qu'ils ont su que les Français avaient fait sauter Carillon et St-Frédéric, et perdu Niagara....(Je supprime le 3° qui est marqué *fausseté*) 4° que la flotte devait bientôt s'en aller ; mais qu'il croyait qu'auparavant les Anglais feraient encore un débarquement ; et que pour cela ils devaient abosser cinq ou six de leurs

vaisseaux devant la ville ; 5° que les vaisseaux d'au-dessus de Québec étaient sur le point de repasser et qu'ils devaient le faire la nuit suivante. Nota. Il y a toute apparence que ce qui est dit dans ces deux derniers articles aura été mal entendu par les nôtres des vaisseaux d'au-dessus de Québec et d'autres vaisseaux qui devaient s'abosser,et qu'ils ont dû s'entendre relativement à la nouvelle suivante ; 6° qu'un détachement d'Anglais étant allé jusqu'à la quatrième église au-dessous de Beauport, y avaient trouvé douze hommes et entre autres un prêtre, qui se trouvant sans doute trop faible se jetèrent à genoux, demandant quartier, et que sans égard à leurs prières, les Anglais avaient tiré et tué le prêtre avec quelques autres ; cela fait craindre pour M. de Portneuf,curé de St-Joachim. C'est lui en effet qu'ils ont pris avec 8 habitants,après les avoir attirés du bois dans la plaine, en feignant de fuir et les avoir environnés. Ils lui ont levé la chevelure et fendu la tête. Il y a lieu de penser qu'ils ne l'ont pas tué à coups de fusil, mais à coups de sabre, ainsi que 7 habitants dont les cadavres ont été trouvés dans la maison avec celui de M. de Portneuf. Les Anglais étaient piqués contre nos gens qui les avaient injuriés de loin. 7° que pour ce sergent, ce qui l'avait engagé à déserter, c'était la crainte d'être poursuivi pour avoir tué un officier dans une querelle au delà du Sault.

27. A 9 h. du soir, d'une nuit obscure et d'un bon vent de nord-est, cinq bâtiments passent devant Québec en montant, malgré le feu très vif de nos batteries d'en bas pendant près d'une heure. Il est vrai que les premiers de ces vaisseaux étaient déjà rendus au delà du quai de la construction, avant que d'être aperçus de la ville, ou plutôt avant que nos canonniers, qui n'étaient pas sur leurs gardes, se fussent préparés à tirer.

27 août. Par un accident arrivé durant le passage de ces vaisseaux, le feu a pris aux gargousses d'une batterie d'en bas et a tué deux hommes dont un Canadien Montréaliste qui a, dit-on, cinq enfants, et blessé treize autres. Quelques-uns présument que ce qui a engagé les Anglais à faire passer ces vaisseaux au-dessus de Québec, c'est qu'ils ont eu avis du projet formé contre leurs vaisseaux d'au-dessus de Québec,et qu'avant-hier au soir, sont partis de Québec 4 cents matelots pour aller fortifier l'équipage de trois ou quatre navires du sieur Canon ; et venir ensuite attaquer à l'abordage le seul vaisseau de ligne—54 canons —que les Anglais avaient jusque-là au-dessus de Québec, avec trois frégates. Mais d'autres voyant que les deux plus gros de ces navires étaient deux frégates, l'une de 24 et l'autre de 14 canons seulement, qui barraient, le lendemain, toute la rivière, vis-à-vis St-Augustin, jugent plus vraisemblable que les Anglais n'ont d'autre dessein que d'intercepter plus sûrement nos vivres venant de nos navires par eau en bateaux.

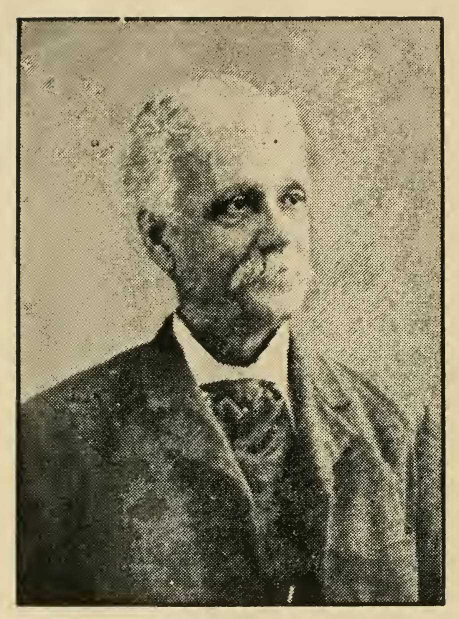
27. Deux soldats de la colonie ayant été poursuivis, lorsqu'ils désertaient vers le Sault, l'un a été tué d'un coup de fusil, et l'autre étant repris a eu la tête cassée au camp devant la maison de M. De Vienne qu'occupe M. de Vaudreuil.

28. Mardi. Temps extrêmement orageux. M. de Vauclin, commandant la Valente, frégate, envoie demander à M. le général de commander à la place de M. Canon, l'abordage projeté ; mais soit à cause de cette contestation, soit parce que les premiers vaisseaux anglais sont descendus au Cap Rouge, soit à cause du passage des derniers, l'abordage n'a point eu lieu.

(Fin des cahiers trouvés jusqu'à ce jour.)

Mgr H. Têtu

---



JOSEPH-MARIE-ARTHUR BUIES

(Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VII, p. 150.)

## RÉPONSES

**Mgr de Mornay, eveque de Quebec.** (IX, XI, 979.) — Les historiens—et je suis au nombre des coupables—qui donnent à Mgr de Mornay le nom de *Duplessis* de Mornay sont dans l'erreur. Et cette erreur m'a été signalée par M. l'abbé V. Carrière, vicaire de Saint-Roch de Paris, qui a eu la bonté de faire pour moi des recherches fructueuses à la Bibliothèque Nationale et ailleurs. Il m'écrit à ce sujet :

" Me permettez-vous de vous représenter que je n'ai rencontré nulle part dans les actes que vous avez reproduits, ni dans les documents que j'ai parcourus, ni dans le P. Anselme lui-même, cet évêque de Québec désigné sous le nom de Duplessis de Mornay, mais seulement de Mornay ou de Mornay de Mesnil-Terribus. Les Duplessis-Mornay sont de souche huguenote et étrangers à l'évêque de Québec qui s'appelait simplement de Mornay."

Je suis convaincu que le savant abbé a parfaitement raison ; car j'ai eu beau chercher dans nos archives, je n'ai pu trouver le nom de Duplessis-Mornay

Le prélat était né le 10 septembre 1663. Il fut baptisé le 12 et eut pour parrain : Messire François de Mornay, son cousin paternel ; pour marraine : demoiselle Anne-Marie Lion, sa sœur maternelle. " Il mourut en 1741 écrasé par un carrosse, rue Saint-Honoré." *Bibliothèque Nationale*, Dossiers bleus, vol. 473, art. Mornay, 420.

Mgr H. Têtu

**Mlle d'Ailleboust de Saint-Vilmé.** (III, IX, 351.)—Marie-Anne d'Ailleboust de Saint-Vilmé naquit en 1730. Elle était fille de Louis d'Ailleboust de Saint-Vilmé, officier dans les troupes,et de Marguerite LeFournier du Vivier. Son père mourut à Montréal

le 2 novembre 1756. Madame d'Ailleboust de Saint-Vilmé l'avait précédé de 14 ans dans la tombe.

En 1791, une des sœurs de Mlle d'Ailleboust de Vilmé, Louise-Marguerite, vivait à Loches en Touraine. L'Assemblée nationale lui avait accordé une rente viagère de deux cents livres.

Mlle d'Ailleboust de Saint-Vilmé mourut à l'Hôpital-Général de Québec le 12 avril 1814, à l'âge de 84 ans.

Nous lisons dans la *Gazette de Québec* du 28 avril 1814: " Les honneurs funèbres que lui ont gratuitement rendus les Dames de l'Hôpital-Général de Québec où elle avait établi sa résidence depuis près d'un demi-siècle sont, sans contredit, le témoignage le plus expressif du respect et même de l'affection que ses vertus religieuses et sociales lui avaient mérités de ces dignes et vénérables recluses, et parlent plus éloquemment en faveur de la défunte que le langage le plus fleuri et le plus pompeux ne pourrait faire."

Elle avait fait son testament devant Mtre Planté, notaire, le 22 janvier 1814, et elle avait légué tout son avoir à l'Hôpital-Général de Québec, en reconnaissance des services que les dames de cette communauté lui avaient rendus.

P. G. R.

**Le syndic des marchands sous le regime francais.** (IX, XI, 983.)—En 1717, les négociants des villes de Québec et de Montréal présentèrent une requête au Roi de France lui demandant de leur permettre de s'assembler pour traiter de leurs affaires. Ils alléguaient " que le commerce étant le principal moyen par lequel la colonie peut se soutenir et s'augmenter, il est comme impossible qu'il y puisse jamais fleurir, tant que les négociants n'auront pas la liberté de s'assembler dans un endroit convenable pour y traiter

entr'eux de leurs affaires ; que les assemblées des négociants ont paru si nécessaires pour l'utilité du commerce, que dans toutes les villes de France où il s'en fait, il a été établi des lieux pour ces assemblées, qui sont appelés, la place ou l'échange dans de certaines villes, et dans d'autres la bourse ; que si Sa Majesté veut bien leur accorder la même grâce,ils espèrent que les mesures qu'ils pourront prendre pour leur commerce, le rendra dans peu florissant."

Ils suppliaient donc Sa Majesté de leur permettre de s'assembler tous les jours dans un endroit convenable dans chacune des dites villes de Québec et de Montréal, pour y traiter entr'eux de leurs affaires de commerce; comme aussi de nommer dans chacune des dites villes l'un d'eux, pour faire au nom de tous, les représentations de leur commerce.

Le 11 mai 1717, le Roi se rendait au désir des négociants de Québec et de Montréal.

" Sa Majesté, lisons-nous dans l'arrêt daté du même jour, a permis et permet aux dits négociants de s'assembler tous les jours dans un endroit convenable dans chacune des dites villes de Québec et de Montréal pour y traiter de leurs affaires de commerce, et de nommer dans chacune des dites villes, l'un d'eux pour faire au nom de tous, les représentations qui seront nécessaires pour le bien de leur commerce, au gouverneur-général et intendant de la Nouvelle-France."

C'est là l'origine de la charge de syndic des marchands dans notre pays.

P. G. R.

## QUESTIONS

984—L'hon. juge Panet, alors qu'ils pratiquait à Québec comme avocat, n'a-t-il pas réclamé, devant les tribunaux, préséance dans les processions publiques ou autres cérémonies publiques,en sa qualité d'avocat, sur les anciens marguillers du banc ? A-t-il réussi ? Sur quelle loi se basait-il pour établir sa prétention ?

A. B. C.

985—Le fameux steamer *Great Eastern* existe-t-il encore ? En quelle année est-il venu dans le port de Québec ? NAVG.

986—En 1736, Pierre-François-Olivier, sieur de Vezin, était directeur des forges Saint-Maurice. Est-ce le même de Vezin qu'on voit souvent mentionné comme grand-voyer de la Louisiane ? P. O. B.

987—Quel est ce " Docier, cadet, marié à Québec " qui, au dire du curé Récher, conduisait et pilotait les Anglais dans les environs de Québec, en compagnie du sieur Stobo, pendant le siège de la capitale en 1759 ?

QUÉBEC

988—Garneau nous apprend que le chevalier Le Mercier, arrivé ici en 1740 soldat de recrue, devint maître d'école à Beauport, ensuite cadet, puis officier, et enfin commandant de l'artillerie dans la Nouvelle-France. Sait-on ce qu'il advint de lui après la conquête ? LEM.

989—Dans son beau discours du 23 juin 1903, l'hon. M. Chapais disait : " La prophétie insultante que nous avait faite un de nos fanatiques ennemis allait-elle se réaliser : *Hewers of wood and drawers of water ?*" Quel est le fanatique qui a qualifié les Canadiens-Français de *fendeurs de bois et de porteurs d'eau ?* Il est toujours utile de connaître ses ennemis. C. FRANÇAIS

## TABLE DES MATIÈRES

## TABLE DES GRAVURES